

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE
EN EUROPE

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

DU MÊME AUTEUR

Les grands traités politiques : *Recueil des principaux textes diplomatiques, depuis 1815 jusqu'à nos jours.* Avec des notices historiques et des notes. Deuxième édition, revue et mise au courant, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 10 fr.

Le « Coup d'Agadir ». *La querelle franco-allemande. Origines et développement de la crise de 1911.* 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* 3 fr. 50

Pour paraître prochainement :

La politique mondiale. *La rivalité franco-allemande. Essais d'entente et conflits. 1894-1911.* 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* 7 fr.

Traduction :

RUVILLE (A. DE), professeur à l'Université de Halle. **La restauration de l'empire allemand.** *Le rôle de la Bavière.* Traduit de l'allemand par P. ALBIN, avec une introduction sur *les papiers de Cerçay et le secret des correspondances diplomatiques*, par J. REINACH, député. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* 7 fr.

Inv. A. 10755

316511

LA PAIX ARMÉE

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

EN EUROPE

(1885-1894)

PAR

PIERRE ALBIN

RIVALITÉ CONTINENTALE : LE SEPTENNAT ALLEMAND DE 1887.
— L'INCIDENT SCHNÆBELÉ. — LE BOULANGISME. — FRÉDÉRIC III ET
LES PASSEPORTS EN ALSACE-LORRAINE. — GUILLAUME II ET BISMARCK.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE : L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN. —
A DEUX DOIGTS DE LA GUERRE : L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS.
— LE PACTE FRANCO-RUSSE : LES LETTRES DU 22 AOUT 1891, LA
CONVENTION MILITAIRE DE 1892, LE TRAITÉ DE 1894.

36262



PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1913

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

1947 22844

1953

2000

1956

PC14/02

1961

D

B.C.U. Bucuresti



C36262

AVANT-PROPOS

Les deux crises de 1905 et de 1911 ont donné naissance, au moins de ce côté des Vosges, à de nombreuses et copieuses publications sur les rapports de la France et de l'Allemagne. Le « réveil du sentiment national », — s'il est vrai que ce sentiment ait jamais été endormi — ; l'impression confuse ou précise que dans les retentissantes controverses entre Paris et Berlin, il y avait « quelque chose » de plus qu'on ne retrouvait dans aucun des différends qui pouvaient surgir avec n'importe quel autre pays, et que ce « quelque chose » était gros d'une menace qui pesait sur l'action de la diplomatie ; quantité d'autres facteurs encore, en ramenant impérieusement l'attention publique sur le problème des destinées de la France, ont assuré à ces publications un succès où la nature même du sujet traité avait au moins autant de part que le talent des auteurs.

Quel drame plus émouvant pourrait arrêter l'attention haletante des âmes françaises ?

Républicains ou monarchistes, nés avant ou après « l'Année terrible », croyants ou rationalistes, humbles ou favorisés de la fortune, tous ceux qui sont sortis du sol de la vieille France ont puisé dans la merveilleuse histoire de sa formation continue et harmonieuse, le même amour et la même foi, comme leurs sentiments ont pris la même

forme, leur esprit les mêmes traits caractéristiques. Le plus audacieux des révolutionnaires, dans ses rêves d'universelle fraternité, s'imagine-t-il autre chose qu'une internationalisation « à la française » ? Tous inconsciemment, malgré eux parfois, se sentent, comme Napoléon, « solidaires avec tout ce qui s'est fait en France depuis Clovis ». Ils ont suivi, siècle par siècle, règne par règne, l'effort de la monarchie française pour la reconstitution de ce qui fut autrefois la « nation gauloise ». Ils ont sympathisé avec elle, triomphé avec elle. Penchés sur les cartes scolaires, ils ont, avec la Révolution, « compulsé les archives de la nature » et conclu tout bas, comme Grégoire l'avait fait tout haut et imprudemment que « la France ne pouvait avoir d'autres frontières que les Pyrénées, les Alpes et le Rhin ». La grande aventure napoléonienne leur a longtemps masqué de sa gloire les horreurs de la défaite finale et de l'occupation étrangère. Cinquante années durant ils ont attendu l'occasion de « recommencer ¹ ».

En réalité, la « leçon » de 1870 a été pour les Français la première leçon. Elle leur a appris que la grandeur d'une nation était chose éminemment relative ; que la répartition des forces dans le monde évoluait ; enfin, que leur pays était resté stationnaire au moins au point de vue de la puissance matérielle, tandis qu'à côté d'eux une nation nouvelle avait peu à peu pris conscience d'elle-même, puis grandi, pour s'affirmer enfin à leurs dépens. Écrasés, diminués, ils se replièrent sur eux-mêmes. Pendant de longues années la réserve fut leur seule ligne de conduite. Quand ils en sortaient, ce n'était jusqu'à un certain point

1. Sur l'ensemble des rapports franco-allemands, voir dans les numéros des 6 janvier et semaines suivantes de la *Revue Bleue*, une série remarquable d'articles intitulés *La France et l'Allemagne devant l'Histoire*, par M. J. Reinach.

qu'avec l'agrément du vainqueur, et pour exercer leur activité hors d'Europe.

Toute l'histoire de la France pendant les quatorze années qui suivirent la paix de Francfort tient en effet entre ces deux termes : recueillement sur le continent, naissance et premier essai de la politique d'expansion. On « liquide » d'abord la défaite. Puis, comme on veut vivre, et que la vie c'est le mouvement, on s'élançait hors de la France continentale. La Tunisie, le Tonkin forment successivement les provinces lointaines d'une France agrandie. On s'y attache d'autant plus qu'on semble perdre peu à peu l'espoir de recouvrer jamais les provinces plus proches dont la France continentale a été amputée. L'activité coloniale paraît étouffer l'idée de « revanche ». Le seul objectif en Europe, c'est de sauver « ce qui reste de la France. »

L'histoire des rapports entre les deux signataires du traité de Francfort, durant cette période, a été souvent racontée soit dans son ensemble, soit sur quelques-uns de ses points particulièrement agités. Pour ne citer que les plus remarquables de ces travaux, M. Hanotaux, dans son *Histoire de la France contemporaine*, le vicomte de Gontaut-Biron dans *Une ambassade en Allemagne*, M. le baron d'Avril dans ses souvenirs sur *Le Congrès de Berlin*, M. Hippeau dans son *Histoire diplomatique de la troisième République*, et tant d'autres auteurs dont les œuvres forment à elles seules une bibliothèque, nous ont laissé des récits dont le rapprochement d'ailleurs aisé permet de dégager dans ses grandes lignes une vérité suffisamment générale. Le drame silencieux qui a suivi immédiatement le drame retentissant peut être reconstitué acte par acte, scène par scène.



L'obscurité commence au contraire avec le premier déclin de la politique coloniale. De quelle nature devinrent à partir de 1885, la conquête du Tonkin assurée et Ferry tombé, les rapports de la France et de l'Allemagne? Quelle pensée directrice les conduisit? Comment se fit-il que, calmes et courtois jusque-là dans la mesure où ils pouvaient l'être, en un an la méfiance, puis l'hostilité soient devenues leur trait caractéristique? Quelles causes immédiates ou lointaines ont amené les deux adversaires d'hier, tout en affirmant leur attachement à la paix, à accroître sans cesse et si rapidement leur puissance militaire, qu'ils semblaient ne désirer, ne chercher qu'une occasion de rouvrir un conflit armé? Pourquoi cependant la paix elle-même, en dépit des polémiques les plus violentes, des incidents de frontière les plus irritants, ne fut-elle pas, en fin de compte, troublée? Autant de questions auxquelles jusqu'à présent on n'a donné que des réponses incomplètes.

Et ce n'est certes pas que les réponses au moins fragmentées aient manqué.

Le mouvement boulangiste et ses conséquences sur la politique extérieure de la France; le Septennat allemand de 1887 et les incidents qui le suivirent; la situation de l'Alsace-Lorraine; les origines, la lente élaboration et la conclusion, en 1894, de l'alliance franco-russe, envisagée comme un effet naturel et inéluctable de l'attitude prise l'une vis-à-vis de l'autre par la France et l'Allemagne; en un mot cet état de *paix armée*, dont les causes lointaines devraient être recherchées bien au delà même de la guerre de 1870, mais qui s'est accentuée surtout à partir de 1885,

ont été l'objet d'une quantité de monographies et de chroniques au moins aussi grande que le Congrès de Berlin, les expéditions de Tunisie et du Tonkin, la conférence de Berlin de 1884 et la question de l'Afrique centrale.

Malgré le talent de leurs auteurs, l'abondance des informations, le défaut de la plupart de ces travaux a été pour les uns précisément d'être « trop près » des événements et des personnes, par conséquent trop accessibles aux involontaires influences de l'esprit de parti ou des amitiés individuelles ; pour d'autres au contraire, dogmatiques ou pédagogiques, de manquer de cette connaissance des hommes et des milieux sans laquelle aucune reconstitution historique n'est possible, et à laquelle il est difficile de suppléer par des mémoires et des documents personnels, très rares pour la période contemporaine.

Un exemple des erreurs de fait ou d'appréciations commises par les historiens de *l'actualité* est saisissant. Que n'a-t-on pas écrit sur l'affaire Schnæbelé, ses causes, les négociations auxquelles elle a donné lieu, le règlement qui l'a terminée ? Pour les uns, l'arrestation du commissaire français a été *voulue, préméditée* par Bismarck, qui avait le dessein arrêté de *provoquer* la France. Pour d'autres, la provocation a été suivie d'une intervention du tsar Alexandre III, à qui l'on serait ainsi redevable du maintien de la paix. Pour la plupart, jamais, à aucune époque de l'histoire des rapports franco-allemands, depuis 1871, on a été aussi près de la guerre que lors de cet incident retentissant.

Or, lorsqu'on examine avec calme et impartialement les documents contemporains, lorsqu'on interroge avec précision les personnalités encore vivantes qui ont pu avoir connaissance des faits, on s'aperçoit rapidement qu'une

légende s'est créée autour de l'affaire Schnæbelé, et la légende ne résiste pas longtemps à la critique. Rien dans ce qu'on pourrait appeler les éléments de la cause, ne permet de lui donner la physionomie qu'on lui a souvent attribuée jusqu'à la tribune du Parlement français. Aucune preuve n'existe que l'ordre d'arrestation ait été donné par la chancellerie de Berlin, et il y a, au contraire, de solides présomptions pour qu'il en soit autrement. Les négociations diplomatiques engagées après l'arrestation n'ont pas eu le caractère de violence qu'on leur a prêté. Enfin, dans le règlement de l'incident, ce qu'il y avait de grave et de menaçant pour les rapports franco-allemands, c'est précisément ce que l'opinion n'a pas vu, c'est-à-dire le conflit des deux législations française et allemande à la frontière, conflit qui rendait possible des incidents ultérieurs.

On s'explique d'ailleurs les appréciations de la chronique au sujet de cet incident, lorsqu'on s'aperçoit des erreurs commises par ceux-là mêmes qui y ont joué les rôles les plus importants.

En 1894, c'est-à-dire sept années après l'événement, paraît un livre intitulé : *Alexandre III, sa vie, son œuvre*. Page 316, l'auteur y parle de l'entrevue célèbre qui eut lieu à Berlin, au mois de novembre 1887, entre Bismarck et l'empereur de Russie, et de l'insuccès du chancelier. Ceci dit, l'auteur ajoute :

On comprend que l'irascible et hautain chancelier ne rêvât que vengeance et revanche. Le lendemain, toute sa presse reptilienne lançait les injures les plus violentes, les incriminations les plus perfides contre le cabinet français accusé de falsifications de pièces, de production de documents inventés ; puis, croyant pouvoir profiter du moment

où les rapports entre la France et la Russie, quoique arrivés à un état de confiance complète, n'avaient pas encore abouti à une entente militaire et diplomatique, il imagina coup sur coup l'incident Schnæbelé et l'incident de Vexaincourt qui, brusquement, remirent en présence les susceptibilités nationales si promptes à s'é mouvoir.

Or, l'on n'a qu'à se reporter à la première collection de journaux venue pour constater que l'incident Schnæbelé, survenu le 20 avril 1887, est par conséquent antérieur de plusieurs mois à l'entrevue de Bismarck et d'Alexandre III.

Et maintenant, veut-on savoir quel est l'auteur du livre où s'inscrit une pareille erreur ?

C'est M. Flourens lui-même, *qui était ministre des Affaires étrangères au moment où le commissaire spécial de Pagny-sur-Moselle fut arrêté*, et qui, de concert avec M. Goblet, conduisit les négociations diplomatiques qui suivirent !

Les événements ultérieurs ont été l'objet des mêmes récits fantaisistes. Que n'a-t-on pas écrit, sur l'alliance franco-russe, sur ses causes, sa portée ? Plusieurs publications, des livres récents même, n'attribuent-ils pas à la convention de 1891 le caractère d'un véritable traité d'alliance ? Il suffisait cependant de se référer à un discours prononcé par M. A. Ribot, il y a deux ans, au Sénat, pour soupçonner que l'alliance s'était faite par étapes successives, et que le traité qui l'avait rendue parfaite était bien postérieur à cette date.

N'a-t-on pas raison de dire que l'histoire la moins connue, c'est l'histoire contemporaine, celle d'hier et d'aujourd'hui ?

*
* *

Il y avait donc, pour reconstituer la physionomie de cette période si féconde en événements décisifs qui s'étend de 1885 à 1894, à fixer d'abord des points de repère, à dégager les faits essentiels, hors de discussion. C'est ce qui a été fait ici, à l'aide des documents et des moyens d'informations qui se trouvent à la portée de tous : publications officielles ou officieuses, mémoires, journaux, documents parlementaires, etc.

Mais ce premier travail n'allait pas sans une mise au point délicate. Ces sources elles-mêmes sont loin, — est-il besoin de le dire — d'avoir une valeur absolue. Discours parlementaires, communiqués officiels, notes officieuses ou inspirées, interviews, articles ou récits de journaux ne contiennent pas toujours l'expression exacte de la vérité. Que le rédacteur en soit un membre du gouvernement ou un simple publiciste, l'intérêt ou l'esprit de parti le conduit, souvent malgré lui, à une déformation plus ou moins grande des faits. C'est cette déformation qu'il s'agit de préciser, pour retrouver la réalité. Parfois elle est insignifiante, et ne porte que sur la manière dont les faits se trouvent présentés. Ainsi en est-il, par exemple, pour la note publiée par le gouvernement français dans le but de démentir les raisons données dans la presse pour expliquer, en 1886, le départ de Berlin de M. de Courcel. Quelquefois une assurance officielle peut être entièrement contraire à la vérité. Tel est le cas de la note qui démentait la nouvelle donnée par certains journaux que le général Boulanger avait eu l'idée d'écrire directement au Tsar.

Une enquête minutieuse s'imposait donc, qui se divisait naturellement en deux parties : chercher d'abord à déga-

ger la vérité par le simple rapprochement des textes ; interroger ensuite le plus grand nombre possible de témoins, lorsque cette manière d'exégèse contemporaine n'avait pas donné de résultats satisfaisants.

Cette seconde partie du travail n'était pas la moins hérissée de difficultés. Le nombre des témoins de ces événements déjà lointains va hélas ! sans cesse en diminuant. Parmi ceux qui ont vu de leurs yeux, beaucoup sont liés par le secret d'État. Essayer de leur arracher des renseignements précis sur les faits que leurs fonctions seules leur permettaient de connaître, ç'eût été faire une injure gratuite à leur honorabilité. Du moins était-il possible d'en obtenir des indications générales, des directions, parfois même des *rectifications*, précieuses pour les redressements à faire subir aux récits jusqu'ici adoptés.

C'est ce que l'auteur a essayé de faire, sans parti pris politique, et en dehors de toutes considérations de personnes. Une connaissance pratique du milieu parlementaire et diplomatique l'a aidé à mener à bout la tâche qu'il s'était assignée. L'opinion dira s'il l'a menée à bien. En tous cas, la période envisagée, par la portée des événements qui l'ont remplie et dont les conséquences durent encore, est une des plus graves de l'histoire de la France contemporaine, et si ce livre ne devait servir qu'à susciter des rectifications et des recherches nouvelles, du moins ne serait-il pas inutile.

*
* *

Enfin, il sera permis à l'auteur d'affirmer que sans cesser d'être Français, il s'est efforcé de rester, sinon objectif, au moins impartial. Qui peut se flatter de sortir entière-

ment de soi-même, de ne pas sentir ou penser en Français, s'il est Français, en Allemand, s'il est Allemand ? Mais on le peut tout de même en quelque mesure, et cette mesure donne sa valeur à l'œuvre de l'historien.

L'auteur s'est donc attaché, non point à ne jamais prendre parti dans la querelle franco-allemande, mais à ne pas prendre parti avec violence et sans être convaincu que la raison était avec lui. Son idéal serait que même un Allemand pût lire son livre et y trouver matière à réflexions, non motif nouveau de haine ou de méfiance. Si les épigraphes n'étaient passées de mode, il aurait voulu placer en tête de son livre cette pensée du noble moine¹ qui connut l'Allemagne au lendemain de notre défaite : « Je ne veux pas d'un patriotisme étroit, pétri d'égoïsme, de rancune et de haine. Je ne veux que d'un patriotisme contenu par la justice, dévoré par les seules ambitions que la justice approuve, et se consumant non pas à haïr ses adversaires, mais à défendre et à glorifier la patrie. »

Puisse donc cette histoire de dix années apporter aux Français quelques sujets nouveaux, non de haïr personne, mais d'aimer davantage, s'il est possible, la patrie dont ils répondent devant l'avenir, de travailler pour elle et de la défendre au jour du péril.

1. Le P. Didon, *Les Allemands*.

PREMIÈRE PARTIE

L'ISOLEMENT

1885-1891.

CHAPITRE PREMIER

LES SUITES DE LANG-SON

DE LA POLITIQUE CONTINENTALE AU SEPTENNAT ALLEMAND

(Mars 1885 mars 1887.)

- I. — La retraite de Lang-Son. — La séance du 30 mars 1885 à la Chambre des députés. — Démission du ministère Ferry.
- II. — Le cabinet du 6 avril 1885. — H. Brisson et C. de Freycinet. — Fin des « entreprises lointaines ». — Programme de réorganisation militaire. — Le cabinet Freycinet du 7 janvier 1886. — Le général Boulanger ministre de la Guerre.
- III. — Premières imprudences du général Boulanger. — M. Herbette remplace M. de Courcel à Berlin. — M. Herbette remet ses lettres de créance ; discours échangés à cette occasion.
- IV. — Le cabinet Goblet du 11 décembre 1886. — Continuation de la politique de M. de Freycinet. — Dépôt sur le bureau du Reichstag d'un projet de septennat militaire. — Agitation belliqueuse en Allemagne. — Bruits de guerre.
- V. — Discussion du septennat au Reichstag. — L'opposition des catholiques : rôle de Windthorst. — Discours de Bismarck du 11 janvier 1887 : « le procès historique » entre la France et l'Allemagne.
- VI. — Rejet du septennat et dissolution du Reichstag. — Agitation électorale et nouveaux bruits de guerre. — Les élections allemandes des 21 février-2 mars 1887. — Adoption du septennat par le nouveau Reichstag. — Apaisement : voyage de F. de Lesseps à Berlin.

Un gouvernement disparaît, remplacé par un autre gouvernement ; une politique meurt, suivie d'une politique diamétralement opposée. Revirement de l'opinion, dit-on, tournant de l'histoire !

En réalité, la nature ne fait pas plus de sauts dans l'évolution des nations que dans le jeu des forces physiques. Le changement n'est mystérieux qu'en apparence. Des événements, résultats de forces inconnues et obscures, longuement, lentement, l'ont préparé. Il y a seulement des *heures historiques* où les circonstances, les personnes, le milieu même, le mettent en une lumière saisissante.

C'est ce qui advint en France au printemps de 1885.

I

A la fin du mois de mars, les nouvelles du Tonkin alarmaient chaque jour davantage l'opinion et le Parlement, mais Ferry luttait toujours contre les oppositions de droite et d'extrême-gauche¹. L'événement avait beau donner à ses adversaires l'apparence d'avoir été bon prophètes ; l'insuffisance, chaque jour plus manifeste, des renforts expédiés au général Brière de l'Isle avait beau condamner à chaque demande nouvelle de crédits « le système des petits paquets », sans lâcher un pouce de terrain, il faisait tête à l'assaut chaque jour renouvelé. Il n'hésitait pas à l'affirmer à la Chambre, le général de Négrier, chargé d'assurer l'exécution du traité de 1884 au nord du Tonkin, avait dans la main « les forces nécessaires pour tenir à

1. Jules Ferry est né à Saint-Dié le 5 avril 1832. Inscrit au barreau de Paris en 1854, il fut élu député au Corps législatif par la 6^e circonscription de la Seine aux élections générales de 1869. Membre du Gouvernement de la Défense nationale, puis délégué à l'administration de la Seine, il fut ensuite ministre à Athènes (mai 1872-mai 1873) ; député des Vosges (20 février 1876), réélu le 14 octobre 1877 ; ministre de l'Instruction publique dans les cabinets Waddington et de Freycinet (4 février 1879-19 septembre 1880) ; Président du Conseil (23 septembre 1880-10 novembre 1881) ; ministre de l'Instruction publique dans le second cabinet Freycinet (30 janvier-29 juillet 1882) ; Président du Conseil (21 février 1883-30 mars 1885). Battu aux élections législatives de 1889, élu sénateur par le département des Vosges en 1894, il devint Président du Sénat au commencement du mois de mars 1893, mais mourut quinze jours après, le 17 mars.

le ministère annoncerait au Parlement la signature des préliminaires de paix. La partie serait gagnée ¹ !

Le dimanche 29 mars, tout était perdu. Un télégramme de Brière de l'Isle, expédié la veille et publié immédiatement, annonçait que Négrier, blessé, avait été forcé d'évacuer Lang-Son devant une attaque de forces infiniment supérieures aux siennes. Cinq officiers et de nombreux hommes étaient tués. Même dans le Delta, la situation n'était pas sans dangers.

Ce fut un déchaînement. A l'exception de deux ou trois, tous les journaux du 30 mars accablèrent le Gouvernement. L'émotion, dans tout le pays, fut aussi profonde qu'étendue. Depuis l'année terrible on n'avait rien vu de pareil. Dès l'ouverture de la séance, à la Bourse, la rente française perdit 3 fr. 25 ². Des manifestations s'organisaient pour l'après-midi. L'émeute menaçait.

Ferry se sentit condamné. Du moins ne perdit-il point confiance dans l'avenir, qu'il fallait préparer, même au bénéfice de ses successeurs. Au Conseil des ministres qui se tint dans la matinée du lundi, il fit approuver par ses collègues une demande de crédits destinés à la poursuite des

1. Les négociations avaient commencé à la suite d'une intervention officielle de l'Angleterre, dont l'état de guerre gênait considérablement le commerce en Extrême-Orient. M. Campbell était le délégué à Paris de sir Robert Hart, inspecteur général des douanes chinoises. Une des conditions qu'il avait posées était le secret le plus absolu, et J. Ferry ne révéla cette condition qu'au moment où le traité de paix définitif vint en discussion au Parlement, dans une interview publiée le 9 juillet 1885 par le journal *Le Matin*.

La situation au point de vue international n'en était pas moins, il faut le reconnaître, fort paradoxale. En théorie, la France n'était pas en état de guerre avec la Chine, car le gouvernement français ne peut engager de guerre qu'avec l'assentiment des Chambres, et les Chambres n'avaient été sollicitées de donner aucune autorisation de cette nature. Il y avait seulement *rupture diplomatique* entre la France et la Chine, et la France poursuivait *militairement* au Tonkin l'application du traité de 1884. C'est pour l'exécution progressive de ce programme militaire que le ministère Ferry avait présenté des demandes successives de crédit.

2. Lors de la déclaration de la guerre, en 1870, la rente française ne baissa que de 2 francs.

opérations : 400 millions pour la guerre, 100 millions pour la marine, et à deux heures il se rendit à la Chambre.

La chute du cabinet y avait déjà été préparée.

A une heure et demie, les bureaux et les anciens présidents des groupes de gauche s'étaient réunis. Une courte discussion, et l'accord s'était fait sur la procédure à suivre : que le Président du Conseil déclarât que la demande de crédits serait le dernier acte de son ministère, et les membres des groupes voteraient les crédits. M. Develle fut chargé de transmettre cette proposition. Mais le tenace Vosgien se redressa. Il refusait de se suicider. Son devoir était tracé par la Constitution : il ne se retirerait que sur un vote formel de la Chambre.

La séance s'ouvrit au milieu d'une émotion contenue et d'un silence tragique. Dès une heure, traversant les manifestants qui s'accumulaient sur la place de la Concorde et sur le quai d'Orsay, les amateurs de grandes représentations parlementaires avaient occupé les tribunes. Le corps diplomatique était au complet : on se montrait le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, énigmatique, et le baron de Morenheim, grave dans ses favoris grisonnants. Au premier rang de la tribune des officiers, le vieux Mac-Mahon lui-même, avec sa couronne de cheveux blancs autour de son crâne mat, semblait attendre avec impatience l'ouverture de ces hostilités parlementaires.

Un peu avant deux heures et demie, sur l'invitation du Président, on vit Ferry quitter le banc des ministres. D'un pas ferme, il traversa l'hémicycle, gravit les degrés de la tribune et, face à la Chambre, déploya d'un geste calme le mince cahier contenant la demande de crédits. Le jour qui tombait du plafond disposé en verrière mettait sur son rude visage des ombres portées horizontales qui en accentuaient l'expression énergique. Immobile et grave, on l'eût pris pour une figure taillée à coups de hache dans

un billot de sapin des Vosges. Il parla d'une voix unie, presque sans émotion.

L'exposé des motifs était bref.

Il expliquait la situation militaire au Tonkin, les raisons qu'il y avait de persévérer dans la lutte. Quand il en eut fini la lecture, le Président du Conseil n'ajouta que peu de mots. Mais il conclut avec énergie :

— Il faut venger Lang-Son. Il le faut, non seulement pour la possession du Tonkin, pour la sécurité et l'avenir de nos établissements d'Indo-Chine, mais pour notre honneur dans le monde entier !

Et il ajouta fièrement :

— Nous ne considérerons nullement le vote des crédits comme un vote de confiance.

Ce fut le signal du tumulte. Ferry descendit de la tribune au milieu des invectives de la droite et de l'extrême-gauche. A droite, nerveux et violent, Paul de Cassagnac le désignait du doigt à la vindicte de la Chambre, tandis qu'à l'autre bout de l'amphithéâtre, un Vauclusien congestionné, nommé Gaillard, tendait le poing en vociférant. M. Clemenceau et M. Delafosse se disputèrent un moment la parole. Finalement, M. Clemenceau l'emporta, et le silence rétabli, on put entendre la voix du leader de l'opposition, nette et tranchante comme un couperet :

— Le débat est clos. Nous ne pouvons plus discuter avec vous, car nous n'avons plus devant nous des ministres, mais des accusés de haute trahison, sur lesquels s'appesantira la main de la loi, s'il y a encore des principes de justice !

M. Ribot, dont la modération était redoutable, résuma l'opinion de ses amis du centre. Ce qu'il reprochait surtout au cabinet, c'était d'avoir dissimulé au Parlement l'étendue de l'effort militaire à fournir et des difficultés sans cesse renouvelées. Il déposa l'ordre du jour suivant :
« La Chambre, résolue à faire tous les sacrifices néces-

saires pour maintenir l'intégrité de l'honneur national, et confiante dans la valeur de l'armée, blâme les fautes commises et regrette de n'avoir pas connu jusqu'ici la vérité ».

Mais la Chambre n'eut même pas à prononcer cette solennelle condamnation.

La priorité refusée par 308 voix contre 161 à la discussion des crédits demandés par le Gouvernement, Ferry se leva au banc des ministres :

— Le cabinet, dit-il avec gravité, ne se fait pas d'illusion sur la portée de ce vote. Il donne sa démission.

Et il quitta la salle, conformément à la tradition, suivi de ses collègues. Le débat n'avait pas duré une heure. A quatre heures dix, la Chambre ayant repoussé une proposition de mise en accusation des ministres démissionnaires et décidé de nommer immédiatement la commission chargée d'examiner les crédits, la séance fut levée.

Le lendemain 31 mars, Jules Ferry, chargé d'expédier les « affaires courantes », recevait la nouvelle que le Tsong-Li-Yamen acceptait toutes les modifications aux propositions de la Chine, demandées par la France le 25. Le 3 avril, les préliminaires de paix étaient signés à Paris¹. Le 10, les hostilités cessaient au Tonkin ; le 20, les troupes chinoises commençaient l'évacuation, et quelques jours plus tard, M. Patenôtre partait pour Pékin négocier le traité qui devait être conclu le 9 juin.

Ainsi finit la première grande période d'expansion coloniale de la France, depuis la paix de Francfort. Elle était née des conversations engagées « à titre privé » autour du tapis vert du Congrès de Berlin. Réuni officiellement pour un examen et un remaniement aussi restreint que possible de la carte d'Europe, ce solennel aréopage, le troisième du XIX^e siècle, devait être amené, pour panser les blessures

1. *Journal officiel* du 15 mai 1885.

des uns et donner un exutoire lointain aux besoins d'activité des autres, à jeter un coup d'œil sur la carte du monde, dont la connaissance géographique s'achevait, et à poser les bases d'un nouveau partage. Le protectorat de la Tunisie, la conquête du Tonkin, cette dernière suivant de cruels déboires en Egypte, telles furent les parts que les conversations diplomatiques et le développement normal des faits réservèrent à la France.

Ferry tomba pour avoir fourni ce premier et peut-être trop grand effort d'expansion.

Y eut-il des fautes graves et répétées dans l'exécution ? Le débat du 30 mars 1885, trois jours avant les préliminaires de paix, doit-il être mis au compte d'une de ces fatalités qui brisent parfois les plus grandes carrières politiques ? Le choix est malaisé entre les deux termes de cette alternative. Peut-être est-il impossible. Les expéditions coloniales de la France, comme celles d'ailleurs de tous les pays européens, si heureux qu'en ait été le résultat définitif, ont toujours présenté de graves défauts d'organisation. La retraite de Lang-Son survint trois jours trop tôt, l'opinion eut le tort de s'affoler d'un revers passager et réparable, et Ferry compta peut-être un peu trop sur la perfection d'un outil fonctionnant à une aussi grande distance¹.

Affolement sincère ou calculé des uns, excès de confiance des autres, peu importe d'ailleurs. Consciente ou réfléchie, la répulsion que le pays montrait désormais pour tout nouveau développement de la politique d'expansion

1. Il n'est pas douteux que le « désastre » de Lang-Son fut, au moment où il fut connu, fort exagéré. D'abord la situation militaire générale au Tonkin était loin d'être aussi mauvaise qu'on le disait et l'envoi des renforts prévus par le cabinet Ferry était largement suffisant pour la rendre tout à fait satisfaisante. Ensuite, il fut ultérieurement prouvé devant la commission d'enquête nommée au mois de décembre 1885 par la nouvelle Chambre des députés, que la retraite ordonnée par le colonel Herbinger après la blessure reçue par Négrier, constitua une manœuvre prématurée et qu'on aurait pu éviter.

sion était un fait patent, dont il allait falloir tenir compte. On se trouvait en présence d'un phénomène de sursaturation. La séance du 30 mars en était la manifestation apparente, brutale. Elle traçait son programme au gouvernement du lendemain. La majorité de la Chambre, dans son brusque revirement, n'avait fait que suivre la majorité de l'opinion du pays, contre laquelle aucune volonté individuelle ne pouvait prévaloir.

Plus de conquêtes coloniales ! Plus d'expéditions lointaines ! Telle était la formule en cours. On en avait « assez d'aller mourir à deux mille lieues », empalé par les Annamites ou sous les balles chinoises. Il y avait aussi le sol de la patrie à défendre. La situation en Europe n'était pas tellement nette qu'une guerre continentale fût devenue impossible. Ferry avait trop oublié « la ligne bleue des Vosges » pour devenir le « Tonkinois ». L'Allemagne, hypertrophiée par sa récente victoire, pesait toujours sur le flanc est de la France. Sans doute, depuis le Congrès où quelques mois plus tôt, nous avions, d'accord avec les autres nations européennes, mais dans des termes plus amicaux avec elle qu'avec aucune autre, défini un nouveau « droit africain », les relations entre les deux pays avaient pris une tournure courtoise, presque cordiale. Mais de quel prix payions-nous ces sourires ? On perdait donc de vue que seul l'oubli de nos désastres, de la blessure encore saignante, les rendait possibles. La main qu'on nous tendait, n'était-ce pas celle qui précisément nous avait découronnés ? Là-bas, de l'autre côté de la « carte au liséré vert », aux pays annexés, il y avait toujours des frères qui luttaient pour ne pas devenir tout à fait Allemands, attendant toujours le moment où ils redeviendraient tout à fait Français. N'avaient-ils pas jusqu'ici, eux, résisté aux sourires, puis aux menaces de Manteuffel ? Espérait-on les remplacer par des Asiatiques ? La Chambre de 1881, qui allait, au mois d'octobre, retourner devant les électeurs,

avait voté une nouvelle loi sur le recrutement. Oserait-elle dire que la revanche espérée, malgré l'apaisement passager, c'est sur la Chine qu'on devait la prendre ?

Réactionnaires, oui, peut-être, ceux qui caricaturent Ferry, l'outragent, l'appellent « traître », « Prussien », heureux de piétiner celui qu'ils dénoncent à la fois comme « l'ennemi de la patrie » et comme « l'ennemi de la religion ». Mais la campagne réactionnaire porte ses fruits. La masse hésite. Elle se demande peu à peu si ceux qui ont voulu « distraire la France de sa douleur » ne l'ont pas trompée en s'abusant eux-mêmes. L'idée de revanche renaît, s'étend. Un courant se forme, de plus en plus large, de plus en plus puissant. Quelle direction il prendra, personne ne le sait ; mais il en est d'autant plus dangereux, et il va falloir compter avec lui.

Les gouvernements qui se succéderont en France pendant les cinq années qui suivront, auront à concilier les forces nées de ce courant, d'une part, avec les exigences de la situation européenne, et de l'autre, avec les facultés, exactement appréciées, du pays.

Revenir à une politique continentale, mais sans oublier l'isolement qui décuple les risques, non seulement d'un conflit, mais de toute action internationale ; ménager les souvenirs et les espérances légitimes du pays, mais garder la vue nette et juste des responsabilités à engager ; armer la France sans alarmer personne ; tel est le problème que pose la chute de Ferry. A le résoudre, plus d'une énergie va s'user, et son seul énoncé éclaire toute l'histoire, pendant la période boulangiste, des rapports entre la France et l'Allemagne.

II

Soit heureuse fortune, soit clairvoyance et habileté du Président Grévy, le cabinet qui se forma le 6 avril 1885

répondait assez bien aux nécessités du moment. Son chef lui-même, M. Henri Brisson¹, d'un mot qui en limitait le programme et la durée, dégagèa modestement son caractère essentiel : c'était un cabinet de circonstance².

Deux questions, d'une nature temporaire, et dont la solution suffisait à épuiser la vie d'un gouvernement, dominaient la situation. Les élections générales devaient avoir lieu à l'automne. Les oppositions de droite, exaspérées par les lois sur l'enseignement votées au cours de la législature qui finissait et par les mesures prises contre les congrégations non autorisées, avaient trouvé dans les dernières vicissitudes de la politique coloniale un tremplin commun et commode. La position des républicains de toutes nuances, modérés ou radicaux, devenait périlleuse, même dans les départements les plus attachés à la Répu-

1. M. Henri Brisson est né à Bourges le 31 juillet 1835. Fondateur, sous l'Empire, des journaux républicains *l'Avenir* (1854), et *l'Avenir national* (1869), il fut adjoint au maire de Paris du 4 septembre au 31 octobre 1870. Représentant du peuple à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'Extrême-gauche, il fut ensuite élu député de Paris en 1876, 1877 et 1881. Il présida la Chambre des députés de 1881 jusqu'au 7 avril 1885. Réélu en 1885 dans la Seine et dans le Cher, il opta pour le Cher. Il se présenta à Paris (10^e arrondissement) en 1889, et fut élu ainsi qu'en 1893 et 1898. Mis en minorité dans cette circonscription aux élections de mai 1902, il se présenta et fut élu dans la 4^e circonscription de Marseille, qui le réélit en 1906 et 1910. M. Henri Brisson est mort le 14 avril 1912. Depuis son ministère du 7 avril 1885, il fut président de la Chambre en 1895, 1896, 1897 jusqu'en juin 1898, date à laquelle il redevint président du conseil et ministre de l'Intérieur, au moment où régnait l'agitation créée par l'affaire Dreyfus. Mais son second ministère ne dura que quelques mois, jusqu'en octobre. Il fut encore président de la Chambre en 1904. Battu en janvier 1905 par M. Doumer, il ne reconquit le fauteuil présidentiel — qu'il devait occuper jusqu'à sa mort — qu'après les élections de 1906.

2. M. de Freycinet, auquel fut d'abord offert la mission de former le nouveau ministère se récusa, au bout de quelques jours.

Le cabinet Brisson était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Justice* : M. Henri Brisson ; *Affaires étrangères* : M. de Freycinet ; *Intérieur* : M. Allain-Targé ; *Instruction publique et Cultes* : M. René Goblet ; *Guerre* : le général Campenon ; *Marine* : l'amiral Galibert ; *Finances* : M. Clamageran ; *Travaux publics* : M. Sadi-Carnot ; *Commerce* : M. Pierre Legrand ; *Agriculture* : M. Hervé-Mangon ; *Postes et télégraphes* : M. Sarrrien.

M. Floquet remplaça M. Brisson à la Présidence de la Chambre.

blique. Enfin, il fallait liquider la question tonkinoise, c'est-à-dire donner au pays l'impression rassurante que « l'ère des conquêtes lointaines » était close, mais sans laisser rien périmer des droits de la France à l'extérieur, car les partis conservateurs n'auraient pas failli à flétrir toute « politique d'abdication » avec autant d'indignation qu'ils en avaient mis à dénoncer « la politique d'aventures ».

Or, deux hommes, dans le nouveau cabinet, réunissaient bien les qualités susceptibles d'assurer l'exécution de l'une et de l'autre de ces deux tâches délicates et ardues : c'était M. Brisson lui-même, et M. de Freycinet, qui venait de reprendre le chemin du quai d'Orsay.

M. Brisson était, à un degré éminent, ce qu'on a appelé un personnage représentatif. Il symbolisait presque à lui seul la République. Son nom était évocateur de souvenirs : souvenirs des temps déjà lointains où son père, sous la Restauration, s'essayait à restaurer l'idée républicaine ; souvenirs tout récents des luttes qu'il avait soutenues lui-même contre l'Empire. Fils d'une génération arrivée à la petite bourgeoisie dans la période héroïque, il s'en tenait, ferme comme un roc, aux principes de cette génération et il continuait, sans lassitude, à combattre le combat qu'il avait jugé bon une fois pour toutes. Il avait l'autorité et il était un homme d'autorité. Il affirmait plus qu'il ne discutait. La réalisation de son idéal républicain se confondait pour lui avec l'avenir de la France ; il ne transigeait jamais avec cet idéal. Contre la « Réaction », il préconisait la *concentration* des républicains. Radical, il avait une formule que tous les groupes de gauche, à la frontière du sien, pouvaient adopter : « La République avant tout », et c'était précisément le cri de ralliement qu'il fallait pousser à cet instant critique. Fautes commises, comme avait dit M. Ribot le 30 mars, ou résultats de circonstances inévitables, peu importe, les partis de droite mettaient au passif

de la République, dans la même colonne, les convulsions sorties des lois de laïcité et les vicissitudes de la politique coloniale. La France était, une fois encore, déchirée; ou plutôt il y avait deux France, dressées l'une contre l'autre. Une des deux devait être ou ramenée, ou réduite. M. Brisson était le lutteur nécessaire. Il n'avait pas reculé.

M. de Freycinet, au quai d'Orsay, n'était pas moins l'homme de la situation⁴.

Élève de l'école polytechnique, ingénieur, ancien collaborateur de Gambetta au Gouvernement de la Défense Nationale, il avait d'abord ce don de la clarté qui semble être la marque distinctive du corps des mines français. Sa vue des affaires était nette, précise et ordonnée. Lorsqu'on disait de lui qu'il avait un plan, tout le monde pensait à

4. M. Charles-Louis de Saulces de Freycinet est né à Foix le 14 novembre 1828. Élève à l'École polytechnique de 1846 à 1848, il fut, sous l'Empire, ingénieur des mines et chef de l'exploitation du réseau du Midi. Au 4 septembre 1870, Gambetta le nomma préfet du Tarn-et-Garonne, et le 10 octobre, délégué au ministère de la Guerre, fonction qu'il occupa jusqu'en février 1871, et durant laquelle il fut un des plus actifs agents de la résistance aux armées allemandes. Les électeurs sénatoriaux de la Seine l'envoyèrent siéger au Luxembourg en janvier 1876, et lui ont depuis lors constamment renouvelé leur confiance.

M. de Freycinet a été successivement : ministre des Travaux publics dans le cabinet Dufaure (13 décembre 1877-30 janvier 1879) et dans le cabinet Waddington (4 février-21 décembre 1879); Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (28 décembre 1879-19 septembre 1880 et 30 janvier-29 juillet 1882); ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Brisson (6 avril 1885-7 janvier 1886); de nouveau Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (7 janvier-3 décembre 1886); ministre de la Guerre dans les cabinets Floquet (3 avril 1888-14 février 1889) et Tirard (22 février 1889-14 mars 1890); Président du Conseil et ministre de la Guerre (17 mars 1890-18 février 1892); ministre de la Guerre dans le cabinet Loubet (27 février-28 novembre 1892), dans le cabinet Ribot du 6 décembre 1892 au 11 janvier 1893, et dans le cabinet Dupuy (1^{er} novembre 1898-12 juin 1899).

Membre de l'Académie des Sciences depuis 1882 et de l'Académie française depuis 1890, M. de Freycinet est l'auteur de nombreux travaux scientifiques et historiques : *Traité de mécanique rationnelle* (1858); *De l'analyse infinitésimale* (1860); *le Travail des femmes et des enfants dans les manufactures d'Angleterre* (1867); *Traité d'assainissement industriel* (1870); *Principes de l'assainissement des villes* (1878); *La guerre en province* (1872); *Essai sur la philosophie des Sciences* (1896); *La question d'Égypte* (1904); *Souvenirs* (1911).

quelque chose de géométrique et d'harmonieux. Penché sur la carte d'Europe, on le voyait mesurant, pesant, « à très peu près », les forces, avec les dimensions, de chaque pays. Si le mot « puissance » n'éveillait pour tout le monde que des idées confuses, il devait naturellement prendre pour lui une signification claire, mécanique. Sa connaissance d'une question était-elle imparfaite ? Il évitait avec prudence de formuler un avis. Mais lorsqu'il se prononçait, c'est qu'il avait étudié le problème sous toutes ses faces, calculé, en ramenant les chances d'erreur aussi près que possible de zéro, les éléments à utiliser ou à rejeter. Et lorsqu'il avait énoncé ce problème, la solution s'en dégagait si naturellement qu'après lui il n'y avait rien à dire.

La force de M. de Freycinet a donc été d'apprécier exactement, sans les juger, les forces de la nature, humaines ou physiques, et de mesurer son action aux résultats de ses calculs. Estimait-il un obstacle insurmontable ? Il s'abstenait. On ne pouvait pas dire qu'il n'était pas homme d'action ; sa vie entière est faite d'activité. Mais il était enclin naturellement et par éducation à composer plutôt qu'à s'opposer, à canaliser un courant plutôt qu'à s'épuiser à le supprimer. M^{me} Adam, faisant allusion aux convictions républicaines de ce descendant de la noblesse, disait de lui : « Il obéit volontiers à l'opinion de la masse et subit sans révolte, quel qu'il soit, ce qu'il appelle le verdict populaire. Le contraste est curieux entre l'allure peu démocratique de M. de Freycinet et son respect de la démocratie et de ses volontés ¹. »

Le contraste n'était qu'apparent. L'élégance de cet ingénieur-aristocrate « venait du dedans ». Ses manières n'étaient que l'expression parfaite de son esprit, attentif à éviter les gestes inutiles. La lutte sans chance de succès,

1. M^{me} Juliette Adam : *Après l'abandon de la Revanche*, p. 116.

sans issue, a des aspects ridicules, dont il se gardait, simplement. C'est pourquoi, conscient de la force de la démocratie, il avait pris sans arrière-pensée le parti de la servir. Sa sincérité républicaine était, si l'on peut dire, chimiquement pure ; il le prouva en expulsant les prétendants, lorsque le Parlement jugea leur présence dangereuse pour la République.

Une pareille tournure d'esprit offre nécessairement, dans l'action politique, des inconvénients. A mettre tant de scrupule dans ses jugements, tant de précision dans ses calculs, on agit moins vite, et plus rarement. Les grandes affaires publiques, surtout les questions internationales, ont la complexité de toutes les choses de la nature. Leurs faces sont multiples, changeantes. Le temps fait presque toujours défaut pour les examiner toutes, et complètement. Il faut se décider vite, dans un délai strictement limité par des événements auxquels il est impossible de commander. Aussi a-t-on fait souvent à M. de Freycinet le reproche de manquer d'esprit de décision, ou, pour mieux dire, quoiqu'un peu brutalement, de caractère.

Il serait juste de reconnaître qu'il s'est décidé rarement, mais qu'il a toujours exécuté, scrupuleusement, et jusqu'au bout, les décisions prises. La solution trouvée, il redevenait homme d'action, ses facultés d'organisation s'exerçaient avec sûreté, et la construction dont le plan avait été minutieusement et lentement médité, se trouvait menée à bien avec d'autant plus de rapidité et sans à-coup. « La petite souris blanche », dont la prudence passait pour de l'indécision et les scrupules pour des feintes, se muait en un travailleur obstiné, bâtisseur méthodique et infatigable de cités solides, aux proportions élégantes. Le jour où pour la première fois, en 1880, il était entré au quai d'Orsay, il s'était trouvé en présence d'une désorganisation systématique des services, d'une sorte de grève de diplomates boudant la République. Quelques semaines

véritable. M. de Freycinet ne pouvait se faire aucune illusion à cet égard.

Si M. de Bismarck souriait à la politique française d'expansion, c'est qu'il y voyait, ou affectait d'y voir un commencement d'acceptation du fait accompli en Europe. Hors de là, son attitude restait la même. Après avoir approuvé la politique de Manteuffel première manière, en Alsace-Lorraine, une politique libérale qui avait même donné quelques résultats, il soutenait avec autant de persévérance le Manteuffel inplacable qui s'était révélé depuis quelques années. Son devoir, pensait-il, était de le soutenir, et il allait jusqu'au bout de son devoir. Mais il n'ignorait pas, car ses moyens d'information étaient nombreux, et il savait interpréter les informations qui lui parvenaient, le douloureux retentissement qu'avait eu en France, le régime de fer appliqué aux populations annexées, la formation d'une ligue dite des Patriotes, dont la devise était : « Quand même », et le parti que tiraient les oppositions de droite des souvenirs de la défaite. Il avait enfin, pour gouverner, besoin d'entretenir dans l'Empire le sentiment qu'une « agression de la France » était toujours possible, et les fluctuations de sa politique parlementaire pouvaient l'amener à des gestes outrés ou à des paroles provocantes.

La première tâche qui s'imposait donc au nouveau gouvernement, c'était de poursuivre en silence, mais sans arrêt, l'œuvre de relèvement militaire entreprise dès le lendemain de la guerre. La loi de 1873, à l'application, avait révélé de graves lacunes. Le recrutement se trouvait mal assuré, offrait de nombreuses fissures. Les privilèges réservés à certaines catégories de la population apparaissaient de plus en plus incompatibles avec les mœurs républicaines. La France était pacifique, le gouvernement s'en portait garant. Elle ne songeait à attaquer personne, pas même l'Allemagne. C'était donc une armée défensive qu'il lui fallait, plutôt qu'une armée de métier ; une armée

à laquelle tous les citoyens d'un âge donné apporteraient la même contribution. La durée du service, fixée à cinq ans par la loi de 1873, était, de l'avis de M. de Freycinet, essentiellement en contradiction avec ce principe¹. Il importait donc, dès que la nouvelle Chambre serait élue, de poursuivre devant elle, puis devant le Sénat, la discussion de la loi qu'elle avait votée le 26 mars et qui astreignait tous les Français valides à trois ans de service militaire.

M. Brisson était pacifique pour des raisons de politique intérieure, M. de Freycinet par suite de la notion très nette qu'il avait des conditions au milieu desquelles il allait avoir à conduire la politique extérieure du pays. Il n'est pas douteux que les affirmations publiques que l'un et l'autre exprimèrent dans ce sens ne traduisissent l'opinion de la majorité des Français.

La déclaration ministérielle lue le 9 avril aux deux Chambres était catégorique. Elle affirmait un attachement non équivoque pour la paix, et elle ramenait l'attention nationale des colonies lointaines sur le vieux continent européen :

« Nous aurons en second lieu, disait-elle, par une politique attentive et circonspecte, à garantir notre situation générale au milieu des questions qui préoccupent l'Europe. »

Cette attitude ne se démentit pas.

Le 6 juillet, sur un rapport favorable de M. Antonin Dubost, la Chambre approuva le traité franco-chinois qui avait mis fin aux hostilités au Tonkin. Le 25 du même mois, le gouvernement ayant présenté une demande de crédit de 12 millions, pour Madagascar², une longue dis-

1. « M. Thiers tenait, on le sait, pour le service à long terme; il aurait voulu garder le service de sept ans. Je prônais le service de trois ans sans lequel on ne pouvait avoir le nombre, — j'entends le nombre exercé. » C. de Freycinet, *Souvenirs*, p. 292.

2. Il s'agissait d'occuper certains points de l'île, de manière à forcer le gouvernement malgache à exécuter les traités antérieurs et à respecter les droits des commerçants français. Les crédits furent votés le 30 juillet à la Chambre par 291 voix contre 142, et le 4 août au Sénat par 297 voix. C'est au cours de ce débat que Jules Ferry, répondant à M. Clemenceau,

Chambre précédente. Le domaine lointain ne viendra qu'après, s'il reste encore quelque argent : « *Les entreprises coloniales, dit la déclaration, ont prit un développement qui les rend onéreuses.* »

Travailler à la reconstitution des forces militaires du pays, à son essor économique; conserver les colonies actuelles, mais sans chercher à en acquérir d'autres; veiller au maintien de la paix, mais d'une paix accompagnée de dignité : on entend ces mots, pendant des mois, comme un refrain, tomber des lèvres gouvernementales.

Cependant, le 24 décembre 1885, l'évacuation du Tonkin n'est repoussée que par 274 voix contre 270. M. Henri Brisson, estimant qu'il n'a plus l'autorité suffisante pour gouverner, se retire immédiatement après la réélection de M. J. Grévy à la Présidence de la République, le 28 décembre¹. M. de Freycinet lui succède, le 7 janvier 1886². L'irritante question religieuse passe au second plan. On fera le moins possible de politique intérieure et l'on cherchera une majorité capable de collaborer au relèvement économique et militaire du pays. Au point de vue de la politique extérieure, l'opinion publique et celle du Parlement n'ayant pas changé, la direction restera la même. La pensée du nouveau gouvernement précise donc et accentue celle du gouvernement précédent :

« *S'il est un point, dit la déclaration ministérielle, sur lequel le suffrage universel se soit exprimé sans équivoque,*

1. M. Grévy (François-Judith-Paul, dit Jules), est né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 15 août 1807. Nous rappelons seulement les principales dates de sa carrière : bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (1868-1870); commissaire du gouvernement provisoire dans le Jura (1848); représentant ou député du Jura (1869-1879); vice-président de l'Assemblée constituante et Président de l'Assemblée nationale (1871-1873); Président de la Chambre des députés (1876-1879); Président de la République (20 janvier 1879-2 décembre 1887). M. Grévy est mort à Mont-sous-Vaudrey en 1897.

2. Le ministère était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Affaires étrangères* : de Freycinet; *Justice* : Demôle; *Intérieur* : Sarrien; *Finances* : Sadi-Carnot; *Guerre* : général Boulanger; *Marine et Colonies* : contre-amiral Aube; *Instruction publique* : Goblet; *Travaux Publics* : Baihaut;

c'est sur la direction à donner à nos affaires extérieures. Il entend que la France ait une politique digne et pacifique, et qu'elle concentre ses forces sur le continent, pour être respectée de tous sans être une menace pour personne.

« Il ne veut plus de ces expéditions lointaines, qui sont une source de sacrifices dont la compensation n'apparaît pas toujours clairement... »

« Soucieux du bon renom de la France, nous conformant aux décisions du Parlement, nous garderons les possessions récemment acquises ; nous nous appliquerons à en tirer le meilleur parti possible, en limitant les sacrifices, en les réduisant à ce qui est strictement indispensable¹. »

Le sens des élections dernières n'a donc pas échappé à M. de Freycinet. Le chiffre redoutable des voix obtenues par l'opposition a fourni à sa clairvoyance un objet de méditations fécondes. La France ne veut pas « oublier », elle ne peut pas oublier. En dépit de l'amputation subie, elle entend conserver sa place, au premier rang des nations, comme autrefois, comme toujours. Elle est pacifique et laborieuse, on en a eu la preuve au lendemain même de ses désastres. Mais elle a un passé, des lettres de noblesse que la République, sous peine de mort, ne saurait laisser périr ; si le destin, un jour, l'a trahie, elle entend que personne, dans le monde, ne conclue de son malheur à une déchéance. Et « docile au verdict populaire », parce qu'il en a pénétré, derrière les effets immédiats, les causes lointaines, M. de Freycinet, quelques mois après la formation de son cabinet, traduira exactement le sentiment national :

« La France veut la paix résolument, franchement, mais

Commerce : Lockroy ; Agriculture : Develle ; Postes et Télégraphes : Granet.

Un décret, signé le jour même de la constitution du cabinet, rattacha au ministère des Affaires étrangères les pays placés sous le protectorat de la France : Tunisie, Cambodge, Tonkin, antérieurement dépendant du département de la Marine et des Colonies.

1. Déclaration lue aux Chambres le 16 janvier 1886.

une paix qui ne coûte rien à sa dignité et n'exige le sacrifice d'aucun de ses droits. Elle ne veut pas abdiquer son rang de grande puissance. Dans certaines questions, son intervention doit être réservée.

« *Mais quand ses intérêts sont en jeu, son action doit s'exercer avec énergie, et si son honneur et sa dignité étaient menacés, elle devrait être prête à tous les sacrifices*¹. »

Le corollaire obligé de ce réveil du sentiment national, la condition d'une politique extérieure inspirée de ces principes, c'est une armée forte, une armée capable de remplir, au moment où l'honneur serait engagé, le rôle que le pays attendrait d'elle, et, en attendant ce jour qu'on ne souhaite pas, mais qu'on ne redoute pas non plus, de concrétiser la force de la France.

Le gouvernement tiendra donc sa promesse de mettre au premier rang de ses préoccupations les questions d'ordre militaire. On a désigné à M. de Freycinet, pour le portefeuille de la Guerre, un des plus jeunes chefs de l'armée, dont les qualités semblent répondre aux nécessités de la tâche à accomplir. Le général Boulanger est actif, intelligent, plein de confiance en lui-même, et, qualité essentielle, dévoué jusqu'ici aux institutions républicaines².

1. Discours prononcé à Toulouse, le 23 septembre 1886.

2. Le général Georges Boulanger est né à Rennes le 29 avril 1837. Il prit part aux campagnes de Kabylie (1857), d'Italie (1859) et de Cochinchine (1863). Au cours de la guerre de 1870-1871, il fut blessé à Champigny et à la défense de Paris. Nommé général de brigade en 1880, il commanda quatre ans plus tard la division d'occupation, en Tunisie. Ministre de la Guerre dans les cabinets Freycinet (7 janvier-3 décembre 1886) et Goblet (10 décembre 1886-17 mai 1887), il fut, à la chute de ce dernier nommé au commandement du 13^e corps d'armée, à Clermont-Ferrand. Mis en non-activité, puis à la retraite, en 1888, pour manquements à la discipline, il fut élu les 8 et 15 avril, député de la Dordogne et du Nord, et présenta à la Chambre un projet de révision de la Constitution qui fut repoussé. Il donna sa démission, et se fit élire, le 19 août, à la fois dans le Nord, la Somme et la Charente-Inférieure, et le 27 janvier dans la Seine. Poursuivi pour complot, il s'enfuit à Bruxelles le 1^{er} avril 1889. Condamné le 14 août 1889, par le Sénat constitué en Haute Cour de Justice, à la déten-

M. de Freycinet a toutes les raisons d'arrêter son choix sur lui, et il l'arrête en effet. Sous son inspiration, le nouvel hôte de la rue Saint-Dominique va se mettre à l'œuvre sans retard. Un nouveau projet de loi sur le recrutement est mis sur pied, rédigé et déposé sur le bureau de la Chambre le 26 mai 1886. Les améliorations qu'il apporte au texte voté par la précédente législature sont nombreuses : le recrutement est assuré sur des bases plus équitables et plus larges. L'infanterie comprendra 206 régiments. Des demandes de crédit sont annoncées, en vue de compléter les approvisionnements en munitions, la réforme de l'armement, et la réfection complète des fortifications de la frontière de l'est¹. D'autres réformes suivraient, notamment en ce qui concerne les cadres et l'état-major.

Toutes ces mesures, prises ou qu'on laisse prévoir, répondent bien aux préoccupations de l'opinion publique, par conséquent aux vues du Président du Conseil. Mais il est loin de la pensée de M. de Freycinet d'en faire l'unique objet du programme gouvernemental. La France laborieuse entend aussi que le ministère travaille avec elle à son relèvement économique. Elle ne veut provoquer personne. « *Nos relations avec les grandes puissances sont établies sur le pied d'une considération mutuelle*². » Les

tion perpétuelle dans une enceinte fortifiée, ses échecs électoraux allèrent désormais en s'accroissant. Les révélations de M. Mermeix, dans les *Coulisses du boulangisme*, achevèrent la désorganisation de son parti. Le général Boulanger se suicida le 30 septembre 1891, à Bruxelles, sur la tombe de son amie, M^{me} de Bonnemains.

1. Une note officieuse, parue dans les journaux à cette époque — le cabinet du ministre en était prodigue — expliquait ainsi les augmentations d'effectifs et les modifications apportées dans les différentes armes :

« L'infanterie est augmentée de 40 régiments de chasseurs à pied constitués à l'aide des 30 bataillons de chasseurs à pied existant, des 4^{es} bataillons des régiments de ligne, et des 2^{es} compagnies de dépôt; la cavalerie est augmentée de 11 régiments; l'artillerie de forteresse et le génie fusionnent et formeront 12 régiments de génie. »

2. Discours prononcé à Toulouse le 23 septembre 1886.

leçons du passé doivent être mises à profit. L'œuvre de relèvement militaire doit s'accompagner d'une renaissance, dans toutes les branches, de l'activité nationale, et surtout se poursuivre avec discrétion. Or, voici que la collaboration du général Boulanger prend une allure de propagande personnelle susceptible de compromettre le résultat sacré à atteindre.

Les débuts du nouveau ministre de la Guerre avaient été pourtant empreints d'un irréprochable loyalisme. Quelques officiers s'étant oubliés jusqu'à manifester publiquement des opinions politiques, le général Boulanger les frappe : « Tant que je serai son chef, déclare-t-il à la tribune, l'armée n'a pas à être juge, elle n'a qu'à obéir. » Il approuve l'expulsion des princes, même celle du duc d'Aumale, qui fut particulièrement combattue¹.

Mais peu à peu il donne à ses actes, à ses paroles, une ampleur qui déborde sur le domaine de la politique générale. Le cabinet entier paraît s'absorber dans le ministre de la guerre, qui multiplie ses discours, à Paris ou en province, et inaugure bruyamment dans la capitale un nouveau Cercle militaire. La revue du 14 juillet 1886 est sa revue. Des notes répétées dans les journaux font de lui une incarnation de l'armée, un symbole de la dignité de la France. Le peuple français est gai, tout finit pour lui par des chansons. Un chanteur de café-concert à la mode célèbre les mérites du « brav'général Boulanger », et le refrain de la chanson fait le tour du pays, répété par des jeunes gens aux cheveux collés et lissés sur le front et les tempes, et par les femmes en « tournures ». Le vertige des foules, promptes à une dangereuse personnification de leurs espoirs, va-t-il gagner les conseils du gouvernement ?

1. La loi interdisant le territoire de la République « aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture » fut votée le 11 juin 1886 par la Chambre des députés et le 22 du même mois par le Sénat.

III

M. de Freycinet n'a pas tardé à pénétrer l'homme. Ce général à barbe blonde et soignée, aux regards accueillants, aux propos enjoleurs, préoccupé de ses succès personnels, consacre à la politique le temps qu'il doit à l'armée. Un avertissement discret, mais ferme, s'impose. A l'un des conseils qui précèdent la revue du 14 juillet, le Président du Conseil se décide : « Monsieur le ministre de la Guerre, dit-il doucement, vous faites un peu trop mon métier. » Il ne le fait pas seulement trop. Il le fait mal. Ses manifestations donnent au programme gouvernemental la couleur dont, précisément, le chef du cabinet tient avant tout à le préserver. Aux yeux de l'étranger, la France a l'air, depuis quelques mois, de négliger tous les travaux de la paix pour se consacrer uniquement à la préparation de la guerre.

L'impression qu'il importe de donner est, non pas contraire, mais différente.

L'armée doit être, non la seule, mais l'une des principales préoccupations du gouvernement. Son développement doit être normal, *naturel*, se régler sur le développement du pays reprenant peu à peu « son rang de grande puissance ». Elle doit être défensive, non offensive. Son rôle est de sauvegarder la dignité du pays, non de donner à *qui que ce soit* l'impression que la France prépare une attaque. M. de Freycinet, avec ses collègues du cabinet, avec tous les républicains, veut la paix, et que *personne* ne puisse douter de la sincérité de ses intentions. Il faut donc que la France ne fournisse à l'Europe aucun motif, même apparent, de s'alarmer. En d'autres termes, si l'on se dit pacifique, il faut prouver qu'on l'est réellement, et l'on ne garde qu'un droit, celui de se préparer à

repousser une attaque ou à défendre son honneur et ses intérêts essentiels. Il y a là une question de tenue, dont la République doit avoir plus de souci qu'aucun autre gouvernement, si elle veut faire admettre de nouveau dans « le concert européen » le pays aux destinées duquel elle préside.

Ce devoir est plus impérieux encore si on l'envisage du point de vue des relations avec l'Allemagne, qui domine toute la politique extérieure de la France.

Certes, personne n'a le droit d'exiger de la France une parole d'abdication, ou d'en user avec elle comme si elle avait abdicqué. Vaincue, elle a signé son amputation, non l'abandon de sa personnalité. Sa souveraineté reste entière. De ce qu'elle réforme son armée pour en accroître la force défensive, de ce qu'elle exige, soucieuse des droits des autres, le respect de sa dignité, personne ne peut lui faire grief. L'avenir est à elle comme à tous. Avec le devoir de se souvenir, elle a gardé le droit d'espérer, et ses espoirs comme ses regrets, personne n'a le droit de les scruter ou de lui en demander l'aveu. Ils ne relèvent que de sa conscience, et la conscience des nations, comme celle des individus, est un domaine inviolable.

Mais le gouvernement de la France agit et traite en son nom. Responsable d'elle devant les autres peuples, il y a des heures où il faut qu'il s'engage, d'autres où il faut qu'il décide. Veut-il la guerre ? Veut-il la paix ? Il doit le dire, et s'il est contraire au droit et absurde d'exiger de lui qu'il se porte garant d'un avenir lointain, au moins peut-on lui demander d'affirmer une intention ou de s'expliquer sur les fins immédiates qu'il poursuit.

C'est pourquoi le gouvernement français, voulant la paix parce qu'il la croit conforme à l'intérêt et au vœu du pays, affirme à l'Allemagne sa volonté de travailler à la maintenir ; et l'Allemagne ne met pas en doute sa sin-

cérité¹. Mais estimant aussi, comme le pays, que l'amour de la paix est inséparable du souci de sa dignité, et que le respect qu'on inspire est en raison directe de la force dont on dispose, il a mis au premier plan de son programme les réformes militaires. Il dit ou fait dire à Berlin par l'ambassadeur de France, M. de Courcel : « Nous ne préparons pas d'agression. Nous réparons nos désastres. » Et il met ses actes en accord avec ses paroles.

Respect du souvenir, inviolabilité de la conscience nationale, dignité et indépendance dans l'action. Mais loyauté dans les rapports de gouvernement à gouvernement; fidèle observation des engagements pris. Telle est alors l'attitude du gouvernement français à l'égard de l'Allemagne.

Les circonstances commandent cette attitude et en excluent tout autre. Comme à la chute de Ferry, la situation de l'Europe reste grosse de dangereuses incertitudes. Les affaires d'Orient prennent une allure alarmante : après un conflit armé entre la Bulgarie et la Serbie, une révolution intérieure a renversé le prince Alexandre de Battenberg. Le concert européen fait entendre des notes discordantes. Aujourd'hui, pas plus qu'hier, on ne peut compter sur une amitié agissante. C'est toujours l'isolement.

La réorganisation de l'armée devait donc se poursuivre avec une extrême prudence. Par elle-même, déjà, elle risquait d'éveiller les méfiances de l'Allemagne, dont les gouvernants étaient prompts à s'alarmer pour leur puissance récente, impatiente de toute rivalité. Qu'advierait-il si ces réformes militaires de la France semblaient le prélude d'une attitude provocante ?

Le ministère de M. de Freycinet avait ainsi le double devoir de travailler sans relâche au relèvement militaire

1. Voir plus loin le discours prononcé le 11 janvier 1887, au Reichstag, par le prince de Bismarck.

du pays et de traduire en paroles et en actes gouvernementaux, qui ne pussent prêter à aucun équivoque, sa volonté ferme et ininterrompue de maintenir la paix.

Devoir d'une exécution difficile, tâche délicate dont la plus légère fausse manœuvre risquait de compromettre le résultat. On en eut la preuve dès le mois de juillet 1886.

M. de Courcel, ambassadeur à Berlin, demanda à ce qu'on mît fin à sa mission, et il fut impossible de ne pas faire droit à sa demande. Les raisons publiquement invoquées de ce départ se référèrent à l'état de santé du diplomate, à la nécessité d'un repos bien gagné... L'événement, au milieu du bruit soulevé en Europe par l'abdication du prince Alexandre de Bulgarie, passa presque inaperçu¹.

La réalité était pourtant fort éloignée de cette explication officieuse.

M. de Courcel résignait ses fonctions parce que précisément il sentait au-dessus de ses forces la mission de se faire, auprès du gouvernement allemand, le défenseur du programme adopté par le gouvernement français. Même il n'hésitait pas à désapprouver ce programme. Diplomate de la vieille école, la situation nouvelle l'effrayait. Il était arrivé à Berlin au moment où la France occupait la Tuni-

1. Au moment où la retraite de M. de Courcel fut connue, des informations présentant cette retraite comme l'indice d'une tension des rapports franco-allemands ayant paru dans la presse française, l'agence Havas publia la note suivante :

• Contrairement aux informations publiées par un certain nombre de journaux, la retraite éventuelle de M. le baron de Courcel, ambassadeur de la République française à Berlin, n'est en aucune façon motivée par l'état des relations entre la France et l'Allemagne; elle n'est due qu'à des raisons d'ordre purement privé.

« Il est également inexact que M. de Courcel ait écrit à Berlin une lettre contenant des explications différentes. »

Tout ce qu'il y a d'exact dans cette note, c'est le démenti portant sur l'état des relations entre les deux pays. Pour le reste, personne n'ignore que les gouvernements n'ont pas accoutumé — agir autrement est d'ailleurs impossible — de publier les véritables raisons de la retraite ou du déplacement d'un agent diplomatique. La note Havas du 23 juillet 1886 est donc sans valeur historique.

sie et entreprenait, avec l'assentiment de l'Allemagne, sa politique d'expansion coloniale. La conquête du Tonkin avait suivi, et Bismarck commençait à se rassurer, du moins M. de Courcel le croyait, sur les vellétés possibles de la France en Europe. Or, voici que tout changeait. Le gouvernement français entendait limiter au strict nécessaire l'effort militaire et financier en faveur des colonies. On revenait à la politique continentale, et on le disait ; à la réorganisation de l'armée, à laquelle on n'avait pas touché depuis 1873, et cela se voyait, se savait trop. L'Allemagne devait nécessairement s'en inquiéter. Comment apaiser ses inquiétudes ; convaincre ses gouvernants qu'on voulait la paix, tandis qu'on se préparait à la guerre ; que l'accroissement de forces recherché avait un but strictement défensif ? Et M. de Courcel prévoyait des difficultés sans nombre, une ère nouvelle de tension, enfin de nouveaux armements de l'Allemagne. Bref, il préférerait s'en aller.

Toutes ces craintes n'étaient pas dénuées de fondement. On ne tarda pas en effet à apprendre que le prince de Bismarck et le feld-maréchal de Moltke, élaboraient un projet de loi, réponse à la réorganisation de l'armée française, tendant à accroître, dans une notable mesure, la puissance de l'armée allemande, et que ce projet serait déposé, dès sa rentrée, sur le bureau de Reichstag.

Mais le gouvernement de M. de Freycinet pouvait-il renoncer à son propre programme ?

Manifestement non.

Y eût-il renoncé, qu'il n'était pas certain que le gouvernement allemand l'imiterait. L'hypothèse contraire était même de beaucoup la plus vraisemblable. En outre, parlementairement, les projets militaires étaient en instance devant les Chambres, saisies déjà de certaines demandes de crédit pour l'armement, ou qui avaient même voté quelques crédits. Enfin, des raisons de principe interdisaient toute hésitation : l'état de l'opinion publique, la

situation des partis au Parlement, autant que l'intérêt général du pays, avaient donné sa direction à la politique générale de la France, et le devoir indiscutable était de ne pas modifier cette direction. Revenir en arrière, cette fois, ç'eût bien été abdiquer publiquement.

Mais la paix, la paix avec dignité, à laquelle on se proclamait, et à laquelle on était « franchement, résolument » attaché, il fallait toujours assurer et convaincre le gouvernement allemand qu'on ne ferait rien pour la troubler, qu'on ne méditait, pas plus aujourd'hui qu'hier, une agression, en un mot que les mesures militaires en cours d'exécution ou projetées avaient un caractère défensif, et qu'on avait toujours, en France, le ferme dessein d'entretenir avec l'Allemagne des relations courtoises et de la plus stricte loyauté.

Si M. de Courcel estimait au-dessus de ses forces la tâche, malaisée il est vrai, mais possible cependant, de convaincre le gouvernement allemand, il ne restait plus qu'à lui chercher un successeur plus confiant dans ses propres forces, ou mieux pénétré des idées et des vues du gouvernement français.

M. de Freycinet eut la bonne fortune de trouver dans son entourage l'homme qui s'adaptait le mieux à cette situation délicate, le plus apte à mener à bien la mission que le gouvernement lui confierait. M. de Courcel ayant présenté ses lettres de rappel à l'empereur Guillaume I^{er} le 24 août, M. Jules Herbertte fut officiellement appelé, le 8 septembre, à le remplacer¹.

Il fallait quelque courage pour accepter d'aller repré-

1. M. Jules Herbertte, né le 5 août 1839, mort le 17 décembre 1901, a été successivement : attaché à la direction des consulats (1860), élève-consul à Naples (1867), gérant du consulat de Stettin (1869), rédacteur à la direction politique (1871), délégué à la commission européenne (1876), ministre plénipotentiaire de 2^e classe (1880), directeur du personnel et de la comptabilité (1880), ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe (1882), directeur du cabinet (1885), ambassadeur à Berlin (1886-1896). grand-croix de la Légion d'honneur (1896).

senter la France républicaine dans la capitale du nouvel empire allemand. « L'atmosphère de Berlin est lourde pour un diplomate français. Les souvenirs de 1870 y dominent toutes les relations, jusque dans les incidents les plus vulgaires de la vie officielle. L'art suprême consiste à se demander chaque matin, en affectant le calme, la simplicité, la rondeur, suivant le tempérament de l'ambassadeur, si quelque poutre cachée ne va pas vous écraser la tête¹ ».

Ces difficultés, déjà considérables dans des circonstances normales, se trouvaient encore accrues, à l'automne de 1886, par les événements qui avaient amené et accompagné la retraite de M. de Courcel.

M. Herbette était heureusement armé pour les vaincre. De vieille et bonne souche bourgeoise, il avait d'abord deux des qualités essentielles de la bourgeoisie française : le bon sens et l'esprit d'observation. Hommes ou choses, son jugement pesait tout avec justesse et rapidité. D'une culture solide et étendue, il avait acquis par un séjour de près de vingt ans au ministère une connaissance profonde et exacte des affaires, condition indispensable de toutes les tractations politiques. Pour discuter, il faut savoir ; cette nécessité est deux fois vraie, lorsqu'il s'agit de discuter avec un Allemand. M. Herbette avait encore ce don naturel de s'exprimer avec netteté et aisance, et ce don devait avoir de nombreuses occasions de s'exercer auprès d'un gouvernement étranger auquel il importait avant tout de donner l'impression qu'on n'avait d'hésitation ni dans les idées, ni dans l'action, et qu'aucune arrière-pensée ne se cachait derrière les explications officiellement et ouvertement exprimées.

Enfin, le nouvel ambassadeur avait, qualité essentielle, collaboré pendant plusieurs années avec le Président du Conseil. Il l'avait aidé de ses connaissances administra-

1. *Le Figaro* du 27 mai 1896, sous la signature de Whist (M. Valfrey).

tives au moment où celui-ci était entré pour la première fois au quai d'Orsay. Il était imprégné de ses idées et de ses méthodes. Il dirigeait son cabinet depuis seize mois, et dans ces fonctions délicates mais dont l'exercice est particulièrement utile, il avait pu se familiariser à la fois avec les nécessités de la politique intérieure et avec la conception gouvernementale en ce qui concernait la politique extérieure et particulièrement les rapports avec l'Allemagne.

Les débuts de M. Herbette à Berlin empruntaient donc à la personnalité même du nouvel ambassadeur autant qu'aux circonstances qui avaient entouré sa nomination une importance exceptionnelle. Ils furent en effet significatifs.

M. Herbette rejoignit son poste au milieu d'octobre, eut immédiatement avec le comte Herbert de Bismarck, secrétaire d'État à l'Office extérieur, un long entretien, et, le 23, présenta ses lettres de créance à l'empereur Guillaume I^{er}. Le discours qu'il prononça à cette occasion, la réponse de l'empereur, expriment exactement, avec le caractère que le gouvernement français entendait donner à la mission de son nouveau représentant, l'esprit dans lequel furent accueillis les assurances qu'il donnait.

M. Herbette s'exprima en ces termes¹ :

Sire,

Appelé à l'insigne honneur de représenter la République française auprès de Votre Majesté Impériale et Royale, j'envisage avec un profond sentiment des devoirs qui m'incombent, l'objet de cette haute mission.

L'Allemagne et la France ont de nombreux intérêts communs; elles y trouveront de plus en plus, j'en ai la conviction, un terrain d'entente profitable aux deux pays.

1. Ces discours furent publiés. Le texte ici reproduit a été extrait du *Mémorial diplomatique* du 30 octobre 1886.

Entretenir et développer ces éléments de bon vouloir réciproque, tel est le but assigné à mes efforts ; je le poursuivrai avec d'autant plus de zèle et de confiance que je suis intimement pénétré des idées de paix, de travail et de stabilité qui animent la nation française et inspirent la politique de son gouvernement.

J'ose espérer que Votre Majesté daignera me faciliter l'accomplissement de ma tâche, en me continuant la bienveillance dont elle a honoré mes prédécesseurs et dont j'ai recueilli moi-même, à d'autres époques de ma carrière, de précieux témoignages.

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les lettres qui m'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur de la République française.

L'empereur répondit :

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous avez exprimé ma pensée en disant que l'Allemagne et la France ont de nombreux intérêts communs et qu'elles pourraient y trouver un terrain d'entente profitable aux deux nations voisines.

Grâce à votre grande habitude des affaires et à votre connaissance profonde des intérêts que la France a en commun avec l'Allemagne, vous réunissez toutes les qualités qui sont nécessaires pour collaborer avec mon gouvernement au maintien des bons rapports entre les deux pays.

Aussi, je me félicite sincèrement du choix que M. le Président de la République a fait en vous désignant aux hautes fonctions que vous allez remplir.

Soyez convaincu, Monsieur l'Ambassadeur, que mon concours ne vous fera jamais défaut pour appuyer toute mesure tendant au but conciliant et pacifique que vous venez d'indiquer.

Rien de plus éloquent, sous la réserve du style diplomatique, que ces deux discours. Ils ne constatent pas seulement la courtoisie continue des rapports officiels entre les deux gouvernements. Ils affirment et soulignent l'intention inébranlable, « stable », de la France, de vivre en paix dans le travail, et ils donnent de cette intention une preuve

immédiate : la volonté de rechercher un *terrain d'entente* dans les *intérêts communs* aux deux pays.

Une pareille affirmation, à un pareil moment, est significative. Elle répond aux vues de M. de Freycinet autant qu'à celles du parti républicain tout entier. Les circonstances la commandent, plus nette, plus forte que jamais. L'agitation anti-républicaine s'est en effet accrue depuis quelques mois ; elle puise dans le réveil du sentiment patriotique ses principaux éléments de propagande ; elle exploite l'idée de revanche¹, et ses chefs, sans responsabilité à l'égard de l'étranger, essaient de donner à la politique extérieure du pays une direction dont l'œuvre de relèvement entreprise et poursuivie risque de se trouver compromise.

Pour exprimer sa pensée, le gouvernement français saisit donc cette circonstance ordinairement sans intérêt d'un changement d'ambassadeur. Quelle autre voie, et mieux appropiée, choisirait-il ? L'Empire allemand est représenté à Paris depuis le mois de juillet de l'année précédente, par un homme qui, même de bonne foi, risquerait de dénaturer, en les transmettant, les explications ou les assurances qu'on lui fournirait. En une matière aussi grave et délicate, tout est affaire de nuances, presque d'intonations. Le fil de l'argumentation, si logiquement que l'argumentation soit conduite, est ténu et fragile. Or, M. de Münster, bien que pacifique, est loin d'être un homme en nuances².

1. Au mois d'octobre 1886, commença la publication d'un journal intitulé *La Revanche*, dont la polémique grossière mettait en cause de la manière la plus injurieuse non seulement les membres du gouvernement, mais encore les représentants de la France à l'étranger.

2. Le comte de Münster-Ledenbourg (baron de Grotthaus, prince de Derneburg) est né à Londres en 1820. Ministre du Hanovre à Saint-Pétersbourg, de 1857 à 1865, il prit en 1866 une attitude favorable à la Prusse. Le prince de Bismarck le nomma ambassadeur à Londres en 1873, puis à Paris au mois de mars 1885. Le comte de Münster a publié plusieurs ouvrages pour soutenir la politique de son parti, et entre autres : *Ma participation aux événements de 1866 en Hanovre, Avenir de l'Allemagne*, etc. Il mourut à Hanovre en 1902.

Ce Hanovrien raboteux et fantasque est strictement imperméable au sentiment français, inapte à l'exprimer par conséquent. Affilié de la première heure au parti de la *Grande Allemagne*, on lui a ouvert la carrière diplomatique surtout pour le récompenser de son dévouement aux heures critiques. Il tient son ambassade pour une *place* et, ses instructions exécutées strictement mais sans zèle, se livre bucoliquement dans les jardins de l'hôtel Beauharnais aux joies de l'horticulture, sans autres rapports avec le monde extérieur que les réceptions inévitables ou quelques parties de whist au cercle de l'Union.

IV

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée de M. Herbette à Berlin que deux événements, dont l'issue pouvait avoir des conséquences graves pour les rapports entre les deux pays, survinrent à peu près dans le même temps en France et en Allemagne.

Le 3 décembre, au cours de la discussion du budget du ministère de l'Intérieur, un vote de la Chambre sur une mesquine question d'ordre administratif, mit le cabinet de M. de Freycinet en minorité¹. La majorité antigouvernementale était, à la vérité, peu importante : 13 voix à peine, et comprenait, avec l'opposition de droite, des républicains qui, le résultat proclamé, regrettèrent leur vote et le dirent. Puis le vote émis au cours de la discussion du budget

1. Le ministère Freycinet fut mis en minorité sur la question des sous-préfets, dont la suppression fut votée, malgré l'opposition du ministre de l'Intérieur, par 262 voix contre 249. La majorité comprenait 173 membres de la droite, et 89 républicains, dont 67 membres de l'extrême-gauche, 16 radicaux et 6 républicains de nuances diverses.

Des remaniements avaient eu lieu de la fin de novembre, à la suite de différents votes émis par la commission du budget ou d'incidents relatifs à des questions d'ordre intérieur. C'est ainsi que M. Sarrien, puis M. Sadi Carnot avaient été remplacés.

portait sur une question d'un intérêt tellement réduit, qu'on pouvait légitimement considérer que le cabinet ne s'en trouvait pas atteint, ni la politique qu'il suivait condamnée. Le Président de la République insista vivement auprès de M. de Freycinet pour qu'il demeurât au pouvoir ; mais ses efforts se heurtèrent à une décision irréductible. M. de Freycinet était las d'une obstruction parlementaire qui paralysait la marche des affaires, à un moment où il aurait fallu que la fonction gouvernementale s'accomplît précisément avec le minimum de heurts. Il estimait que rien n'était à modifier dans la direction à donner à la politique générale du pays, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Mais en présence de la situation qui lui était faite, il préférait passer la main. Le 10 décembre, M. Goblet lui succéda, et trois jours seulement après la formation de son ministère, put trouver, en dehors du Parlement et en la personne de M. Flourens, un titulaire pour le portefeuille des Affaires étrangères.

En réalité, il n'y eut rien de changé, sinon les personnes¹. L'orientation du nouveau cabinet resta la même que celle du précédent. M. Goblet², ami personnel et le

1. Le ministère était ainsi constitué : *Intérieur et Présidence du Conseil* : M. René Goblet ; *Justice* : M. Sarrien ; *Guerre* : le général Boulanger ; *Affaires étrangères* : M. Flourens ; *Finances* : M. Dauphin ; *Marine* : le vice-amiral Aube ; *Instruction publique* : M. Berthelot ; *Travaux Publics* : M. Millaud ; *Postes et Télégraphes* : M. Granet ; *Commerce et Industrie* : M. Lockroy ; *Agriculture* : M. Develle.

2. M. René Goblet est né en 1828 à Aire (Pas-de-Calais). Avocat au barreau d'Amiens, et nommé au 4 septembre Procureur général à la Cour d'Amiens, il fut élu député de la Somme le 2 juillet 1871. Il se fit connaître par le discours qu'il prononça dans une discussion relative à la revision des pensions accordées à d'anciens fonctionnaires de l'Empire. Il fut battu aux élections de 1876, puis de nouveau élu en 1877. M. Goblet fut alors successivement : sous-secrétaire d'État à la Justice (4 février-21 décembre 1879) ; ministre de l'Intérieur dans le cabinet Freycinet (28 décembre 1879-29 septembre 1880) ; ministre de l'Intérieur dans le cabinet Brisson (avril 1885-janvier 1886) et dans le cabinet Freycinet (janvier-décembre 1886) ; président du Conseil et ministre de l'Intérieur (décembre 1886-mai 1887) ; ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Floquet (avril 1888-février 1889). Battu aux élections législatives de 1889, les électeurs sénatoriaux de la Somme l'envoyèrent en 1891 siéger au Sénat. Élu député à Paris en septembre 1893, il donna sa démission de sénateur. Il échoua

plus ancien collaborateur de M. de Freycinet, avait hésité à accepter le pouvoir pour cette raison, disait-il modestement, mais non sans justesse « que, résolu à suivre la même politique que l'ancien Président du Conseil, il avait encore moins de chances que celui-ci de la faire accepter par la Chambre ». Aucune autre politique n'était cependant possible ; on l'en convainquit, et il finit par se décider à tenter l'expérience. Ce petit homme vif, cassant, qui s'était formé dans les luttes du barreau avant d'aborder la tribune parlementaire, avait d'ailleurs la combattivité nécessaire à la réussite, et, avec le dévouement à ses idées et à ses amitiés, une intelligence très avertie et très nette des affaires. De M. Flourens, qu'on avait arraché au Conseil d'Etat où il présidait la section chargée, avec d'autres matières, des Affaires étrangères, on ne pouvait rien dire, sinon que, magistrat scrupuleux et traditionnaliste par tempérament, effacé et poncif, il continuerait au Quai d'Orsay, par inclination personnelle autant que par conviction, l'œuvre de son prédécesseur. Et de fait, dès qu'il eut pris possession de son département, il donna sur ses intentions une indication significative en conservant le cabinet de son prédécesseur.

La déclaration lue aux Chambres le 11 décembre attesta publiquement le caractère et les dispositions du nouveau cabinet. A l'intérieur, l'œuvre de réformes qui formait l'essence du programme républicain serait poursuivie. « *A l'extérieur, ajoutait le document ministériel, vous penserez certainement avec nous que nous ne saurions mieux faire que de continuer la politique « à la fois prudente et ferme » récemment exposée à cette tribune avec tant d'autorité par l'éminent président du précédent cabinet, et à laquelle la Chambre tout entière a donné son approbation.* »

aux élections de 1898, et rentra dans la vie privée. Il fut pendant quelques années, à partir de 1893, l'un des directeurs de la *Petite République*. M. Goblet est mort à Paris en 1905.

Il n'y avait donc en France qu'un ministère de plus à ajouter à la liste de ceux que le Moloch parlementaire avait jusque là dévorés. L'axe gouvernemental ne s'était pas déplacé. Le général Boulanger conservait son portefeuille ; l'œuvre de perfectionnement militaire entreprise serait donc continuée. Mais les réformes d'ordre intérieur, économiques, sociales ou politiques, restaient l'objectif principal, et le maintien de la paix, par conséquent la loyauté et la courtoisie des rapports avec l'Allemagne, formaient toujours une condition essentielle de la mise en œuvre de ce programme.

Les événements qui se déroulaient en Allemagne étaient infiniment plus graves, et leur évolution possible menaçait d'affecter profondément la politique intérieure de l'Empire et, par répercussion, la situation internationale.

Les bruits relatifs à des augmentations d'armement qui couraient depuis quelques temps, n'avaient pas tardé à être officiellement confirmés. C'était bien une demande importante de crédits correspondant à ces augmentations que le gouvernement impérial allait en outre soumettre à l'agrément parlementaire.

Le 25 novembre, le général Bronsart de Schellendorf, ministre de la Guerre, déposa sur le bureau du Reichstag, qui venait de rentrer, un projet de loi dont les dispositions essentielles se trouvaient contenues dans les deux premiers articles, ainsi conçus :

§ 1. — En exécution des articles 57, 59 et 60 de la Constitution de l'Empire, l'effectif de l'armée en temps de paix est fixé, pour la période du 1^{er} avril 1887 au 31 mars 1894, à 468.000 hommes. Les volontaires d'un an ne sont pas comptés dans l'effectif de paix.

§ 2. — A partir du 1^{er} avril 1887, l'infanterie sera formée en 534 bataillons, la cavalerie en 465 escadrons, l'artillerie de

campagne en 364 batteries, l'artillerie à pied en 31 bataillons, le génie en 19 et le train en 18 bataillons¹.

L'augmentation numérique prévue par ce texte ne laissait pas d'être impressionnante.

D'après la loi du 6 mai 1880, l'effectif de l'armée allemande en temps de paix, fixé jusqu'au 31 mars 1888, se composait de 427.274 hommes, proportionnel au chiffre fourni par le recensement de la population de l'Empire au 1^{er} décembre 1875. C'était donc une augmentation de 41.135 hommes que demandait le gouvernement impérial « de manière à ce que l'effectif total correspondît à 1 p. 100 de la population d'après le recensement du 1^{er} décembre 1885 », conformément à l'article 60 de la Constitution de l'Empire¹. En d'autres termes les forces militaires de l'Allemagne se trouvaient accrues, par le projet déposé au Reichstag, d'environ 10 p. 100, et d'une quantité plus grande encore en temps de guerre.

Que les derniers projets militaires exécutés ou en cours d'exécution en France eussent servi de prétexte au gouvernement allemand, c'est ce qui ne pouvait faire aucun doute. L'état-major de Berlin invoquait d'abord, il est vrai, l'obligation constitutionnelle de proportionner l'effectif à la population de l'Empire d'après les chiffres fournis par le dernier recensement, et la nécessité de rénover une

1. Voici le texte des articles visés par le § 1 du projet :

ART. 57. — Tout Allemand est astreint au service militaire et ne peut se faire remplacer pour l'accomplissement de ce devoir.

ART. 59. — Tout Allemand astreint au service militaire appartient pendant 7 ans, généralement depuis la 20^e année accomplie jusqu'au commencement de la 28^e, à l'armée permanente, savoir : 3 années sous les drapeaux, les 4 autres dans la réserve, — et 5 années ensuite dans la landwehr.

ART. 60. — La force de l'effectif en temps de paix de l'armée allemande jusqu'au 31 décembre 1871 est fixée à 1 p. 100 de la population, et sera établie au *prorata* de celle-ci par les gouvernements confédérés. Pour les temps qui suivront, la force de l'effectif sera fixée par la voie de la législation de l'Empire.

organisation établie quatorze ans plus tôt. Il n'en apparaissait pas moins clairement — et d'ailleurs, l'exposé des motifs invoquait explicitement la dernière augmentation projetée de l'armée française, évaluée par lui à 44.000 hommes — que les gouvernants de l'Allemagne entendaient assurer à leur pays une certaine supériorité militaire dont ils semblaient avoir, une fois pour toutes, arrêté la proportion. Conserver coûte que coûte l'avance prise, ou qu'on croyait avoir prise, tel était l'objectif¹.

Un simple rapprochement de dates était, à cet égard, plus éloquent que toute démonstration.

La première fixation de l'effectif avait été établie en 1871, au lendemain même du vote de la Constitution de l'Empire, et consolidée, immédiatement après, par un triennat venant à expiration en 1874. L'effectif était arrêté à 401.059 hommes. Mais la France ayant entrepris dès 1872 et 1873 la réorganisation de son armée, ce n'est plus alors un triennat que le gouvernement allemand demande au Reichstag et en obtient. L'état-major estime que pour mener à bien le plan de réformes qu'impose la renaissance de l'organisme militaire français, une loi d'empire qui lui donne un délai de sept années est nécessaire. Le Reichstag vote donc un premier septennat en 1874, puis un second en 1881, ce dernier fixant cette fois l'effectif à 427.274 hommes jusqu'au 31 mars 1888. Aujourd'hui comme hier, l'adoption de cette période de sept années ne s'adaptait pas seulement à des conceptions d'ordre militaire, elle répondait encore à cette préoccupation du gouvernement ou plutôt du chancelier, de soustraire les questions inté-

1. Le discours du Trône, lu le 25 novembre, s'exprimait en ces termes :
 « La composition de notre force militaire a besoin de renouveler sa base légale. Dans l'armée réside la garantie assurée pour la protection durable des biens de la paix, et bien que la politique de l'Empire continue d'être pacifique, l'Allemagne, *considérant le développement des institutions militaires chez les États nos voisins*, ne veut pas renoncer plus longtemps à augmenter sa force militaire et particulièrement l'effectif actuel en temps de paix. »

ressant la défense de l'Empire et en même temps la politique générale extérieure à un contrôle trop fréquent du Reichstag.

Mais, cette fois, l'opinion était loin d'être acquise au nouveau septennat. A peine connu, le projet souleva contre lui et naturellement les partis avancés : radicaux et démocrates-socialistes. Le centre, ou, pour mieux dire les catholiques, ne tardèrent pas à faire bloc avec ceux-ci. La perspective de nouveaux impôts, dont le fardeau allait retomber sans doute sur les consommateurs allemands, c'est-à-dire sur le peuple, déterminait l'attitude des premiers¹. Pour les seconds, malgré les tempéraments apportés dans les derniers temps à l'application des lois ecclésiastiques, malgré le bruit qui courait d'une prochaine réconciliation du Saint-Siège et du chancelier, ils appréhendaient encore et cherchaient à prévenir une hypertrophie trop rapide de la Prusse protestante aux dépens des États catholiques du Sud, où leur influence était presque partout prépondérante.

Les polémiques s'étaient rapidement engagés ; leur violence rappelait les jours les plus agités du Kulturkampf. La presse gouvernementale, agitant l'épouvantail de la *revanche française*, somrait le Reichstag, s'il avait encore la notion du devoir patriotique, de voter le septennat qu'on lui demandait. Dans l'Allemagne de cette fin de l'année 1886, comme en France à la chute de Jules Ferry, deux Allemagne se combattaient sans merci, l'une au nom de la liberté et des intérêts populaires menacés, l'autre au nom des intérêts « supérieurs » de l'Empire. Le projet du gouvernement serait-il adopté ? La composition du Reichstag ne permettait guère de l'espérer.

1. Le total des crédits demandés et à répartir entre la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg et la Bavière s'élevaient à 23.002.072 marks pour le budget ordinaire et à 24.200.000 marks pour le budget extraordinaire.

Les 3 et 4 décembre, dans le vieux palais qui avait abrité l'ancien Parlement de la Confédération du Nord, au milieu d'une atmosphère surchauffée par les passions autant que par l'affluence des députés et des curieux, le débat, ou plutôt le duel, s'engagea en première lecture.

On fut vite fixé sur la nature du terrain où le gouvernement allait placer la discussion. Le *péril français* en formait les assises essentielles. Répondant aux orateurs de l'opposition qui, après un bref exposé du ministre de la Guerre, niaient la gravité de la situation internationale, et parlaient d'une entente avec la France, le vieux Moltke, d'une voie affaiblie par l'âge, mais que le silence dû au prestige de son passé militaire rendait d'autant plus impressionnante, dévoila la pensée du chancelier et la sienne :

« On a parlé ici, dit-il, d'une entente avec la France. Mais tant que l'opinion publique en France persiste à exiger la restitution de deux provinces essentiellement allemandes, — et que l'Allemagne est fermement résolue à ne jamais rétrocéder, — l'entente avec la France est une impossibilité. »

Le ton de cette déclaration laissait deviner la tournure qu'allait prendre le débat. Mais l'on venait d'assister seulement à la première escarmouche. Le projet fut renvoyé à la commission. La véritable bataille ne devait s'engager qu'à la deuxième lecture, après les vacances du 1^{er} janvier.

Les polémiques reprirent donc, et les défenseurs du projet gouvernemental, pour atteindre plus sûrement l'adversaire de l'intérieur, ne se firent pas faute de viser « l'ennemi héréditaire ». L'aliment, par une coïncidence heureuse pour eux, ne leur manquait pas. Un parti « boulangiste » naissait en France, dont l'idée de revanche et ce que ses adhérents appelaient « la politique de résistance à l'Allemagne », formaient le fond principal. L'opposition de

droite, qui avait d'abord combattu le ministre de la Guerre, à la suite d'un discours prononcé par celui-ci à la fin de décembre à la société de sauvetage, entraîna en coquetterie avec lui, tandis qu'au contraire les radicaux, qui l'avaient soutenu dans ses premiers actes, commençaient à le dénoncer ouvertement comme « un danger pour la République ». L'accumulation bruyante de troupes et d'approvisionnements, la construction de baraquements à la frontière, toute une série de mesures dont l'opportunité et la valeur militaires étaient techniquement très discutables, avaient par contre pour inévitable conséquence de donner aux journaux allemands qui dénonçaient le « péril français » une apparence de raison. La violence des polémiques redoubla. Des bruits de guerre circulèrent, non seulement en France et en Allemagne, mais en Europe. La France, une fois de plus, fut représentée comme une menace pour la paix du monde.

Cette tension de l'opinion, de l'un et de l'autre côté des Vosges, ne correspondait cependant à aucune tension diplomatique. Au moins officiellement, les relations de cabinet à cabinet conservaient l'allure courtoise et correcte qu'elles avaient prise depuis plusieurs années. La menue monnaie des affaires diplomatiques courantes s'échangeait avec une suffisante aisance, soit à Paris, soit à Berlin, entre ambassades et ministères. Sur le terrain de

1. L'opinion de M. G. Herbettes sur le général Boulanger lui avait valu, dans la presse dévouée au ministre de la Guerre, de nombreuses attaques. Dans son *Histoire contemporaine*, M. E. Maréchal y fait allusion en ces termes : « Il fallait, laissent entendre ses adversaires (les adversaires du général Boulanger), au nombre desquels on rangeait M. Flourens, ministre des Affaires étrangères, et M. Herbettes, ambassadeur à Berlin, désarmer par de la condescendance l'hostilité du prince de Bismarck... » Les avertissements de M. Herbettes étaient dictés non par le souci de manifester de la « condescendance » à l'égard du prince de Bismarck, mais par la prévision des mesures militaires exceptionnelles que devait nécessairement entraîner, du côté allemand, le bruit fait en France autour des projets ou des dispositions prises à la frontière par le général Boulanger. La suite des événements montra que l'ambassadeur voyait juste.

la politique générale elle-même, les assurances de bon vouloir réciproque affirmées à l'arrivée de M. Herbette gardant leur force, on ne constatait aucune divergence essentielle susceptible de conduire à un conflit. Le ton des polémiques de presse n'avait pas gagné les conversations officielles, certains « sujets réservés » en étant rigoureusement exclus. M. Herbette se bornait avec justesse à signaler les conséquences que pourrait éventuellement entraîner le bruit fait autour des mesures militaires prises par le ministre de la Guerre. Parfois même, dans la question bulgare par exemple, il y avait communauté de vues : le prince de Bismarck refusant de risquer un groschen ou les os d'un grenadier poméranien pour aider un Battenberg à reconquérir son royaume, et la France, dans cette lutte pour une couronne, veillant attentivement à ne pas gêner le jeu russe¹, l'identité du but amenait un certain rapprochement.

En somme donc, pour un observateur impartial et informé, les deux termes de l'équation franco-allemande pouvaient se dégager aisément. D'un côté le gouvernement impérial, soucieux de ce qu'il estimait être son devoir, laissait se propager et s'aggraver une agitation favorable à l'adoption d'un projet qu'il jugeait essentiel au double point de vue militaire et politique. Mais qu'il cherchât délibérément une occasion d'écraser encore une fois son adversaire de 1870, on n'en avait pas la preuve. Les présomptions au contraire étaient qu'il s'efforçait seulement d'assurer, avec l'ordre de choses établi territorialement, la permanence de l'hégémonie dont l'Allemagne était depuis quinze ans l'heureuse bénéficiaire. Quant à l'opinion française, bien que pacifique dans l'ensemble, il n'était pas douteux qu'elle se cabrait sous l'aiguillon que la presse allemande enfonçait sans ménagements dans sa blessure

1. Sur la position prise par le gouvernement français dans les affaires de Bulgarie et à l'égard de la Russie, voir deuxième partie, chap. 1.

toujours ouverte. La situation générale, sans être alarmante au point de vue officiel, ne laissait donc pas que d'offrir certains périls. Le moindre incident dont le règlement eût offert quelque difficulté pouvait, en l'état de l'opinion publique dans les deux pays, prendre si rapidement une telle gravité que ni d'un côté ni de l'autre, personne n'eût plus été maître des événements.

M. Goblet, recevant le dernier jour de l'année le président du syndicat des agents de change, qui venait lui demander d'apaiser les craintes du monde des affaires, traduisit avec beaucoup de justesse cette situation :

Je ne sais rien, dit-il, le gouvernement ne sait rien qui, dans nos rapports avec les puissances étrangères, je dis avec toutes les puissances, puisse nous donner lieu de croire que les préoccupations auxquelles vous faites allusion soient justifiées.

Quant à nous, nous voulons la paix, nous en avons besoin, non seulement pour les affaires, mais aussi pour achever de faire fonctionner régulièrement dans ce pays le régime de liberté et de démocratie que nous avons fondé...

Ce qui est vrai, c'est que l'Europe tout entière vit sur le pied d'une sorte de paix armée et qu'un tel état de choses suffit à expliquer à certains moments les préoccupations de l'opinion publique. Cet état de choses existe ; il ne dépend pas de nous de le faire cesser. Le gouvernement n'a aucune raison de croire que la guerre doive en sortir ; il espère fermement qu'elle n'en sortira pas. Toute sa politique est dirigée dans cette vue.

Paroles qui ne devaient pas être vraies seulement à la fin de 1886, et auxquelles le recul des années donne un singulier et saisissant relief ! Le destin avait condamné les gouvernements de la France et de l'Allemagne à échanger par-dessus les lignes des baïonnettes des assurances de paix qui ne trouvaient chez les gouvernés que de timides échos, et à s'exposer, ou à être taxés de folie par le monde

civilisé s'ils tendaient jusqu'au déclanchement possible le ressort patriotique, ou à se débattre, dans leur propre pays, contre l'accusation de lâcheté, s'ils esquissaient un geste d'apaisement. La paix sous le fardeau sans cesse accru des armes, ainsi devait se résoudre fatalement ce problème franco-allemand dont la victoire de l'un et la défaite de l'autre avaient jadis posé les termes une fois pour toutes.

A la veille du jour où allait recommencer devant le Reichstag la discussion d'un projet destiné à augmenter de 40.000 hommes l'effectif de l'armée allemande, le ton des déclarations officielles restait donc pacifique! Existait-il une raison avouable pour qu'il en fût autrement? « *Il n'y a pas lieu*, écrivait logiquement la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 4 janvier 1887 en parlant de la volonté affirmée par M. Goblet de maintenir la paix, *de douter de la sincérité de ce désir.* »

Cette apparente contradiction n'est pas un fait isolé dans l'histoire des rapports franco-allemands!

V

La rentrée du Reichstag étant fixée au 11 janvier 1887, et la discussion en deuxième lecture devant commencer dès la rentrée, les groupes d'opposition avaient mis à profit le temps écoulé depuis la première lecture du projet de septennat pour arrêter les termes d'une proposition commune, c'est-à-dire d'un amendement.

Les socialistes et les radicaux renoncèrent à un des articles les plus importants de leur programme, la réduction à deux années de la durée du service militaire, jusqu'à fixée à trois ans. Il allait de soi cependant que le vote acquis, et au point de vue d'une propagande prochaine ou éloignée dans le pays, ils recouvreraient à cet égard toute

leur liberté d'action. Le Centre, en retour, s'engagea à ne voter les crédits demandés que pour trois ans. Un triennat devait ainsi se trouver substitué au septennat ; au bénéfice des uns et des autres, des pouvoirs ainsi limités dans leur durée obligeraient le gouvernement à revenir à brève échéance devant les élus du suffrage universel.

En d'autres termes, les groupes d'opposition s'engageaient à voter un amendement qui autorisait le gouvernement impérial, conformément à la Constitution et aux résultats du dernier recensement, à augmenter de 41.135 hommes l'effectif total de l'armée allemande et à inscrire au budget les crédits ordinaires et extraordinaires correspondant à cette augmentation, *mais pour une période de trois années seulement*. On ne refusait ni les hommes, ni l'argent demandés ; on accordait, suivant un mot qui devint une formule de propagande *jeden Mann, jeden Groschen*¹. Mais on refusait d'enchaîner le Parlement pour un trop long temps. Ainsi, d'une part, l'opposition, en ne se refusant pas à pourvoir aux nécessités de la défense nationale, pensait échapper au reproche d'antipatriotisme, et se donnait, d'autre part, aux yeux du corps électoral, l'avantage de se poser en gardienne de la souveraineté populaire.

Cette tactique, qui ne manquait pas d'habileté, fut cependant déjouée par les événements. Les polémiques de presse dans les deux pays, le bruit fait autour des mesures militaires prises par le général Boulanger², submergèrent la formule de l'opposition au profit du gouvernement. L'appréhension, soigneusement entretenue, d'une attaque venue de l'autre côté des Vosges, donnait au septennat l'apparence de répondre à une immédiate nécessité. Prétendre apporter au projet gouvernemental, même au seul point de vue de la durée, la moindre restriction, c'était paraître

1. Littéralement : *chaque homme, chaque groschen*, c'est-à-dire tous les hommes et tout l'argent demandés.

2. Surtout les baraquements construits à la frontière.

diminuer la force défensive de l'Empire, exposer l'Allemagne à l'agression française.

La position du gouvernement, dès la rentrée du Reichstag, se trouvait donc singulièrement avantageuse. Elle était même si forte que les organes officieux ne se faisaient plus d'illusion sur les conséquences d'un vote de rejet : la dissolution suivrait immédiatement la proclamation du scrutin.

Cette perspective, loin de diminuer l'intérêt du débat, l'augmentait encore. La bataille qui allait se livrer au Reichstag aurait dans le pays des répercussions immédiates. La force respective des partis étant telle que chacun pouvait espérer gagner plus tard la bataille décisive devant le corps électoral, les coups qu'ils allaient se porter au sein du Parlement devaient donner la mesure de ceux qu'ils se porteraient après la dissolution. Les orateurs ne parleraient plus pour l'assemblée, mais suivant la pittoresque expression allemande, *par la fenêtre*, pour la grande galerie allemande.

Le débat s'engagea donc au milieu de l'émotion nationale, devant l'Europe elle-même attentive et anxieuse. Premier avantage pour le gouvernement.

Ce fut un beau duel, le plus acharné qu'ait vu jusque-là cette antique salle, pleine de souvenirs¹. Les adversaires, Bismarck d'un côté, les orateurs de l'opposition : Grillenberger, Richter et Windthorst de l'autre, étaient dignes les uns des autres².

Grillenberger³, au nom des socialistes, Richter⁴ pour

1. Le Reichstag siégeait encore, en 1887, dans l'ancien palais du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Le palais où siége actuellement le Reichstag a été construit par l'architecte Wallot et inauguré le 5 décembre 1894. La salle des séances est disposée de manière que le nombre des places de députés, qui est de 397, conformément à la Constitution, ne puisse être augmenté.

2. Au Reichstag, chaque parti désigne un orateur qui parle en son nom.

3. Député de Nuremberg, un des chefs du parti socialiste bavarois. Ancien ouvrier serrurier, Grillenberger, né en 1848, mort en 1897, s'était fait remarquer comme journaliste.

4. Né en 1838, Richter avait commencé une carrière administrative. Il

les libéraux, s'efforcèrent d'imputer au chancelier la responsabilité des armements sous le poids desquels pliaient toutes les nations de l'Europe, et spécialement le peuple allemand. Une copieuse érudition est la condition principale de ce genre d'argumentation. Ni l'un ni l'autre de ces deux orateurs ne manquait de cette érudition. Ils frappèrent fort et juste, mais ni assez fort, ni assez juste pour abattre le chancelier, ou même pour l'entamer. Sur ce terrain, trente-six ans d'expérience gouvernementale et une longue pratique parlementaire donnait au chancelier une incontestable supériorité.

Plus redoutable était le leader du Centre ¹. Orateur, Windthorst, comme Bismarck, joignait la netteté de la pensée à la clarté et à la précision du langage. Comme

l'abandonna en 1864, fut élu en 1867 député au Reichstag de l'Allemagne du Nord, puis en 1871 au Reichstag impérial. Fondateur de la *Freisinnige Zeitung*, il forma en 1893 un nouveau parti, la *Freisinnigevolkpartei*. Il fut un des adversaires les plus acharnés de Bismarck, dès 1871.

1. Windthorst est né à Osnabrück le 17 janvier 1812. Il avait déjà commencé une carrière judiciaire et administrative, lorsqu'il fut élu en 1849 membre de la deuxième chambre du Hanovre, où il appuya le ministère particulariste Stüve, pour devenir en 1861 le leader ministériel. Ministre à son tour de 1851 à 1853, puis de 1862 à 1865, il se déclara partisan du ralliement à l'Autriche, et obtint du pape la création d'un siège épiscopal à Osnabrück. Nommé, le 21 octobre 1865, procureur général à Celle, il fut, au moment de l'annexion du Hanovre par la Prusse, mis en disponibilité puis à la retraite. Élu député au Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, il accepta, en octobre 1867, un siège à la Chambre des députés de Prusse. Il s'efforça, jusqu'à la guerre, d'obtenir la restitution de la fortune des rois de Hanovre, et prit part à un Congrès de catholiques allemands qui se prononça contre l'infailibilité du pape. Après la guerre avec la France, il travailla et réussit à fusionner le mouvement guelfe et le mouvement catholique. Ce fut, jusqu'en 1878, la grande époque de la lutte entre les Kulturkampf, lutte dont il fut l'âme. A partir de 1878, Bismarck ayant été obligé de composer dans une certaine mesure avec le centre pour en obtenir le vote de quelques modifications au tarif des douanes demandées par les agrariens et les industriels, il réussit à faire abolir successivement toutes les lois sur le clergé (*Maigesetze*), sauf la loi visant les Jésuites. Rejeté en 1887 — période dont il est question ci-dessus, dans une opposition plus catégorique, il finit cependant par voter les crédits militaires, demandant en retour le vote d'une loi sur l'instruction primaire et l'autorisation pour les Jésuites de rentrer en Prusse. Il commençait, après la démission de Bismarck à se rapprocher de l'empereur Guillaume II, lorsque la mort le surprit à Berlin le 14 mars 1891.

Dès qu'il eut pris la parole, Bismarck fonça sur l'adversaire en le visant au point sensible. Windthorst avait nié la nécessité de mettre l'Allemagne, au point de vue militaire, au même niveau que les nations qui l'entouraient... C'est donc qu'il était plus compétent que l'état-major, mieux averti que le feld-maréchal de Moltke. Il y avait donc un maréchal Windthorst que personne ne soupçonnait jusqu'ici et qui dictait son devoir au gouvernement!... Mieux même, il y avait un Windthorst mieux informé des circonstances de la politique extérieure que le véritable gouvernement lui-même!... Un Windthorst ministre *in partibus*, chancelier secret, qui décidait du point où devait commencer la sécurité de l'Empire, et du point où elle allait finir!...

Windthorst avait fait état de déclarations rassurantes du chancelier, relatives au rapport de l'Allemagne avec les autres puissances. Bismarck ne désavouait pas ces déclarations. Il niait seulement les conséquences qu'on en avait tirées en les déformant. Le devoir de l'Allemagne était de maintenir, surtout entre l'Autriche et la Russie. Si délicat que fût l'exécution de ce devoir, le chancelier le remplirait. Pour toutes les autres nations, les efforts pacifiques du gouvernement se trouvaient aidés par les circonstances. Pour toutes les nations, sauf pour la France!

Et pétrissant l'histoire de ses doigts robustes, entrant dans le vif dès les premiers mots, Bismarck commence son exposé de la querelle franco-allemande, par un regard sur le lointain passé¹ :

1. La connaissance de ce discours est capitale pour tous ceux qui veulent acquérir des idées précises sur l'histoire des relations officielles entre les deux pays. C'est pourquoi les citations ont été extraites du quatorzième volume du recueil intitulé : *Les discours de M. le prince de Bismarck*, traduits en français et édités à Berlin chez Richard Wilhelmi. Ces discours ont vraisemblablement été revus par Bismarck lui-même. Il en a donc disparu peut-être quelques-unes de ces expressions pittoresques dont le chancelier savait si habilement se servir. En revanche, le texte ainsi corrigé, traduit d'une manière définitive la pensée de l'orateur. C'est ainsi,

Entre nous et la France l'œuvre de paix est difficile, parce qu'il y a depuis longtemps un procès historique qui divise les deux pays : c'est le tracé de la frontière — lequel est devenu douteux et litigieux depuis l'époque où la France eut acquis sa complète unité et sa puissance royale — une monarchie compacte.

La mise en question de la frontière a commencé, — si nous voulons la considérer purement dans la connexité historique, pragmatique, — lorsque la France s'est emparée des Trois Évêchés : Metz, Toul et Verdun¹. C'est un fait oublié et je ne le rappelle qu'à cause de la connexité historique. Nous n'avons point l'intention de reconquérir Toul et Verdun, et nous possédons Metz. Mais depuis lors, il ne s'est guère succédé de génération en Allemagne qui n'ait été forcée de tirer l'épée contre la France. Et cette période de combat pour la frontière avec la nation française est-elle aujourd'hui définitivement close, ou ne l'est-elle pas ? C'est ce que vous ne pouvez savoir, pas plus que moi. Je ne puis qu'exprimer ma propre conjecture : qu'elle n'est pas close ; il faudrait pour cela que tout le caractère français et toute la situation de frontière fussent changés.

Cette querelle de frontière, la vraie, la seule grande querelle, le sort des armes l'a tranchée pour la dernière fois contre la France, au profit de l'Allemagne. L'Allemagne a donc intérêt à ce que ce règlement par la force soit considéré comme définitif, et le sacrifice fait, reconnu de bonne grâce par la France. Le gouvernement impérial a ainsi un devoir : essayer d'amener l'oubli du passé. Il n'y a pas manqué :

Nous avons tout fait, continue le chancelier, de notre

par exemple, que les journaux de l'époque font dire à Bismarck qu'il y a « entre » la France et l'Allemagne un « processus » historique, ce qui ne veut rien dire.

Les mots en caractères romains ont été dits en français par Bismarck.

1. Sous Henri II, en 1552.

côté, pour amener les Français à oublier le passé. La France a eu notre appui et notre aide dans tout ce qu'elle désirait, sauf pour ce qui pouvait viser une partie plus ou moins étendue de la frontière du Rhin. Nous ne pouvons céder ni l'Alsace, ni ce qui est au-dessous de cette province. Mais nous avons loyalement fait nos efforts pour être, quant au reste, agréable à la France, pour la contenter comme nous le pouvions.

On a accusé Bismarck de vouloir la guerre immédiate, la guerre « préventive ». Il s'en défend :

Non seulement nous n'avons, quant à nous, aucun motif d'attaquer la France, mais assurément nous n'en avons pas non plus l'intention. Cette pensée de faire la guerre parce que peut-être elle serait plus tard inévitable et que plus tard elle pourrait être faite dans des conditions plus défavorables, — cette pensée a toujours été loin de moi, et je l'ai toujours combattue.

En 1867, j'ai été contraire à ce qu'on relevât la question du Luxembourg pour faire la guerre à la France. Le Luxembourg certainement ne valait pas une guerre avec la France, et surtout notre droit de garnison, lequel s'était éteint avec l'ancienne Confédération, ne valait pas une telle guerre. Il ne pouvait s'agir alors que d'une question : savoir si pourtant il ne nous faudrait pas plus tard faire la guerre, et je disais à ce sujet : c'est peut-être possible, mais je ne veux pas le savoir assez précisément, je ne puis voir dans les cartes de la divine Providence de façon à ce que je le sache d'avance. (Bravo!)

Jamais je ne conseillerai de faire la guerre parce que plus tard peut-être cette guerre doit être faite. Il se peut, suivant la volonté de Dieu, que plus tard la guerre se fasse, qu'elle se fasse dans des conditions plus favorables pour nous que ce n'a été le cas avec la France. En 1870, nous nous sommes battus avec plus de succès que nous ne l'aurions pu en 1867 ; mais il aurait été bien possible, si l'Em-

pereur Napoléon était mort plus tôt, que la guerre nous fût complètement épargnée.

Je ne cite donc ceci que pour motiver ma conviction — et, pour en persuader d'autres aussi à l'étranger — que jamais nous n'attaquerons la France. Si les Français veulent maintenir la paix jusqu'à ce que nous les attaquions, et si nous en étions sûrs, alors la paix serait pour toujours assurée.

Bismarck met donc une condition aux relations pacifiques et cordiales entre les deux pays : que la France renonce à toute revendication. On a dit de l'Allemagne qu'elle était insatiable ; pour lui, Bismarck, cela ne fut jamais vrai. Il ne veut plus rien, l'Allemagne ne veut plus rien de la France :

Que voudrions-nous gagner sur la France ? Nous annexerions encore plus de territoire français ? Déjà en 1871 — je dois le dire franchement — je n'ai pas été partisan d'annexer Metz ; j'étais alors pour la frontière de langue. Mais j'en réfèrai à nos autorités militaires avant de prendre une résolution définitive. M. Thiers — vous me permettrez bien de rappeler cet épisode historique — me dit : « Nous ne pouvons vous donner que l'une des deux places : Metz ou Belfort ; si vous voulez les deux, nous ne pouvons aujourd'hui signer la paix. » A ce moment, j'eus une grande inquiétude de l'immixtion des puissances neutres, et j'étais surpris de n'avoir pas déjà reçu des lettres d'elles depuis des mois. Je désirais alors vivement que Thiers ne fût pas obligé de retourner à Bordeaux, peut-être pour rompre la paix. J'en confèrai donc avec nos autorités militaires et notamment avec mon ami (le comte de Moltke) qui siège ici devant moi : « Pouvons-nous, leur demandai-je, consentir à nous passer d'une de ces deux places fortes ? » Et il me fut répondu : « De Belfort, oui ; Metz vaut 100 000 hommes ; la question est de savoir si nous voulons être plus faibles de 100 000 hommes que les Français, quand la guerre

éclatera de nouveau. » Là-dessus, je dis : « Prenons Metz ! »

Quand on a pris, il faut garder. La force est donc toujours nécessaire ; toujours il importe de conserver la supériorité qu'on a entendu tirer de la victoire :

Vous êtes aujourd'hui, Messieurs, en face de la même question : savoir si, au cas où la guerre avec la France éclate de nouveau, dans sept ans peut-être, vous voulez être plus faibles de 100 000 hommes. En d'autres termes, il est d'une tout aussi grave importance pour notre sécurité à venir de céder Metz que si vous nous refusez les 100 000 hommes que l'instruction annuelle de 16 000 soldats peut nous donner jusqu'au jour où il est possible que la guerre éclate...

Le compte rendu sténographique note ici : *mouvement*. Cet argument d'ordre militaire, traduit en langage parlementaire, avait porté, parce que tous les membres du Reichstag avaient compris qu'il serait également accessible, dans quelques semaines, à la foule des électeurs. Pour assurer, contre « l'ennemi héréditaire », la sécurité de la nation allemande, la force dont pourrait disposer le gouvernement devait être suffisante pour enlever à cet ennemi toute velléité d'attaque.

Mais y a-t-il danger d'être attaqué ?

Oui, répond Bismarck sans hésiter, et le danger réside à la fois dans les profondeurs du sentiment national français et dans les conditions où sont prises en France les décisions les plus graves :

Ainsi, je le répète, nous n'attaquerons pas la France, en aucun cas. Il y a beaucoup de Français qui comptent sur une attaque de l'Allemagne, parce qu'ils aiment mieux faire une guerre défensive qu'une agressive, et parce qu'il y en a beaucoup chez lesquels une attaque de la France contre l'Allemagne n'est pas populaire.

Celui de vous qui connaît l'histoire française conviendra avec moi que les résolutions de la France dans les moments

critiques sont décidées toujours par des minorités énergiques, non par les majorités et la nation entière. Ceux qui veulent la guerre avec nous ne cherchent en attendant que la possibilité de la commencer avec plus de force possible. Leur tâche, c'est d'entretenir le feu sacré de la revanche. Cette tâche, Gambetta l'a définie ainsi : « Ne parlez jamais de la guerre, mais pensez-y toujours ! » et c'est là, aujourd'hui encore, la caractéristique de la situation de la France ; on ne parle pas de revanche, on parle seulement de la crainte d'être attaqué par l'Allemagne. Cette crainte est fausse, et celui qui l'exprime en France, sait qu'il dit une fausseté. Nous n'attaquerons pas la France.

Il n'en est pas moins vrai qu'on le fait accroire au pacifique Français Jacques Bonhomme, lequel aime mieux cultiver son champ que d'être mené en guerre, — qu'on lui compte que c'est ce scélérat d'Allemand qui voudrait lui ravir — je ne sais quoi. Les Français n'ont certainement rien qui puisse être pour nous en aucune façon un objet de convoitise. L'entretien constant de ce feu sacré, le soin qu'on a de l'attiser sont pour moi dangereux au plus haut point.

Toute la question est donc pour le chancelier de savoir qui, en France, tiendra demain le gouvernail. Mais la réponse est impossible.

J'ai une ferme confiance dans les sentiments pacifiques du gouvernement actuel de la France. MM. Goblet et Flourens ne sont pas gens à désirer la guerre avec nous ; leur intention est de vivre avec nous loyalement. Il en était de même du gouvernement précédent : Freycinet ou Ferry ; tous ces Messieurs étaient amis de la paix, tant qu'ils sont restés au gouvernail. Et si vous pouviez me garantir pour longtemps leur gouvernement, je dirais : épargnons notre argent, mais ne l'épargnons pas pour le cas où peut-être nous ayons à payer des contributions de guerre à l'ennemi.

Comme les choses sont actuellement, je peux avoir cette confiance dans le gouvernement français, dans les dispositions pacifiques de la majorité de la population française, mais non pas m'en bercer avec une telle assurance que je puisse dire : nous n'avons plus à craindre une guerre française. Dans ma conviction, nous avons à la craindre par l'attaque de la France ; que ce soit dans six jours ou dans dix ans, c'est une question que je ne saurais décider : cela dépend absolument de la durée du gouvernement qui existe en France pour l'instant.

Lorsque le dernier gouvernement, le gouvernement Freycinet, fut obligé de se retirer, quelqu'un en a-t-il eu, vingt-quatre heures avant, le pressentiment ? Moi du moins, je ne l'ai pas eu, et je crois être suffisamment bien informé.

Pendant les huit ou quinze jours qui suivirent, quelqu'un ici a-t-il su qui, en France, arriverait au pouvoir ? Dans quel embarras les partis se sont trouvées, avec leur souveraineté parlementaire, de décider qui maintenant allait gouverner, nous l'avons tous vu ; mais ce qui sortirait de là, nul n'a pu le prévoir. Les choses pouvaient aussi bien tourner autrement qu'elles n'ont fait ; il se pouvait aussi bien qu'un cabinet moins pacifique que celui de M. Goblet sortît de la crise. Il est tous les jours possible qu'arrive au pouvoir un gouvernement français dont toute la politique serait calculée de façon à vivre du feu sacré qui est aujourd'hui entretenu si soigneusement sous la cendre.

A cet égard, aucunes assurances pacifiques, aucunes discours ni aucunes phrases ne peuvent me tranquilliser complètement, pas plus que je ne sais quel fond je dois faire sur l'assurance qui nous est donnée ici, au parlement, quand on vient nous dire : si le danger se présente, alors nous pouvons compter sur notre dernier thaler, alors nous sommes prêts à sacrifier notre vie et notre bien. Ce sont là des mots, dont je ne puis rien faire. Les mots ne sont pas des soldats, les discours ne sont pas des bataillons, et si

nous avons l'ennemi chez nous et que nous lui lisions nos discours, il se rit de nous.

Je suis donc de cette opinion que le procès historique qui depuis trois siècles est pendant entre nous et la France, n'est point fini, et que nous devons nous attendre à le voir continuer du côté français. Nous sommes actuellement en possession de l'objet en litige, si je peux qualifier ainsi l'Alsace ; nous n'avons donc aucun motif de combattre pour cet objet-là. Mais que la France ne rêve pas de le reconquérir, nul ne peut le prétendre, nul de ceux qui s'occupent quelque peu de la presse française.

L'Alsace est donc encore un « objet en litige » en la « possession actuelle de l'Allemagne » ! Alors, comment s'étonner que la France « rêve » de le reconquérir ? Aussi bien Bismarck ne s'étonne-t-il pas de la persistance du rêve. Il se borne à donner de cette persistance la preuve la plus propre à faire impression sur la masse ; il demande :

Y a-t-il eu déjà quelque ministère français qui ait pu nous dire franchement et sans réserve : « Nous renonçons à recouvrer l'Alsace-Lorraine ; nous ne ferons pas la guerre dans ce but ; nous acceptons la situation créée par la paix de Francfort absolument comme nous avons accepté celle de la paix de Paris en 1815, et nous n'avons point l'intention de faire la guerre pour l'Alsace ? » Y a-t-il eu en France un ministre qui ait le courage de parler ainsi ? Et pourquoi n'y en a-t-il pas ? — les Français autrement ne manquent pas de courage ! — il n'y en a pas, parce que l'opinion publique en France s'y oppose, parce qu'elle ressemble en quelque sorte à une machine remplie de vapeur jusqu'à l'explosion, au point qu'une étincelle, un mouvement maladroit peut faire sauter la soupape, et, autrement dit, faire éclater la guerre. Le feu est attisé et alimenté si soigneusement que l'on n'est nullement fondé à supposer l'intention de ne pas s'en servir bientôt, et aussi

de ne pas s'en servir, suivant la rancune humaine, pour le lancer sur le pays voisin.

Mais voici une nouvelle raison pour l'Allemagne de rester forte, plus forte que la France. Tout à l'heure il ne s'agissait que d'un danger latent, d'un « rêve ». Le « rêve » va devenir une réalité menaçante :

Maintenant se pose sans doute cette question : la possibilité que nous soyons attaqués par la France est-elle en soi une raison suffisante pour que l'on adopte notre projet de loi? En motivant, comme je le fais, l'adoption de ce projet, je n'ai en vue aucune coalition, aucune combinaison et conjecture, mais la simple possibilité que nous nous trouvions, Allemagne et France en rase campagne, sans alliés, l'un vis-à-vis de l'autre.

Déjà du moment que la guerre éclaterait, ce serait une grande calamité. Songez à ce que par elle seule signifie : la guerre venant à éclater, abstraction complètement faite de son issue!... Cette calamité que la guerre puisse éclater sera peut-être avancée si la guerre semble facile à faire, tandis qu'elle sera empêchée si la guerre paraît difficile. Plus nous sommes forts, plus incraisemblable est la guerre. La vraisemblance d'une attaque française contre nous, vraisemblance qui n'existe pas actuellement, apparaît si, à l'avènement d'un autre gouvernement que celui d'aujourd'hui, la France a quelque raison de croire qu'elle nous est supérieure en forces. La guerre alors, je pense, est parfaitement sûre. Pour la France, cette conviction de sa supériorité peut se fonder sur des alliances qu'elle posséderait. J'ai exposé tout à l'heure que je ne crois pas qu'il doive y avoir de pareilles alliances ; c'est à la diplomatie de faire en sorte de les empêcher ou de créer des contre-alliances, si les autres viennent à se conclure. Je veux avoir en vue uniquement le duel entre nous et la France.

...Mais si les Français croient ou que leur armée est plus nombreuse, que la masse de leurs soldats instruits et for-

més est plus nombreuse que la nôtre, que leur artillerie est plus nombreuse, ou peut-être que leur fusil est meilleur, — comme il était meilleur en 1870, — ou que leur poudre est meilleure, parce qu'ils ont plustôt (sic) que nous la poudre qu'il faut pour un fusil de petit calibre, à tir rapide, tout cela peut déterminer leur gouvernement à faire la guerre, car dès qu'ils croient pouvoir vaincre, ils commencent la guerre. C'est ma ferme, inébranlable conviction, et il se peut que vous ayez plus d'expérience, un jugement plus expérimenté que moi, je ne puis agir que d'après ma conviction.

Je dis donc : nous devons nous arranger de l'éventualité, pour le cas où dans une pareille guerre nous aurions le dessous. Certainement je ne suis pas assez trembleur pour prévoir ce pire ; mais personne ne peut en nier la possibilité. Jusqu'à cette heure il n'y a que des civils courageux (hilarité), qui pensent n'avoir pas besoin d'augmenter notre force...

Il y a des Allemands pour estimer au-dessous de sa valeur la puissance de la France, comme il y a d'ailleurs des Français qui méconnaissent de parti pris la puissance de l'Allemagne. Bismarck ne tombe pas dans ce travers. Est-ce un hommage à la vérité, est-ce un simple procédé oratoire en vue d'un effet à produire ? L'évocation du péril est en tout cas singulièrement saisissante.

Messieurs, vous vous trompez, vous les stratèges parlementaires. Vous estimez au-dessous de sa valeur la puissance de la France. La France est un grand, un puissant pays, aussi puissant que nous, la France a une population guerrière, une vaillante population, et toujours elle a eu d'habiles chefs d'armée. C'est un hasard quand ils ont succombé sous nos armes. Vous déprimez les Français en vous trompant absolument, et il serait présomptueux de dire que la France doit être de soi considérée comme battue, lorsqu'elle se trouve en face de nous...

La France est infiniment plus forte qu'elle ne l'a été. Si, un jour, nous l'avons battue, ceci ne garantit point que nous la battions encore. Il faut nous donner à cet égard de plus fortes garanties, dès qu'au jugement de nos autorités militaires compétentes, celles que nous avons sont insuffisantes. Si elles restaient insignifiantes et que nous vinssons à être battus, que l'ennemi victorieux entrât à Berlin, comme nous sommes entrés à Paris, et que nous fussions forcés d'accepter ses conditions de paix, — alors Messieurs que seraient-elles, ces conditions ?

Elles seraient effrayantes, au moins au dire de Bismarck ! Les Français recommenceraient leurs « exactions » de 1806. La restauration du royaume de Hanovre, la reprise de la plus grande partie du pays rhénan, annonceraient le démembrement de l'Allemagne ! Voilà les suites d'une victoire française qu'il faut éviter à tout prix, même au prix des plus grands sacrifices en hommes et en argent. Les conséquences d'une victoire allemande, telles que les prévoit Bismarck, sont un avertissement :

Nous tâcherions de mettre la France hors d'état, pendant trente ans, de nous attaquer, et de nous mettre nous-mêmes en état de nous assurer complètement contre la France pour la durée au moins d'une génération. La guerre de 1870 serait un jeu d'enfant à côté de celle de 1890 — où de je ne sais quand — au point de vue de ses effets pour la France. Ainsi, d'un côté comme de l'autre, ce serait le même effort ; chacun tâcherait de saigner à blanc.

Les avantages de la victoire alternent ainsi avec les perspectives effrayantes de la défaite. Mais la répétition augmente l'effet des affirmations. Bismarck ne recule pas devant la répétition ; ou plutôt il retourne sous toutes ses faces, inlassablement, le même argument. Qu'il y ait danger d'une agression française, il l'a déjà montré, il a même cité des cas où ce danger deviendrait immédiat. Mais il a omis — sans doute volontairement et pour le mieux

détacher ensuite — un de ces cas, le plus grave. Il reprend donc son argumentation, à la fin de la même séance, dans un deuxième discours, et ce qu'il va dire dégage sa conception de la politique française :

J'ai cité seulement (jusqu'ici) le cas où arriverait au pouvoir un gouvernement français qui croirait avoir sur nous une assez grande supériorité d'armements et de forces pour être sûr de la victoire, — aussi sûr du moins que l'était en 1870 l'armée française quand elle entra en campagne contre nous. Mais j'ai omis un autre cas, où une telle certitude de la victoire n'est pas absolument nécessaire, et que je voudrais également citer, — un autre cas qui tient aussi une large place dans les conjectures que nous devons faire si nous voulons être prêts à tout événement. C'est le cas où, de même que sous Napoléon III, les entreprises au dehors devraient servir comme de soupape de sûreté pour les affaires (intérieures), — le cas où à l'intérieur on ne sait plus en quelque sorte que faire, où l'on se trouve dans un embarras d'où l'on cherche à se tirer en se jetant sur le voisin pacifique.

Ceci serait assurément possible si en France arrivait au pouvoir un gouvernement ayant des inclinations militaires. Je ne veux pas dire une dictature militaire, mais du moins un gouvernement qui se dirait : « Je ne sais, à ne considérer que les affaires intérieures, si nous pourrions nous maintenir au pouvoir ; mais réussissons à allumer une guerre populaire et nous avons la chance de nous maintenir dans le cas où nous soyons victorieux ; serons-nous battus, ce n'est pas pire que si nous sommes forcés d'abdiquer le pouvoir, et du moins nous avons alors (pour nous) la très grande constance du patriotisme français qui, selon les circonstances prend parti pour un gouvernement battu, et qui s'enflamme quand la France est en guerre... »

Une preuve est à portée de Bismarck, une preuve que l'actualité lui fournit : l'agitation menée en France autour

du général Boulanger, encore ministre de la Guerre. Avec quelle habileté il s'en saisit :

Ainsi, cette possibilité dont je parlais existe également. Si Napoléon III entreprit contre nous la campagne de 1870, — une grande et grave guerre qui lui a coûté le trône, — non qu'il y fût aucunement forcé par l'étranger, mais parce qu'il croyait que son gouvernement se serait consolidé dans le pays, — pourquoi alors le général Boulanger, par exemple, s'il arrivait au pouvoir, ne tenterait-il pas la même chose ? Je ne lui en ferais pas même un crime, je ne l'accuserais pas même de suivre en cela ses instincts personnels ; j'admettrais toujours volontiers ce que je suppose de la part de tout officier français, — et naturellement aussi de la part de tout officier allemand, — c'est-à-dire qu'il a cru mieux servir sa patrie qu'en s'abstenant de l'entreprise. Je ne lui ferais pas personnellement de reproche. Mais ceci ne peut nous empêcher de nous organiser aussi pour le cas où la France, sans se croire supérieure à nous, voudrait cependant tenter cette chance, essayer si un gouvernement ne pourrait pas se soutenir encore par la guerre, quand il ne peut plus durer avec la paix. Napoléon l'a fait ; pourquoi son successeur ne le ferait-il pas ?

VI

Quels que fussent les orateurs qui devaient se succéder ensuite à la tribune du Reichstag, ce discours dominait le débat, s'il ne l'épuisait pas¹. L'émotion qu'il souleva en Allemagne et en France se propagea à travers l'Europe,

1. Le discours de Bismarck n'est cité ici que pour sa partie relative aux rapports franco-allemands. Une deuxième partie, dont l'intérêt historique est d'ailleurs bien diminué, visait la question constitutionnelle, Bismarck niant que le Reichstag eût le droit de fixer par voie d'amendement la durée des dépenses militaires.

en ondes qui allaient grossissant à mesure qu'elles s'éloignaient de leur point de naissance. Seul, le parti républicain français, sans s'arrêter à la douloureuse crudité de l'expression bismarckienne, garda son sang-froid, se bornant à prendre acte de l'engagement solennel pris par le chancelier de diriger tous ses efforts dans le sens du maintien de la paix. « M. de Bismarck, dit le *Temps* du 13 janvier, défend l'Allemagne de toute velléité belliqueuse, il prouve en quelque sorte, ce dont il est difficile de douter, que la paix lui est nécessaire, qu'elle n'a rien à gagner à de nouvelles victoires, qu'elle doit tendre tous ses efforts à se rendre et à paraître inattaquable, qu'elle ne peut être entraînée dans une guerre que par une agression, qu'elle n'attend d'agression que de la France. En ce cas, la paix est entre nos mains ; elle y est bien gardée. »

Trois nouvelles séances du Reichstag ne firent que prolonger un débat désormais sans intérêt, parce que personne n'en ignorait l'issue imminente. Seules, quelques reprises serrées entre le chancelier et le leader du centre purent galvaniser par moments la discussion. Le vieux Windthorst ne « voulait pas mourir ». La bataille avait été toute sa vie. Il avait refusé de ne pas combattre, même sur un ordre formel du pape¹. L'inaction marquerait la fin de sa carrière, sa nostalgie des luttes passées se devinait malgré lui. Bismarck le lui dit d'un mot cruel : « Peut-être souhaitez-vous qu'il reste un petit *residuum* de Kulturkampf. »

Le 13 janvier, le général Bronsart de Schellendorf brandit une fois encore le spectre de la « revanche française », invoquant la popularité « grandissante » du général Bou-

1. Le 3 janvier, le cardinal-secrétaire d'Etat Jacobini avait écrit au nonce du pape à Munich de conseiller à Windthorst et aux chefs du parti du centre, au nom de Léon XIII, de voter le septennat demandé par le chancelier. Mais Windthorst s'était abstenu de communiquer ces conseils à ses collègues, et avait adopté, avec les autres partis d'opposition, dans les conditions expliquées plus haut, la formule transactionnelle : « *jeden Mann, jeden Groschen*, mais pour trois ans. »

ébranlement, le plus petit incident survenant à l'improvisiste pouvaient entraîner les pires conséquences. La Chambre des députés ayant adopté, le 8 février, sur la proposition du général Boulanger, et sans discussion, un crédit de 80 millions pour la réfection de l'armement, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'empressa de dégager cette conclusion : « Depuis que le général Boulanger a pris le portefeuille de la Guerre, pas un jour ne s'est passé sans qu'une mesure ne fût prise pour augmenter la force *offensive* de l'armée française. »

Le 21 février enfin, le premier tour de scrutin, en assurant au gouvernement allemand une majorité pour le projet de septennat, vint enlever à l'agitation sa principale cause¹. Les scrutins de ballotages, qui se terminèrent le 2 mars, affirmèrent encore cette victoire. Le lendemain 3, le nouveau Reichstag s'ouvrit. L'empereur affirma, dans le discours du Trône, sa conviction que Dieu bénirait « les efforts qu'il fait pour maintenir la paix et la sécurité de l'Allemagne ». Le 11, le septennat fut adopté sans débat en troisième lecture, au milieu des applaudissements de l'assemblée, par 227 voix contre 31 et 84 abstentions². Le centre catholique, obéissant plutôt aux décisions du suffrage universel qu'aux suggestions de Léon XIII, s'était cette fois divisé. Il n'y eut plus ensuite qu'à poursuivre, conformément au vote du Reichstag, la réorganisation de l'armée dans « un but défensif », comme en France.

Le calme revint, ou tout au moins un certain apaise-

1. 339 résultats furent acquis, sur 397 élections. Furent élus : nationaux-libéraux : 91 ; membres du centre : 86 ; Guelfes : 2 ; conservateurs : 76 ; membres du parti de l'Empire : 36 ; indépendants : 2 ; libéraux : 10 ; Alsaciens-Lorrains protestataires : 15 ; Polonais : 14 ; Danois : 1 ; socialistes : 6.

2. Le projet n'avait pas été renvoyé à la commission. En seconde lecture, le paragraphe premier fut adopté par 223 voix contre 40 (83 membres du centre s'étaient abstenus, 7 avaient voté avec la majorité) : le paragraphe 2 fut adopté par 247 voix contre 20 (80 membres du centre s'étaient abstenus, les démocrates socialistes et les Alsaciens-Lorrains avaient voté contre).

ment. M. Ferdinand de Lesseps s'étant rendu à Berlin, pour apporter à M. Herbette les insignes de grand officier de la Légion d'honneur — dignité à laquelle l'ambassadeur venait d'être élevé — fut accueilli dans la capitale allemande, non seulement avec déférence, mais encore avec les témoignages de la plus flatteuse admiration. Invité le 9 mars à une fête donnée à la cour à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Louise, mère de l'empereur, il fut, le lendemain matin reçu en audience privée par l'impératrice, et le soir acclamé à la Société ethnographique par tous les professeurs de l'Université de Berlin. Le prince de Bismarck lui rendit sa visite à l'ambassade même, et lui exprima les sentiments les plus pacifiques. Sans doute ce n'était là que des hommages à un « étranger illustre », venu « à titre simplement privé ». Les relations franco-allemandes ne s'en trouvèrent pas moins améliorées dans quelque mesure. Étant donné la période de tension que l'on venait de traverser, la sagesse commandait aux deux gouvernements la modestie dans les prétentions. Qui pouvait dire de quoi l'avenir serait fait ?¹

Ainsi une inéluctable nécessité, l'évolution logique des événements, semblent avoir conduit les gouvernants de l'Allemagne et les gouvernants de la France à cette politique à deux directions d'apparence contradictoire : augmenter la puissance militaire de leur pays respectif, et échanger entre eux, par leur diplomatie officielle, des assurances pacifiques, de la fausseté desquelles il serait difficile de fournir une preuve indiscutable.

Du côté français, quelle autre politique auraient pu adopter les successeurs de Ferry ?

1. M. de Lesseps repartit le 13 de Berlin, après avoir été reçu par l'empereur et l'impératrice, auxquels il fit ses adieux. A son retour à Paris, il fut l'objet d'assez vives attaques de la part de certains journaux, attaques qui ne trouvèrent d'ailleurs aucun écho à Berlin. Peut-être M. de Lesseps en était-il d'ailleurs un peu responsable.

Après l'occupation de la Tunisie, la conquête du Tonkin, un moment arrêtée par la retraite de Lang-Son, avait marqué le point maximum de la force d'expansion de la France. L'opinion publique, par la voix brutale du Parlement, signifiait sa résolution de ne plus approuver d'autres « expéditions lointaines ». Ne l'eût-elle pas fait, que les difficultés matérielles eussent arrêté les hommes d'Etat assez fous pour ne pas proportionner l'étendue des acquisitions nouvelles qu'ils auraient projetées aux ressources dont le pays disposait à ce moment précis. Ferry lui-même ne se défendait-il pas d'avoir voulu autre chose que conserver des « droits acquis » ?

Première conséquence de cette « saturation coloniale » : le retour à la « politique continentale », favorisé en outre par les répercussions douloureuses sur l'opinion publique française du régime imposé aux populations annexées d'Alsace-Lorraine.

Mais revenir à une politique continentale, replacer la France « au rang qui était le sien avant ses désastres », cela ne se résolvait-il pas en une question d'attitude, de dignité ? Or, la dignité s'appuie sur la force. Et voici la deuxième conséquence de l'abandon « des aventures lointaines » : nécessité de mener à bien la réorganisation de l'armée, entreprise jusque-là sur des bases trop étroites.

Mutatis mutandis, en Allemagne, une nécessité analogue conduisait Bismarck et Moltke à des solutions semblables.

Le rang que l'Allemagne avait conquis par les armes, comment l'aurait-elle conservée autrement que par la force des armes ? Le devoir de ses gouvernants était donc de maintenir à son profit, au point de vue militaire, l'avance qu'à leur jugement elle avait prise sur les autres États, et spécialement sur la France. D'où le projet de septennat et les agitations destinées à assurer son adoption par le nouveau Reichstag.

Quelques considérations d'ordre intérieur ne furent

peut-être pas étrangères aux décisions de Bismarck : arrière-pensée de grandir, par l'accroissement des forces militaires, le prestige de l'autorité impériale, d'augmenter « les débouchés militaires » ouverts à l'activité de certaines classes sociales... Mais l'essentiel, c'était bien que, la France avançant de deux pas, l'Allemagne avançât de trois. C'est pourquoi le discours du 11 janvier 1887, leur part faite aux exagérations et aux déformations imposées par les circonstances, contenait l'A B C de la politique extérieure de l'Allemagne. Cruelle certes, et par endroits inutilement brutale, en était la forme pour des cœurs français. Mais, on l'a dit bien souvent, la sincérité « faisait la moitié du talent » de Bismarck, et il n'est pas douteux que, dans l'ensemble, Bismarck jugeait avec justesse des intérêts de l'Allemagne, et, par rapport à ces intérêts, avec une certaine clairvoyance de la psychologie de la nation française.

L'accroissement parallèle, dans l'un et l'autre pays, des forces militaires s'imposait donc avec la souveraine logique d'une loi de la nature.

Le maintien de la paix, en dépit d'une apparente contradiction, formait la contre-partie de cette première nécessité.

La France, à quinze ans à peine de la guerre, pouvait-elle se ruer de nouveau sur son adversaire d'hier, pour lui arracher ce qui lui avait été pris ? Tout interdisait à ses gouvernants l'initiative d'une provocation : responsabilité d'un désastre possible, cette fois irréparable, méfiance de l'Europe, engagements pris envers le parti républicain de poursuivre la réalisation d'un plan méthodique de réformes intérieures... Le devoir de la France, tel que l'entendirent à cette époque H. Brisson, Freycinet, Goblet, c'était de travailler, de redevenir forte. Les amitiés, les alliances même, viendraient ensuite d'elles-mêmes, avec le respect de tous et avec les légitimes espérances de l'ave-

nir. Les assurances pacifiques à l'Allemagne officielle, comment donc ces hommes ne les auraient-ils pas données, et pourquoi Bismarck eût-il douté de leur sincérité?

L'Allemagne elle-même n'avait pas un moins grand besoin de la paix. N'était-elle pas, comme le disait le chancelier, « rassasiée ». Elle avait gagné les dernières batailles qu'on eût livré en Europe. Son intérêt évident était de ne pas livrer au sort toujours incertain des armes, la situation acquise au prix de tant et de si longs efforts, et de ne pas s'exposer à voir se reformer contre elle-même cette coalition des États alarmés sous laquelle Napoléon avait succombé. Les événements récents survenus en Bulgarie n'avaient-ils pas en effet amené un certain rapprochement de la France et de la Russie?

Armer avec des paroles de paix sur les lèvres; veiller à ne pas laisser périliter les qualités militaires de leur pays; mais en même temps échanger par-dessus les baïonnettes des assurances de « bon vouloir réciproque »; s'exposer aux risques des agitations belliqueuses à l'intérieur, tout en s'efforçant sincèrement de résister à la poussée vers l'extérieur qui résultait de ces agitations, tel était le double et périlleux devoir auquel il semble bien, avec le recul des années, que les gouvernants de la France et de l'Allemagne, à ce point critique de leur histoire, se soient arrêtés et tenus.

Pour de longues années encore, les relations entre les deux pays devaient s'accommoder de l'état d'équilibre instable qui en était la conséquence.

CHAPITRE II

ANNÉE D'ALARMES

UNE SÉRIE D'INCIDENTS. — LE RÈGNE DE FRÉDÉRIC III

(Mars 1887 juin 1888).

- I. — L'affaire Schnæbelé : double enquête française et allemande. — La négociation diplomatique. — Le point de droit. — Preuve du guet-apens. — L'ordre de mise en liberté et la note allemande.
- II. — Le règlement de l'affaire Schnæbelé et l'attitude générale du gouvernement allemand. — Agitation à Paris : la représentation de *Lohengrin* et « l'émeute des petits pâtisseries ». — Chute de M. Goblet et formation du cabinet Rouvier. — Le développement économique de la France et le pacifisme de la bourgeoisie.
- III. — La politique allemande en Alsace-Lorraine. — Mesures de rigueur à la suite des élections de 1887. — Tension à la frontière : le drame de Raon-l'Étape ; comment il fut réglé.
- IV. — Répercussions, en France, des mesures prises contre les Alsaciens-Lorrains. — Développement du boulangisme. — Démissions du ministère Rouvier et de M. Jules Grévy. — Election de M. Sadi-Carnot et formation du ministère Tirard. — Discussion de la loi militaire en France et réorganisation de la landwehr et du landsturm en Allemagne.
- V. — Avènement de Frédéric III ; son libéralisme ; ses sentiments à l'égard de la France ; sa maladie et sa mort. — Omnipotence de Bismarck : l'incident Littauer et le régime des passeports en Alsace-Lorraine.
- VI. — La propagande boulangiste. — Formation du cabinet Floquet ; M. de Freycinet ministre de la Guerre et M. Goblet ministre des Affaires étrangères.

Le calme qui suivit le vote du septennat allemand ne pouvait être que passager et relatif.

La tension des derniers mois de 1886 et du début de 1887

avait été trop violente pour durer. Le but visé par le gouvernement impérial une fois atteint, les exagérations de la polémique devaient cesser. L'épouvantail de la « revanche » française était provisoirement abandonnée. On attendait seulement, pour s'en servir à nouveau, d'avoir à demander au Parlement et au peuple un nouvel effort financier et militaire.

Mais l'attitude prise d'un côté et de l'autre des Vosges, parce qu'elle était la conséquence de causes profondes et lointaines qui échappaient dans une certaine mesure à la volonté des hommes, créait entre les deux pays une atmosphère surchauffée où la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. On voulait la paix. On en échangeait du moins la mutuelle assurance. Mais de part et d'autre, pour « préparer la défense du pays », on parlait de guerre, trop souvent et avec trop d'insistance. Les hostilités naturelles que crée la différence des tempéraments nationaux devaient nécessairement se réveiller à la première controverse entre les deux gouvernements, et rendre plus dangereux encore les ressentiments ou les alarmes nés des conflits récents.

La période qui s'ouvre au moment où le septennat est voté se trouve donc naturellement traversée d'alertes successives. Le moindre vent qui, normalement, n'aurait même pas ridé la face du Rhin, s'accompagne d'un *bruit d'armes* qui tient l'Europe en haleine. Le vent tombé, le calme renaît jusqu'à la prochaine bourrasque. C'est l'époque de l'affaire Schnæbelé, des manifestations de la *Ligue des patriotes*, du régime des passeports en Alsace-Lorraine.

1

Dans la soirée du mercredi 20 avril 1887, une nouvelle télégraphiée de Nancy se répandit dans Paris où elle souleva immédiatement une vive émotion.

Un commissaire spécial de police de la gare frontière de Pagny-sur-Moselle avait été arrêté dans la matinée, en territoire français, à quelques mètres du territoire annexé, et emmené, menottes aux mains, jusqu'à Metz, sous la prévention de complicité dans une affaire de haute trahison envers l'Empire allemand.

Les premiers renseignements parvenus au ministère de l'Intérieur confirmèrent seulement la matérialité de l'arrestation. Le commissaire dont il s'agissait était M. Schnæbelé, un Alsacien qui avait opté pour la France, chevalier de la Légion d'honneur, et dont les notes étaient excellentes. M. Schnæbelé, d'après quelques indications recueillies rapidement, s'étant rendu à la frontière pour une affaire de service et sur la convocation d'un collègue allemand, avait été assailli par des agents et, après une courte résistance, maîtrisé, entraîné et incarcéré à Metz. L'arrestation, croyait-on, avait été opérée en territoire français, à une très petite distance de la ligne frontière.

Qu'elles qu'eussent été les circonstances qui avaient entouré l'incident, le fait seul de l'arrestation, par les autorités allemandes, d'un fonctionnaire français lui donnait un caractère d'exceptionnelle gravité. Cette gravité se trouvait encore accrue par la situation des lieux où l'arrestation avait été opérée. L'état des esprits dans les provinces annexées, où les élections au Reichstag qui avaient eu lieu deux mois plus tôt avaient permis de constater une incoercible résistance à l'œuvre de germanisation¹, avait naturellement pour conséquence une sévérité chaque jour plus grande et souvent des excès de zèle de la part des agents allemands. Dans cette partie de la Lorraine qui emprunte au département de la Meurthe-et-Moselle, l'exaspération des populations, surtout des populations rurales²,

1. Les 15 candidats alsaciens-lorrains *protestataires* avaient été élus.

2. Tous les Français que leurs intérêts amenaient dans cette région se souviennent que les paysans leur disaient : « Eh bien ! c'est-y demain que

trouvait, de l'autre côté de la frontière, du côté resté français, de dangereux échos. Le moindre conflit entre fonctionnaires des deux pays risquait d'avoir des conséquences irréparables.

Le soir même, M. Goblet, ministre de l'Intérieur, saisissait de l'incident ses collègues MM. Flourens, ministre des Affaires étrangères et Sarrien, ministre de la Justice. Tandis que lui-même envoyait à M. Schmerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, l'ordre d'ouvrir une enquête administrative, M. Sarrien télégraphiait à M. Sadoul, Procureur général à Nancy, des instructions pour qu'une enquête d'ordre judiciaire fut conduite parallèlement. M. Flourens en même temps chargeait par télégraphe M. J. Herbette de s'informer auprès du secrétaire d'Etat à l'Office extérieur, de la réalité des faits, et s'il y avait eu violation de frontière, de réclamer la mise en liberté de M. Schnæbelé. Un dossier complet serait ultérieurement envoyé à l'ambassadeur.

Le jeudi 21 avril fut nécessairement une journée d'attente. En l'état de quelques télégrammes de presse peu nourris de détails, l'opinion publique conserva un sang-froid relatif.

Mais le lendemain 22, les récits publiés par les journaux aggravèrent considérablement l'émotion. Il semblait en effet ressortir de tous ces récits que M. Schnæbelé avait bien été arrêté en territoire français par des agents de la police allemande. L'incident prenait le caractère d'une véritable violation de frontière. S'il en était vraiment ainsi, il allait de soi que le gouvernement français se trouverait amené à exiger la mise en liberté immédiate de son agent en termes si impérieux que le gouvernement allemand céderait sans retard ou qu'un conflit armé pourrait

nous redevenons Français ? » La propagande boulangiste avait eu là des répercussions profondes et beaucoup de Lorrains se représentaient le ministre de la Guerre comme l'organisateur de la revanche.

s'ensuivre. Il y avait là une question de dignité nationale, avec laquelle l'honneur interdisait la moindre transaction. L'agitation belliqueuse qui avait précédé en Allemagne le vote du septennat, la crudité des expressions dont s'était servi le chancelier à la tribune du Reichstag pour apprécier les rapports franco-allemands, étaient des faits si récents qu'une grande partie de l'opinion française se trouvait tout naturellement amenée à rattacher ces faits à l'incident qui venait de surgir à Pagny. Les armements de l'Allemagne aboutissaient logiquement, d'après elle, à cette « provocation » d'autant plus efficace que l'agitation nationaliste entretenue par la *Ligue des patriotes*, et la propagande des partis d'opposition autour du ministre de la Guerre rendait particulièrement épineux pour le gouvernement français le règlement d'un incident où la question de dignité pouvait se poser. Il y eut un moment d'affolement, surtout dans le monde des affaires. A la Bourse, la rente française perdit deux points.

La négociation diplomatique suivait cependant son cours, dans des conditions qui ne pouvaient pas être autres qu'elles l'étaient en effet.

Au cours de cette même après-midi du 22 avril, M. Flourens reçut au quai d'Orsay la visite de M. de Lyden, premier conseiller de l'ambassade d'Allemagne, chargé d'affaires en l'absence du comte de Münster. Il venait apporter la réponse de son gouvernement à la première demande de renseignements formulée par M. Herbette auprès du comte Herbert de Bismarck. Cette réponse était brève et dilatoire : le gouvernement impérial n'était pas encore fixé « sur les modalités de l'affaire ». Il avait adressé au Procureur impérial à Metz l'ordre télégraphique d'ouvrir une enquête. Il ne pouvait donc formuler son point de vue tant qu'il ne disposerait pas des résultats de cette enquête.

Ainsi quarante-huit heures après l'incident, il n'avait encore été possible ni au gouvernement français d'appuyer

une demande de mise en liberté sur des informations complètes et officielles, ni au gouvernement allemand de laisser même entrevoir quel accueil il pourrait faire à une telle demande. L'imprécision, et par conséquent l'absence de décision, étaient ainsi inévitables de part et d'autre. Il importait d'autant plus de sortir de cette situation que les versions différentes de l'affaire données dans la presse allemande, où l'on affirmait que l'arrestation avait eu lieu en territoire allemand, et dans la presse française, où l'on continuait à soutenir que cette arrestation avait été opérée en territoire français, pouvaient entraîner des polémiques nuisibles à la conduite de la négociation.

La journée du samedi 23 vint heureusement apporter au moins au gouvernement français des bases solides de discussion.

De bonne heure dans la matinée, M. Flourens reçut les résultats de l'enquête poursuivie sur les lieux de l'incident par M. Sadoul, procureur général à Nancy.

Le rapport de ce magistrat, dans sa simplicité administrative, était dramatique.

Quelques jours avant l'arrestation, M. Schnæbelé avait reçu de M. Gautsch, commissaire de police allemand à Ars-sur-Moselle, une convocation à un rendez-vous en territoire allemand. M. Schnæbelé ne s'étant pas rendu à cette convocation, M. Gautsch était revenu à la charge par une deuxième lettre. Ces deux appels de M. Gautsch devaient encore se trouver dans le bureau de M. Schnæbelé et seraient transmis sans retard au ministre de l'Intérieur par le préfet de Meurthe-et-Moselle, dès que celui-ci aurait terminé les recherches auxquelles il était en train de procéder. On avait cependant, d'ores et déjà, des raisons de croire que le prétexte donné par M. Gautsch à sa demande de rendez-vous était une affaire de service.

Quoi qu'il en fût de ce détail, ce qui était certain, c'était que M. Schnæbelé, en se rendant le 20 à la frontière, avait

répondu à une convocation de son collègue allemand et qu'il avait été arrêté dans des conditions au moins anormales. Les témoignages recueillis ne laissent aucun doute à cet égard.

M. Schnæbelé était arrivé vers deux heures de l'après-midi à proximité de la frontière, par la route de Nancy à Metz. La route, en cet endroit, est coupée de biais par la ligne frontière. A droite, en allant vers Metz, se trouve le poteau allemand, à gauche le poteau français. Dans les vignes qui bordent la route, sur la gauche, et qui s'étendent jusqu'au delà de la frontière, des ouvriers travaillaient du côté français et virent approcher le commissaire français.

Il n'y avait alors personne en cet endroit, ni du côté allemand, ni du côté français. « M. Schnæbelé se promena un instant, puis franchit, sans doute par distraction, peut-être pour voir venir son collègue d'Ars-sur-Moselle, la ligne frontière, et la dépassa d'environ six mètres. A ce moment un individu, vêtu d'une blouse grise, sortit du fossé qui borde les vignes allemandes et vint engager la conversation avec lui, après l'avoir salué.

« M. Schnæbelé avait été à peine abordé par l'homme en blouse que celui-ci se précipita sur lui. Le commissaire français engagea vigoureusement la lutte, tout en se retirant sur la frontière française. Aussitôt, un second agent allemand, vêtu également d'une blouse grise, s'élança hors des vignes et chercha à empêcher M. Schnæbelé de se retirer de l'autre côté de la frontière. Le commissaire français, doué d'une force très grande, repoussa une première fois ses deux adversaires et réussit à se rejeter sur le territoire français.

« Les deux agents allemands l'y suivirent.

« Les vigneronns qui suivaient des yeux cette scène violente, virent alors M. Schnæbelé montrer du doigt le poteau français à ses assaillants pour leur faire constater qu'il n'était plus sur le territoire allemand. La lutte n'en continua

pas moins, mais cette fois sur le territoire français, à cinq ou six mètres de la ligne frontière, du côté de la France.

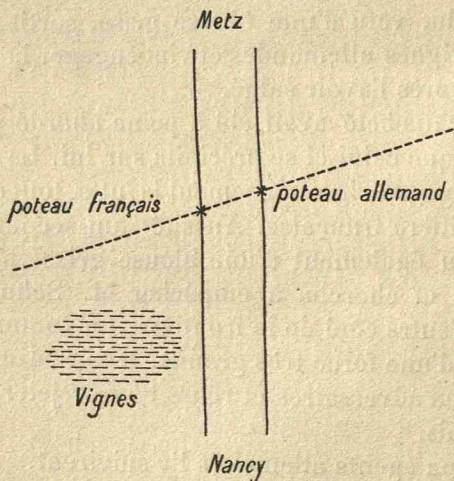
« Enfin les policiers l'emportèrent. ¹ »

Du rapport de M. Sadoul se dégageait donc, d'ores et déjà, un point de fait sur lequel le gouvernement français pouvait, juridiquement, baser une réclamation : c'était la poursuite, en territoire français, de M. Schnæbelé par les agents allemands. Rien, pas même la prise de corps sur le territoire allemand, suivie de la résistance du commissaire français, n'autorisait la violation de la frontière et le droit de suite que les agents allemands s'étaient arrogé ¹.

C'est ce que M. Flourens indiqua, quelques instants après avoir pris connaissance du rapport de M. Sadoul, au chargé d'affaires d'Allemagne.

1. Rapport de M. Sadoul, publié dans le *Temps* du 25 avril 1887.

Voici, d'après le même journal, un plan schématique du lieu de l'incident :



2. On verra plus loin, à propos de l'incident de Raon-l'Étape, que dans certains cas, les agents allemands du service forestier ont un *droit de passage* sur certaines portions du territoire français s'avancant en territoire allemand. Mais ce droit de passage ne s'accompagne jamais d'un droit de suite.

M. de Lyden s'était fait annoncer en effet, dans cette même matinée du 23 avril, au ministre des Affaires étrangères. Les éclaircissements qu'il apportait étaient de deux sortes. Les uns se référaient aux motifs de l'arrestation. M. Schnæbelé était impliqué dans une information visant des faits d'espionnage et ouverte sur l'ordre du Tribunal d'Empire (*Reichsgericht*) de Leipzig ; un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui depuis plusieurs semaines et devait être exécuté dès que l'inculpé s'aventurerait sur le territoire allemand.

M. de Lyden ajoutait que le gouvernement impérial n'avait eu connaissance du fait de l'arrestation que par la demande d'explications formulée par M. Herbette.

« M. de Lyden, disait une note officieuse parue le soir même, a protesté contre toute pensée de provocation de la part du gouvernement allemand. Il a fait savoir que l'enquête faite par le procureur général à Metz n'était pas terminée, et que dès qu'elle serait finie, on en communiquerait les résultats au gouvernement français, ainsi que l'indication des faits sur lesquels était fondé le mandat d'arrêt.

« Enfin M. de Lyden a ajouté que le gouvernement allemand serait désireux d'obtenir communication du dossier de l'enquête française. »²

M. Flourens fit immédiatement la communication demandée, et copie du dossier fut prise ensuite pour être expédiée le soir même à M. Herbette, à Berlin, par un courrier spécial. A ce dossier était jointe une note, rédigée par M. Jules Grévy, sur les questions de droit international soulevées par l'incident.

A peu près au moment où le courrier quittait le quai d'Orsay, M. Flourens recevait du ministère de l'Intérieur un pli contenant le rapport de M. Schmerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, avec les pièces annexées à ce rapport.

1. *Le Temps* du 24 avril 1887.

M. Schmerb avait procédé la veille à une enquête sur diverses particularités de l'incident, et le matin même de cette journée du 23, avait fait, dans le bureau de M. Schnæbelé, une perquisition fructueuse. Deux lettres de M. Gautsch avaient en effet été trouvées, qui donnaient la clé de l'énigme.

M. Gautsch, d'origine alsacienne comme son collègue de Pagny-sur-Moselle, mais qui avait, lui, opté pour l'Allemagne¹, avait eu de nombreuses relations antérieures avec M. Schnæbelé. Il avait, quelques jours avant l'arrestation, écrit à ce dernier pour lui demander un rendez-vous, afin, disait-il, de l'entretenir d'une affaire privée. C'était l'objet de la première lettre.

M. Schnæbelé, soit qu'il eût des raisons de se croire l'objet d'une inculpation de la part de la justice et de la police allemandes, soit qu'il se méfiât spécialement des intentions de M. Gautsch, répondit à celui-ci qu'il était à sa disposition mais que, l'affaire à laquelle il était fait allusion étant d'ordre privé, il n'avait, lui, Gautsch, qu'à venir le voir à Pont-à-Mousson, où se trouvait son domicile privé, à lui Schnæbelé.

Quelques jours s'étant écoulés, M. Schnæbelé avait reçu, le 18, une nouvelle lettre de son collègue. Il ne s'agissait plus cette fois d'une affaire privée, mais d'une affaire administrative. Un poteau allemand avait été renversé à la frontière. M. Schnæbelé, en sa qualité de commissaire spécial de police, était prié de venir constater ce renversement et d'en dresser procès-verbal avec son collègue allemand.

C'était sur cette convocation, à laquelle il était impossible à M. Schnæbelé de ne pas déférer, que celui-ci s'était

1. M. Gautsch avait un frère qui avait au contraire opté pour la nationalité française et qui, au moment de l'incident, était employé dans les magasins du *Bon Marché*.

rendu, dans l'après-midi du 20 à la frontière, au point indiqué.

L'opinion publique qui, en France, avait été profondément remuée par les premières nouvelles de l'incident, s'était déjà ressaisie. Les journaux, sauf quelques exceptions dans la presse d'opposition, s'en tenant au fait seul de la violation de frontière, appuyaient avec modération et fermeté le gouvernement dans sa réclamation.

La note de M. Jules Grévy, dictée à l'Elysée même, à quelques journalistes amis, avait été apportée par ceux-ci au Palais-Bourbon, d'où elle avait fait le tour de la presse. Elle discutait, avec cette connaissance des affaires et du droit qu'avait à un si haut degré le Président de la République, la portée juridique de l'incident¹. Trois questions, expliquait-elle en substance, se trouvaient posées : 1° celle de savoir si l'arrestation avait eu lieu en territoire français ou allemand, la première hypothèse devant entraîner nécessairement la mise en liberté immédiate de M. Schnæbelé ; 2° celle de savoir s'il y avait eu guet-apens (on en avait maintenant la preuve, mais cette preuve était encore inconnue dans la presse), et la même solution s'imposait si le guet-apens était établi ; 3° enfin, dans quelle mesure était-il permis à un gouvernement de procéder à l'arrestation de fonctionnaires d'un autre État ? A supposer même que M. Schnæbelé tombât sous le coup de la loi pénale allemande, son arrestation, dans les conditions où elle avait eu lieu, soulevait un délicat problème d'ordre général,

1. C'est M. N..., un des plus distingués parmi les journalistes parlementaires, qui apporta de l'Elysée à la Chambre la note du président Grévy, et qui la dicta, à une table bien connue des familiers du Palais-Bourbon et située à côté du groupe de bronze *Aria et Petus*, aux journalistes parlementaires et à quelques correspondants étrangers présents à ce moment.

Il convient d'ajouter que cette note n'a pas joué, ainsi qu'on le verra plus loin, dans la solution de l'affaire, le rôle qu'on lui a prêté.

celui qui résulte d'un conflit entre le droit national et le droit international¹.

Malgré l'inquiétude de l'opinion, le ton de la polémique restait donc très modéré du côté français, au moins dans les journaux gouvernementaux. Il en était de même d'ailleurs en Allemagne. Les organes qui, en matière de politique extérieure, prenaient leurs inspirations à la Wilhelms-trasse, ou bien gardaient le silence, ou s'efforçaient de ramener l'incident sur le terrain judiciaire :

« Depuis hier, écrivaient les *Dernières nouvelles de Berlin*, on discute très vivement l'incident Schnæbelé. Il ne s'agit là apparemment de rien de plus ni de moins que de l'arrestation d'une personnalité qu'on soupçonne fortement d'espionnage pour le compte de la France, c'est-à-dire d'un incident qui n'a pas été isolé dans ces derniers temps, sans que, toutefois, l'opinion publique se fût échauffée dans la même mesure aux précédentes occasions. L'instruction de cette affaire va maintenant suivre son cours normal et établir en tout cas que nos autorités ont une vigilance conforme à leur devoir. »

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, organe attitré de la chancellerie, plus concise, ne tenait pas un langage moins prudent :

« L'arrestation précédemment annoncée d'un commissaire de police à la frontière a eu lieu sur ordonnance du juge d'instruction, et, comme le mentionne le bureau Wolff, elle se rattache à des menées de haute trahison en Alsace. »

De violation de frontière, il n'était pas question et l'on devinait l'intention du gouvernement allemand de la laisser en dehors de la polémique. Du guet-apens dont le commissaire français avait été victime, on parlait moins

1. On trouvera un remarquable développement de ces divers arguments dans le *Temps* du 24 avril 1887.

encore, pour cette raison suffisante qu'on l'ignorait au moins autant à Berlin qu'à Paris, où l'on venait seulement d'en recevoir la preuve dans les milieux officiels.

Dans cette modération générale des deux gouvernements la seule note discordante était donnée à la Chambre prussienne, où se discutait une loi d'ordre ecclésiastique, par le chancelier en personne ; amené à parler d'un traité de paix entre le gouvernement impérial et le parti catholique, Bismarck insistait sur la fragilité d'un pacte de cette nature :

« ... Si cette question de la durée de la paix, disait-il, devait toujours se poser, on ne pourrait jamais conclure une paix quelconque. Si, lors de la paix de Francfort, nous avions été tenus de donner au monde l'assurance qu'elle serait éternelle, nous n'aurions certes pu la signer, et nous serions aujourd'hui encore campés devant Versailles, attendu qu'il n'est pas possible de vivre en paix, d'une façon durable, avec une nation aussi belliqueuse que le peuple français qui, dans le cours des siècles, nous a attaqués d'innombrables fois. »

Fallait-il rattacher ces expressions, évidemment choquantes pour le sentiment français, à la négociation diplomatique engagée à propos de l'affaire Schnæbelé, y voir l'affirmation publique de l'intention du chancelier de donner à cette négociation une solution délibérément hostile à la France, une solution qui ne pourrait être acceptée sans humiliation ou rejetée sans conduire à un conflit ? Certains journaux, tant français qu'allemands, le pensèrent en effet, et il n'est pas douteux qu'elles fournirent à la polémique un dangereux aliment. Elles prouvaient au moins que dans une question de politique intérieure, comme trois mois plus tôt au Reichstag, lorsque se discutaient les grandes lignes de la politique générale extérieure de l'Empire, le prince de Bismarck parlait de la France avec si peu de ménagements que c'est à peine s'il restait en deçà

des limites de la plus élémentaire courtoisie internationale.

En fait cependant, la conversation diplomatique se poursuivait à Paris et à Berlin dans les conditions les plus normales et sans la moindre aigreur. Jamais, pourrait-on même dire, l'évolution d'un différend n'avait été favorisée par une meilleure volonté réciproque, chaque partie continuant, cela va de soi, à défendre son point de vue d'après les éléments en sa possession à cet instant précis.

Tandis en effet que le train emportait vers Berlin le courrier spécial porteur du dossier établi par M. Sadoul, M. Flourens recevait, dans cette même soirée du 23 avril, et pour la troisième fois depuis deux jours, la visite de M. de Lyden. Quelques heures après, dans la matinée du dimanche 24, un télégramme de M. Herbette rendait compte de ses plus récentes impressions. De cette visite et de ce télégramme on pouvait tirer des conclusions optimistes. « *Le gouvernement allemand, dit une note officielle¹, affirme de nouveau son intention de relâcher M. Schnæbelé dans le cas où la violation de frontière serait établie.* » Et comme pour faire écho à cette note française, la *Gazette de Cologne* concluait, en ces termes, le même jour, un entrefilet visiblement inspiré : « *L'affaire ne saurait avoir de conséquences diplomatiques².* »

1. Note Havas du 24 avril 1887.

2. La *Gazette de Cologne* se trouvait à cette époque dans cette situation spéciale de combattre souvent la politique bismarckienne au point de vue des affaires intérieures, et de la soutenir toujours sur le terrain international. Le journal bénéficiait ainsi d'un certain caractère d'officiosité limité à la politique étrangère, et son correspondant recevait ses inspirations directement à la Wilhelmstrasse.

Il n'est pas inutile de rectifier à ce propos une erreur souvent commise dans la presse française, où l'on attribue à l'astérisque qui précède parfois les informations ou articles qui paraissent dans la presse allemande, l'indice d'une source officieuse. La réalité est toute différente. Cette astérisque (ainsi que d'autres signes, comme =, imposés par l'aspect monotone des caractères gothiques), signifie généralement que l'article a été rédigé par

Ainsi, dès le 24, l'opinion publique était informée que le gouvernement allemand avait, à deux reprises déjà, manifesté l'intention de mettre Schnæbelé en liberté s'il y avait réellement violation de frontière. Or, d'après le rapport de M. Sadoul, si la première phase de l'arrestation avait bien eu lieu en territoire allemand, le fait de la poursuite sur le territoire français constituait une violation caractérisée de frontière.

Le gouvernement allemand ne se prononçait d'ailleurs pas sur la question de fait, refusait même de l'aborder encore. Il disait attendre le dossier du Procureur impérial de Metz, ou que le gouvernement français, placé dans la position du demandeur, administrât lui-même la preuve de la violation de son territoire. En attendant, il laissait l'affaire d'espionnage dans laquelle M. Schnæbelé était impliqué, suivre son cours régulier.

Il semblait donc que toute la discussion que M. Herbette allait avoir à soutenir dût porter sur ce point particulier de la violation de frontière.

Il n'en fut rien cependant.

M. Herbette avait reçu dans la soirée du dimanche le dossier contenant le rapport Sadoul avec les pièces qui lui étaient annexées, l'avait parcouru, avait également étudié la note juridique du président Grévy et avait accusé réception, en remerciant ; mais il ne cachait pas à M. Flourens que des arguments de fait lui paraissaient plus propres que des raisonnements de nature purement juridique à entraîner une décision favorable de la part du gouvernement allemand. Il ferait donc dans la journée du lende-

un des rédacteurs attitrés du journal, qu'il a, comme on dit en Allemagne, un caractère *reduktionnel*. Mais souvent l'astérisque ne signifie rien. Les télégrammes de Berlin ou les notes inspirées ou officieuses se reconnaissent seulement à leurs termes mêmes, et pour attirer l'attention du lecteur, sont composés parfois en caractères espacés (*gesperrt*) et interlignés d'un point de plus que ne le sont les autres parties du journal. Cet espacement remplace notre *italique*, qui n'existe pas dans la typographie allemande.

main lundi une démarche auprès du comte Herbert de Bismarck, et au cours de cette démarche, s'appuierait sur le rapport Sadoul. Mais il attendait un effet autrement décisif des documents dont on lui avait annoncé l'arrivée à Berlin pour le lendemain.

Ces documents, c'étaient les fac-similés des lettres de Gautsch à M. Schnæbelé. On les avait en effet photographiées dans la journée du 24 et expédiées le soir même à Berlin par un nouveau courrier spécial.

Leur rôle devait être capital, car la discussion, sur le point de savoir s'il y avait eu ou non violation de frontière, menaçait de se prolonger et même d'être sans issue. M. de Lyden était revenu voir M. Flourens dans la soirée et les explications qu'il apportait ne laissaient guère de doute à cet égard. Les autorités judiciaires allemandes affirmaient que M. Schnæbelé avait été *arrêté* en territoire allemand, la chancellerie impériale ayant été complètement étrangère à l'arrestation, dont l'initiative avait été prise par le Tribunal d'Empire (*Reichsgericht*) de Leipzig, qui avait lui-même décerné le mandat d'arrêt. La position du gouvernement allemand semblait donc fixée *ne varietur* : il s'en tiendrait vraisemblablement à l'affirmation de ses magistrats quant au lieu où l'arrestation avait été opérée, et l'on aurait toutes les peines du monde à lui faire reconnaître la force probante des témoignages recueillis du côté français et établissant la poursuite, au delà de la frontière allemande, de M. Schnæbelé par les agents chargés de l'appréhender.

Le 25, dans l'après-midi, la négociation se noua à Berlin. M. Herbette, porteur du dossier qu'il avait reçu la veille au soir, se rendit auprès du comte Herbert de Bismarck, et lui en donna communication.

La conversation, très courtoise, s'engagea d'abord sur le rapport de M. Sadoul, et sur les circonstances qui avaient motivé et entouré l'arrestation. Le comte Herbert

envisageait les choses sous un angle un peu spécial. Il avait reçu du Ministère de la Justice un rapport détaillé sur les faits d'espionnage auxquels se rattachait l'incident. Pour lui, secrétaire d'État, traitant les affaires, comme les personnes, de haut, il s'agissait là surtout d'une histoire de subalternes et de policiers, dont les procédés peu avouables ne sont pas tout à fait inconnus des gouvernants, mais sur lesquels, par une sorte de convention tacite, on a accoutumé de fermer discrètement les yeux. Schnæbelé et ses moyens d'information, Gautsch et ses procédés d'arrestation, il tenait ces gens-là et ces agissements en piètre estime, et ne s'en cachait pas. Quant à la question de la violation de frontière, telle qu'elle se posait si on admettait la version du rapport Sadoul, elle appelait un examen attentif. On procéderait à cet examen et on donnerait immédiatement après la réponse à l'ambassadeur.

M. Herbette demanda alors un nouveau rendez-vous au comte Herbert, pour le lendemain même. Il apporterait au secrétaire d'État la preuve — qu'il devait recevoir dans la soirée — que M. Schnæbelé avait été victime d'un guet-apens. Et il expliqua en quelques mots, d'après un télégramme reçu la veille de Paris, en quoi consistait cette preuve. Le comte Herbert resta incrédule; mais il accepta le rendez-vous et M. Herbette se retira.

Dans la soirée, l'ambassadeur recevait les photographies des lettres de Gautsch, dont les originaux avaient été conservés par M. Flourens. Au premier coup d'œil l'avisé diplomate eut un geste de satisfaction. Il tenait là l'argument décisif!

Il était temps d'ailleurs d'en finir. Les polémiques de presse recommençaient, l'opinion s'énervait, des bruits de guerre circulaient dans les deux pays. A Paris, l'agitation antigouvernementale s'alimentait de l'ignorance même où l'on était dans le public des phases de la négociation.

M. Paul Déroulède, donnant sa démission de Président de la Ligue des patriotes, accusait le gouvernement français de pusillanimité. Il jugeait que l'heure de la revanche était venue, qu'il fallait en finir avec les « provocations » de Bismarck : « Le gouvernement, disait-il, a tout accepté, tout subi, se gardant bien de rien préparer pour éviter une surprise, n'osant faire aucun mouvement de troupes, et nous exposant ainsi à la plus effroyable des invasions ! »

A la vérité le gouvernement, informé du ton de la conversation diplomatique, s'était refusé à des mesures qui auraient pu faire croire qu'il perdait son sang-froid, et, connaissant la valeur des arguments qu'il avait envoyés à son représentant à Berlin, attendait avec confiance la suite des pourparlers.

L'événement ne tarda pas à justifier cette modération.

M. Herbette reprit en effet, le lendemain 26, le chemin de la Wilhelmstrasse. Son argumentation se trouva, cette fois, singulièrement simplifiée. Il se borna à mettre sous les yeux du comte Herbert de Bismarck les photographies des lettres de Gautsch. Le secrétaire d'État, devant cette preuve du guet-apens tendu à Schnaebelé « ne put retenir un mouvement de surprise¹ ». Les choses changeaient

1. Voici comment M. Valfrey (sous le pseudonyme de Whist), s'exprime dans *Le Figaro* du 27 mai 1896, au sujet de l'incident Schnaebelé :

« ... Dans le lointain du passé, il apparaît plutôt comme une entreprise de subalternes allemands contre la paix générale que comme l'exécution d'un ordre réellement parti de la chancellerie même. La vérité est que le jour où l'ambassadeur mit sous les yeux du comte Herbert de Bismarck la photographie des lettres par lesquelles le commissaire de surveillance administrative de Pagny-sur-Moselle avait été invité à se rendre en territoire allemand et se trouvait ainsi victime d'un guet-apens, le ministre impérial ne put retenir un mouvement de surprise, et le différend fut réglé en vingt-quatre heures. »

Il est à remarquer que cet article de M. Valfrey, qui est intitulé : *M. Herbette*, a été écrit au moment même où l'éminent ambassadeur prenait sa retraite. M. Valfrey, qui était très répandu et très estimé dans le monde diplomatique, connaissait certainement M. Herbette, et n'avait vraisemblablement pas écrit son article sans mettre celui-ci au courant de son intention, c'est-à-dire sans avoir recueilli de sa bouche même quelques précisions sur les événements les plus saillants de sa mission à Berlin.

complètement d'aspect. La question de la violation de frontière passait au second plan, et l'on pouvait fonder l'espoir que l'incident allait être réglé très rapidement. Il n'y avait plus qu'à en référer au chancelier.

Le soir même, le gouvernement français communiquait à la presse une note officieuse indiquant que le gouvernement allemand « paraissait animé du désir de donner à l'affaire une prompt solution ».

Le lendemain soir mercredi 27 avril, c'est-à-dire huit jours exactement après l'arrestation de M. Schnæbelé, nouvelle note officieuse française. L'ambassadeur de France à Berlin, y était-il dit, avait vu dans l'après-midi même le comte Herbert de Bismarck, qui lui avait communiqué les pièces du dossier allemand et les vues de son gouvernement. Une réponse définitive serait donnée le lendemain jeudi, à quatre heures, à M. Herbette.

En réalité cette réponse, au moins en principe, était acquise depuis cet entretien du 27 avril. Le comte Herbert de Bismarck ne mettait pas en doute l'authenticité des lettres de Gautsch, et le chancelier lui-même y voyait une raison d'autant plus suffisante de faire remettre Schnæbelé en liberté qu'il évitait ainsi de se prononcer sur la question beaucoup plus délicate de la violation de frontière et de donner un démenti aux autorités judiciaires allemandes, qui affirmaient que cette violation n'avait pas eu lieu¹.

Le lendemain jeudi 28 avril, la réponse définitive du chancelier fut en effet donnée à M. Herbette. Le prince de Bismarck informait l'ambassadeur que Schnæbelé serait remis en liberté, et basait sa décision, non sur le fait de la violation de frontière, mais sur la convocation pour affaire de service adressée par Gautsch à son collègue français

1. La substance de cet entretien fut télégraphiée le 28 à midi à son journal, par le correspondant du *Temps* à Berlin, qui la tenait certainement de M. Herbette lui-même (voir *Le Temps* du 29 avril 1887).

qui constituait au bénéfice de ce dernier une sorte de sauf-conduit tacite.

La réponse du chancelier était formulée dans la note suivante, qui fut remise à M. Herbette :

Se basant sur les informations qui lui ont été données, au sujet de l'arrestation judiciaire du commissaire de police français, M. Schnæbelé, par S. E. l'Ambassadeur de la République française et sur les communications du Ministre français des Affaires étrangères, qui lui ont été transmises par l'entremise du chargé d'affaires impérial à Paris, le soussigné a soumis l'affaire à un sérieux examen.

A cet effet, des pièces justificatives, se rapportant aux motifs de l'arrestation de M. Schnæbelé et aux circonstances accessoires, ont été demandées aux autorités judiciaires mêlées dans cette affaire. Une copie des documents les plus importants et tout d'abord de la déclaration faite par M. Schnæbelé après son arrestation ainsi que de toutes les dépositions de témoins inscrits dans le dossier, a été donnée à l'ambassadeur de la République française.

Ces documents établissent d'une manière péremptoire que l'arrestation a eu lieu exclusivement sur le territoire allemand et qu'il n'y a nullement eu violation du territoire français.

Les poursuites judiciaires dirigées contre M. Schnæbelé se rapportent au crime de haute trahison, commis sur le territoire de l'Empire allemand.

Dans l'action judiciaire on se base sur des preuves évidentes de sa culpabilité, fournies par les aveux du sujet de l'Empire Klein, également accusé du même crime et par les lettres autographes mises à la poste de Metz et depuis reconnues par M. Schnæbelé comme étant de M. Klein.

Vu la preuve de sa culpabilité, reconnue ensuite par M. Schnæbelé lui-même, le Tribunal a ordonné de l'arrêter dès qu'il mettrait le pied sur le territoire allemand. Ceci s'est produit le 20 du présent mois à l'occasion d'un rendez-vous sur la frontière qui avait été donné pour affaires de service à M. Schnæbelé par le commissaire allemand, M. Gautsch.

Dans ces circonstances, la condamnation judiciaire de M. Schnæbelé ne pourra paraître douteuse, et elle s'explique d'autant plus qu'en agissant d'une manière répréhensible,

M. Schnæbelé a abusé de la considération que lui valait le poste de confiance qu'il occupait sur la frontière.

M. Schnæbelé a compromis la confiance qui est indispensable dans les relations internationales, par le fait qu'il se servait de sa position officielle dans le service des frontières pour soulever les citoyens de l'Empire allemand et les induire à commettre des actions criminelles contre leur patrie. En abusant ainsi de sa situation, la culpabilité de M. Schnæbelé a augmenté aux yeux de la justice, indépendamment de la question de savoir s'il s'agissait par ordre supérieur.

Le soussigné se permet de faire ressortir ce point pour le cas où, après sa mise en liberté, M. Schnæbelé serait de nouveau rencontré sur le territoire allemand sans avoir la sauvegarde d'un rendez-vous administratif.

Le soussigné espère que M. l'Ambassadeur sera convaincu, par la lecture des documents à lui transmis, que le mandat d'arrêt lancé contre M. Schnæbelé était parfaitement fondé, et que l'exécution de ce mandat a eu lieu d'après les droits souverains de l'Allemagne et sans violer les droits souverains de la France.

Si, malgré ces faits, le soussigné a cru devoir demander à l'Empereur la mise en liberté de M. Schnæbelé, il a été conduit à agir ainsi en se basant sur un principe du droit des gens, d'après lequel il faut toujours considérer comme un véritable sauf-conduit, l'invitation qui entraîne une violation de frontière dans le but de régler des questions administratives entre deux Etats voisins.

Il n'est pas croyable que le fonctionnaire allemand, M. Gautsch, ait donné un rendez-vous à M. Schnæbelé pour rendre possible l'arrestation de celui-ci. Mais il existe des lettres qui prouvent qu'au moment de son arrestation, M. Schnæbelé se trouvait à l'endroit où il a été arrêté, pour répondre à l'invitation du fonctionnaire allemand, avec lequel il devait discuter des affaires de service.

Si les fonctionnaires de la frontière étaient exposés à être arrêtés dans des cas semblables, l'accomplissement de leur mission deviendrait très difficile à cause de la prudence qu'ils devraient observer et qui est incompatible avec l'esprit et les traditions des relations internationales actuelles. Le soussigné est donc d'avis qu'en tout temps ces rendez-vous administratifs doivent être, pour les fonctionnaires des deux parties, un sauf-conduit certain.

C'est dans ce sens, et tout en reconnaissant la légitimité des procédés de la magistrature allemande, que le soussigné a exposé l'affaire à l'Empereur.

Sa Majesté a décidé que, vu les principes du droit des gens qui militent en faveur de la sécurité absolue des relations internationales, M. Schnæbelé devra être remis en liberté malgré le fait avéré de son arrestation en territoire allemand et nonobstant les griefs qui sont portés contre lui.

Le soussigné porte ceci à la connaissance de M. l'Ambassadeur de la République française et lui annonce en même temps que l'ordre de mise en liberté de M. Schnæbelé a été expédié et prie Son Excellence d'agréer également l'expression de sa haute considération.

Signé : VON BISMARCK.

Ainsi le gouvernement allemand, tout en reconnaissant l'illégalité, c'est-à-dire implicitement l'immoralité du procédé employé par Gautsch, son agent, pour attirer Schnæbelé sur le territoire allemand, défendait en même temps la légalité et la correction internationales en condamnant dans une note destinée à être rendue publique les agissements d'un fonctionnaire français qui abusait, d'après lui, de sa fonction pour se livrer à l'espionnage. Il insistait en outre le même jour, dans une note publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur cette affaire d'espionnage, dans les détails de laquelle il entrait longuement¹. Mais en fait

1. Voici cette note, qui avait été rédigée et transmise à la chancellerie par le Secrétariat d'Etat impérial de la Justice :

« Dans le courant du mois de février de cette année, MM. Tobias Klein, agent commercial à Strasbourg, et Martin Grebert, fabricant à Schiltigheim, soupçonnés de haute trahison, furent arrêtés. Il a été ouvert contre eux, en vertu de l'article 92, paragraphe premier, du code criminel, une information sous l'inculpation d'avoir communiqué au gouvernement français, à une époque qui ne comportait pas encore la prescription, des renseignements et des plans de fortification, en sachant bien que le secret, sur ces points, à l'égard du gouvernement français, était nécessaire pour le bien de l'Empire allemand.

« Lors de son arrestation, M. Klein fut trouvé en possession de trois lettres, par lesquelles on réclamait des renseignements sur les travaux de fortifications de Strasbourg, et d'où il ressortait que M. Klein avait déjà reçu des informations semblables de Metz.

« Au début, M. Klein nia les faits ; mais il fit des aveux, après qu'on lui

comme en droit l'incident était vidé, et si les agissements de M. Schnæbelé, à les supposer commis en pays annexé, étaient condamnables, la convocation adressée par Gautsch à son collègue français viciait l'arrestation.

Il ne restait donc plus au gouvernement impérial qu'à envoyer à Strashourg l'ordre de mettre M. Schnæbelé en liberté.

C'est ce qui fut fait le 29 avril après approbation de

eut montré les chefs d'accusation à sa charge, et qu'on lui eut mis sous les yeux une lettre en date du 28 août 1882, écrite de sa main, signée M. Marthe, adressée à M. Hirsch et dans laquelle se trouvent des détails circonstanciés sur les fortifications de Strashourg.

« En 1879 ou 1880, M. Klein fut chargé par l'agent de police français à Paris, M. Hirschauer, de pratiquer l'espionnage à Mayence et à Strashourg. M. Hirschauer lui avait demandé par écrit des renseignements qui se rapportaient principalement à la disposition, à l'emplacement et à la construction des forts de Mayence et de Strashourg.

« M. Klein répondit à ces demandes et envoya ses lettres à Paris, à l'adresse de M. Hirsch ou à d'autres adresses.

« Jusqu'au moment de son arrestation, M. Klein toucha 200 marcks par mois pour ses services.

« Il avait été mis en relations avec M. Hirschauer par M. Fleurial, alors agent de police spécial français à Avricourt, lequel, à l'occasion, s'est lui-même chargé de divers envois isolés.

« Il y a deux ans environ, M. Hirschauer lui écrivit qu'à partir de ce moment il ne s'occuperait plus de cette affaire, et qu'il le recommanderait au colonel Vincent, à Paris, qui était le chef du bureau des renseignements. En attendant, il devait adresser ses lettres à M. Picard, à Nancy.

« C'est ce qu'il a fait jusqu'au moment où il fut convoqué à une entrevue avec M. Schnæbelé, commissaire de police spécial français à Pagny, qui l'invita à adresser dorénavant ses lettres à M. Kenzig, à Pont-à-Mousson.

« C'est conformément à ces indications qu'il adressa dès lors ces correspondances.

« Les lettres trouvées à son domicile étaient de M. Schnæbelé. Un format extraordinaire avait été adopté pour les lettres, afin de faire croire, en cas de saisie, que c'étaient des lettres de famille.

« A la suite de ces aveux, le juge d'instruction chargea M. Gautsch, qui avait été mis à sa disposition, de tâcher de s'emparer de M. Schnæbelé, commissaire français, accusé de haute trahison, et de l'arrêter dans le cas où il mettrait le pied sur le territoire allemand.

« C'est en vertu de cet ordre que M. Schnæbelé a été arrêté le 20 avril courant.

« L'arrestation, ainsi que cela a été prouvé, a eu lieu sur le territoire allemand.

« M. Schnæbelé après avoir, dans le premier interrogatoire, nié toute culpabilité et avoir affirmé que son arrestation a été opérée sur le terri-

l'empereur Guillaume I^{er} 1. L'ordre de mise en liberté parvint à quatre heures à Strasbourg, où le juge d'instruction rendit séance tenante une ordonnance conforme qui fut transmise à Metz. Dans la nuit, M. Schnæbelé prit le train et arriva à Paris le 30 au matin 2.

II

L'incident Schnæbelé, bien que, diplomatiquement, il se fût dénoué sans trop grands heurts avait révélé ou rendu plus saisissante la permanence de deux risques également périlleux.

Au point de vue extérieur d'abord, on avait pu toucher du doigt à quels insolubles conflits on était quotidiennement exposé par la manière dont le gouvernement allemand

toire français, ne maintient plus cette dernière affirmation avec la même assurance ; il admet même la possibilité d'une erreur de sa part à ce sujet.

« Il avoue en même temps avoir écrit les trois lettres dont il est question, et avoir servi d'intermédiaire pour la correspondance de Klein, qualifiée de tentative de haute trahison.

« Le colonel Vincent, qui a été nommé par lui et par M. Klein, est déjà connu par la Cour suprême de l'Empire comme chef du bureau français d'informations à Paris, à cause des procès de haute trahison dirigés contre le capitaine danois Sewart et contre le journaliste Rohl.

« Le juge d'instruction a lancé un mandat d'amener contre M. Schnæbelé, sous l'inculpation de haute trahison et en vertu des articles 92, paragraphes 1 et 4 ; paragraphe 1 du code pénal.

« L'accusé, M. Grebert, paraît avoir entretenu avec les fonctionnaires français de la frontière, et principalement avec le commissaire de police d'Avricourt, M. Gerber, des relations semblables à celles qu'entretenait M. Klein avec M. Schnæbelé. » (*Archives diplomatiques*, 1887, t. XXII, p. 227.)

1. On raconte que l'empereur, en donnant cette approbation, aurait écrit en marge du rapport qui lui était soumis : « Accorder aux Français ce qui leur est dû, tout ce qui leur est dû et rien de plus, et ne plus me mettre, à mon âge, dans la nécessité de leur faire des excuses. »

2. A Paris, au cours de plusieurs interviews, M. Schnæbelé affirma qu'il avait été arrêté en territoire français, et que c'est Gautsch lui-même qui l'avait désigné aux policiers allemands chargés de l'appréhender. (Voir le *Figaro* du 1^{er} mai 1887.)

entendait interpréter et appliquer à la frontière la législation de l'Empire.

Cette inculcation d'un citoyen français, fonctionnaire français, pour des faits commis en France, c'est-à-dire qui *territorialement* échappaient à la souveraineté de l'Empire allemand, était l'indice d'une conception juridique si différente de la conception française, qu'un incident semblable à l'affaire Schnæbelé surgissant à nouveau, on ne pouvait dire comment on le résoudreait. La qualification de « haute trahison », donnée par les autorités judiciaires allemandes à l'infraction reprochée à M. Schnæbelé, avait quelque chose d'insolite qui n'avait pas échappé même aux étrangers : « Les Allemands devraient réfléchir, écrivait le *Times* du 26 avril, au danger qu'il y a d'accuser un étranger de haute trahison envers l'Allemagne. En se basant sur cette théorie, tous les Français pourraient être ainsi accusés, de même que tous les Allemands pourraient être accusés par la France. Les Allemands auraient pu arrêter Gambetta lorsqu'il voyageait en Allemagne¹. » Le soin que

1. Comme on l'a vu par la note remise à M. Herbette le 28 avril, l'information ouverte contre M. Schnæbelé était basée sur le Code pénal. Il n'y avait pas à cette époque, en Allemagne, de loi spéciale sur l'espionnage.

En France, au contraire, sur l'initiative du général Boulanger, une loi visant les faits d'espionnage, commis soit par des personnes au service de l'Etat français ou chargés d'une mission spéciale, soit par des individus quelconques, avait été votée et promulguée le 18 avril 1886. A cette époque, l'armement — fusil et artillerie — ainsi que les méthodes de fortification, subissaient des modifications profondes, et tous les gouvernements avaient intérêt à garder en ces matières une certaine avance.

Mais cette loi du 18 avril 1886 ne pourrait viser, étant donné les principes admis du droit international, que les infractions commises en territoires soumis à la souveraineté française. Un fonctionnaire allemand, de l'ordre militaire ou civil, n'aurait pu tomber sous le coup de ses dispositions, que si le délit relevé à sa charge avait été commis par lui en France. En appliquant ces principes à M. Schnæbelé, celui-ci n'aurait donc pu être poursuivi, en Allemagne que dans le cas où, en territoire allemand, il se serait livré à l'espionnage. S'il était exact qu'il ait pu servir d'intermédiaire entre des informateurs opérant en territoire allemand, et des agents français, il aurait fallu établir pour l'inculper de « haute trahison », qu'il s'était lui-même livré à ces agissements en *territoire allemand*. Or, la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* se place, comme on peut le voir, à

le cabinet de Berlin avait mis à maintenir, jusque dans une note destinée à la publicité, son point de vue à cet égard, équivalait à l'affirmation d'un principe sur lequel aucune concession ne pourrait jamais être faite. La justice allemande ramenait M. Schnæbelé à la frontière, mais se réservait le droit de « suivre » contre lui, même pour « crime » commis en France. Sur la question de fait, si importante cependant, de savoir s'il y avait eu violation de frontière, c'est-à-dire si les agents allemands avaient *consommé* en territoire français l'arrestation *commencée* en territoire allemand, la contestation était non examinée, mais éludée. On restituait M. Schnæbelé seulement pour cette raison que le guet-apens indéniable qui avait permis de l'arrêter ne pouvait ni moralement, ni juridiquement se défendre.

On avait donc obtenu, du côté français, une simple satisfaction de fait. Cette satisfaction et les conditions dans lesquelles elle avait été accordée montraient que le gouvernement allemand, dans ses rapports officiels avec le gouvernement français faisait preuve d'une certaine volonté de résoudre pacifiquement les difficultés qui pouvaient surgir. Et certes, même ce résultat n'était pas négligeable et faisait honneur à l'esprit de modération et à l'habileté des négociateurs. Mais, en droit, un différend de même nature restait possible, et sa solution était à la merci de telle circonstance de fait — analogue aux lettres de convocation de Gautsch — qui pouvait fort bien ne pas se présenter. En d'autres termes, on pouvait considérer que si un nouveau conflit entre les deux législations allemande et française venait à surgir, le gouvernement allemand, *a priori*, n'admettrait pas que ce fût la législation allemande qui cédât.

un point de vue tout différent, puisqu'elle tient pour hors de discussion que M. Schnæbelé tombait sous le coup de la loi allemande, même si, pour se faire livrer certains documents, il n'avait pas quitté le territoire français.

Au point de vue intérieur, l'affaire Schnæbelé avait mis l'opinion publique à une épreuve d'autant plus dangereuse que la propagande bruyante faite autour du général Boulanger prenait chaque jour une tournure plus grave. Malgré le ton modéré et digne que la presse française avait su garder pendant les négociations, malgré les encouragements au calme donnés par la presse étrangère¹, un parti de plus en plus violent et audacieux accusait le gouvernement de « capituler » devant l'Allemagne. Quelques membres de ce parti, comme M. Déroulède, dont le patriotisme inquiet mais désintéressé est au-dessus du soupçon, pouvaient être de bonne foi. Mais combien d'autres, insoucieux et inconscients des responsabilités gouvernementales, ne voyaient dans les redoutables difficultés internationales qui se présentaient qu'une occasion d'agitations dont le régime se trouverait ébranlé. En un mot, il y avait un parti de l'émeute qui, dans Paris surtout, ne reculait devant aucun moyen.

On en eut la preuve, au commencement même de ce mois de mai 1887, à propos de la représentation, à l'Eden-Théâtre, du *Lohengrin* de Richard Wagner.

C'est un des traits du génie de la France que rien de ce qui est grand et beau dans le monde ne lui soit jamais resté étranger. Sa Renaissance artistique est faite d'une assimilation intelligente et d'une adaptation heureuse à son tempérament national, de la grande Renaissance italienne. Son romantisme, au moins dans ses tendances générales, est une réaction, sous l'influence allemande, contre le rationalisme du xviii^e siècle. Une mission de transformation et de fusion semble lui être dévolue par sa situation géographique entre les peuples latins et ger-

1. La presse étrangère, sauf quelques notes discordantes dans certains journaux anglais, avait été favorable à la France. En Italie même, la thèse française avait été généralement adoptée et défendue.

ainsi. Fécondé et rénové tour à tour par les uns et par les autres, son génie réfléchit ensuite en rayonnant, une lumière et une chaleur qui ne sont qu'à lui.

L'histoire de la musique française, et spécialement de la musique théâtrale, se ramène à l'histoire de deux influences alternatives venues l'une d'Italie, l'autre d'Allemagne. Déjà, à la veille de la Révolution, Gluck avait pu imposer à une société intelligente, mais sentimentalement frivole, son œuvre émue et profonde. Pour le charme de son expression, pour son dessin net et précis, on lui avait pardonné de bouleverser les habitudes d'un siècle. Puis la tempête révolutionnaire avait passé, suivie de la grande aventure napoléonienne, et le théâtre italien, avec Rossini et son école, avait régné en maître. Sauf quelques exceptions, notamment pour les œuvres de Weber, la musique allemande avait été refoulée de la scène au concert¹. Meyerbeer d'abord, puis Richard Wagner, avec des fortunes diverses et après bien des luttes, avaient ramené enfin l'influence septentrionale.

Pour Wagner, sa destinée en France avait été tragique. Obligé d'abord d'y gagner sa vie en travaillant à d'obscures besognes, il avait mis ensuite tout son espoir dans la représentation du *Tannhäuser* à l'Opéra, dont la faveur impé-

1. Depuis la Restauration, la musique symphonique allemande a toujours eu ses fervents à Paris. Habeneck, qui fut directeur de l'Opéra de 1824 à 1824, ayant lu la symphonie en *ut mineur* de Beethoven, s'enthousiasma pour ce chef-d'œuvre, fit partager son enthousiasme à quelques amis et, avec des éléments pris dans l'orchestre de l'Opéra, fonda la Société des Concerts du Conservatoire, où furent joués depuis lors et sans interruption tous les grands classiques : Beethoven, Mozart, Mendelssohn, Haydn, etc. Sous le second Empire, Padeloup fonda à son tour la Société des Concerts populaires, qui donnait ses auditions au Cirque Napoléon. L'idée de Padeloup était de jouer les nouveaux, les révolutionnaires et, si l'on peut dire, les « excentriques » ; c'est ainsi qu'il fut amené à faire entendre les œuvres de Berlioz, de Massenet, de Reyer, de Bizet, enfin de Wagner. Vint ensuite M. Lamoureux, dont le culte pour Beethoven et Wagner et les concerts qu'il organisa sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister ici. Depuis, le nombre des admirateurs, en France, de la musique symphonique allemande, n'a fait que grandir.

riale lui avait ouvert les portes. La chute retentissante de cette grande œuvre n'avait pas découragé ses premiers partisans ; des sympathies éclairées lui étaient restées¹. Mais l'artiste, meurtri et déçu, n'avait pas pardonné ses déboires au peuple qui lui avait refusé le succès, et au lendemain de la guerre, il avait exprimé ses rancunes persistantes dans un pamphlet dont les termes injurieux atteignent certainement plus sa gloire que la France vaincue. Ses admirateurs français cependant, oubliant « l'erreur » du maître, étaient devenus ses apôtres, et le 14 août 1876, à l'inauguration du théâtre de Bayreuth, ils étaient là, inaugurant ces « pèlerinages » dont les fervents devaient être chaque année plus nombreux. Des hommes comme Albert Wolf, qui venait de se faire « naturaliser vaincu » comme le comte de Chambrun, répandaient en des articles et des brochures enthousiastes le culte de leur idole. M. Catulle Mendès, dont un livre émouvant avait déjà raconté la vie de Beethoven, se faisait, par la parole, l'apologiste du nouveau maître². Enfin, reprenant et élargissant l'œuvre de Padeloup, M. Lamoureux poursuivait l'initiation du public de ses concerts, puis osait remettre à la scène une œuvre de l'auteur du *Tannhäuser*, celle qu'il jugeait la plus accessible à des Français : *Lohengrin*. La répétition générale en avait été fixée à la fin d'avril 1887, lorsque survint l'affaire Schnæbelé. L'agitation dont s'accompagnèrent les péripéties de cet incident ayant fait craindre

1. Voir notamment : *A travers chants*, par H. Berlioz ; *l'Art romantique* par C. Baudelaire ; *Ma vie*, par Richard Wagner ; *Wagner à Paris, Vienne et Munich*, par le comte de Chambrun.

2. La question des injures adressées par Wagner à la France, qui paraît un peu lointaine aujourd'hui, a eu une grande importance à cette époque. On en trouvera un exposé complet dans le livre si documenté et si habilement rédigé de M. J. Grand-Carteret : *La France jugée par l'Allemagne*.

Le pamphlet de Wagner consistait en une pièce intitulée : *Une capitulation, comédie à la manière antique*, où l'on voyait défilér, dans des attitudes ridicules, la plupart des personnages républicains et surtout Victor Hugo.

que les représentations ne fussent l'occasion de manifestations dangereuses, M. Lamoureux, spontanément, avait renvoyé à quelques semaines la « générale » et la « première ».

L'horizon politique rasséréiné, on pouvait espérer que la manifestation artistique projetée par M. Lamoureux se déroulerait dans le calme. Dans le monde spécial des musiciens, l'hostilité des antiwagnériens semblait avoir mis une sourdine à ses attaques. Un snobisme nouveau régnait. Quiconque n'était pas « pour l'union intime du drame et de la poésie », pour les « mythes » contre « l'anecdote historique » s'exposait à être injurié du nom de Béotien, et c'est un risque que l'on court moins volontiers en France... et partout, que celui d'être molesté. Quant à la nationalité de l'auteur du *Lohengrin*, à l'insulte qu'il avait quinze ans plus tôt, adressée à la France, les wagnériens l'ignoraient délibérément. Pour eux, c'était là « de la politique », une chose étrangère à l'art, si loin et si au-dessous d'eux !

Les représentations de *Lohengrin* allaient donc être données à l'Eden-Théâtre, non loin de l'Opéra¹. La répétition générale eut lieu le mardi 3 mai. Bien avant le lever du rideau, la salle était à moitié pleine, mais calme. Cependant, comme certains journaux avaient annoncé des manifestations, la foule, dès sept heures et demie, grossit et se massa devant les portes du théâtre. Silencieuse, elle paraissait attendre, lorsqu'une bande d'une quarantaine de jeunes gens déboucha dans la rue Boudreau en criant : « A bas Wagner ! conspuez Wagner ! » Ce fut le signal du vacarme. La foule reprit les cris des jeunes manifestants, et tour à tour les personnages connus qui descendaient de voiture, parmi lesquels MM. Berthelot,

1. L'Eden-Théâtre, qui était situé rue Boudreau, était exploité par M. Plunkett, auquel M. Lamoureux l'avait loué.

Henry Maret, Rochefort, furent copieusement conspués. La manifestation, s'aggravant à mesure que la foule grossissait, prit rapidement la tournure d'une petite émeute. Les cris de « Vive Boulanger » se firent entendre ; on chanta *En r'venant de la Revue* ; M. Clemenceau reçut un morceau de ciment sur la tête. La pluie seule, aidée par la police, put venir à bout des manifestants.

Le lendemain 4 mai, pour la « première », mêmes scènes, mais un peu moins violentes. Cependant, les manifestants, refoulés loin de la rue Boudreau, se rendirent devant le Cercle militaire, puis devant la statue de Strasbourg, place de la Concorde, et comme la veille, il fallut la pluie pour les disperser définitivement. Le jeudi 5, dans la matinée, M. Lamoureux vint annoncer à M. Goblet que « ne voulant pas être une cause de troubles, il cessait ses représentations de *Lohengrin* » et les scènes dont la rue Boudreau avait été le théâtre ne furent bientôt plus, en raison de l'âge et de la profession de la majorité des manifestants, qu'un souvenir connu sous le nom plaisant d'« émeute des petits pâtisseries »¹.

Si menues que fussent ces violences, elles montraient que les partis d'opposition avaient trouvé un terrain d'entente favorable : un patriotisme dont ils traçaient eux-mêmes, sans responsabilité, les limites, et dont l'affirmation provocante pouvait, au cours de difficultés diplomatiques toujours possibles, entraver et même arrêter la fonction gouvernementale. Le ministère de M. Goblet se trouvait donc encore exposé, quand il attestait publiquement son attachement à la paix, au reproche de pusillanimité et

1. Une quinzaine d'arrestations furent opérées, presque toutes de jeunes gens de seize à vingt ans. Six condamnations seulement furent prononcées par le tribunal correctionnel.

M. Goblet et ses collègues avaient l'intention de laisser continuer les représentations. La démarche de M. Lamoureux rendit inutiles les précautions de police qui auraient été nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre.

contraint cependant, par le sentiment de son devoir et de ses responsabilités, à persévérer dans cette politique dont la formule « relèvement dans la paix et le travail » s'était dégagée des événements deux années auparavant.

M. Goblet qui manquait peut-être de ténacité, ne manquait pas de courage. Il tint bon quelques jours encore. Le 7 mai, à un banquet qui lui était offert au Havre, il osa même parler de la paix. Mais comme M. Brisson, comme M. de Freycinet, il corrigeait sa formule pacifique par cette autre : la paix dans la dignité. « *Si nous avons besoin de la paix, dit-il, si personne ne peut douter de notre volonté de la conserver, personne ne peut douter non plus que nous ayons la ferme résolution de ne lui sacrifier ni nos droits, ni notre honneur. La France, relevée de ses désastres, a pris confiance en elle-même ; bien loin de menacer aucun peuple, elle est prête à accueillir avec joie et réciprocité toutes les sympathies ; elle ne serait pas moins prête, s'il le fallait, à faire face à d'injustes agressions.* » Mais, dix jours après, devant une difficulté que lui souleva la commission du budget, et à la suite d'un vote de la Chambre sur cette difficulté, M. Goblet dut se retirer¹.

La crise qui suivit eut une durée anormale. Intrigues parlementaires, rivalités de personnes, le Président Grévy eut besoin de toute sa diplomatie pour concilier les unes et dénouer les autres.

Il y avait cependant un point sur lequel l'accord des républicains était à peu près complet : le nouveau cabinet ne devait plus comprendre parmi ses membres le général Boulanger. Le jeu du ministre de la Guerre n'était pas seulement un danger pour le régime, il exposait aussi le gouvernement à des complications extérieures. Au milieu du mois de février précédent, le général Boulanger avait eu

1. M. Rouvier, président de la commission du budget, demandait au cabinet, d'apporter un certain chiffre d'économies, que M. Goblet proposait seulement de rechercher d'accord avec la commission.

l'idée singulière d'écrire à l'empereur de Russie une lettre qu'il avait chargé, à l'insu du ministre des Affaires étrangères, l'attaché militaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg de remettre à son destinataire, et M. Flourens, averti par hasard, avait été forcé, pour empêcher cette démarche insolite, d'en saisir le Conseil des ministres¹. Quelques jours encore avant la démission de M. Goblet, le général avait demandé aux Chambres un crédit de 5 millions destiné à la « mobilisation à titre d'essai d'un corps d'armée et à la convocation d'une section technique d'ouvriers de chemin de fer ». Le rapport adressé à ce sujet par le général au Président de la République, et autour duquel fut organisée une bruyante publicité, le secret sur la région où l'essai devait avoir lieu en automne, secret sur lequel on affecta d'insister avec des sous-entendus mystérieux, n'avaient naturellement pas manqué de soulever, du côté allemand, une méfiance accompagnée de mesures de rétorsion.

« Bien que cet essai, écrivit la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 11 mai, ne doive avoir lieu qu'au mois d'octobre, il est probable que l'effet produit par l'annonce de cette nouvelle se fera sentir beaucoup plus tôt dans les cercles militaires français. Les corps stationnés dans le Nord-Est et aux environs de Paris ont, dès maintenant, une avance au point de vue de leur état de préparation permanente. Dans cette situation, la portée du projet adopté par M. Grévy est beaucoup plus grande qu'elle ne paraît au premier abord. »

Le 30 mai enfin, le nouveau cabinet fut constitué et le général Boulanger éliminé².

1. Cet incident fut démenti par une note Havas. Il est cependant exact.

2. Le ministère du 30 mai 1887 était ainsi composé : *Présidence du Conseil, Finances, Postes et Télégraphes* : M. Rouvier ; *Affaires étrangères* : M. Flourens ; *Intérieur* : M. Fallières ; *Guerre* : le général Ferron ; *Marine* : M. Barbey ; *Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts* : M. Spuller ; *Jus-*

M. Maurice Rouvier qui prit, avec le portefeuille des Finances, la Présidence du Conseil, jouissait au Parlement de la réputation d'un homme d'affaires consommé, et dans le monde des affaires, du prestige qui s'attachait à ses relations et à son influence politiques. Pratique, retors bien qu'un peu brutal, ce méridional basané, à la bouche volontaire, était, suivant un mot qui devenait à la mode précisément à cette époque, un *struggle-for-lifer*¹ et, politiquement, un administrateur plutôt qu'un initiateur apportant au gouvernement de vastes plans à longues échéances. Opportuniste, il avait puisé dans l'entourage immédiat de Gambetta un fond d'idées générales peu nombreuses mais précises, auxquelles il se tenait, et qu'il savait plier sans hésitation, suivant les circonstances, aux nécessités de la vie parlementaire. La politique étrangère de la France lui apparaissait ainsi, au moins autant qu'à ses prédécesseurs immédiats, conditionnée par le programme de réformes intérieures auquel s'était voué le parti républicain. Il n'était pas seulement com-mode pour lui, il était naturel qu'il adoptât dans leurs grandes lignes les idées de Brisson, de Freycinet et de Goblet. Comme ceux-ci, il se déclara donc attaché à la paix, mais à la paix avec dignité, et, tout en poursuivant la réduction du budget des dépenses qui était la raison

tice : M. Mazeau; *Travaux Publics* : M. de Hérédia; *Commerce* : M. Dau-tresme; *Agriculture* : M. Barbe.

1. M. Maurice Rouvier est né le 17 avril 1842 à Aix-en-Provence. Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône après le 4 septembre, il fut élu député de ce département le 2 juillet 1871; battu en 1885 au premier tour de scrutin, il se présenta dans les Alpes-Maritimes et fut élu; il devint sénateur de ce département au renouvellement de janvier 1903, et conserva ce mandat jusqu'à sa mort survenue le 7 juin 1911. M. Rouvier a été successivement : ministre du Commerce dans le cabinet Gambetta (14 novembre 1881-26 janvier 1882) et dans le cabinet Jules Ferry (21 février 1883-30 mars 1885); Président du Conseil (30 mai-4 décembre 1887); ministre des Finances dans les cabinets Tirard, Freycinet, Loubet, Ribot (22 février 1889-12 décembre 1892), et Combes (7 juin 1902-18 janvier 1905); Président du Conseil (24 janvier 1905-7 mars 1906).

d'être de son arrivée au pouvoir, fermement résolu à demander à la Chambre le vote de la nouvelle loi militaire. Soit par suite de son habileté personnelle, soit simplement par le jeu normal des combinaisons parlementaires, son existence ministérielle fut même assurée, pendant les premiers mois, par le concours simultané de la droite et des opportunistes. Il n'y eut plus un moment que les radicaux pour regretter le départ du général Boulanger, situation qui ne devait d'ailleurs pas tarder à se modifier.

Ainsi, au milieu de 1887, le parti républicain au pouvoir réussissait encore à rassurer les adversaires d'une « politique d'aventures » et à donner, dans la mesure du possible, satisfaction à ceux qui, pour « ménager l'avenir », préconisaient toujours le relèvement militaire du pays.

Qu'il ne fallût pas voir seulement, dans cette formule d'équilibre, une simple habileté parlementaire, c'est ce que la situation économique de la France prouvait surabondamment.

Depuis le début du XIX^e siècle, trois grandes périodes de transformation, trois poussées de croissance avaient marqué l'évolution économique du pays. M. Guizot avait résumé la première, aux environs de 1830, par cet appel à la bourgeoisie voltairienne et pratique issue de la Révolution : « Enrichissez-vous ». Sous le second Empire, le développement continu des relations internationales, la conclusion des traités de commerce, avaient donné naissance à ce qu'on appela « les grandes affaires », organisées certes par une oligarchie financière un peu restreinte, mais dont une somme assez élevée d'intermédiaires et de salariés de tous ordres tirèrent de menus profits. Le cataclysme de 1870, les agitations qui l'avaient suivi, avaient pendant quelque temps arrêté ce développement. Mais, dès 1878, la France s'était « remise à la besogne » ; le plan de grands travaux publics élaboré par M. de Freycinet et qui porte son nom avait coor-

donné, en un de ces programmes logiques qu'affectionne l'esprit français, les efforts individuels et les activités dispersées.

Toute une bourgeoisie nouvelle s'élaborait alors dans la France en travail. Les départements du Midi, patiemment, reconstituaient leurs vignobles décimés par le phylloxéra, ou plutôt en replantaient de nouveaux, dans des terrains où dix ans auparavant personne n'aurait songé à une pareille culture. Les découvertes de la science, des chimistes surtout, comme Berthelot ou Pasteur, permettaient la création d'industries nouvelles ou l'extension d'industries anciennes telles que la stéarinerie, les brasseries ou les sucreries. La construction des voies ferrées et des routes, l'aménagement des ports et des canaux, faisaient la fortune de petits et moyens entrepreneurs, devenus chaque jour plus puissants. L'activité et la multiplicité grandissante des transactions, le développement de la consommation individuelle, cristallisaient autour du commerce de détail une grande partie des sommes engagées ou des dépenses « de premier établissement » nécessitées par les travaux et les grandes entreprises publiques ou privées. Dans chaque bourg de France, que ses maisons fussent couvertes, dans le Nord, de la « fine ardoise » dont parle Du Bellay, ou égayées de la « tuile » rouge du Midi, on voyait s'élever une ou deux maisons, quelquefois davantage, toutes fières d'un aménagement et d'un confort contemporains. C'est là que tel entrepreneur qui avait construit cinquante kilomètres de la ligne voisine récemment inaugurée, ou tel fabricant qui avait appliqué un procédé industriel nouveau, abritait sa fortune récente¹.

Quand on a acquis, on désire conserver. La stabilité éco-

1. M. G. d'Avenel, dans son *Histoire de la fortune privée en France*, et dans son *Mécanisme de la vie moderne*, a donné des détails et des précisions d'un très haut intérêt sur l'origine de quelques grandes et moyennes fortunes qui se sont formées à cette époque, sur la fondation des grandes sociétés de crédit et industrielles et sur les personnalités qui ont participé à cette fondation.

nomique, conséquence naturelle du capital accumulé, il était inévitable que ces nouvelles couches de la bourgeoisie souhaitassent la consolider dans une situation internationale apaisée. Sorties des angoisses de la concurrence et de la lutte commerciale, elles entendaient instinctivement, mais avec force, ne pas courir avec le pays les risques d'une guerre. Ce sentiment manquait peut-être d'héroïsme et de désintéressement. Mais n'y avait-il pas une certaine injustice, comme semble l'avoir fait Zola dans son œuvre, à l'accuser d'une irrémédiable bassesse ? A chaque foyer qui se créait ainsi, et où s'installait l'aisance et la sécurité, on mettait en œuvre les qualités qui font la richesse de la France : l'ordre, le travail, l'épargne, fille de la prévoyance. Le « bas de laine français » devenait peu à peu le grand réservoir où les autres nations allaient venir puiser les capitaux nécessaires à leur initiation et à leur essor économiques.

Cette même bourgeoisie consentait d'ailleurs tous les sacrifices indispensables à la sécurité du pays, à l'accroissement de sa puissance militaire. Ses représentants au Parlement votaient sans discussion tous les crédits demandés par le ministère de la Guerre. C'était sa manière à elle de faire sa part « au panache ». On ne pouvait en exiger davantage. M. Rouvier l'avait compris, et, en ce sens, ses premières déclarations ministérielles traduisaient exactement, comme celles de ses prédécesseurs, l'état d'esprit du pays. Le boulangisme, dont il avait éliminé le chef du gouvernement, réunissait au contraire les mécontents des partis les plus divers, disposés à tout, même à l'aventure extérieure. Il devait succomber. Son excuse ou, si l'on veut l'explication de sa naissance et de ses premiers succès, il faut les chercher dans la douleur de la mutilation subie par la France seize ans auparavant, et brutalement réveillée par les rigueurs de la politique allemande en Alsace-Lorraine.

III

La main de l'Allemagne en effet était loin d'être légère, à cette époque, aux populations des provinces annexées. Le prince de Hohenlohe¹, qui avait quitté, en mars 1885, l'ambassade de Paris, pour recueillir comme statthalter la succession de Manteuffel mort subitement, continuait la tradition de son prédécesseur. Son œuvre de germanisation se poursuivait sans répit, suivant la manière forte.

Quelques mois auparavant, lorsque la dissolution du Reichstag qui avait refusé à Bismarck le septennat militaire, eut mis les Alsaciens-Lorrains, par le choix des députés qu'ils allaient avoir à faire, en mesure d'exprimer leurs sentiments, le statthalter était entré résolument, officiellement, dans la mêlée électorale. Menaces, appel à leur intérêt bien entendu, il n'avait ménagé aucun avertissement à ses administrés. « Songez, leur disait-il dans un manifeste répandu à profusion, à votre amour pour votre patrie l'Alsace-Lorraine. Sachez que la réunion de ces anciens territoires allemands à l'Allemagne est irrévocable ; elle ne pourra cesser qu'avec l'existence même de l'Allemagne. Et n'écoutez, pendant ces journées décisives, que ce que vous dicteront votre conscience, votre raison et votre amour pour le sol natal, pour vos familles et pour vos biens. »

1. Chlodwig-Karl-Victor, Fürst zu Hohenlohe Schillingsfürst, Prinz zu Ratibor und Cowey, est né le 21 mars 1819 à Rotenburg. Après avoir étudié le droit à Heidelberg et à Bonn, il commença une carrière administrative, puis se consacra à un majorat dont il avait hérité en Franconie. Entré à la Chambre des Seigneurs de Bavière, il se prononça pour l'union avec la Prusse et devint, le 31 décembre 1866, ministre des Affaires étrangères de Bavière. Le 30 décembre 1870, il vota l'entrée de la Bavière dans l'Empire et fut élu député au premier Reichstag dont il devint vice-président. Au mois de mai 1874, il succéda, comme ambassadeur à Paris, au comte d'Arnim. Enfin, en juin 1885, il devint statthalter d'Alsace-Lorraine, et le 30 octobre 1894, chancelier de l'Empire. Il se démit de ces fonctions le 15 octobre 1900 et mourut à Ragatz un an après.

Le 21 février, les électeurs alsaciens-lorrains faisaient à cet appel une réponse unanime : les quinze députés élus étaient tous protestataires¹. A Strasbourg même, le Dr Sieffermann battait un Alsacien rallié, M. Zorn de Bülach. Le prince de Hohenlohe, dans un séjour qu'il fit à Berlin du 17 mars au 2 avril s'accorda avec le chancelier et avec l'Empereur sur un programme nouveau de mesures de rigueur, mais s'opposa à la suppression des fonctions de statthalter et de l'institution du Landesauschuss, que demandait M. de Boetticher, secrétaire d'État à l'Intérieur. Finalement l'opinion du prince prévalut.

Dès lors, toute manifestation de sentiments francophiles fut réprimée avec une sévérité qui s'efforçait d'être exemplaire. La plupart des sociétés ou associations indigènes furent dissoutes. On vit d'humbles boutiquiers poursuivis et condamnés pour avoir exposé des images populaires représentant des soldats français². Les expulsions de Français se multiplièrent. M. Antoine, député de Metz, fut lui-même invité à quitter le pays. Les journaux français furent saisis et interdits. Le 18 juin, le Tribunal d'Empire de Leipzig, condamnait pour *haute trahison* M. Kœchlin-Claudon, fabricant à Mulhouse, citoyen français et officier de l'armée territoriale, à un an de forteresse ; M. Trapp, employé à Rastadt, à un an et demi ; MM. Bloch et Schiffmacher à un an. Leur crime était d'avoir, l'un suivi l'enterrement de Gambetta, l'autre payé des cotisations à la *Ligue des patriotes*... Le 22 juillet, le procès dans lequel

1. Ces députés étaient MM. les abbés Winterer, Simonis et Guerber, et MM. Kablé, Antoine, Lalance, Grad, Sieffermann, Muehleisen, de Dietrich, Goldenberg, Jaunez, de Wendel et Lang.

2. « Parmi ces condamnations, dit M. Maréchal dans son *Histoire contemporaine*, il y en avait de bien singulières. Au mois de mai 1887, deux habitants d'Offendorf, Ignace Stein et son fils, furent condamnés à trois et six mois de prison « pour avoir, dit l'acte d'accusation, suspendu le portrait de l'empereur Guillaume dans un local où on n'a pas l'habitude de suspendre le portrait de l'Empereur ».

M. Schnæbelé avait été impliqué suivant son cours¹, M. Klein fut condamné à six ans de travaux forcés, M. Grebert à cinq ans. Le nombre des insoumis indigènes recommença à augmenter².

On devine l'état d'esprit des fonctionnaires et agents d'autorité allemands en pays annexés. Les résistances de la population doublaient leur exaspération. Les subalternes ne connaissaient plus de mesure, à peu près certains que leurs excès de zèle ne seraient pas désavoués.

Un incident de frontière, plus grave en lui-même que l'affaire Schnæbelé, vint bientôt montrer à quelles redoutables épreuves cette situation pouvait mettre la volonté, toujours officiellement affirmée à Berlin et à Paris par les gouvernements, de maintenir la paix et d'entretenir des rapports de haute correction.

Le samedi 24 septembre, vers onze heures et demie du matin, cinq chasseurs français suivaient à pied un sentier situé sur la commune de Vexaincourt et qui conduit au lieu dit Fond-de-la-Corbeille, où ils devaient déjeuner³. L'un d'eux, M. Lebègue, industriel du pays, était l'organisateur de cette partie de chasse ; ses compagnons et invités étaient : MM. de Wangen de Geroldseck, d'une vieille famille alsacienne établie à Nancy depuis la guerre, élève à l'école militaire de Saumur, mais à ce moment en tenue civile ; Brignon, employé de brasserie à Raon-sur-Plaine ; Arnoux, ancien adjudant d'artillerie, et Valentin.

1. Voir p. 98, la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* exposant les faits reprochés aux accusés.

2. Après l'annexion, le chiffre des insoumis à la loi militaire avait déchu, puis augmenté. Suivant la *Gazette de Cologne* du 1^{er} octobre 1887, ce chiffre était : en 1874, de 16 072 ; en 1880, de 7 165 ; en 1886, de 9 001.

3. Cet incident est connu en France sous le nom d'incident de Vexaincourt ou de Raon-l'Étape, en Allemagne sous le nom d'incident de Donon.

Raon-l'Étape est situé à 18 kilomètres de Raon-sur-Plaine, dernier village français à l'extrémité nord-est du département des Vosges, au pied du Donon.

Le sentier qu'avaient pris les chasseurs, tracé au flanc du coteau, longe la frontière à une distance de six ou sept mètres. Du côté alsacien, s'étendent les forêts domaniales dont l'Allemagne avait, en 1871, exigé la cession par l'État français, en sorte que le territoire annexé, en plusieurs points, pénètre en promontoire dans le territoire français¹.

M. Lebègue et ses invités marchaient à la file indienne, lorsqu'un coup de fusil retentit. Les chasseurs s'arrêtent. Second coup de feu. Cette fois, M. Brignon s'affaisse en criant :

— Ah les cochons ! Ils m'ont tué !

— Ce n'est pas possible, dit M. de Wangen en se retournant pour porter secours à son camarade !

Mais il n'a pas le temps de faire un pas. Une troisième détonation se fait entendre, et il tombe à son tour, la cuisse fracassée au-dessus du genou droit.

Les trois chasseurs restés valides, aidés de paysans accourus au bruit, fabriquèrent rapidement des brancards de fortune, y placèrent les blessés et prirent le chemin de Raon-lez-Leaux.

Brignon mourut dans le trajet, à cinquante mètres de sa maison. M. de Wangen fut transporté chez ses parents, en villégiature dans le pays.

Une enquête rapidement conduite du côté français et par le parquet général de Colmar établit que l'auteur de l'attentat était un nommé Richard Kauffmann, soldat au 8^e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Saverne. Kauffmann avait été mis à la disposition de l'administration forestière allemande, qui n'avait qu'un nombre de gardes insuffisant en cet endroit, en vue d'une répression énergique du braconnage croissant dans la région. Il pré-

1. Une convention spéciale, conclue les 28 et 31 août 1872, autorise les garde-forestiers allemands à traverser avec leurs armes la commune de Raon-sur-Plaine.

tendait avoir, par trois fois, crié : halte ! aux chasseurs. Ceux-ci affirmaient unanimement n'avoir rien entendu. Si Kauffmann, ajoutaient-ils, avait poussé ce cri, il eût été impossible de ne pas l'entendre, étant donné la petite distance — quatre-vingts mètres environ — à laquelle il se trouvait quand il a tiré.

Une descente des magistrats français et allemands sur les lieux du drame fut opérée le mardi 27. Du côté allemand, on soutenait qu'au moment où Kauffmann avait tiré, les chasseurs se trouvaient en territoire allemand. Mais on reconnaissait que les larges taches de sang qui maculaient l'herbe étaient bien sur le sentier qui suivait le contour de la frontière, en territoire français. D'où les chasseurs tiraient cette conclusion logique, qu'étant donné la gravité des blessures reçues par les deux victimes, il était difficile d'admettre qu'elles auraient pu se traîner du territoire allemand jusqu'au point où elles s'étaient affaissées, alors surtout que le sentier surplombe de plusieurs mètres le territoire allemand.

L'émotion que ce drame avait soulevée dans la région s'augmentait en raison de la qualité d'une des victimes, et de la situation particulièrement intéressante de l'autre. Brignon, par sa mort, laissait en effet sans ressources une veuve et quatre enfants dont l'aîné avait à peine quatorze ans.

L'attentat apparaissait donc sans excuses. La presse allemande d'ailleurs, dès que les détails en furent connus, ne chercha pas à le justifier. « S'il y a eu faute d'un agent allemand, dit la *Gazette de Cologne* du 2 octobre, l'expiation ne tardera pas ! » Néanmoins, les journaux officieux, tels la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Landeszeitung* de Strasbourg, avaient quelques jours auparavant, persisté à soutenir que les chasseurs, au moment où Kauffmann tira, se trouvaient bien en territoire allemand.

A Paris, malgré l'indignation qu'avait provoquée la nou-

velle du drame, personne ne lui avait attribué un caractère dangereux au point de vue diplomatique. A l'encontre de ce qui s'était passé lors de l'arrestation de M. Schnœbelé, le monde des affaires ne s'était pas ému, et la Bourse, baromètre de la météorologie politique, avait conservé le calme le plus absolu. On avait plutôt l'impression qu'il s'agissait là d'une question d'ordre privée, dont le règlement ne soulèverait aucune difficulté insurmontable.

En apparence en effet, et si l'on s'en tenait aux communiqués officiels, cette sérénité pouvait s'expliquer. Le 27 septembre, une note communiquée à l'issue du Conseil des ministres exprimait une confiance sans mélange :

Le ministre des Affaires étrangères, y lisait-on, a donné communication au Conseil de la conversation qu'il a eue dans la journée d'hier avec M. l'ambassadeur d'Allemagne à Paris au sujet de l'incident de la Corbeille, et des nouvelles qu'il a reçues de notre chargé d'affaires à Berlin.

De ces informations il résulte que le gouvernement allemand a déclaré qu'il ne saurait trop regretter ce déplorable incident, et qu'il donnerait toutes les réparations qui pourraient lui être légalement demandées si les faits étaient reconnus exacts.

On devait constater cependant, sinon dans le public, au moins dans les conseils du gouvernement que de ces espérances aux réalités du lendemain, l'écart allait être notable.

Dès qu'il avait connu les résultats de l'enquête, et avant que le dossier ait pu être établi, M. Flourens, pris d'une explicable indignation, avait écrit à M. Raindre qui, en l'absence de M. Herbette en congé, gérait l'ambassade française à Berlin, une longue lettre où il exposait les faits et indiquait les réparations que ces faits lui paraissaient comporter¹. La principale de ces réparations, c'était

1. M. Herbette, qui prenait en France ses vacances annuelles, avait offert à M. Flourens, aux premières nouvelles de l'incident, de rejoindre son poste. Mais le ministre, estimant que la négociation ne présenterait pas de difficulté sérieuse, avait décliné cette offre.

la punition du coupable. Les autres consistaient en indemnités qui devaient être accordées aux victimes, notamment à la famille de Brignon.

Mais lorsque lui parvint la lettre du ministre, M. Raindre, sur des instructions qui lui avaient été adressées télégraphiquement le surlendemain même du drame, avait déjà eu, avec le comte Herbert de Bismarck, deux entretiens qui permettaient de deviner que le règlement de l'incident, en ce qui concernait ce point délicat des réparations, n'irait pas sans quelque difficulté.

Une influence singulière semblait avoir, d'un jour à l'autre, transformé les dispositions du secrétaire d'État.

Premier entretien : le comte Herbert écoute fort courtoisement M. Raindre, se montre très ému du récit qui lui est fait, et répond que si les faits, tels qu'ils lui sont exposés se trouvent confirmés, le gouvernement impérial s'empressera d'accorder les réparations *légitimement* dues. *Légitimement*, cela équivaut à : *légalement*. Or, la première réparation d'un crime, c'est sa répression. On pouvait donc conclure, sans autres assurances, que le comte Herbert envisageait comme nécessaires des poursuites contre le soldat Kauffmann.

Deuxième entretien : à vingt-quatre heures d'intervalle, le comte Herbert se montre tout aussi indigné de l'acte de Kauffmann, qu'il qualifie sévèrement. Mais sur la question des réparations, il est moins affirmatif que la veille. Il ne nie pas qu'il en soit dû. Mais celles qu'il indique comme pouvant être accordées par le gouvernement allemand ne sont plus que les réparations qui pourraient être « *raisonnablement* accordées ». Or, employé en de pareilles circonstances, par un homme d'État, quelle autre signification peut avoir ce mot : *raisonnablement*, que celle d'une transaction entre la demande de répression formulée et certaines exigences de fait dont on ne parle pas encore ?

Arrive la lettre de M. Flourens. M. Raindre retourne à

la Wilhelmstrasse, précise au secrétaire d'État les demandes du gouvernement français.

Le comte Herbert de Bismarck répond en exposant, pour ce qui concerne la répression du « crime », les vues de la chancellerie. La punition de Kauffmann sera, dit-il, très malaisée, impossible presque à obtenir. Les juges devant lesquels on le renverrait ont une mentalité toute spéciale. Les textes que ces juges ont à interpréter¹, les mœurs allemandes, font au militaire inculpé, dans une affaire de cette nature, une situation toute privilégiée. En principe, le militaire a raison, le civil tort. La présomption légale établie au profit de celui-là contre celui-ci, est toujours interprétée, non restrictivement, mais dans un sens très large au bénéfice du militaire. Qu'arriverait-il si, une information étant ouverte contre Kauffmann, les magistrats instructeurs rendaient une décision dont la conclusion serait : *non liquet*? N'est-ce pas alors que, dans l'opinion publique des deux pays, l'incident pourrait prendre une tournure périlleuse? Le comte Herbert n'en regrettait et

1. D'après la loi prussienne du 28 mars 1872 sur l'emploi des armes par les militaires en temps de paix, les militaires peuvent faire usage de leurs armes pour assurer « leur sécurité personnelle » ; ils apprécient eux-mêmes le moment où ils doivent tirer, et l'article 11 établit en leur faveur la présomption qu'ils ont agi « dans les limites de leur compétence ».

Le cas de Kauffmann pouvait cependant prêter à discussion : pour tout ce qui concernait le service forestier, il relevait de l'administration forestière, auprès de laquelle il avait été détaché ; mais, en vertu des règlements, pour ce qui concernait « sa sécurité personnelle », il ne relevait que de ses chefs militaires.

S'il avait tiré pour assurer sa « sécurité personnelle » — et comment soutenir cette thèse? — c'était la loi du 29 mars 1872 qui lui était en effet applicable.

S'il avait tiré dans l'intérêt du service spécial dont il était chargé, la loi prussienne du 28 juin 1834 « sur l'usage des armes à feu par les agents chargés de la surveillance de la frontière » devait lui être appliquée. Mais alors il avait le droit de faire feu si les personnes auxquelles il criait : halte ! n'obéissaient pas à ce commandement. Or, malgré les dénégations unanimes de M. Lebègue et de ses compagnons, il affirmait avoir crié cette injonction, et la présomption légale jouait en sa faveur.

En tout cas, le soldat Kauffmann n'avait pas le droit de faire feu, par-dessus la frontière, sur des personnes se trouvant en territoire français.

n'en blâmait que davantage le geste des officiers, supérieurs de Kauffmann, qui avaient, de leur poche, octroyé des gratifications au coupable pour ce « haut fait d'avoir tué un Français ».

Quant aux autres demandes du gouvernement français, le comte Herbert de Bismarck était autorisé à leur donner la plus ample satisfaction. D'abord le gouvernement impérial exprimerait ses regrets de l'incident. Ensuite une indemnité suffisante, largement calculée même, serait accordée à la famille de Brignon. M. de Wangen avait fait savoir qu'il déclinait toute réparation pécuniaire.

M. Raindre ayant fait observer que l'indemnité ne devait pas avoir l'apparence de racheter l'impunité du coupable, le comte Herbert proposa de la fixer à 50.000 marks, somme représentant le gain annuel capitalisé de Brignon.

Le comte de Münster, de son côté, donna à M. Flourens des explications semblables, qu'il accompagna des mêmes offres.

Après quelques hésitations, le gouvernement français décida d'accepter en principe la solution allemande. Une note communiquée par l'*Agence Havas* le 30 septembre l'annonça avec précaution dans les termes suivants :

Le gouvernement allemand a spontanément décidé, sans avoir eu connaissance de l'enquête française et sans attendre le résultat des poursuites judiciaires, qui suivront leurs cours, d'accorder à la veuve de M. Brignon une indemnité pécuniaire dont le montant sera fixé ultérieurement.

Avis vient d'en être donné par l'ambassadeur d'Allemagne à M. Flourens, ministre des Affaires étrangères.

M. de Münster, expliquèrent les journaux officieux, a ajouté que le gouvernement allemand allait prendre des mesures « de nature à rendre la situation moins tendue à la frontière. »

Quelques jours de pourparlers suffirent à mettre l'accord complètement au point, l'incident pouvant, dès le 30 septembre, être considéré comme diplomatiquement vidé. Le lundi 3 octobre, M. Raindre remettait au comte H. de Bismarck la copie de l'enquête française, et le 7, M. de Münster laissait entre les mains de M. Flourens une note verbale qui ne fut pas publiée, mais dont un communiqué de l'Agence Havas donnait l'analyse dans les termes suivants :

M. de Münster s'est rendu cet après-midi auprès de M. Flourens, ministre des Affaires étrangères.

Il lui a fait savoir que le gouvernement allemand, qui avait déjà exprimé ses vifs regrets au sujet de l'incident de Vexaincourt, et s'était déclaré prêt à indemniser les personnes directement frappées, se considérait comme moralement obligé de réparer le préjudice causé par un de ses agents, dans l'exercice de ses fonctions, et avait décidé d'assurer au moins le sort de la famille de la principale victime.

M. de Münster a remis à cet effet à M. Flourens une somme de 50.000 marks.

L'instruction, qui avait été immédiatement ouverte, établira d'ailleurs le degré de responsabilité des militaires et fonctionnaires allemands dans ce déplorable incident.

Comme on le voit, la note de M. Flourens parlait d'une « instruction ouverte ». En réalité, et en l'état des explications fournies par le comte H. de Bismarck, on devait, à Paris, se faire peu d'illusion sur le désir du gouvernement allemand de poursuivre le soldat Kauffmann. La lecture attentive du télégramme officieux suivant, publié le 8 octobre par la *Gazette de Cologne*, ne laissait de place à aucun doute :

Il ressort de cette note, disait ce journal en parlant de la note Münster, que l'Allemagne considère cette affaire du point de vue suivant : on estime qu'il est inutile d'exprimer de nouveau des regrets, puisque ces regrets ont été formulés expressément par l'Allemagne immédiatement après l'incident. Pour

ce qui est de l'indemnité, le gouvernement allemand maintient que ce qui s'est produit dans l'incident, ce n'est pas un acte inspiré par un mauvais dessein, mais une erreur regrettable; mais, puisque le malheur s'est produit comme conséquence d'ordres de service allemands et que, par là, des sujets français ont été lésés, le gouvernement allemand considère qu'il est de son devoir d'accorder, dans la mesure du possible, une indemnité, et qu'il convient de la porter à 50.000 marks.

Quant à la punition qui pourra éventuellement atteindre le soldat Kauffmann, il faut s'en remettre complètement aux tribunaux qui rendront un jugement conforme au droit.

M. Flourens a exprimé au comte de Münster sa reconnaissance pour la démarche conciliante et conforme à l'équité de l'Allemagne. L'affaire est donc vidée.

Vidée certes, l'affaire l'était complètement. Si complètement que le soldat Richard Kauffmann ne fut jamais l'objet d'aucune poursuite.

L'état de tension qui existait à la frontière, et à la disparition duquel le gouvernement allemand s'était engagé à travailler, s'atténa bien dans une légère mesure. Mais les actes de rigueur des autorités dans les provinces annexées persistèrent, et à la fin de cette année 1887 comme au commencement de 1888, on vit encore des procès de « haute trahison » se terminer par d'inexorables condamnations aux travaux forcés.

IV

Il était dans la nature des choses que le régime de répression violente appliqué en Alsace-Lorraine, puis l'incident de Raon-l'Étape, assurassent, en France, la continuité de cette agitation anti-allemande dont, au lendemain de l'affaire Schnæbelé, la petite émeute organisée autour de l'Eden-Théâtre avait permis de mesurer la facilité d'explosion.

Du mois de mai à la fin de l'année, les manifestations se suivent en effet à quelques jours à peine d'intervalle.

Le 24 juin, meeting de protestation, au Cirque d'Hiver, sous la présidence de M. Paul Déroulède, contre la condamnation de M. Kœchlin-Claudon ; un cortège de manifestants parcourt les boulevards en criant : *Vive Boulanger!* Le 8 juillet, manifestation à la gare de Lyon, au départ du train qui doit conduire à Clermont-Ferrand le général Boulanger, nommé commandant du 13^e corps d'armée. Le 14 juillet, à la revue de Longchamps, nouvelles manifestations, au cours desquelles le nom de Jules Ferry est conspué. A l'automne, le scandale dit « des décorations », venant à fournir un autre aliment aux attaques et aux polémiques des partis d'opposition aboutit, le 19 novembre, à la chute du cabinet Rouvier, puis, le 2 décembre, à la démission du Président Grévy. C'est alors, contre Jules Ferry, le déchaînement de toutes les fureurs et de toutes les passions. L'épithète de « Tonkinois » paraissant trop anodine, on y ajoute celle de « Prussien », et l'ancien Président du Conseil est accusé d'avoir recherché l'alliance de l'Allemagne. Au premier tour de scrutin du Congrès qui se réunit à Versailles le 3 décembre, 212 voix de fidèles seulement se rallient à son nom¹. Le 10 de ce même mois un fou nommé Aubertin, exalté par les violences de la polémique tire sur lui, à l'intérieur même du Palais-Bourbon, trois coups de revolver qui ne lui font que de légères blessures.

Un cri d'unanime réprobation accueillit en France et à l'étranger ce geste de folie et, plus encore, la violence d'une campagne qui en était indirectement, mais indubitablement responsable. Une sorte de calme suivit. Toute

1. L'élection présidentielle du 3 décembre 1887 donna lieu à deux tours de scrutins. Au premier tour, les votes se répartirent ainsi : M. Sadi-Carnot eut 303 voix ; M. Jules Ferry, 212 ; le général Saussier, 148 ; M. de Freycinet, 76 ; le général Appert, 72 ; M. Henri Brisson, 26. Au second tour, M. Sadi-Carnot fut élu par 616 voix.

agitation populaire, lorsqu'elle n'augmente pas, diminue. La personnalité du nouveau Président de la République, aussi bien que celle du nouveau Président du Conseil amenèrent une trêve. On fit crédit, au moins pendant quelques semaines, au gouvernement.

M. Sadi-Carnot inspirait deux fois le respect : d'abord par son nom, qui par tradition, était synonyme de patriotisme et de dévouement à l'intérêt public ; ensuite par la dignité de sa carrière politique et de sa vie privée. Un peu distant, un peu compassé même, mais scrupuleusement républicain, il avait, dès son entrée à l'Élysée, une haute idée des devoirs et des responsabilités qu'il venait d'accepter. Mais il s'appliqua à rechercher des occasions de contact avec le peuple, qui lui en sut gré. Une sorte de pacte s'établit : la personne du Président de la République fut généralement laissée hors des polémiques.

Quant à M. Tirard, qui succéda à M. Rouvier, tout ce que la foule en savait, c'est que, commerçant spécialisé dans les questions financières, sans idées personnelles saillantes, il était, comme M. Sadi-Carnot, animé des intentions les plus conciliantes et fermement républicain¹.

Il n'y avait donc aucune raison de modifier les directions données à la politique extérieure, et personne ne songea en effet à les modifier. M. Flourens lui-même resta au Quai d'Orsay. Le message présidentiel comme la déclaration ministérielle répétèrent une fois encore les assurances pacifiques dont la formule demeurait invariable depuis deux ans et demi. « *Les Chambres* — disait M. Carnot après avoir parlé des réformes à réaliser — *donnent ainsi à l'Europe le gage le plus précieux de l'ardent désir qu'a*

1. Le ministère du 12 décembre 1887 était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Finances* : M. Tirard ; *Justice* : M. Fallières ; *Affaires étrangères* : M. Flourens ; *Intérieur* : M. Sarrien ; *Instruction publique* : M. Faye ; *Guerre* : le général Logerot ; *Marine et Colonies* : M. de Mahy ; *Travaux publics* : M. Loubet ; *Commerce et Industrie* : M. Dautresme ; *Agriculture* : M. Viette.

la France de contribuer à l'affermissement de la paix générale, et rendront faciles le maintien et le développement de nos bons rapports avec les puissances étrangères. »

L'Allemagne n'était pas exclue du bénéfice de ces intentions pacifiques. Les instructions générales que M. Herbette avait reçues au début de sa mission n'avaient été, depuis lors, frappées d'aucune caducité. Elles étaient seulement d'une application chaque jour plus délicate, et il fallait tout le sang-froid, tout le sens des réalités de l'ambassadeur de la République à Berlin pour résoudre, au jour le jour, des difficultés sans cesse renaissantes et dont chacune semblait devoir marquer la fin de ces rapports de haute confiance et de courtoisie auxquels on se déclarait toujours, de part et d'autre, aussi fermement attaché.

Le paradoxe de la paix armée, en effet, persistait et s'hypertrophiait. D'un côté des Vosges comme de l'autre, on apportait un zèle continu et méthodique à préparer la guerre pour assurer la paix. On répudiait toute idée d'agression, mais on perfectionnait l'instrument de la guerre en vue de la défense.

Au milieu des convulsions de la politique intérieure, la Chambre française aborda le 7 juin la discussion de la loi militaire, et en moins de deux mois, en eut voté tous les articles. Les derniers vestiges des armées de métier étaient abolis. Les bases d'une organisation militaire nationale, telles que les avaient préconisées M. de Freycinet, étaient jetées : tous les Français devraient le service militaire pendant vingt ans, la durée du service dans l'armée active devant être de trois ans. Lorsque la loi aurait fonctionné pendant quelques années, la France serait en mesure d'opposer aux flots renouvelés d'une invasion allemande, les digues successives de ses réserves exercées et encadrées. Les impossibilités contre lesquelles s'était brisé, en 1870, le gouvernement de la Défense Nationale ne seraient plus à redouter.

Bien que le vote de la Chambre ne pût avoir d'effet qu'après avoir été sanctionné par le Sénat, la réplique allemande ne se fit pas attendre. Le septennat avait eu pour but de conserver à l'Allemagne cette avance militaire qui était destinée à la couvrir contre « l'agression française », telle qu'on la représentait comme possible à Berlin, à la fin de 1886. L'Allemagne n'était-elle pas tenue, pour l'organisation de ses réserves, de faire au moins aussi bien que la France ?

Le grand état-major allemand employa donc ses vacances de l'été et de l'automne de 1887 à la préparation d'un projet qui remaniait de fond en comble la landwehr et le landsturm¹. Le texte en fut déposé le 10 décembre sur le bureau du Reichstag.

Il apparut alors qu'un fait nouveau affectait profondément la politique extérieure de l'Allemagne. Malgré les échanges officiels des témoignages d'amitié, les relations du cabinet de Berlin avec la Russie avaient subi de profondes altérations². Ce n'était pas encore l'hostilité ou l'opposition déclarée, mais c'était déjà la rivalité sourde, les campagnes de la presse officieuse, la politique des coups d'épingle. Une brève visite d'Alexandre III à Berlin, au mois de novembre, n'avait dissipé aucun malentendu. Le prince de Bismarck prévoyait la possibilité d'un « péril russe » à ajouter au « péril français ».

Le nouveau projet militaire répondait à cette préoccupation. Ce n'était pas seulement à une « agression de la France » qu'il fallait être en mesure de faire face. L'Allemagne devait encore sauvegarder son existence nationale

1. La durée du service militaire était jusque-là de trois ans dans l'armée active, quatre ans dans la réserve, cinq ans dans la landwehr, après quoi on passait dans le landsturm, c'est-à-dire dans la catégorie des sujets valides appelés en cas de péril imminent ; mais le rôle de cette catégorie était devenu purement théorique dans les vingt-cinq dernières années.

2. Sur les rapports russo-allemands, voir plus loin : deuxième partie, chap. I et II.

contre le danger d'une double étreinte franco-russe.

« Nous n'avons — dit l'exposé des motifs — que douze classes à opposer, sur le pied de guerre, aux quinze classes que peut appeler, par exemple, la Russie, et aux vingt classes de la France. En outre, l'empire, par suite de sa situation géographique, peut être forcé de faire face de deux côtés à la fois. Cette menace enlève à l'Allemagne la base même de son existence et de son développement. Sa sécurité dépend de sa force, et cette force doit-être rendue plus considérable qu'elle ne l'est actuellement. Le présent projet de loi a pour but de mettre fin à cet état de choses intenable. »

La landwehr et le landsturm sont donc réorganisés sur des bases toutes nouvelles : les six classes de soldats exercés qui quittaient la landwehr à leur trente-troisième année y resteront jusqu'à leur trente-neuvième année, formant ainsi, entre trente-trois et trente-neuf ans, un second ban qui pourra être appelé, en cas de besoin, par la voie ordinaire. Quand au landsturm, composé désormais de tous les hommes valides qui ne figurent ni dans l'armée, ni dans la flotte depuis la dix-septième jusqu'à la quarante-cinquième année, il sera divisé en deux bans ; le premier ban, formé des hommes de dix-sept à trente-neuf ans, pourra être appelé sous les drapeaux, en cas de danger, par les commandants de corps d'armée et les gouverneurs de places fortes ; le second ban, formé des hommes de quarante à quarante-cinq ans, ne sera levé que par ordre de l'Empereur et quand l'intégrité même de la patrie paraîtra menacée.

C'est, en un mot, la militarisation organisée de toute l'Allemagne valide.

Le 17 décembre, le projet était renvoyé à une commission de vingt-huit membres. Le 6 février seulement, il revenait devant le Reichstag. Trois jours plus tôt, à Vienne et à Berlin, le journal officiel de chacun des deux empires

avait publié le texte du traité d'*alliance défensive* conclu en 1879 contre la Russie. Le débat qui allait s'engager prenait ainsi un caractère d'actualité brûlante. L'aveu public était fait du mauvais état des relations avec le « puissant voisin de l'Est », la démonstration matérielle était fournie de la nécessité où se trouvait l'Allemagne de prévoir une alliance franco-russe.

La séance s'ouvrit devant une salle aussi profondément remuée et émue que celle devant laquelle, un an auparavant, s'était engagé le débat sur le septennat.

Le chancelier prit le premier la parole, mais cette fois ce fut pour « liquider » en quelques mots le « péril français ».

Je pourrais, dit-il, me contenter de vous renvoyer à des explications antérieures données par moi ici. Si, depuis l'année précédente, la situation a changé, cela a été plutôt en bien qu'en mal. Nous avons alors principalement des raisons de craindre une guerre qui pourrait nous venir de France. Depuis, un président en France a quitté le gouvernement, un président pacifique lui a succédé. C'est là déjà un symptôme favorable que le gouvernement français, pour la nomination d'un nouveau chef de l'Etat, n'ait pas ouvert la boîte de Pandore.

Nous pouvons donc compter que le président Carnot continuera la politique pacifique dont M. Grévy était regardé comme le représentant. Nous avons vu aussi dans le ministère français s'effectuer un changement de grande importance. Les membres du ministère qui avaient une tendance à faire passer leurs projets personnels avant la paix de leur pays et celle de l'Europe sont partis, et d'autres plus pacifiques ont pris leur place. Je crois donc pouvoir constater, et je le fais volontiers parce que je désire, non exciter, mais calmer l'opinion publique, que, du côté de la France, on paraît plus pacifique, moins explosif que l'année précédente.

Ce qui préoccupe surtout le chancelier, ce sont les relations avec la Russie¹. Les affaires d'Orient rendent ces relations particulièrement délicates. Bismarck espère qu'elles redeviendront ce qu'elles étaient, amicales et confiantes ; mais l'Allemagne ne « court » après aucune amitié et doit prévoir le cas où une coalition se reformerait contre elle. C'est à cette redoutable hypothèse que le projet est destiné à faire face, en portant à son maximum la force défensive de l'Allemagne.

Le sentiment de cette force, la confiance dans nos alliances ne nous empêcheront pas de continuer à travailler avec la même ardeur au maintien de la paix. Nous voulons la conserver avec nos voisins, notamment avec la Russie. Si je parle de la Russie, il va de soi que nous n'attaquerons pas non plus la France. Nous l'avons prouvé dans maintes circonstances issues des petites tendances de nos voisins à espionner et à corrompre.

Ce n'est donc, en 1888 comme en 1887, comme toujours depuis seize ans, que le seul amour de la paix qui pousse l'Allemagne chaque jour plus loin dans la voie des armements :

Nous Allemands, s'écrie Bismarck dans sa péroraison, nous ne craignons que Dieu, mais rien autre chose au monde, et cette crainte de Dieu nous fait aimer et cultiver la paix. Celui qui la violera pourra se convaincre que l'amour de la patrie qui, en 1813, appela la population entière de la Prusse amoindrie et exténuée aux armes, anime aujourd'hui toute la nation allemande, et que celui qui attaquera la nation allemande la trouvera unie, armée, et verra que chaque guerrier porte dans son cœur la ferme croyance que Dieu est avec nous.

Des applaudissements frénétiques saluèrent ces paroles,

1. Pour la partie de ce discours relative aux rapports russo-allemands voir le chapitre premier de la deuxième partie.

et le projet fut voté sans modification en seconde lecture¹. Né de la guerre, le jeune Empire allemand assurait son existence par la préparation à la guerre d'un nombre de plus en plus grand de ses sujets !

V

Le 9 mars 1888, le premier empereur allemand, Guillaume I^{er}, mourait au palais royal de Berlin¹. Il allait avoir quatre-vingt-onze ans. Sa mort et le règne, qui dura cent jours, de son fils Frédéric III², marquent l'apogée de la puissance bismarckienne.

Tant que le vieil empereur — *der greise Kaiser* —, avait vécu, la volonté du chancelier avait trouvé dans la volonté de son souverain un frein ou un obstacle. Comme Richelieu dans le cabinet de Louis XIII, Bismarck était souvent obligé de reconquérir, auprès de Guillaume I^{er}, le terrain gagné la veille et que les intrigues de cour ou du

1. La demande de crédit qui accompagnait le projet fut renvoyée à l'unanimité à la Commission du budget.

2. Frédéric-Guillaume I^{er} Louis est né le 22 mars 1797. Marié le 11 juin 1829 à Marie-Louise-Augusta, fille du duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar ; régent le 9 octobre 1858, Guillaume I^{er} a succédé le 2 janvier 1861 sur le trône de Prusse à son frère le roi Frédéric-Guillaume IV, et a été proclamé empereur allemand (« deutscher Kaiser ») le 18 janvier 1871 à Versailles. Il eut deux enfants : 1^o le prince Frédéric-Guillaume-Nicolas-Charles, devenu empereur sous le nom de Frédéric III ; 2^o la princesse Louise-Marie-Elisabeth, mariée au grand-duc Frédéric de Bade.

2. Frédéric III, né le 18 octobre 1831, est mort le 15 juin 1888. Marié le 25 janvier 1858 à Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, fille de la reine Victoria d'Angleterre, il eut sept enfants : 1^o le prince Frédéric-Guillaume-Victor-Albert, devenu à son tour empereur sous le nom de Guillaume II ; 2^o la princesse Victoria-Elisabeth-Augusta-Charlotte, mariée au prince de Saxe-Meiningen ; 3^o le prince Albert-Guillaume-Henri, amiral et organisateur de la flotte allemande ; 4^o la princesse Frédérique-Amélie-Wilhelmine-Victoria, mariée au prince de Schaumbourg-Lippe ; 5^o le prince Joachim-Frédéric-Ernest-Waldemar ; 6^o la princesse Sophie-Dorothee-Ulrique-Alice, mariée à Constantin, prince royal de Grèce, duc de Sparte ; 7^o la princesse Marguerite-Béatrix-Féodora, mariée à Frédéric-Charles, prince de Hesse.

parti militaire lui avaient fait perdre en vingt-quatre heures. Lui-même a raconté les luttes qu'il soutint, en 1866, pour faire accepter les conditions de paix proposées par l'Autriche¹, ses rivalités avec les « demi-dieux » lors de la campagne de 1870 et des négociations avec la France², et le moyen dont il usait de préférence pour faire prévaloir ses vues : « la force d'inertie³ ». Il y eut des moments où l'opposition à sa politique, trouvant son centre de ralliements auprès de l'impératrice Augusta, fut assez forte pour l'obliger à en atténuer les angles, quelque fois même à reculer.

Le mal incurable dont Frédéric III était atteint au moment de la mort de son père mit rapidement le gouvernement à la discrétion du chancelier. « Pendant ce règne de quatre-vingt-dix-neuf jours, disait plus tard celui-ci, j'ai été un véritable dictateur. »

L'empereur eut d'abord quelques velléités de résistance. Rentré de San-Remo à Berlin, il adressa le 12 mars au peuple allemand une proclamation où dominaient les sentiments pacifiques ; son rescrit au chancelier, en date du même jour, n'hésita pas à marquer sa répugnance pour la guerre : « Puisse-t-il m'être donné, disait-il, de conduire, dans un développement pacifique, l'Allemagne et la Prusse à de nouveaux honneurs ! Indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire, je serai satisfait si, plus tard, on dit de mon règne qu'il a été bien-faisant pour mon peuple, utile à mon pays, et une bénédiction pour l'Empire ! » Il était libéral, le disait, et prétendait mettre ses actions d'accord avec ses paroles.

A l'égard de la France, sa sympathie s'était affirmée au cours même de la campagne de 1870. Lors des pourparlers de paix, il se déclarait pour la modération : « Je suis

1. *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 112.

3. *Ibid.*, p. 343.

d'avis, écrivait-il le 21 février 1871, qu'on peut à la rigueur renoncer à Metz. Bismarck est aussi de cet avis, mais il craint d'être obligé de céder aux exigences militaires. » Il ajoutait encore : « Je n'ai pas de sentiments de haine contre les Français ; je désire au contraire la réconciliation entre les deux pays¹. » Sa maladie, autant que son libéralisme, lui avait valu, en France presque de la popularité : « Il revenait sans cesse, dit son biographe, à la sympathie qu'on lui témoignait dans les pays étrangers, et il était particulièrement touché de l'expression de ce sentiment généreux en France². »

Mais la maladie s'aggravait rapidement. Le 23 mars, il fut obligé de déléguer une partie de ses attributions au prince impérial Guillaume. Bismarck reconquit le terrain qu'il paraissait avoir perdu, et fut bientôt assez fort pour s'opposer au mariage de la princesse Victoria, fille de l'empereur, avec le prince Alexandre de Battenberg, et l'empêcher³. Le prince impérial Guillaume prenait parti pour le chancelier contre sa mère ; il confondait dans un même culte le vieil empereur défunt et Bismarck : « Pour employer une image militaire, dit-il dans un toast retentissant, je compare notre situation actuelle à celle d'un régiment qui marche à l'assaut après avoir perdu son colonel. Celui qui le suit dans le commandement marche fièrement en avant, bien qu'il soit grièvement blessé. Tous les regards sont tournés vers le drapeau, que le porte-drapeau tient haut. C'est ainsi que Votre Altesse tient la bannière de l'Empire. Puissiez-vous encore longtemps, de concert avec

1. *Journal de l'empereur Frédéric III* publié par Geffken.

2. *Biographie de Frédéric III* rédigée sous la direction de l'impératrice Frédéric par M. Rennell Rodd.

3. C'est la célèbre lutte contre l'impératrice et sa mère, la reine Victoria, « les Anglaises », comme les appelaient les journaux dévoués au chancelier. Ces incidents romanesques, intéressants surtout au point de vue de la politique intérieure allemande, ont fait l'objet de nombreux récits, notamment des mémoires de Freytag, dont on a publié dernièrement encore de nouveaux extraits.

l'Empereur bien aimé et respecté, tenir haut la bannière de l'Empire !¹ »

Un mois après le retour de Frédéric III à Berlin, le mal dont souffrait l'empereur s'aggrava subitement et le monde apitoyé n'assista plus qu'à une longue et tragique agonie. L'impérial moribond eut pourtant encore une occasion d'affirmer une volonté, ce fut pour défendre, contre un gouvernement qu'il jugeait trop autoritaire, la souveraineté du peuple allemand.

Le prince de Bismarck avait mis à profit la majorité inespérée dont il disposait dans le nouveau Reichstag pour faire porter de trois à cinq ans la durée du mandat législatif, de manière à trouver, après la mort inévitable à brève échéance de Frédéric III, un appui pour son influence personnelle au sein du Parlement². Frédéric III adressa à M. de Puttkamer, ministre de l'Intérieur, une première lettre, datée du 27 mai, dans laquelle il exprimait, en termes très bienveillants et très modérés, le désir que le gouvernement renoncât dorénavant à toute pression officielle dans les élections. « M. de Puttkamer répondit d'un ton très irrité qu'il n'avait jamais exercé une telle pression ; que, si elle s'était produite dans quelques localités, il fallait l'attribuer à des agents subalternes trop zélés et qu'au surplus il lui aurait été impossible de donner d'autres instructions à des agents que celles qui avaient servi de règle jusqu'à présent. L'empereur fut froissé de cette réponse, et écrivit à M. de Puttkamer une nouvelle lettre dont les termes furent tels qu'il ne restait plus au ministre qu'à donner sa démission³. »

Ce fut la dernière querelle de l'empereur avec son chancelier. Le 15 juin dans la matinée, Frédéric III s'éteignit

1. Texte publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 6 avril 1888.

2. Cette disposition fut votée pour le Reichstag et pour le Landtag de Prusse. Elle fut promulguée le 7 juin 1888 dans le *Reichsanzeiger*.

3. Lettre du correspondant du journal le *Temps*.

doucement : « J'ai fait, écrivit-il sur son carnet, tout ce qui était de mon devoir vis-à-vis de Dieu et de mon pays. Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! » Bismarck devait résumer plus tard son jugement sur lui en des termes qu'il voulait sévères : « Il avait plus de cœur que de tête. » En France, la tragédie qui venait de se dénouer était appréciée dans un esprit tout différent : « C'est fini, écrivait le *Temps* en parlant des espérances que le libéralisme de l'empereur défunt avait fait naître. Le rêve, il est à craindre, n'aura été qu'un rêve. C'est à un avenir prochain à nous montrer si aucune des influences bénignes que Frédéric III avait répandu autour de lui n'est destinée à lui survivre. »

Il y avait cependant certaines espérances que même le libéralisme et les sympathies de Frédéric III pour la France avaient déçues. Sous son règne éphémère, aucune des rigueurs dont l'Alsace-Lorraine avait été avant lui l'objet ne s'atténuait. Ces rigueurs furent même réglementées, codifiées sur l'initiative du chancelier, avec l'approbation impériale.

Dès son retour de San-Remo à Berlin, Frédéric III avait adressé une proclamation au Pays d'Empire. Il y affirmait, comme Hohenlohe quelques semaines auparavant, le caractère indissoluble du lien qui unissait l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

En même temps, l'œuvre de germanisation était reprise avec une inflexible méthode. Dans un grand nombre de districts, les instituteurs qui ne savaient que le français étaient révoqués, et l'enseignement fut désormais donné en langue allemande. « Depuis quelque temps, annonça la *Gazette de Cologne* du 30 avril 1888, le gouvernement allemand a soumis à une surveillance plus rigoureuse les établissements d'instruction secondaire pour les jeunes filles, dirigés par des sœurs, afin d'empêcher que l'ensei-

gnement du français soit favorisé et l'enseignement allemand négligé. Cette surveillance s'étend également aux écoles primaires et aux salles d'asile. Après l'annexion, le premier soin du gouvernement avait été d'ordonner que, dans ces établissements, l'enseignement tout entier fût donné en allemand. Or, il vient de découvrir que les sœurs retenaient les enfants des écoles et des salles d'asile au delà de l'heure réglementaire pour leur apprendre le français. L'autorité supérieure vient de le leur interdire sous peine de révocation. » Le monde savant n'échappait pas à cette pression. La Société de médecine de Strasbourg, fondée en 1842, fut dissoute par un arrêté du président du département de la Basse-Alsace.

Les transactions elles-mêmes entre le Pays d'Empire et la France, les relations de famille, d'intérêts ou d'amitié entre les populations des deux côtés de la frontière, dès le lendemain des élections de 1887, avaient été l'objet des restrictions de fait les plus gênantes. Posté à la station frontière, un fonctionnaire allemand exigeait du voyageur qui désirait pénétrer en Alsace-Lorraine, un permis de séjour, à défaut duquel le voyageur était invité à rebrousser chemin. « Je ne discuterai pas, concluait dans une lettre M. le baron Charpentier, premier secrétaire du Landeshauschuss, s'il était politique de ne pas reconnaître aux électeurs d'Alsace-Lorraine le droit de voter selon leurs idées, puisque ceux des autres pays de l'Allemagne ont pu le faire sans qu'on ait usé et sans qu'on use encore envers eux de mesures portant le caractère d'une punition. Si telles doivent être les conséquences du vote libre, peut-être serait-il plus logique de le supprimer. »

Ce régime de fait n'avait pas seulement, au point de vue de la législation intérieure allemande, le grave défaut d'être arbitraire. Il était encore très discutabile que son application, au point de vue international, fût conforme aux clauses du traité de Francfort visant les relations

commerciales entre les deux pays et l'admission et le traitement des sujets de chacun d'eux chez l'autre¹. Sans doute, l'article 11 du traité de Francfort n'enlevait pas au gouvernement allemand le droit d'interdire l'accès de tout ou partie du territoire de l'Empire à un citoyen français, ou de l'en expulser s'il y était déjà établi, le gouvernement français gardant un droit identique en ce qui concerne les sujets allemands sur le territoire français. Mais un ensemble de restrictions pratiques appliquées à tous les Français *in genere*, et équivalant à une complète interdiction de séjour ou d'établissement, était-il autorisé par cet article 11 ? Il semble bien que non, les stipulations de cette nature devant être généralement interprétées dans un sens large et de bonne foi².

1. L'article 11 du traité de Francfort ayant fait l'objet de nombreuses discussions, dont quelques-unes sont encore reprises parfois, il n'est pas inutile d'en reproduire le texte. Le voici :

« Les traités de commerce avec les différents Etats de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.

« Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations, ainsi que de leurs agents.

« Toutefois, seront exceptées de la règle susdite les faveurs qu'une des parties contractantes, par des traités de commerce, a accordées ou accordera à des Etats autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie.

« Les traités de navigation, ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, seront remis en vigueur.

« Néanmoins, le gouvernement français se réserve la faculté d'établir sur les navires allemands et leurs cargaisons des droits de tonnage et de pavillon, sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations sus-mentionnées. »

2. On ne saurait non plus comparer à ces restrictions apportées au séjour des Français en Alsace-Lorraine, les *déclarations* exigées des Allemands, comme de tous les étrangers en France, par le décret du 2 octobre 1888 dont il sera question plus loin. Ces déclarations ont le caractère de mesures de *recensement* et de précautions de droit commun contre les délinquants et ne mettent ni en droit, ni en fait aucun obstacle à l'établissement des Allemands sur le territoire de la République.

Quoiqu'il en fût, que le gouvernement impérial eût ou n'eût pas le droit pour lui, il agissait exactement comme s'il l'avait, et, pratiquement, dès le mois d'avril 1888, le séjour du Pays d'Empire n'était autorisé aux Français que sous la condition qu'ils se soumissent à une série de mesures de police dont la conclusion était souvent, et au gré des agents allemands, l'ordre de repasser la frontière.

Un bulletin autographié, distribué au consulat d'Allemagne à Paris commentait et expliquait ces mesures dans les termes suivants :

1° D'après des arrêtés ministériels récents, les personnes de nationalité française ne peuvent plus séjourner en Alsace-Lorraine qu'en vertu d'une autorisation préalable qui doit être délivrée par le directeur de l'arrondissement dans lequel elles veulent séjourner et, pour les villes de Strasbourg et de Metz, par le directeur de police.

Le permis n'étant accordé que pour des raisons sérieuses d'affaires ou de famille et pour un temps limité, il faut indiquer dans la demande les motifs et la durée voulue du séjour. Le permis accordé au mari s'étend à la femme et aux enfants. Les femmes voyageant seules ne sont pas dispensées du permis.

2° Pour un séjour dépassant quatre semaines, le directeur de l'arrondissement ou le directeur de police doit demander, avant de délivrer l'autorisation, l'assentiment du président du département. En conséquence, la réponse aux demandes de séjour subissant nécessairement dans ce cas, un retard, il vaut mieux, quand on est pressé, demander un séjour de quatre semaines au plus, sauf à le faire prolonger plus tard.

3° Quand il y a urgence, par exemple, s'il s'agit de voir un parent gravement malade ou d'assister à l'enterrement d'un proche parent, l'autorisation préalable n'est pas nécessaire. On fera bien, dans ce cas, de se munir d'une preuve quelconque de l'urgence (lettre annonçant la maladie ou le décès, etc.), et l'on devra demander le permis dès l'arrivée en Alsace-Lorraine.

4° Les Français qui ont des immeubles en Alsace-Lorraine ne sont pas soumis aux formalités qui précèdent, s'ils ont l'habitude de passer une partie de l'année dans leurs propriétés.

On en était arrivé à cette situation de fait, lorsqu'un incident vint fournir à la chancellerie de Berlin un prétexte ou, si l'on veut, une raison occasionnelle de codifier son interprétation unilatérale de la clause d'établissement contenue dans le traité de Francfort.

Le 28 avril 1888, un voyageur de commerce allemand, nommé Littauer, venant d'Allemagne et désirant se rendre à Reims, fut, dans des conditions et pour des raisons restées obscures, invité par le commissaire de police français de la gare frontière à rentrer immédiatement sur le territoire allemand. Telle est du moins la version de l'incident donnée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 15 mai. L'organe officieux ajoutait que Littauer avait été obligé à demander au préfet, à Nancy, l'autorisation d'entrer en France, bien qu'il fût muni d'un passeport en règle. Le commissaire de police allemand de la gare de Deutsch-Avrincourt avait dressé de ces faits un procès-verbal qui, concluait la *Gazette*, « se passe de commentaires ».

Un autre grand organe allemand, mais celui-ci libéral, la *Gazette de Francfort*, faisait remarquer que ce qu'il y avait précisément d'étonnant, c'était l'étonnement de son officieux confrère ; « Une feuille, faisait remarquer le journal rhénan, qui a demandé et défendu l'expulsion de milliers d'habitants paisibles de la Pologne et qui est restée sourde aux plaintes que ces expulsions ont provoquées dans des familles si nombreuses, n'a pas le droit de se plaindre de ce qu'un Allemand ne puisse entrer en France sans y être autorisé par un préfet français... Nous avons la triste gloire d'avoir érigé en système l'expulsion ou l'exclusion des gens qui appartiennent à des nationalités étrangères, et de l'avoir célébré comme une conquête de notre sentiment national exalté ; or, quiconque a vanté ce système quand il était appliqué par des Allemands a perdu le droit de le blâmer quand il est appliqué par d'autres. »

Mais la vieille *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait des

raisons, ayant crié, de se boucher les oreilles pour ne pas entendre le cri des autres. Le jour même où elle recevait cette admonestation, c'est-à-dire le 19 mai, elle revenait sur l'incident Littauer pour protester contre l'expression de « vexations antérieures » appliquée par le journal français *Autorité* aux mesures prises en pays annexés. A son avis, cette expression était injustifiée. Et elle ajoutait cet avertissement : « *Par contre, il n'est pas improbable que les provocations des Français soient suivies de représailles. En tout cas, on n'aura pas, en France, le droit de s'en étonner, encore moins celui de s'en plaindre.* »

Quelques jours après, un arrêté du ministère d'Alsace-Lorraine réglementait les formalités prescrites aux Français qui désiraient faire un séjour en Alsace-Lorraine :

ARTICLE 1^{er}. Les Français munis d'un passeport visé par l'ambassade d'Allemagne à Paris seront, sous réserve des dispositions contenues dans l'article 3, dispensés d'exhiber un permis de séjour en Alsace-Lorraine si ce séjour ne doit pas durer plus de huit semaines.

Si le séjour doit durer plus de huit semaines, le président du département pourra exceptionnellement leur accorder l'autorisation nécessaire, à condition qu'aucune considération, de quelque nature qu'elle soit, ne s'oppose à la prolongation du séjour.

ART. 2. Tout Français sera tenu, aussitôt après son arrivée dans une localité, de l'Alsace-Lorraine où il désire s'arrêter plus de vingt-quatre heures, d'avertir le maire de son arrivée et de lui soumettre son passeport. A Strasbourg, à Metz et à Mulhouse, il faudra avertir le directeur de la police. Si l'administration l'exige, le voyageur français devra se présenter en personne soit devant le maire, soit devant le directeur de la police.

Si le voyageur s'arrête assez longtemps dans une seule et même localité, il ne sera pas tenu d'accomplir plus d'une fois la formalité qui vient d'être indiquée.

Le maire ou le directeur de la police devra inscrire sur une liste, suivant leur ordre de succession, tous les avis qu'il aura reçus concernant l'arrivée des voyageurs français, en y ajoutant

une note indiquant l'autorité qui a accordé le passeport et la date à laquelle l'ambassade d'Allemagne a visé le passeport.

Les maires devront envoyer au directeur de l'arrondissement, le premier jour de chaque mois, copie de toutes les inscriptions qui auront été faites sur la liste susmentionnée, au cours du mois précédent. Le directeur de l'arrondissement devra porter toutes les copies qui lui seront envoyées sur un registre spécial, qui devra être tenu soigneusement au courant.

Par mesure d'exception, le directeur de l'arrondissement ou le directeur de la police de la localité où voudront séjourner des Français non munis d'un passeport visé par l'ambassade d'Allemagne, pourra leur accorder un permis de séjour provisoire. Dans ce cas, le voyageur français devra, en avisant de son arrivée les autorités de police de la localité, leur soumettre, à la place du passeport, la décision qui lui accorde un permis de séjour, et, dans les cas urgents, l'attestation que ce permis a été demandé.

Les gendarmes sont tenus de surveiller la stricte exécution des dispositions concernant le passeport et l'avis d'arrivée des voyageurs français. Dans ce but, ils sont autorisés à prendre connaissance, chaque jour, aux heures où ils sont de service, des livres dressés par les mairies.

ART. 3. Les personnes qui font partie de l'armée active française ou de la marine française, ainsi que les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, les anciens officiers français et les élèves d'écoles françaises organisées militairement, seront tenus de produire non seulement le passeport visé par l'ambassade d'Allemagne à Paris, mais encore une autorisation spéciale. Cette autorisation ne leur sera accordée par le directeur de l'arrondissement ou le directeur de la police que dans des cas exceptionnels, sur la preuve qu'il s'agit d'un besoin urgent, et pour une durée qui devra être limitée le plus étroitement possible.

Auront également besoin d'une autorisation spéciale les personnes qui ont perdu la nationalité allemande avant d'avoir satisfait à l'obligation de servir dans l'armée allemande, et qui n'ont pas acquis une autre nationalité ou qui ont acquis la nationalité française (les émigrants), tant que ces personnes n'auront pas accompli leur quarante-cinquième année.

Les personnes visées par les alinéas 1 et 2 ci-dessus devront, en avisant de leur arrivée les autorités de la localité, produire

le permis de séjour qui leur est accordé, ou, dans les cas urgents, une attestation portant que ce permis est demandé, et mention de tous ces détails devra être faite sur la liste dont il a été parlé plus haut.

Les prescriptions concernant l'annonce à faire aux autorités militaires de l'arrivée de militaires français ne sont pas abolies par les présentes dispositions. (Ordonnance du 18 novembre 1882.)

ART. 4. Les Français qui, avant le 10 avril 1887, ont constamment résidé dans l'Alsace-Lorraine, ainsi que ceux qui possèdent des biens-fonds dans le pays et qui jusqu'ici y ont passé régulièrement une partie de l'année, n'ont besoin en aucun cas d'un permis de séjour spécial, s'ils se rendent pour un temps donné en France et reviennent ensuite dans l'Alsace-Lorraine.

Seront également dispensés du permis de séjour spécial les enfants qui viennent en visite, à l'exception cependant des garçons soumis à l'obligation scolaire¹.

Le 29 mai, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait une note officieuse, sans doute rédigée à la chancellerie, expliquant les raisons qui avaient déterminé la décision du gouvernement impérial, et auxquelles la présence à Berlin en ce moment du statthalter prince de Hohenlohe donnait une portée particulière.

L'incident Littauer n'était plus invoqué. Il ne fallait plus faire remonter à une cause occasionnelle l'origine de la nouvelle mesure prise. Cette mesure, comme l'augmentation des forces défensives de l'Allemagne, était commandée par des considérations de politique générale.

Le développement donné à cette idée par la *Gazette* est à retenir :

La politique allemande et en particulier l'administration de

1. Ceci est le texte du dispositif de l'arrêté publié par la *Landeszeitung*, journal officiel de Strasbourg. L'arrêté était basé sur d'anciennes lois françaises :

« En vertu, disaient les considérants, des lois du 2 octobre 1793 (10 ventôse an IV de la République) et du 19 octobre 1797 (28 ventôse an VI), ainsi que de l'ordonnance du 2 avril 1814, les dispositions suivantes ont été prises... »

l'Alsace-Lorraine doivent naturellement s'efforcer de consolider la possession de l'Alsace, en resserrant les rapports entre cette province et l'Allemagne.

Le principal obstacle à la solution de cette question consiste dans la continuation des relations sociales et économiques avec la France, telles qu'elles existaient lorsque le pays de l'empire a de nouveau été réuni à l'Allemagne. L'effet de ces relations se trouve encore accru et va jusqu'à causer une irritation internationale par suite de l'excitation et de la provocation des sentiments antigermaniques, par les préparatifs en vue de la guerre de revanche qui doit rendre l'Alsace à la France, préparatifs qui se font par la voie de l'espionnage et par l'agitation qu'on cherche à créer dans la population alsacienne-lorraine au moyen d'associations et d'autres agissements de toutes sortes.

Sous l'action de ces excitations, l'attitude hostile des populations de la France à notre égard, non seulement n'a pas diminué au cours des dix-sept dernières années, mais est au contraire devenue plus prononcée, ainsi que le prouvent les récents incidents de Belfort.

L'espoir qu'on nourrissait en Allemagne que le gouvernement français finirait par se sentir assez fort pour combattre ces menées qui mettent en péril la paix entre les deux nations, cet espoir n'est pas réalisé jusqu'à présent.

Alors même qu'ils nourrissaient des sentiments pacifiques, les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ce jour en France n'ont pu acquérir quelque solidité qu'en favorisant plutôt qu'en cherchant à apaiser la haine nationale.

Les sentiments de la population française dans les départements sont constamment portés à un degré de haine nationale tel, que les Allemands ne peuvent paraître sur n'importe quel point de la France sans risquer pour leur fortune et leur vie.

Il suffit de quelques gamins pour provoquer l'explosion de ces dispositions menaçantes que ni la réserve de l'Allemagne, ni ses avances pour de grandes ou de petites questions, n'ont pu faire cesser.

Dans les guerres de 1813 à 1815, la France a subi relativement plus de dommages et a été traitée avec plus de violence qu'en 1870. Il n'en est pas moins vrai que, dès 1825, il n'y avait plus trace d'une haine pareille contre ses voisins.

On rechercherait vainement alors dans les annales de la France les vestiges d'une haine semblable contre ses voisins, d'une pareille soif de revanche pour les défaites de Leipzig et de Waterloo, comme elle se montre aujourd'hui dans tous les journaux français et dans l'attitude de la population.

L'infructuosité de la réserve et de la prudence dont l'Allemagne a fait preuve jusqu'ici, l'impossibilité qui en résulte d'arriver à modifier les sentiments des Français n'éveille chez les Allemands aucune idée belliqueuse. Nous poussons le respect de l'indépendance de nos voisins jusqu'à la tolérance absolue d'une haine injustifiée.

Nous ne désirons pas la guerre, nous nous bornons à entretenir des relations moins étroites avec la France et, comme nous sommes liés par le voisinage, nous devons nous borner, dans nos relations avec la France, à restreindre nos rapports sur la frontière, où ces rapports ne servent qu'à entretenir l'agitation au sein de la population.

Nous désirons que les Français soient plus réservés dans leurs rapports avec l'Alsace. Nous ne regretterons pas de voir la France prendre de son côté des mesures analogues, c'est-à-dire qui tendent à empêcher les Allemands à se rendre dans ce pays.

Les mesures appliquées par le gouvernement allemand sont dégagées de toute hostilité. Elles ne constituent qu'un moyen autorisé par les lois internationales d'activer l'œuvre historique de la regermanisation des pays reconquis par l'empire allemand et leur détachement de leur union avec la France.

Le but qu'on déclarait poursuivre à Berlin, c'était donc, en même temps que la « régénération » des pays annexés par la germanisation méthodique, une certaine pacification des esprits par raréfaction des rapports entre la France et ses anciennes provinces ! Cette conception, il est juste de le rappeler, rencontra des adversaires même en Allemagne. « Elle appelle, dit la *Gazette de Francfort*, des représailles de la part de la France » et « finalement, la situation sur la frontière deviendra intenable et impossible ».

Le gouvernement français néanmoins donna une nou-

velle preuve de sagesse et de modération. Sans vouloir engager aucune discussion sur la légitimité au point de vue international du régime appliqué au pays d'Empire, il se borna à négocier avec la Suisse le passage des trains de voyageurs qui, pour gagner la Suisse, l'Autriche et l'Italie, traversaient autrefois l'Alsace par Mulhouse. Le commerce local seul supporta les conséquences de la rivalité des deux pays sur leur ligne de contact !

VI

La propagande boulangiste et révisionniste, cependant, poursuivait en France sa carrière mouvementée ; son chef, mis à la retraite le 26 mars 1888, et ainsi dégagé de toute entrave, brigua successivement les suffrages de plusieurs départements. Le 30 mars, sur le vote par la Chambre de l'urgence en faveur d'une proposition de revision constitutionnelle, le ministère Tirard démissionnait.

M. Floquet, qui lui succéda, républicain de combat aimant la lutte pour la lutte, radical un peu idéaliste, mais serviteur très passionné de son idéal, avait obéi à son instinct plus qu'à son intérêt politique en quittant la présidence de la Chambre pour combattre et arrêter le flot bouillonnant et bruyant du boulangisme¹. Afin de se consacrer à

1. Le ministère du 3 avril 1888 était ainsi constitué : *Intérieur et Présidence du Conseil* : M. Floquet ; *Justice* : M. Ferrouillat ; *Affaires étrangères* : M. Goblet ; *Guerre* : M. de Freycinet ; *Marine* : l'amiral Krantz ; *Finances* : M. Peytral ; *Instruction publique et Beaux-Arts* : M. Lockroy ; *Commerce et Industrie* : M. Pierre Legrand ; *Travaux Publics* : M. Deluns-Montaud ; *Agriculture* : M. Viette.

M. Charles-Thomas Floquet est né en 1829 à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées). Avocat et journaliste, il débuta dans la politique en faisant une opposition violente à l'Empire. Adjoint au maire de Paris après le 4 septembre, il fut ensuite successivement : député à l'Assemblée nationale en 1871 ; conseiller municipal de Paris de 1872 à 1876 ; député de Paris en 1877 ; préfet de la Seine en 1882 ; président de la Chambre des députés de 1885 à 1888 et de 1889 à 1893. Battu aux élections de 1893, il fut élu sénateur de la Seine en janvier 1893 et mourut en 1896.

cette tâche intérieure, il s'était assuré, au quai d'Orsay, la collaboration de M. Goblet, et il avait fait accepter à M. de Freycinet le portefeuille de la guerre. M. de Freycinet, qui avait été trois fois Président du Conseil, ne crut pourtant pas pouvoir refuser de répondre à cet appel. L'œuvre de la défense nationale, qui restait sur bien des points à compléter et à parfaire, offrait à son esprit d'organisation le champ d'activité qui précisément lui convenait le mieux. Mais surtout, il fallait faire aboutir le plus rapidement possible la nouvelle loi militaire, en instance depuis deux ans sur le chantier parlementaire, et M. de Freycinet, qui était président de la Commission de l'armée au Sénat, paraissait mieux qualifié qu'aucun homme d'État pour soutenir devant la Haute Assemblée le poids d'une discussion technique particulièrement délicate, et hâter le vote final.

Ainsi les vicissitudes de la vie parlementaire pouvaient abattre en quelques mois plusieurs ministères, la direction générale donnée depuis la chute de Jules Ferry à la politique extérieure de la France avait été si fortement tracée, que non seulement cette direction restait invariable, mais encore que le personnel politique chargé de la maintenir, à chaque crise, ne paraissait faire qu'une fausse sortie. Dans cette période de trois années, si brève et pourtant si décisive, M. de Freycinet et M. Goblet n'avaient cessé que pendant quelques mois d'avoir leur place aux conseils du gouvernement. Vu de l'extérieur, on pouvait croire que c'était toujours le même ministère qui présidait aux destinées de la France.

Bismarck ne s'y trompait pas, et cela explique déjà en partie, avec le vote du septennat, la longue série d'incidents qui suivit, et la tension de plus en plus accentuée, sinon entre les gouvernements français et allemand, du moins entre les opinions des deux pays.

D'un côté comme de l'autre on continue sincèrement à

vouloir la paix : la France républicaine, parce que l'œuvre de réformes politiques et de réorganisation militaire est inachevée, l'Allemagne impériale, parce que ses gains sont encore trop récents pour qu'elle puisse songer à autre chose qu'à les consolider. Ce sont donc toujours des assurances pacifiques qu'on échange officiellement. Mais cette demi-confiance qui avait caractérisé les rapports entre les deux gouvernements jusqu'en 1885, n'existe plus. La France a repris une attitude de réserve courtoise. Elle se rapproche d'autres puissances. L'idée d'une alliance avec la Russie se dégage peu à peu ; cette période aimable qui précède les fiançailles a déjà commencé. On entrevoit la fin de ce long et douloureux isolement qui ne laissait d'intimité possible qu'avec le vainqueur d'hier. L'amitié qu'on n'entend plus se laisser prendre de force, on va pouvoir la donner librement.

Bismarck avait deviné cet « impondérable ». Si vive que fût sa foi religieuse, il craignait dans le monde autre chose que Dieu. Son devoir d'Allemand était d'ailleurs de prévoir l'entente franco-russe. D'où ses précautions militaires, et les demi-satisfactions accordées à la France, dans le règlement des incidents que la contiguïté des deux pays faisait naître. Il n'était sans doute pour rien, ni dans l'origine de l'affaire Schnæbelé, ni dans le drame de Raon-l'Étape, et il semble bien acquis aujourd'hui qu'il n'y voulut pas chercher un prétexte à conflit. Mais ces incidents une fois nés, il a vu certainement dans les négociations auxquelles ils ont donné lieu une occasion de marquer sa mauvaise humeur, de revenir au système « de la douche chaude et de la douche froide », et il a saisi l'occasion. Sur le boulangisme et son chef, il s'est exprimé plus tard, au moins dans des conversations privées, avec une précision peu flatteuse pour ce mouvement politique. Il traitait le général de « comédien sans talent », et il avait très bien discerné que la faiblesse de son parti venait de la division des monar-

chistes dont il avait fini par accepter l'appui. Mais il affectait en public d'y voir un danger éventuel pour la sécurité de l'Allemagne, parce qu'il avait besoin d'agiter le spectre de ce danger imaginaire pour parer au danger, qu'il savait plus réel, d'une France sortie de son isolement. La victoire l'avait habitué à la toute-puissance, l'idée que l'hégémonie de l'Europe pourrait lui échapper lui était insupportable. Du moment qu'on n'était plus avec lui, on était contre l'Allemagne.

Il fut donc vraisemblablement un des principaux meneurs, sinon le principal, du boycottage de l'Exposition de 1889, organisé par les gouvernements monarchiques de l'Europe, sous le prétexte que la date de cette fête du travail coïncidait avec le centenaire de la Révolution française.

Mais dès la fin du règne de Frédéric III, la France avait si bien repris conscience de sa dignité et de la place qu'elle occupe dans le monde, que Goblet pouvait, le 31 mai 1888, aux applaudissements des républicains et du pays, répondre de la tribune de la Chambre à cet essai d'ostracisme :

« Les gouvernements étrangers ont le droit d'ignorer ou d'oublier que la date de 1789 ne rappelle que des souvenirs de liberté, de justice, d'émancipation et de progrès social... Je puis vous affirmer que, quelles que soient les hésitations de la dernière heure, l'Exposition de 1889 aura son plein succès¹. »

Même réduite à ses seules forces, malgré les agitations qui la secouaient à l'intérieur et les méfiances entretenues contre elle à l'étranger, la France républicaine regardait ainsi l'avenir avec confiance. Le moment n'était pas loin où la main d'un monarque absolu, de l'autre bout de l'Europe, allait se tendre vers elle.

1. Ces paroles étaient une réponse à un discours prononcé à la Chambre hongroise par M. Tisza, et au cours duquel celui-ci avait dit que les étrangers ne seraient pas en sécurité à Paris pendant l'Exposition.

CHAPITRE III

GUILLAUME II

CHUTE DE BISMARCK. — UNE ÈRE D'APAISEMENT

(Juin 1888-décembre 1890).

- I. — Guillaume II. — Ses premières proclamations. — Son premier discours du Trône.
 - II. — Influence de Bismarck au début du règne. — Déclaration pacifique. — Voyages à travers l'Europe et en Orient. — Attitude réservée d'Alexandre III.
 - III. — Les rapports franco-allemands ne subissent aucune modification. — La campagne boulangiste et le deuxième ministère Tirard. — Spuller au quai d'Orsay. — Vote de la nouvelle loi militaire française. — L'incident de Massaouah ; intervention allemande. — La situation en Alsace-Lorraine. — Tension croissante.
 - IV. — Signes précurseurs d'une détente. — Dissentiments entre Guillaume II et Bismarck ; la question coloniale et la question sociale.
 - V. — Convocation d'une conférence du travail à Berlin : suggestions de Bismarck à la France ; sa démission. — Attentions particulières de l'empereur à l'égard de la délégation française.
 - VI. — Au fond, rien n'est changé. — Caprivi et Marschall de Bieberstein. — Nouveaux projets militaires allemands. — Nouveau cabinet Freycinet : augmentation des effectifs de l'armée française. — M. Ribot au quai d'Orsay : l'accord franco-anglais du 5 août 1890.
- Un flirt franco-allemand ; le congrès médical de Berlin : « Oublions cela » !

Sous Frédéric III, que l'opinion appelait le « Libéral », en attendant que l'Allemagne le nommât le « Noble », les rapports franco-allemands, contre l'attente générale, s'étaient tendus. Bismarck tout-puissant était revenu au système

de la « douche froide ». Le régime des passeports et des autorisations de séjour avait fermé les pays annexés aux Français.

C'est au jeune empereur Guillaume II qu'il va appartenir, cette fois encore à la surprise de la France, de tenter le premier rapprochement entre les deux pays.

Lui qu'on s'est représenté, au temps où il n'était même pas héritier du trône, comme le partisan le plus dangereux de la guerre, c'est le surnom de « Pacifique » qu'il va ambitionner. Lui, le féodal, c'est à la classe ouvrière qu'ira sa première pensée. Enfin, disciple docile d'abord de son chancelier, il n'hésitera pas à le briser dès qu'il aura reconnu en lui un adversaire irréductible de ses desseins.

I

Le prince Frédéric-Guillaume, lorsqu'il devint, sous le nom de Guillaume II, le troisième empereur de la nouvelle Allemagne, était un jeune homme de vingt-neuf ans à peine, dont les traits rappelaient ceux de son aïeul Guillaume I^{er} plutôt que ceux de Frédéric III, son père¹. Jules Simon, qui le vit deux ans plus tard, en a tracé ce portrait : « Sa figure est agréable, son air affable et bienveillant ; ses cheveux châtain ont quelques reflets d'un blond doré. Ne pensez-vous pas que je parle un peu dans le style des

1. Frédéric-Guillaume (Wilhelm) II Victor-Albert, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc... est né à Berlin le 27 janvier 1859. Il a épousé à Berlin le 27 février 1881 Augusta-Victoria, princesse de Sleswig-Holstein, née le 22 octobre 1858. De ce mariage sont nés sept enfants : 1^o le prince Frédéric-Guillaume (Wilhelm) de Prusse, prince impérial d'Allemagne né le 6 mai 1882 à Potsdam, marié le 6 juin 1905 à Cécile, duchesse de Mecklembourg ; 2^o le prince Guillaume-Eitel-Frédéric, né à Potsdam le 7 juillet 1883 ; 3^o le prince Adalbert, né le 14 juillet 1884 ; 4^o le prince Auguste-Guillaume, né le 26 janvier 1887 ; 5^o le prince Oscar, né le 27 juillet 1888 ; 6^o le prince Joachim, né le 17 décembre 1890 ; 7^o la princesse Victoria-Louise, née le 13 septembre 1892.

anciens passeports ? et j'ajoute, pour compléter la ressemblance, que l'empereur a le teint peu coloré. Il me donnait assez l'idée d'un de nos jeunes nobles normands ; il avait leur affabilité et leur gaîté. » Le même auteur ajoute : « Je ne l'ai jamais vu qu'en uniforme militaire, dans la rue, au théâtre, dans les cérémonies et même dans les soirées sans appareil... Le jour dont je parle, il avait un uniforme de hussard blanc¹, et, comme il est très svelte, je l'avais pris de loin pour un jeune officier. On dit qu'il s'habille volontiers en hussard pour dissimuler l'immobilité de son bras gauche ; il est certain que je n'avais aperçu en lui rien de particulier, et que je n'ai même pas songé à vérifier s'il se servait de sa main gauche avec facilité... En le rencontrant sans connaître sa qualité, je l'aurais pris pour un jeune officier bien portant et alerte². »

Sur le caractère du nouvel empereur, sur ses idées, ses tendances, on avait, dans les milieux politiques français, des impressions qui demandaient à être mises au point ou, si l'on veut, complétées. On se le représentait alors uniquement comme un militaire impulsif, prompt aux enthousiasmes irraisonnés, épris avant tout du métier de soldat, et dangereusement convaincu de la supériorité de l'Allemagne sur toutes les autres nations. On se rappelait qu'au temps de Guillaume I^{er}, il avait, en plusieurs occasions, manifesté des sentiments d'un chauvinisme exalté, surtout lorsque s'agitait dans l'Empire les passionnantes questions relatives à l'augmentation de l'armée. Au dernier grand discours qu'avait prononcé le prince de Bismarck, le 6 février 1888, sur le projet d'une nouvelle organisation des réserves, il était au premier rang de la tribune impériale au Reichstag, et ne ménageait pas les marques extérieures de son approbation. Lors de l'anniversaire de la naissance

1. Il y a ici une erreur de J. Simon : il n'existe pas de hussards blancs en Prusse.

2. *La Revue de Paris* du 1^{er} août 1894.

du chancelier, il avait porté un toast si belliqueux, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait dû en publier une version rectifiée et adoucie. Les quelques traits que l'on citait, en France, de son passé, peut-être parce qu'on ne citait que ceux-là, justifiaient une certaine méfiance. Ne pouvait-on pas craindre avec quelque apparence de raison, qu'un incident venant à surgir, ou la réserve courtoise, mais nécessairement tendue par moments, observée de part et d'autre depuis quelque temps, s'accroissant de plus en plus, une attitude hâtivement prise, une décision hautaine du nouvel empereur, ne missent inopinément les deux pays, contre le gré même de leurs gouvernants, en face de l'inévitable.

En réalité Guillaume II se trouvait mieux préparé qu'on ne le croyait à assumer la redoutable responsabilité dont sa naissance chargeait ses jeunes épaules. Une culture particulièrement variée, l'habitude du travail continu, la pratique d'une discipline scrupuleusement observée, corrigeaient les exagérations auxquelles sa nature pouvait le porter trop aisément. Il était soldat avant tout, mettait l'armée au-dessus de tout, comme tout bon gentilhomme prussien. Mais il n'était pas que soldat, et se piquait d'avoir, non des lueurs, mais des connaissances approfondies sur tout, ou du moins sur un très grand nombre de sujets. Impulsif, amoureux d'apparat, de gloire militaire, pénétré du caractère divin de sa mission et par suite de sa demi-infaillibilité, certes Guillaume II était tout cela. Mais si loin que ses impulsions le conduisissent, il savait, à point nommé, s'arrêter et revenir sur ses pas. Son naturel le portait aux attitudes guerrières; mais, juste au moment où cela devenait nécessaire, il modifiait ses attitudes. Il évoluait sur le terrain politique un peu comme il se comportait dans la vie privée : par tempérament, il était gai, affable, adorait plaisanter et, comme il disait dans un français désuet, « gödailler » ; puis tout d'un coup, se souve-

nant de son rang, évoquant des pensées majestueuses et sévères, il fronçait les sourcils, se tendait en une pose impériale, s'efforçait de donner à tous une haute idée de la dignité souveraine dont il était investi. En un mot, il savait adapter sa naturelle mobilité d'esprit aux fins que la dignité impériale lui imposait. Mais quelle que fût la puissance de sa volonté, une impulsion pouvait, un jour, l'entraîner si loin qu'il ne serait plus temps de retourner en arrière.

Sur ses dispositions à l'égard de la France, on ignorait à peu près tout. Il avait appris la langue française, et la parlait avec correction, non seulement par nécessité diplomatique, mais parce que cette étude fait encore partie, en Allemagne, de l'éducation de tous les hommes « nés ». Il avait visité Paris une fois, pendant l'Exposition de 1878, et en parlait avec admiration. Mais le souvenir le plus vivace qu'il en eût gardé, c'était celui de sa visite à Versailles, et lorsque sa pensée se reportait à cette époque déjà lointaine, elle rapprochait certainement l'impression que lui avait fait la galerie où sont réunis ce que les Allemands appellent les *Napoléonides* et l'impression plus particulière, plus nationale, qui s'était dégagée pour lui de la galerie où, dix-sept ans plus tôt, avait été solennellement restauré le vieil empire germanique.

Quels que fussent donc ses sentiments intimes, quelque mesure que la conscience de ses responsabilités dût lui faire apporter à l'expression de ces sentiments, on pouvait ainsi, en France, concevoir deux craintes : c'était, d'abord que la naturelle mobilité d'esprit du nouveau souverain allemand n'eût, sur les rapports entre les deux pays, de brusques et fâcheuses répercussions, ensuite qu'étant donné son âge, la double conviction dans laquelle il se raidissait de la grandeur de l'Allemagne et de la puissance de son armée, ne le conduisît à des attitudes inacceptables.

Les débuts du règne semblent en effet justifier dans une

certaine mesure ces appréhensions. Dès le lendemain de la mort de son père, Guillaume II tient à affirmer qu'il est avant tout le chef d'une grande puissance militaire. C'est à l'armée que va sa première pensée, que s'adressent ses premières paroles :

Dans l'armée, dit son premier rescrit, daté du 16 juin, la solide et inébranlable obéissance au chef suprême est un héritage qui se transmet de père en fils, de générations en générations. Je vous exhorte à contempler mon grand-père, que vous avez tous devant les yeux, à contempler l'image du chef d'armée glorieux et vénérable, qui ne saurait être plus belle ni mieux parler au cœur, et mon père chéri qui avait déjà acquis, comme prince héritier, une place d'honneur dans les annales de l'armée, et une longue série de glorieux ancêtres, dont les noms brillent dans l'histoire et dont le cœur était rempli d'amour pour l'armée.

Nous appartenons l'un à l'autre, moi et l'armée ; nous sommes nés l'un pour l'autre, et nous resterons unis par un lien indissoluble, que nous ayons, par la volonté de Dieu, la paix ou la tempête.

Son deuxième rescrit, daté du même jour, s'adresse à la marine :

La marine sait que je suis très heureux de lui appartenir par un lien extérieur et que j'éprouve pour elle, comme mon bien-aimé frère Henri, un intérêt des plus vifs. J'ai appris à connaître son dévouement et son sentiment du devoir.

Celui qui vit dans la marine sait que chacun est prêt à sacrifier sa vie pour l'honneur du drapeau allemand. C'est pourquoi je puis garantir que, dans les moments graves, nous serons certainement unis et que, dans les jours heureux comme dans les jours malheureux, nous serons toujours disposés à verser notre sang pour sauvegarder l'honneur du drapeau allemand et la gloire de la patrie allemande.

Trois jours après cependant, le 19, au moment où s'achèvent les funérailles de Frédéric III, il adresse à son peuple un manifeste pacifique :

Appelé à monter sur le trône de mes ancêtre, j'ai pris en mains le gouvernement en portant mes regards vers le Roi de tous les rois et j'ai fait la promesse à Dieu d'être pour mon peuple, à l'exemple de mes ancêtres, un prince juste et doux, de pratiquer la piété et la crainte de Dieu, de défendre la paix, de poursuivre le bien-être du pays, de porter secours aux pauvres et aux malheureux, d'être un gardien fidèle du droit.

Le 25 juin, le Reichstag est convoqué en séance solennelle, dans la Salle Blanche du château de Berlin. Le jeune souverain tient à ouvrir en personne la session. Il apparaît, « debout devant le Trône, sous un dais de brocart d'or empanaché de plumes, portant sur l'uniforme blanc des Gardes du Corps, le manteau écarlate des Chevaliers de l'Aigle Noir, coiffé du casque étincelant que surmonte l'Aigle aux ailes éployées, la main sur la garde de son épée, ayant à ses côtés les Rois et les Princes allemands, à ses pieds les emblèmes impériaux, la couronne, le sceptre, le globe, le glaive¹. »

Mais, à la surprise générale, malgré cet appareil militaire, le discours du Trône, que l'empereur lit lui-même aux députés debout devant lui, est plus pacifique que belliqueux. Le chef de l'armée allemande s'efface devant le chef d'Etat. Guillaume II affirme son respect de la constitution impériale — quoiqu'il ne fasse aucune concession aux idées parlementaires. Il insiste sur la pensée qui est due « aux faibles et à ceux qui souffrent ». Enfin, ce n'est qu'après avoir attesté à son auditoire son amour de la paix qu'il aborde le rôle international de l'Empire :

Dans le domaine de la politique extérieure, dit-il, je

1. *Les Lectures pour tous* ; récit d'un témoin français.

suis résolu à maintenir la paix avec tout le monde, autant que cela dépendra de moi. Mon amour pour l'armée allemande et ma situation vis-à-vis d'elle ne me mettront jamais dans la tentation de priver le pays des bienfaits de la paix, si la guerre n'est pas une nécessité qui nous soit imposée par une attaque contre l'empire ou contre ses alliés.

Notre armée doit nous assurer la paix et, si elle est, malgré cela, troublée, l'armée doit être en état de la rétablir en combattant. Elle le pourra avec l'aide de Dieu, vu la force qui lui a été donnée par la loi militaire que vous avez votée dernièrement à l'unanimité. Je ne songe nullement à profiter de cette force pour faire une guerre offensive.

L'Allemagne n'a besoin ni d'une nouvelle gloire militaire, ni d'aucune conquête, maintenant qu'elle a reconquis définitivement ses droits comme nation unie et indépendante.

Notre alliance avec l'Autriche-Hongrie est connue de tout le monde. Je la maintiendrai avec la fidélité propre aux Allemands, non seulement parce qu'elle est conclue, mais aussi parce que je vois dans cette alliance défensive une base de l'équilibre européen, ainsi qu'un testament de l'histoire de l'Allemagne, dont les clauses sont appuyées aujourd'hui par tout le peuple allemand et qui répond au droit international de l'Europe, tel qu'il a été en vigueur d'une façon non contestée jusqu'en 1866.

Des relations historiques semblables et des besoins nationaux pareils nous unissent avec l'Italie. Les deux pays veulent conserver les bienfaits de la paix et se consacrer tranquillement à la consolidation de leur unité nouvellement recouvrée, au perfectionnement de leurs institutions nationales et à l'accroissement de leur bien-être.

J'ai la satisfaction de constater que les arrangements que nous avons conclus avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie

me permettent d'entretenir avec soin mes sentiments d'amitié personnelle pour l'empereur de Russie et les relations pacifiques qui existent depuis cent ans entre l'Allemagne et l'empire russe, relations qui répondent à mes propres sentiments aussi bien qu'aux intérêts de l'Allemagne.

Tout en travaillant consciencieusement au maintien de la paix, je suis aussi prêt à me mettre au service de la patrie qu'à prendre soin de notre armée, et je me réjouis de nos relations traditionnelles avec les puissances étrangères qui favorisent nos efforts dans le premier sens que je viens d'indiquer.

Cette première explication solennelle avait le double mérite de la clarté et d'une franchise que rien ne permettait de mettre en doute. L'inspiration à laquelle elle devait ces deux qualités se devinait aisément. Ce n'était peut-être pas la main de Bismarck qui avait écrit le discours du Trône ; mais la pensée du chancelier transparaisait à travers chacune des phrases. Cela faisait deux raisons de s'y arrêter, puisqu'ainsi s'affirmait l'intimité du jeune maître et du ministre, et que la volonté exprimée se précisait par cette collaboration.

Ce qui se dégageait avant tout des paroles impériales, c'était une idée de conservation. On aurait pu les faire précéder de la devise connue : « Je maintiendrai ». Bismarck avait dit, deux ans plus tôt, que l'Allemagne était rassasiée. Guillaume II tenait à répudier toute idée de conquête, de gloire militaire nouvelle ; le rôle de l'armée, si la paix était troublée, se réduisait à la rétablir. La fidélité envers les nations alliées s'affirmait ensuite, parce que les alliances sont un moyen de conservation. Il n'est pas jusqu'à la nécessité d'entretenir — il aurait fallu dire : de renouer — des relations de cordialité avec la Russie qui ne trahît l'inspiration bismarckienne. La froideur, parfois même l'hostilité que témoignait à l'Allemagne, depuis la révolution de Sofia, le cabinet de Saint-Petersbourg, était

la préoccupation constante du chancelier, parce que cette hostilité dérangeait, sur l'échiquier européen, la position désirée par lui, et longtemps obtenue, des pièces importantes par rapport à l'Allemagne. Le pion russe remis à son ancienne place, l'Empire allemand pourrait travailler en sécurité à son perfectionnement et à son bien-être ; une double cuirasse d'alliances et la passivité de l'ours moscovite le protégeraient contre les surprises.

Quant aux autres puissances, l'Allemagne étant satisfaite, elles devaient l'être également, la France comme les autres. Le nouveau souverain lui accordait comme aux autres une confiance qui se devait mesurer à la bonne volonté qu'elle mettrait « à favoriser ses efforts ».

Les impressions qu'on pouvait dégager, en France, de ces premières journées de règne se trouvaient donc fort mélangées. D'une part, il était impossible de douter des assurances pacifiques exprimées par Guillaume II, et, vu les tendances belliqueuses qu'on lui prêtait avec au moins une apparence de raison avant son avènement, la surprise était, de ce côté, agréable. Mais d'autre part, on constatait que l'influence du chancelier persistait, s'augmentait même en raison de la jeunesse de son nouveau maître. On allait donc avoir à travailler dans des conditions au moins aussi dures qu'elles l'étaient depuis deux ans, au maintien de la paix et de cet état d'équilibre instable que la campagne boulangiste et révisionniste rendait si précaire. Bismarck limitait toujours son effort à assurer l'empire qu'il avait fondé contre tout risque extérieur. Il l'affirmait encore par la bouche du nouvel empereur et sa franchise passée répondait de sa sincérité actuelle. Mais dans la forteresse de garanties dont il s'était épuisé à entourer l'Allemagne, une fissure allait s'élargissant : la désaffection de la Russie. L'inquiétude ou la déception qui lui venaient de ce côté de l'Europe pouvait l'entraîner à des brutalités de langage ou à des procédés intolérables. Le moment ne

viendrait-il pas où l'opinion française se révolterait contre le « régime de la douche » ?

II

Durant une année et demie, Guillaume II s'efforce de réaliser le programme dont le discours du Trône a tracé les lignes générales. De loin et dans l'ensemble de ses gestes, il apparaît ainsi, jusqu'à la fin de 1889, comme un élève appliqué de son illustre chancelier, plutôt que comme un souverain nouveau cherchant à dégager sa jeune personnalité. Il règne, mais Bismarck gouverne toujours, ou du moins on le dirait. Rien ne permet de prévoir un divorce prochain entre maître et serviteur. Le « maire du palais » semble ne jamais devoir ni vieillir ni mourir.

A l'intérieur, les tendances libérales de Frédéric III sont peu à peu abandonnées. Les parlements redeviendront ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être : des chambres de consultation et d'entérinement. La volonté gouvernementale aura le dernier mot. M. de Puttkamer ne redevient pas ministre de l'Intérieur, mais M. Herrfurth, qui lui succède le 3 juillet, pratiquera les mêmes errements et surtout la même politique électorale. Chaque fois que la loi le permettra, les adversaires du gouvernement, ou simplement les contradicteurs de la pensée gouvernementale, seront poursuivis et frappés. M. Henri Geffken, ancien diplomate, professeur de droit et journaliste, publie dans la *Deutsche Rundschau* un journal de l'empereur Frédéric III, où sont racontés sans ménagements les démêlés du chancelier avec ce souverain¹. On l'arrête à Hambourg,

1. Frédéric-Henri Geffcken, né à Hambourg en 1830, est mort à Munich le 1^{er} mai 1896, asphyxié dans sa chambre à la suite de l'explosion d'une lampe. Il représenta d'abord sa ville natale à Paris, Berlin et Londres, puis fut professeur de droit public à l'Université de Strasbourg. Confident de

on le défère au tribunal d'Empire de Leipzig. Enfin, le perfectionnement et l'accroissement de la « force défensive de l'armée » ne sont pas abandonnés. Le matériel de l'artillerie est transformé. On laisse entrevoir non seulement de nouveaux projets militaires, mais un accroissement sensible des forces navales¹. La puissance impériale ne doit pas rester stationnaire, elle doit grandir tous les jours. Dans ces réalisations de l'idée bismarckienne, une seule nouveauté qui ne puisse être agréable au vieux chancelier : le rajeunissement du commandement de l'armée. Plus de dix généraux, commandants de corps ou gouverneurs de places fortes, sont mis à la retraite à la fin de 1888 et au commencement de 1889, et remplacés par des généraux plus jeunes. Le vieux Moltke lui-même, qu'on dit hostile aux ambitions maritimes du souverain, est définitivement éliminé. Guillaume II a compris que, sous peine d'immobilisation et de déchéance, il faut renouveler la force qui anime l'armée. Mais le mot seul de rajeunissement ne doit-il pas singulièrement résonner aux oreilles du chancelier !

Quant à la direction imprimée à la politique extérieure de l'Allemagne à l'aurore de ce règne, elle est aisée à dégager. Visiblement, Bismarck s'est dit qu'il faut mettre à profit la liberté d'évolution dont s'accompagne nécessairement un changement de souverain pour apaiser certains ressentiments. Le but le plus proche à atteindre, c'est de convaincre le monde que l'Allemagne, malgré la jeunesse de son empereur, n'entend inquiéter personne. Guillaume II a compris et accepté cette vue du chancelier. Il accentue

Frédéric III, Geffcken fut chargé, dit-on, par ce souverain, de publier son *Journal*. C'est à la suite de cette publication qui aurait été revue par l'impératrice Frédéric, qu'il fut traduit pour « divulgation criminelle de secrets d'Etat » devant le tribunal d'Empire, qui l'acquitta le 4 janvier 1889.

1. La demande de crédit annoncé s'élevait à 116,800,000 marks, destinés à la construction de quatre cuirassés de haute mer, neuf cuirassés pour la défense des côtes, sept croiseurs blindés, quatre croiseurs non blindés, etc.

le ton pacifique de ses premiers discours. Le 11 novembre 1888, ouvrant la session du Reichstag, il dit :

Nos relations avec tous les gouvernements étrangers ont un caractère pacifique. Je me suis continuellement efforcé de consolider cet état de paix, et notre alliance avec l'Autriche et l'Italie n'a pas d'autre but.

En exposant sans nécessité l'Allemagne aux calamités d'une guerre même victorieuse, j'agis d'une manière incompatible avec ma foi chrétienne et avec les devoirs que j'ai à remplir comme empereur envers la nation allemande.

C'est par suite de cette conviction que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller, dès mon avènement au trône, saluer personnellement, non seulement mes alliés dans l'Empire, mais aussi les autres souverains amis, et d'abord les souverains des Etats voisins de l'Allemagne, et de chercher à m'entendre avec eux pour accomplir la tâche que Dieu nous a imposée et qui consiste à assurer la paix et le bonheur à nos peuples, autant que cela dépend de notre volonté.

La confiance que l'on a témoignée envers moi et envers ma politique dans toutes les cours que j'ai visitées m'autorise à espérer que nous réussirons, les souverains mes amis et moi, à maintenir, avec l'aide de Dieu, la paix de l'Europe.

Si l'on pouvait douter de l'intimité qui caractérise cette collaboration première de Guillaume II avec son chancelier, l'ordre adopté par le souverain pour les visites aux cours étrangères, dont il parlait dans ce discours, suffirait à la trahir.

Quelle préoccupation, depuis deux ans, assombrit le ton des discours de Bismarck ? Sa mésintelligence avec la Russie. Vers quel souverain doivent donc se tourner les premiers regards et les premiers pas de l'empereur ? Vers le Tsar Alexandre III. Les autres, les amis et les alliés ou, pour mieux dire, les satellites, il sera toujours temps d'aller recueillir leurs hommages.

Dès le mois de juillet 1888, Guillaume II s'embarque

donc pour Saint-Pétersbourg. La presse conservatrice justifie par d'étranges raisons dynastiques cette préférence ainsi accordée à la Russie : « On se demande, dit avec quelque naïveté la *Post*, comment il se fait que l'empereur d'Allemagne rende, en premier lieu, visite au Tsar et non à son allié. Nous pensons avoir trouvé le motif de ce fait dans la considération que la famille impériale russe n'a jamais eu, malgré la campagne hostile de la presse de Saint-Pétersbourg contre l'Allemagne, que des relations excellentes avec les Hohenzollern ; qu'elle a envoyé, en qualité de parents, un représentant aux funérailles de Frédéric III, et qu'enfin Alexandre II vint, il y a trente-trois ans, rendre visite, aussitôt après son avènement, à son vieil oncle Guillaume I^{er}. Nous avons déjà fait connaître, à plusieurs reprises, notre opinion relativement au système monarchique et au rôle personnel du monarque ». En d'autres termes on s'y prend, entre Allemagne et Russie, comme s'y prennent les familles désunies pour rétablir la concorde ; ce sont les jeunes, ceux que leur âge a préservés des vieilles rancunes, dont on fait les négociateurs de la réconciliation désirée.

Guillaume II arrive à Saint-Pétersbourg le 19 juillet. Il n'y passe pas seulement de grandes revues militaires. Il a amené avec lui le comte Herbert de Bismarck ¹. Des con-

1. Le comte Herbert de Bismarck-Schoenhausen, fils aîné du chancelier est né à Berlin le 28 décembre 1849, et mort à Friedrichsruh le 18 septembre 1904. Il avait été d'abord officier au 1^{er} régiment de dragons de la Garde et fit, en cette qualité, la campagne de 1870-1871. Il était entré ensuite dans la carrière diplomatique et avait été ministre à la Haye en 1884. Son père l'appela en 1885 à collaborer avec lui comme sous-secrétaire à l'Office extérieur. En 1887, le chancelier qui, jusque-là, avait été le chef de ce département (chancellerie et secrétariat à l'Office extérieur ayant ainsi le même titulaire), fit disjoindre les deux fonctions et le comte Herbert devint secrétaire d'Etat. Herbert de Bismarck suivit son père dans sa retraite au mois de mars 1890.

Herbert de Bismarck a épousé à Vienne, le 21 juin 1892, la comtesse Hoyos dont il a eu cinq enfants. L'aîné de ces enfants, le prince Othon, né à Schoenhausen en 1897, porte actuellement tous les titres héréditaires de son aïeul le chancelier.

versations s'engagent sur le terrain politique entre le fils du chancelier et le ministre russe des Affaires étrangères. On s'essaye à des replâtrages savants, on voudrait dissiper ce que l'on affecte d'appeler des malentendus. Mais on dirait bien que ce passage tant souhaité des cordiales relations de famille à des rapports confiants de cabinet à cabinet soit plus malaisé à franchir qu'on avait pu le croire à Berlin. Rien de définitif en tout cas n'est conclu et, bien que le séjour de l'empereur allemand dans la capitale russe se prolonge au delà du terme primitivement fixé, quelque temps après le retour à Berlin, un lourd silence retombe sur ce premier voyage et ses résultats.

Mais Guillaume II ne connaît point le découragement. La tournée impériale continue. C'est, d'abord, au retour de Russie, un arrêt à Stockholm et à Copenhague ; puis, à l'automne, un périple plus restreint autour des petites cours allemandes de Saxe-Weimar, de Saxe-Meiningen, de Bavière, de Saxe-Cobourg et Gotha, qui se prolonge en deux visites solennelles à Vienne et à Rome, où le Vatican lui-même n'est pas oublié. Vient ensuite, pendant l'été de 1889, un voyage en Angleterre : « C'est la première fois, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord* pour préciser la portée de ce dernier voyage, que l'empereur d'Allemagne foule le sol du Royaume-Uni... Les manifestations de sympathie de la nation anglaise à l'égard de notre empereur ne s'expliquent pas seulement par les liens de parenté qui unissent les deux maisons souveraines, mais elles sont dues également à la communauté d'intérêts qui unissent les deux peuples. »

L'exécution du programme de séduction circulaire élaboré par Guillaume II et Bismarck se poursuit avec ténacité et méthode ¹. Au mois d'octobre 1889, au cours d'un

1. L'empereur François-Joseph rendit sa visite le 13 août 1889, à Guillaume II. Le tsar Alexandre III vint à son tour à Berlin le 41 octobre de la même année.

grand voyage en Orient, Guillaume II pose les premiers jalons d'une expansion nouvelle ¹. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* interprète encore ici avec enthousiasme la pensée impériale et gouvernementale :

« La visite de l'empereur au Sultan, dit-elle le 9 novembre, ne doit inspirer ni hostilité ni méfiance. Au su de tout le monde, la politique extérieure de l'Allemagne a pour principe de maintenir et de garantir la paix... L'empereur, en reserrant les rapports avec les puissances, donne tous les jours de nouvelles garanties de la prospérité de la nation qu'il dirige avec autant de fermeté que de douceur et d'humanité, d'un cœur épris de la grandeur et de la puissance de la patrie. »

Il serait curieux de mesurer l'effort ainsi fourni par Guillaume II pendant les dix-huit premiers mois de son règne et de rapprocher cet effort des résultats obtenus. On trouverait peut-être dans l'écart apparu les raisons complexes de l'évolution ultérieure de la politique allemande. Mais deux faits principaux sont surtout à retenir, parce qu'ils doivent avoir leurs répercussions sur les rapports de la France et de l'Allemagne ; c'est d'une part la réserve dans laquelle persiste le Tsar, réserve dont on devait connaître seulement quelques années plus tard les véritables motifs ; et c'est, de l'autre, la fraîcheur de l'accueil fait à la cour d'Angleterre au petit-fils de la reine Victoria. La reine ne peut oublier la campagne menée en Allemagne par la presse gouvernementale et bismarckienne contre les « Anglaises », au nombre desquelles se trouvait sa fille, ni les attaques passionnées de cette même presse contre

1. Guillaume II s'embarqua à Gênes le 23 octobre 1889 sur le *Kaiser*. L'impératrice l'accompagnait à bord du *Hohenzollern*, et le prince Henri à bord de l'*Brêne*. Le même jour, le comte Herbert de Bismarck, et une suite de quarante personnes, s'embarquèrent à Brindisi pour le Pirée et assistèrent le 28, à Athènes, avec le couple impérial, au mariage du prince Constantin de Grèce avec la princesse Sophie de Prusse, sœur de l'empereur. Au retour de ce voyage, le 15 novembre, Guillaume II eut une nouvelle entrevue avec l'empereur François-Joseph, à Innsbrück.

le docteur anglais Mackenzie, qui avait donné ses soins à l'empereur Frédéric III, et sur les procédés médicaux duquel Guillaume II avait fait lui-même publier un rapport très sévère rédigé par les représentants les plus illustres de la science allemande. Les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne se ressentiront toujours de ces premiers froissements, dans lesquels il n'est peut-être pas injustifié de voir les causes lointaines de certaines attitudes prises plus tard par Guillaume II.

III

Dans ces dix-huit premiers mois de sourires, il y a pourtant une nation dont on n'essaye même pas, à Berlin, de se concilier les bonnes grâces : c'est la France. Les rapports officiels entre les deux cabinets demeurent courtois, mais réservés. De part et d'autre on persiste à affirmer des sentiments pacifiques, mais de part et d'autre on se maintient dans la position défensive, comme si une attaque pouvait être chaque jour à parer. Le régime bismarckien d'un côté, la politique de prudence et de recueillement de l'autre, amènent les mêmes effets que l'on constate depuis plus de trois années.

Le gouvernement français prépare fiévreusement l'Exposition de 1889, témoignage vivant du relèvement du pays. Ce qu'il lui faut donc toujours, c'est la paix, la confiance publique dans le maintien de la paix, condition indispensable à un effort continu du travail national. Mais il ne perd pas de vue la sécurité matérielle de la France. Il poursuit devant le Parlement le vote de la loi militaire. La nouvelle organisation des réserves en Allemagne, adoptée au mois de février 1888 par le Reichstag, fournit un argument à M. de Freycinet. Il n'a garde de le laisser échapper ; il reprend au Sénat le mot de Bismarck, conclut ainsi

l'un de ses principaux discours : « Une nation voisine a dit : « Nous voulons avoir sur nos frontières un million d'hommes et dans le pays un autre million d'hommes ». Eh bien ! nous voulons faire la même chose ! »

Voici même qu'on ose une réponse au régime des passeports appliqué à l'Alsace-Lorraine. Le 2 octobre 1888, M. Carnot signe un décret obligeant les étrangers établis en France et non admis à domicile à une déclaration à la mairie de leur résidence et à la justification de leurs moyens d'existence. Cette mesure est strictement légale et conforme aux traités. Elle ne saurait gêner aucun étranger laborieux. Elle n'en met pas moins en relief que la France hospitalière et bienveillante occupe et nourrit à cette époque 100 114 Allemands².

La campagne boulangiste, entre temps, continue avec une apparence de succès. Le 19 août 1888, le général Boulanger est élu député dans les trois départements du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure. Le 27 janvier 1889, soutenu par la Ligue des Patriotes, au milieu d'une agitation qu'on n'avait plus connue depuis 1848, près de 250 000 électeurs lui confèrent un nouveau mandat législatif. Rapprochement curieux, le général s'approprie une partie de la politique gouvernementale. Il se défend de vouloir une politique d'agression, même contre l'Allemagne, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* l'enregistre sans étonnement, mais avec une pointe de scepticisme : « Le général Boulanger, écrit-elle le 24 août 1888, a donné des assurances suffisantes, que lui aussi dans l'intérêt de la France, aime la paix. Pour cette raison, tout ce qui peut résulter de son élection ne constitue pas pour nous un sujet d'inquiétude. On peut tout au plus se demander si le général Boulanger, dans le cas où il arriverait à exercer

1. Discours prononcé au Sénat le 24 avril 1888.

2. En 1876, le nombre des Allemands en France n'était que de 57.061. Le chiffre total des étrangers en 1888 était de 1.126.531.

une influence plus considérable, en ferait usage dans un sens anti-allemand. Il est, au contraire, fort probable qu'il éviterait prudemment de compromettre la haute situation qu'il aurait acquise, en l'exposant aux hasards de la guerre ». Il est vrai que la même officieuse gazette, au lendemain du 27 janvier, laisse voir une certaine inquiétude et affecte de reconnaître que le « régime de la République vient de subir un échec grave ». Au fond, cependant, Bismarck ne croyait pas à un succès définitif du général et de ses amis. Il avait percé à jour depuis longtemps les défauts de ce complot, où les tendances opposées des conjurés créaient des discordes mortelles pour la réussite. Quelques jours avant l'élection de la Seine, il répétait à un interlocuteur français son jugement sur le général : « C'est un comédien sans talent ». Et il ajoutait que le retour en France d'un régime monarchique, aboutissement normal du boulangisme, était impossible parce que la division régnait entre monarchistes, et que la force du sentiment monarchique est précisément dans l'union¹.

Le 14 février 1889, le ministère Floquet tomba, victime d'une étrange coalition de membres de la droite, d'opportunistes et de boulangistes. M. Tirard reprit le pouvoir².

1. Document privé inédit.

2. Le deuxième cabinet Tirard fut constitué le 21 février 1889. Il était ainsi composé : *Présidence du Conseil, Commerce et industrie* : M. Tirard ; *Justice et Cultes* : M. Thévenet ; *Affaires étrangères* : M. Spuller ; *Guerre* : M. de Freycinet ; *Marine* : amiral Jaurès ; *Finances* : M. Rouvier ; *Instruction publique* : M. Fallières ; *Travaux publics* : M. Yves Guyot ; *Intérieur* : M. Constans ; *Agriculture* : M. Faye.

M. Emmanuel Tirard, né à Genève en 1827 d'une famille française originaire de l'Isère, est mort à Paris le 3 novembre 1893. Tout d'abord membre de la Commune, au 18 mars, il se démit de ses fonctions le 29. Membre de l'Assemblée nationale depuis le 8 février, il fut réélu le 20 février 1876 à la Chambre des Députés. Il a été depuis : ministre de l'Agriculture et du Commerce dans les cabinets Waddington (5 mars 1879-21 décembre 1879), Freycinet (28 décembre 1879-19 septembre 1880), Ferry (23 septembre 1880-10 novembre 1881) ; ministre du Commerce dans le second cabinet Freycinet (30 janvier-29 juillet 1882) ; ministre des Finances dans les cabinets Duclerc (7 août 1882-28 janvier 1883), Fallières (27 jan-

La formule de la concentration avec tête radicale fut une fois encore remplacée par la formule de concentration avec tête modérée. Au fond, le changement était insignifiant, et surtout en matière de politique extérieure, la même direction générale persistait. La déclaration ministérielle lue le 23 février insistait seulement sur la nécessité de déjouer « en les réprimant au besoin, les entreprises des factieux ». Quant aux intentions pacifiques, la phrase distraite qui les exprimait prenait l'apparence d'une formule de style. Elles n'étaient pourtant pas moins dénuées d'équivoque.

Spuller, qui prit le portefeuille des Affaires étrangères, était en effet avant tout un penseur politique, paisible et conciliateur.

Iéaliste épris de réformes, républicain convaincu, du moment qu'il adhérait à un programme pacifique, son adhésion pouvait être tenue pour sincère et entière. Mais ce descendant d'Allemand, à la démarche alourdie par l'obésité, avait une âme délicate où la sensibilité et l'intelligence se fondaient en une sentimentalité très impressionnable. Il était devenu Français avec passion. Par une sorte d'atavisme germanique, son affection venait du cœur autant que de la tête. Il faisait passer le salut et l'avenir du pays avant toute considération de politique intérieure, et rêvait doucement d'une réconciliation générale entre les Français. « Aucun des éléments de la société française, disait-il, ne peut être exclu et rejeté : il les faut tous, si l'on veut que l'établissement soit vraiment national¹ ».

vier-17 février 1883) et Ferry (21 février 1883-30 mars 1885); Président du Conseil (12 décembre 1887-30 mars 1888 et 21 février 1889-14 mars 1890). Le 25 juin 1883, M. Tirard avait été élu sénateur.

1. Discours prononcé le 23 décembre 1888 à l'Association Nationale Républicaine.

Eugène Spuller est né à Seurre (Côte-d'Or), en 1833, d'un père d'origine badoise. Il est mort en juillet 1896. Avocat au barreau de Paris, il fut un des collaborateurs de Gambetta au gouvernement de la Défense nationale. Elu député de la Seine en 1876, puis de la Côte-d'Or en 1885, il entra au

Le cabinet Tirard, où les doux et les paisibles formaient la majorité, se mit à l'œuvre avec résolution. Tout en présidant à l'ouverture de l'Exposition universelle, dont le succès dépassa toutes les espérances, il réalisa son programme d'action méthodiquement et sans perdre de vue le but. Le 2 avril, plusieurs boulangistes notoires étaient condamnés pour affiliation à la société non autorisée la *Ligue des Patriotes*. Dix jours après, le général Boulanger et quelques-uns de ses « complices » qui avaient passé la frontière, étaient déférés à la Haute-Cour de justice, et condamnés, le 14 août, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Le scrutin d'arrondissement rétabli, les élections de septembre et octobre raffermirent la parti républicain à la Chambre ¹.

Entre temps, le 15 juillet, M. de Freycinet qui avait conservé le portefeuille de la Guerre, avait obtenu enfin de la Chambre le vote de cette loi militaire dont l'élaboration avait demandé trois ans. Sauf en ce qui concerne le recrutement régional, ses idées essentielles touchant la défense nationale se trouvaient réalisées : le service de trois ans, en attendant celui de deux ans, permettait l'instruction de trois séries de réserves : la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, et la réserve de l'armée territoriale. Un nouveau système d'engagements, de rengagements et de *commissions* permettait d'organiser les cadres subalternes de ces masses. Les bases de l'armée *défensive* étaient fixées. Enfin, une judicieuse modification au Code civil imposa la nationalité française à une nombreuse catégorie

Sénat en 1892. Il fut successivement sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet Gambetta (14 novembre 1881-26 janvier 1882), ministre de l'Instruction publique (30 mai-4 décembre 1887), ministre des Affaires étrangères (22 février 1889-14 mars 1890), et ministre de l'Instruction publique (3 décembre 1893-22 mai 1894). E. Spuller a laissé de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire parlementaire de la seconde République*.

1. La majorité républicaine comptait 366 membres, les monarchistes ou conservateurs 172, les boulangistes 33 seulement.

d'habitants du territoire français qui, jusque-là, se dérobaient à toute obligation militaire. Les brèches faites à la population du pays par le cataclysme de 1870 pourraient être bientôt à peu près réparées.

Par une évolution en apparence contradictoire avec la lutte qu'il soutenait contre le boulangisme, le gouvernement français accentuait insensiblement, mais sans interruption, sa réserve vis-à-vis de l'Allemagne. Au fond, il n'y avait là que le développement de la situation qui, au lendemain de la chute de Ferry, s'était dégagée d'elle-même des circonstances, et à laquelle Brisson et M. de Freycinet s'étaient naturellement adaptés. La demi-intimité qui avait régné entre Berlin et Paris au temps de l'affaire tonkinoise avait, tout d'abord, cessé. Par amour de la paix, on avait continué à échanger des assurances de bon vouloir réciproque. Mais par amour de la paix également, on avait, d'un côté et de l'autre, perfectionné l'outil de la défense nationale. La défiance avait gagné l'opinion des deux pays, la froideur entre gouvernements avait suivi. Les incidents violents des deux dernières années, l'avènement d'un nouveau règne, peu à peu, avaient élargi le fossé. Une nouvelle loi militaire votée en France, Spuller au Quai d'Orsay, le fossé semblait devenir infranchissable.

Bismarck — dont la situation, de loin, paraissait inébranlable — sentait le terrain fléchir autour de lui. Il était trop clairvoyant, ou trop bien informé, pour que l'intimité croissante de la France et de la Russie lui échappât. L'amitié anglaise elle-même fuyait entre ses mains. Il avait pensé longtemps qu'entre Londres et Paris, ce qu'il appelait pittoresquement « le bâton égyptien » lui permettrait d'entretenir une discorde dont il tirerait parti. Or, au mois d'octobre 1888, après cinq années de négociations épineuses, la neutralisation du canal de Suez avait été

établie¹. Ce n'était certes pas la question d'Égypte réglée. Mais c'était au moins un apaisement partiel à la vieille rivalité franco-anglaise. Qui pourrait dire si cet apaisement n'irait pas un jour jusqu'à la réconciliation? La muraille d'isolement élevée autour de la France, sur deux larges pans, donnait des signes de ruine prochaine.

A des degrés différents, la situation, cependant, restait dangereuse pour la France à la frontière des Alpes et en Alsace-Lorraine.

Les relations franco-italiennes traversaient une crise particulièrement aiguë depuis que Crispi, au mois de juillet 1887, avait succédé à Depretis. L'opinion italienne ne pouvait se consoler de la perte de ses espérances en Tunisie. Les traités de commerce entre les deux pays ayant été rompus, une guerre de tarifs prohibitifs paralysait leurs transactions. Au plus fort de cette tension, un grave incident permit de craindre qu'une simple discussion de droit international dégénérât en conflit. Le gouvernement italien ayant déclaré abolies à Massaouah les capitulations qui jusque-là y étaient appliquées, M. Goblet, alors ministre des affaires étrangères, soutint que cette ville et son territoire étaient toujours, en droit, sinon en fait, sous la souveraineté du Sultan.

La thèse française ne paraissait guère contestable. La démonstration que M. Goblet en avait faite dans sa note du 3 août 1888 pouvait être tenue, juridiquement, pour décisive². Crispi, pourtant, s'obstina, refit, pour la deuxième fois depuis un an, le pèlerinage de Friedrichsruhe, où villégiaturait le chancelier, et obtint au moins un appui diplo-

1. La convention relative au canal de Suez fut conclue le 29 octobre 1888. Elle fut signée par toutes les puissances européennes, mais la discussion, en fait, fut surtout entre l'Angleterre et la France. L'Angleterre s'efforçait de faire prévaloir une rédaction qui réservât sa situation en Égypte. Voir *Libre Jaune : Négociations relatives au règlement international pour le libre usage du canal de Suez, 1886-1887*.

2. Voir le texte de cette note dans le *Temps* du 41 août 1888.

matique, que la presse traduisit en avertissements à la France : « Il est hors de doute, dit la *Gazette Nationale* du 24 août, que l'Allemagne ne fera rien pour envenimer le conflit qui a surgi, mais il est certain, d'un autre côté, que l'Allemagne a intérêt à ce que le conflit se termine d'une façon honorable pour l'Italie ». En même temps, les cabinets de Vienne et de Berlin déclaraient renoncer au bénéfice des capitulations. C'était reconnaître implicitement la justesse du point de vue français. Le gouvernement allemand n'en chargea pas moins son ambassadeur à Paris de faire connaître, si besoin était, au gouvernement français « qu'il serait prudent de sa part de ne pas envenimer les choses ; car si l'Italie se trouvait engagée en de graves complications, elle ne resterait pas isolée »¹. Mais le comte de Münster n'eut pas à faire cette démarche comminatoire. M. Goblet estima que la discussion juridique qu'il avait si brillamment soutenue justifiait suffisamment son attitude. Il avait d'ailleurs déclaré, dès l'origine, qu'il n'était pas dans ses intentions de pousser son droit jusqu'au bout. Il n'insista pas. Mais il devait falloir de longues années et la chute de Crispi pour rétablir les relations franco-italiennes dans une nouvelle atmosphère de bienveillance réciproque.

Aux pays annexés non plus, les dix-huit premiers mois du nouveau règne étaient loin d'avoir amené cette détente que le gouvernement allemand avait lui-même jugé nécessaire lors de l'incident de Raon-l'Étape. Le statthalter de Hohenlohe ne relâchait pas le régime de compression qu'il avait appliqué à la suite des élections de 1887 aux Alsaciens-

1. Telle est la formule reproduite dans une dépêche adressée le 22 juillet 1888 par le comte de Lannay, ambassadeur d'Italie à Berlin, et insérée dans le *Livre Vert* italien distribué le 8 décembre 1888.

« L'incident de Massaouah » fait l'objet d'un chapitre du livre de M. A. Billot, ancien ambassadeur de France à Rome, intitulé *France et Italie*. Crispi, à son tour, en a donné une version dans la *Revista d'Italia* du 15 février 1899. Enfin, on en trouvera un excellent exposé, au point de vue juridique, dans l'ouvrage de M. F. Despagnet, *La Diplomatie de la troisième République*, p. 458.

Lorrains. Le 3 juillet 1888, un Alsacien, M. Apell, et un Allemand, M. Dietz, ainsi que sa femme, comparaissaient devant le Tribunal d'Empire de Liepzig sous l'inculpation de haute trahison, et après une semaine de débats, étaient condamnés, M. Apell à neuf ans de détention dans une forteresse et à un an de prison, M. Dietz à dix ans de travaux forcés et M^{me} Dietz à quatre ans de la même peine¹. Les menus incidents de frontière allaient se multipliant. De mystérieux typhons abattaient comme des arbustes les poteaux sur la ligne allemande. Les passeports étaient exigés avec une rigueur chaque jour plus absolue. Les vieilles habitudes locales étaient heurtées dans leurs plus petites manifestations. « Un arrêté du président de la Haute-Alsace, dit le *Temps* du 21 juin 1888, vient d'aviser les présidents des sociétés de musique et de chant, les sociétés coopératives et de consommation, etc., qu'elles auraient à se servir dorénavant, dans leur comptabilité, du système allemand du mark et du pfennig. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* prenait d'ailleurs gaillardement son parti de la désaffection des Alsaciens-Lorrains : « Dans l'espace de dix-huit ans, convenait-elle, les habitants du pays d'Empire ne se sont pas rapprochés de nous, et, à une seule exception près, ils ont envoyé au Parlement des représentants hostiles à l'Empire. L'Allemagne règle son système de défense contre la France d'après les nécessités de la situation. Elle a non seulement le droit, mais encore le devoir de ne tenir compte, dans ses rapports avec sa voisine de l'Ouest, que d'une seule considération : celle de sa sécurité. L'Empire ne peut courir après les faveurs de l'Alsace-Lorraine. Si la population veut venir à nous, elle peut être certaine que nous la recevrons à bras ouverts. Mais, jusque-là, l'Allemagne est obligée de s'en

1. L'inculpation visait surtout la remise au gouvernement français de documents intéressant la mobilisation et le service des lignes stratégiques en Alsace-Lorraine.

tenir exclusivement aux considérations dictées par le sentiment de sa conservation personnelle¹ ». Une autre note officielle laissait même entrevoir la possibilité d'une aggravation au régime des passeports : « Pour des temps plus graves, d'autres moyens sont dorés et déjà adoptés pour tenir éloignés les hôtes incommodes. Il ne s'agit pas, pour le cas actuel, d'une chicane administrative qui pourrait être abrogée au bout de trois ou quatre semaines. L'arrêté des passeports est un acte de politique extérieure mûrement réfléchi dans toutes ses conséquences, et qui subsistera jusqu'à nouvel ordre, quand même les intérêts commerciaux et jusqu'aux relations de familles entre la France et l'Alsace devraient en souffrir². »

Le but poursuivi était donc, une fois encore, hautement avoué. Dans cette zone où deux influences, dont les centres respectifs se trouvent l'un à Berlin, l'autre à Paris, se livrent une lutte naturelle et acharnée, la victoire devait rester, coûte que coûte, à l'influence allemande. Tous les moyens étaient bons pour obtenir le résultat désiré : les grands, tels que le mur d'isolement élevé par le régime des passeports ; les infiniment petits, comme l'obligation de rédiger en langue allemande, à partir du 1^{er} janvier 1889, les actes notariés, ou la prohibition des enseignes françaises. A la Délégation d'Alsace-Lorraine, un député, M. Pieri, citait au commencement de cette même année 1889, des faits significatifs : « Un gendarme entre dans le bureau d'un fabricant, y découvre un almanach français à effeuiller, et demande qu'on le fasse disparaître. L'inoffensive Société pour le repos dominical avait fait faire des placards français et allemands, qui ont été placés à l'intérieur des magasins. Ces placards ont été également interdits. » Il y avait là, peut-être, comme une extension vers la périphérie de

1. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 2 juillet 1888.

2. La *Correspondance politique*, de Vienne, du 6 juillet 1888.

cet état d'esprit qui, à Berlin et dès le début du nouveau règne, faisait rédiger en allemand et en gothique les menus et les programmes de la Cour, voire même les carnets de bal, jusque-là composés ou écrits en français.

Ces mesures de coercition, le régime des passeports surtout, atteignaient d'ailleurs beaucoup moins « les Français que les Alsaciens et les Allemands établis dans la province¹ ». Cette preuve vivante que le centre naturel d'attraction des pays annexés est en France, s'illustre par un chiffre curieux : du 1^{er} avril 1885 au 31 mars 1886, le nombre des touristes qui visitèrent, à Strasbourg, le tombeau du maréchal de Saxe, avait été de 7.189 ; du 1^{er} avril 1888 au 31 mars 1889, il tomba à 3.979. Le résultat, au point de vue allemand, était patent. La germanisation, au lieu de progresser, reculait : « Cela est à déplorer d'autant plus, conclut un journal berlinois, que les habitants de la frontière, qui en grande partie ne savent pas l'allemand, avaient eu jusqu'ici une attitude pleine de bonne volonté pour l'administration allemande.² »

M. Antoine, député de Metz au Reichstag depuis 1881, dont la propagande anti-allemande était peut-être plus bruyante qu'efficace et utile, mais enfin que sa qualité d'indigène aurait dû couvrir contre une pareille mesure, fut expulsé d'Alsace au commencement de l'année 1889. Afin, dit-il dans le journal le *Lorrain*, « de ne pas servir de prétexte à des sévices contre les habitants des pays annexés », il donna sa démission le 13 mars, et demanda à être réintégré dans la qualité de Français. L'antagonisme des fonctionnaires immigrés et de leurs administrés s'aggravait. Un séjour de l'empereur Guillaume à Strasbourg et à Metz, au mois d'août 1889, n'amena qu'une passagère détente de courtoisie.

1. Le *Berliner Tageblatt* du 24 décembre 1888.

2. *Ibid.*

Par une inévitable répercussion, les difficultés et les échecs de la politique allemande en Alsace-Lorraine, les notes officieuses ou inspirées que publiait la presse allemande, le vote de la loi militaire française rendaient les relations entre les deux pays de plus en plus difficiles, au milieu d'une atmosphère de plus en plus lourde de méfiance¹. On était loin de ces « terrains d'entente » que l'on s'était mutuellement promis de rechercher au moment où M. Herbette remit ses lettres de créance ! Au mois d'août 1889, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* laissait entrevoir de nouvelles mesures militaires : « Si l'on attendait, écrit-elle, encore cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Français eussent de 2 à 300 000 réservistes instruits de plus que nous, il serait certainement trop tard. »

A la fin de l'année 1889, la formule de la *paix armée* exprimait donc toujours l'état des rapports franco-allemands, et semblait, à en juger par les événements les plus apparents, devoir s'aggraver encore.

De guerre cependant, on n'en voulait à Paris et à Berlin, pas plus alors que quatre ans auparavant. On n'avait pas plus de raison d'en vouloir.

La France, sortie de la période dangereuse de l'agitation boulangiste, avait donné au monde le spectacle étonnant d'une Exposition universelle comme aucune autre nation n'aurait pu en organiser. L'Allemagne — champion de la force militaire en Europe — travaillait toujours, sous la direction de Bismarck, à consolider sa situation. Tout ce qui était risque, aventure, lui inspirait une naturelle aversion. Elle recherchait au contraire, tout ce qui pouvait lui apporter un élément nouveau d'assurance, de garantie, de confiance en elle-même. L'esprit de conserva-

1. A la fin de 1888, le colonel français Stoffel fut expulsé de Strasbourg ; 13 officiers français, qui séjournaient en Allemagne pour apprendre la langue allemande, furent, d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, reconduits à la frontière.

tion animait également les deux belligérants de 1870, avec cette différence que la France s'efforçait de prévenir contre tout péril nouveau « ce qui lui restait de son patrimoine ancien », tandis que le jeune Empire montait la faction devant un titre et un patrimoine neufs.

Mais cette paix devenait de plus en plus magnifique et belliqueuse. On répudiait la guerre plus que jamais, mais sous un appareil de plus en plus guerrier. On perfectionnait si bien, de part et d'autre, l'outil de « défense nationale », que le sentiment de la « dignité nationale » risquait de devenir, de part et d'autre, assez délicat et irritable pour amener un conflit contre le gré même des gouvernements. On se déclarait de plus en plus fermement attaché à l'équilibre. Mais les polémiques et les incidents des deux dernières années autorisaient des doutes de plus en plus angoissants sur la stabilité de cet équilibre.

Une pareille tension ne pouvait persister sans s'aggraver, ni s'aggraver sans mener au conflit. Et puisqu'on ne voulait pas de conflit, il fallait, ou que l'attitude des deux pays, simultanément, évoluât de nouveau vers la conciliation, ou que l'un des deux fit un pas en avant vers l'autre.

C'est le second terme de cette alternative qui se réalisa. Un événement inattendu, mais qu'un observateur attentif et impartial aurait pu prévoir, vint rendre possible la détente au cours de l'année 1890, qu'il emplit tout entière. Bismarck tomba.

IV

A la vérité, même aux jours récents les plus chargés de méfiance réciproque, il semblait que, de temps en temps et comme par à coups, il y eût vraiment quelque chose de changé depuis le nouveau règne.

Sans doute, Bismarck gouvernait toujours, et l'axe de la

politique allemande, autant par l'effet de sa volonté que par la nature des choses, se trouvait si immuablement fixé que rien ne permettait de prévoir ni qui le déplacerait, ni quand il serait déplacé. Mais Guillaume II avait trente ans, l'âge où l'on goûte plus le plaisir délicat de plaire que la volupté âpre d'inspirer la terreur. Certes, il avait l'orgueil — quel homme ne l'aurait pas eu à sa place ? — de commander à cet empire puissant, patrie de la discipline et de la hiérarchie méthodique, où sur un signe de sa main, une moisson de baïonnettes pouvait lever en quelques heures et frissonner au gré de sa volonté. Mais la puissance de l'Empire était acquise. Personne ne la contestait plus en Europe. La France même, par ses armements successifs, lui rendait un hommage indirect. Pourquoi n'essaierait-il pas de rendre l'Empire aimable, même pour la France ?

L'irritante question d'Alsace-Lorraine finirait peut-être par s'apaiser d'elle-même. Le régime de compression auquel le gouvernement allemand avait été amené s'atténuerait avec le temps. Déjà, le 11 mars 1889, une première modification y avait été apportée, dont la presse française avait dit qu'elle constituait, en somme « un achèvement vers un adoucissement ¹ ». On était loin, cela va sans dire, de la liberté demandée : la nécessité, pour les Français qui désiraient traverser l'Alsace-Lorraine ou y séjourner, de se munir d'un passeport visé par l'ambassade d'Allemagne à Paris, était maintenue. Il en était de même de l'obligation, pour tout habitant des pays annexés qui recevait chez lui « une personne du dehors », d'en faire dans les vingt-quatre heures la déclaration à la police. Mais toute une série de menues dispositions contenues dans l'arrêté du ministère d'Alsace-Lorraine, et qui visaient les Français ou certaines catégories de Français, se trou-

1. Le *Temps* du 13 mars 1889.

vaient abrogées. Qui sait ? Peut-être fallait-il voir là le premier pas vers le retour au droit commun.

Dès 1889, Guillaume II souriait, sinon à la France, du moins aux Français. Le 5 mars, l'impératrice et lui acceptaient de dîner chez l'ambassadeur de France et M^{me} Herbertte. Il y avait six ans que l'hôtel du Pariserplatz n'avait pas reçu la visite de l'empereur d'Allemagne. M. Herbertte, qui avait la vieille tradition française, recevait souvent et dignement. La fête, dirent les chroniques mondaines, fut de tous points réussie. « Au fumoir, nota l'*Agence Havas* avec exactitude, la conversation entre l'empereur et son hôte a été très remarquée à cause de son caractère particulier de cordialité. La réception et le bal qui ont eu lieu ensuite ont été des plus brillants. Guillaume II a même oublié l'heure qu'il avait fixée pour se retirer, et c'est l'Impératrice qui a dû la lui rappeler ».

Quelques mois se passent. Un fou nommé Perrin tire sans l'atteindre sur le président Carnot. L'empereur charge M. de Schœn, qui gère l'ambassade de Paris en l'absence du comte de Münster, de porter à M. Carnot ses félicitations personnelles. A la fin de juillet, nouvelle manifestation de sympathie. Le gouvernement français a décidé d'inhumer au Panthéon les restes de quelques héros des guerres de la Révolution : Lazare Carnot, La Tour d'Auvergne, Marceau. La Tour d'Auvergne repose en terre baravoise, à Neubourg. Guillaume II intervient pour hâter la translation demandée, et fait rendre les honneurs militaires au « premier grenadier de France » mort pour sa patrie. Au mois de janvier 1890, l'empereur prend encore l'initiative de remercier l'équipage du transatlantique français *Bourgogne*, qui a sauvé un paquebot allemand, et fait distribuer des décorations à l'état-major de cet équipage.

Coïncidence curieuse : il semble même que de temps en temps, la pensée impériale exerce son action sur quelques notes officieuses d'une portée plus générale. Au milieu

de l'été de 1889, on trouve plus rarement dans la presse allemande ces appréciations dénuées de bienveillance qui avaient accueilli l'Exposition avant son ouverture. La grande manifestation française a réussi au delà de toutes les espérances. Dès les premiers jours, le nombre des visiteurs en est deux fois plus élevé que celui des visiteurs de 1878. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* en tire des conclusions apaisantes : « L'Exposition ouverte à Paris, dit-elle, rejette au second plan, non seulement le général Boulanger, mais toutes les questions politiques. Tout étranger trouvera d'ailleurs qu'il n'y a pas là une grande perte. La France qui travaille est actuellement mieux considérée par les peuples que la France qui fait de la politique. Personne n'en voudra aux Français de ce que l'Exposition, qui a de si nombreux avantages, serve à un but politique et fournisse l'occasion de relever le prestige de l'État ». La forme rectifie peut-être légèrement le fond bienveillant de la pensée, mais la pensée y est tout de même.

Ces manifestations du bon vouloir impérial seraient pourtant demeurées isolées et sans résultat appréciable si la « manière » générale de la politique allemande, surtout à l'égard de la France, n'avait pas subi à son tour une modification radicale. Les rapports entre les nations dépendent dans une large mesure des relations entre les personnalités qui les représentent ou les gouvernent. A ce point de vue, la présence de Bismarck aux affaires constituait en elle-même un obstacle à toute détente sérieuse. Le rude ouvrier de l'unité allemande avait puisé dans la victoire le goût de la domination, et il avait la domination pesante. Sa franchise devenait facilement du sans-gêne. Quand il parlait de la France en public, ou lorsqu'il négociait avec ses diplomates, quelle que fût l'intention, le ton qu'il employait tendait la situation ou rendait la conversation périlleuse. Enfin, il était à lui seul un souvenir, le témoin de l'Année Terrible.

Or, au commencement de 1890, sans que rien en eût encore transpiré, sauf peut-être dans le monde fermé de la Cour et dans les cercles diplomatiques, la position du premier chancelier de l'Empire se trouvait minée sourdement, irrémédiablement. Effritée peu à peu, l'intimité qui avait, sous le règne si bref de Frédéric III, caractérisé les rapports de Bismarck et du futur Guillaume II ! Évanouie, la confiance des débuts du nouveau règne ! Disparue, la collaboration du maître et du ministre, dont on retrouvait, il y a quelques mois encore, les traces indéniables dans les paroles et les écrits du souverain !

Le contact journalier avait rendu chaque jour plus sensibles les divergences de vue nées de la différence des âges et le caractère entier du chancelier.

Bismarck ne représentait pas seulement la tradition. Il avait créé une tradition. L'Empire était son œuvre. Les fonctions qu'il occupait avaient été taillées à sa mesure, pour lui donner sur l'Allemagne, et de l'Allemagne sur l'Europe, le maximum de pouvoir. Et il exerçait ce pouvoir avec une sereine ignorance d'autrui, qui n'était peut-être pas tout à fait feinte. Quelque temps après la réorganisation de la landwehr et du landsturm, il dit un jour à l'ambassadeur de France, pour l'assurer de ses sentiments pacifiques :

— On m'accuse d'être un poids qui étouffe l'Europe. En vérité, je suis l'éventail qui la fait respirer !

Qui aurait pu dire s'il raillait ou s'il était sincère ?

Il était cependant trop clairvoyant pour s'abuser complètement lui-même. Mais il était homme d'action avant tout, le temps lui manquait « de se mettre à la fenêtre pour se regarder passer dans la rue ». Sans être inaccessible à toute délicatesse, les délicatesses de celui qui s'efface pour laisser passer les autres, il ne pouvait pas les connaître. Le plan de campagne bâti, et bâti par lui seul, aucune intervention n'était capable de lui en faire modifier un détail.

L'exécution suivait, sans hiatus. Il agissait sa pensée.

L'autorité impériale, qu'il subissait déjà avec impatience au temps de Guillaume I^{er}, devait donc, sous Guillaume II, lui devenir peu à peu d'autant plus insupportable que la jeunesse du souverain frémissait d'un désir d'action au moins égal au sien. Or, en réalité, la constitution avait créé deux empereurs, l'un pour régner, l'autre pour gouverner par une délégation de pouvoirs que Bismarck avait pris l'habitude de supprimer. Du jour où le véritable empereur entendit que le chancelier devint le simple exécuteur de la volonté impériale, Bismarck devait disparaître.

La crise ne tarda pas à se nouer à la fois à propos de la question maritime et coloniale et à propos de la réglementation du travail.

Bismarck avait reconstruit l'Allemagne en luttant contre l'Europe. Il était par dessus tout un continental. L'Orient proche lui-même l'intéressait peu. Toute la péninsule des Balkans ne valait pas à ses yeux les os d'un grenadier poméranien. A plus forte raison l'empire de la mer tenait-il une place restreinte dans ses préoccupations. Il ne se souciait pas, à le rechercher, d'attirer sur l'Allemagne les soupçons de l'Angleterre. Quant aux acquisitions coloniales, elles lui inspiraient une répugnance invincible. L'imbroglio diplomatique où s'était attardé interminablement l'incident des Samoa lui avait laissé d'amers souvenirs, et la sympathie que lui inspirait le major Wissmann qui venait de repartir pour l'Afrique orientale, ou les commerçants hambourgeois qui avaient fondé le Cameroun, était médiocre. Il disait volontiers et à qui voulait l'entendre que les « coloniaux » recherchaient surtout aux colonies des places rémunératrices¹ aux dépens du budget impérial. Il entendait donc qu'on réduisit au strict nécessaire,

1. Lettre privée inédite.

en vue des besoins immédiats et à l'exclusion de tout grandiose projet d'avenir, toutes les dépenses relatives à la section coloniale. Premier sujet de luttes avec l'empereur, que la situation maritime et l'empire colonial de la Grande-Bretagne rendait rêveur, lui, le petit-fils de la reine Victoria!

Peut-être aussi le chancelier fut-il en désaccord avec l'empereur sur un point essentiel de la politique extérieure : l'attitude à prendre en cas de conflit austro-russe. Pensait-il comme on l'a soutenu, que l'Allemagne devait « laisser l'Autriche-Hongrie en plan », alors que le jeune souverain aurait entendu rester fidèle à son alliée¹? L'hypothèse, qu'on ne saurait vérifier, n'est pas invraisemblable. Il avait signé avec la Russie, six ans plus tôt, un traité dont les clauses étaient alors tenues soigneusement secrètes, et en vertu duquel il s'engageait à observer la neutralité, si l'Autriche attaquait la Russie². En fait, c'était se réserver l'appréciation du *casus foederis*. Une question de *conscience politique* aurait donc divisé l'empereur et son chancelier.

Les conceptions de l'empereur et du chancelier ne différaient pas moins en matière de réformes sociales. Le rôle de l'Etat, d'après Bismarck, devait se borner, semble-t-il, à favoriser les œuvres d'assistance et de prévoyance. Guillaume II, au contraire, était résolument interventionniste. La couronne lui apparaissait comme l'arbitre naturel entre le capital et le travail, et il entendait régler leurs rapports afin de prévenir les conflits futurs.

1. C'est le prince Clovis de Hohenlohe qui a porté cette accusation contre Bismarck : « Il semble de plus en plus, écrit Hohenlohe, que la rupture est due aux divergences d'opinions entre l'empereur et le chancelier sur les projets de la Russie. Bismarck voulait laisser l'Autriche en plan. L'empereur, au contraire, prend fait et cause pour elle, même au risque de se voir pris entre les deux feux de la France et de la Russie. » *Mémoires*, III, 277, de la traduction française.

Cette accusation, lorsqu'elle a été connue à Vienne, en 1907, y a soulevé une profonde émotion.

2. Voir plus loin, deuxième partie, chap. 1.

Dans le premier discours du Trône qu'il avait prononcé, il avait promis de se pencher sur les souffrances du peuple, d'en rechercher les remèdes : « Je m'approprie tout particulièrement, avait-il dit, le message du 17 novembre 1881, et dans le sens indiqué par ce message, je continuerai de faire en sorte que la législation impériale s'efforce d'accorder aux faibles et à ceux qui souffrent l'appui qu'elle peut leur donner dans la lutte pour l'existence, conformément aux principes de la morale chrétienne. J'espère qu'on réussira de la sorte à rendre plus praticable la conciliation des contrastes, et je suis persuadé que, dans mes efforts pour développer notre prospérité intérieure, je rencontrerai l'appui de tous les partisans fidèles de l'empire et des gouvernements confédérés, sans distinction des différents partis. »

C'était, dans ce premier exposé de ses projets, la partie qui était vraiment son œuvre personnelle. La divergence de l'idée générale qui l'inspirait et des idées du chancelier ne fit que s'accroître. Le conflit éclata au début de 1890, au moment où l'empereur, à la suite des grèves formidables qui avaient agité la Westphalie l'année précédente, signifia sa volonté de passer de la théorie à la réalisation.

Coincidence suggestive, étrange retour de l'histoire, la France fut indirectement, mais intimement mêlée à ce drame.

V

Les théories interventionnistes avaient fait depuis quelques années de singuliers progrès dans le monde. Le concept de l'État-gendarme, simple gardien de l'ordre et de la propriété, perdait tous les jours des partisans. Il y avait au moins un point sur lequel, entre gouvernants, il semblait pouvoir s'établir aisément un accord : c'était la

réglementation du travail des femmes et des enfants, et même, peut-être, la limitation générale des heures du travail. Dès le 15 mars 1889, le Conseil fédéral de la République helvétique avait invité les différents Etats à se faire représenter à une Conférence, qui devait se réunir à Berne, et dont le but aurait été, non de fixer par une convention proprement dite les conditions immuables et universelles du travail, mais de rechercher et d'arrêter quelques idées communes, d'une application pratique, que chaque Etat ferait ensuite passer dans sa législation propre, en les adaptant à ses nécessités nationales. La note circulaire de la Suisse avait été remise depuis près d'un an, et l'on commençait à faire à Berne des préparatifs pour recevoir les membres de la Conférence, lorsqu'un coup de théâtre se produisit. Le jeune empereur d'Allemagne s'appropriait l'initiative du gouvernement helvétique et conviait à son tour les nations à étudier, à Berlin, les bases d'une réglementation du travail. Le 5 février 1890, Guillaume II annonçait son intention dans deux rescrits adressés l'un au ministre du Commerce de Prusse, M. de Berlepsch, l'autre au ministre des Travaux publics, M. de Maybach¹. Ignorant l'intention de l'empereur, le même jour, le Conseil fédéral suisse lançait une note-circulaire contenant une invitation formelle aux divers Etats à assister à la conférence annoncée un an plus tôt.

Deux conférences simultanées sur le même sujet, c'était évidemment trop. Le Conseil fédéral suisse eut la sagesse de renoncer. Il fit connaître sa résolution le 25 février par une deuxième note-circulaire : « Désireux, disait-il, de favoriser le succès de l'œuvre projetée, il préférerait

1. M. de Berlepsch était ministre du Commerce depuis le 31 janvier. Jusque-là c'est Bismarck qui détenait ce portefeuille. Après une scène assez violente qui survint à la fin de janvier, et au cours de laquelle le chancelier dit à l'empereur : « Si je suis un obstacle aux projets de Votre Majesté, je suis prêt à me retirer », Bismarck offrit de résigner cette fonction, et Guillaume II accepta.

s'effacer devant cette nouvelle et puissante initiative ».

L'invitation allemande parvint à Paris le 11. La renonciation du gouvernement helvétique n'étant pas encore acquise, M. Spuller en fit la remarque au comte de Münster, ajoutant qu'avant de « donner une réponse quelconque, il devait en référer au Conseil des ministres ». Une note inspirée, parue dans la presse le soir même, observait en outre que la conférence proposée par la Suisse n'avait « qu'un caractère théorique », tandis que la conférence de Berlin semblait avoir une tout autre portée. Le rescrit de l'empereur à M. de Maybach envisageait une véritable réglementation internationale, spécialement du travail dans les mines et du travail des femmes. En conséquence, il ne fallait pas être surpris de voir le gouvernement « prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux propositions du cabinet de Berlin¹ ».

On s'explique que M. Spuller et ses collègues aient eu quelque hésitation, ou simplement aient demandé à réfléchir. L'invitation allemande — même si la Suisse renonçait à sa proposition — les plaçait en face d'une situation nouvelle, dont il importait de mesurer le développement possible. Il ne s'agissait plus, comme pour le Congrès de 1878 sur les affaires d'Orient, ou comme pour la conférence africaine de 1884, de débats internationaux de nature générale auxquels la France ne pouvait pas ne pas prendre part. L'invitation du jeune empereur, si on l'acceptait, amenait la France à collaborer avec l'Allemagne, alors qu'elle pouvait, sans léser aucun des ses intérêts, ni manquer à aucune des règles de la courtoisie internationale, répondre par un refus. Apporter sa pierre à un édifice dont l'Allemagne retirerait quelque avantage, même moral, n'était-ce pas, déjà, lier une partie, engager en quelque mesure sa liberté ? L'agitation boulangiste

1. Le Temps du 14 février 1890.

était à peine apaisée. Ne risquait-on pas, « en allant à Berlin », de la ranimer, de lui donner un aliment ?

Pendant que le gouvernement français « réfléchissait » deux nouvelles vinrent le tirer d'embarras : le gouvernement allemand fit connaître qu'il n'entraînait nullement dans ses vues de demander à la conférence en projet l'élaboration d'une véritable réglementation internationale du travail. Enfin, le 25 février, la Suisse annonça qu'elle renonçait à sa précédente proposition. La question dès lors se présentait sous un aspect tout différent, ou, plutôt, il n'y avait plus de difficulté réelle. Aussi, lorsque, le lendemain 26, le comte de Münster vint au quai d'Orsay chercher la réponse promise par M. Spuller, celui-ci put-il lui annoncer *verbalement* que le cabinet français acceptait en principe l'invitation allemande. Et il n'est pas douteux que cette réponse comblait un des vœux de Guillaume II.

Dans une note qu'il adressa le 29 à M. Herbette, M. Spuller, après avoir exposé les raisons pour lesquelles il avait dû attendre plusieurs jours avant de répondre à l'invitation du gouvernement impérial, mit d'ailleurs un soin méticuleux à définir les conditions de la participation de la France à la conférence projetée. La principale était que l'œuvre de cette conférence se ramènerait à « une simple enquête internationale dont les conclusions ne pourraient entraîner aucune sanction positive ». Il était d'ailleurs entendu que la question de la limitation du travail, surtout pour les adultes, devait être éliminée.

Mais même ainsi restreinte, la participation de la France ne manqua pas de soulever, au moins du côté boulangiste, ces polémiques que précisément le ministère aurait voulu éviter. Tout ne finit plus par des chansons, mais toute agitation se traduit par des interpellations à la Chambre, placée au centre du monde politique « comme l'écho sonore » dont parle le poète. Le 6 mars, deux députés, l'un socia-

liste, M. Antide Boyer, l'autre boulangiste, M. Francis Laur, portèrent la décision du gouvernement à la tribune. Le premier demandait simplement que des ouvriers, des socialistes fussent délégués à la Conférence, et M. Spuller s'empressa de prendre publiquement l'engagement de lui donner satisfaction. M. Laur se plaçait sur le terrain politique ; sa critique avait une portée générale. Pour lui, la participation de la France à la Conférence de Berlin ne comportait aucun avantage pratique. Elle ne pouvait s'expliquer que par un « changement d'attitude ». On reprenait, disait-il, la politique ; *Allemagne et Tonkin*, avec une variante : *Allemagne et Dahomey*.

Adressée à un cabinet dont faisait partie M. de Freycinet et à un homme comme Spuller, l'accusation dépassait le but. Le ministre des Affaires étrangères n'eut qu'à faire un récit exact des circonstances qui avaient amené sa décision pour se disculper. Il lut la note qu'il avait adressée à M. Herbette, celle que lui avait remise le comte de Münster et dans laquelle se trouvait strictement indiqué le caractère technique du programme de la Conférence. La participation à une pareille Conférence n'impliquait aucun changement d'attitude :

Ce qui est nouveau, conclut-il, c'est que la République française aura l'honneur, dans une assemblée convoquée par les monarchies, d'apporter ces principes de justice et de liberté dont je parlais tout à l'heure ; et j'ai la conviction que là comme ailleurs, la France, ayant retrouvé toute sa fierté dans la conscience de sa force, fera entendre la voix de la raison, de l'humanité, de la civilisation et du progrès.

Spuller avait de la chaleur communicative. Son passé répondait de sa sincérité présente. Il réussit à faire à peu près l'unanimité autour et en faveur du gouvernement. Paul de Cassagnac lui-même, convaincu, vint, aux applaudissements de toute la Chambre, lui apporter son approbation publique : « En face de l'étranger, dit-il, il n'y a plus

ni minorité, ni majorité. Il n'y a plus que la patrie, que la France » L'ordre du jour pur et simple réclamé par les ministres fut adopté par 485 voix contre 4. Il était proclamé à la face du monde que la France allait à Berlin accomplir, comme l'avait dit Spuller, « un acte de la vie internationale courante », et que cet acte n'avait « rien du tout d'une innovation ». La réserve courtoise, tel devait être toujours le trait principal de l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne.

En fait cependant, le rôle que jouèrent à Berlin les délégués français, l'accueil que leur réserva Guillaume II, amenèrent une modification passagère, mais assez profonde dans les rapports franco-allemands.

La délégation française était composée de manière à faire honneur à la France. Elle avait à sa tête Jules Simon, membre de l'Académie française, qui avait été plusieurs fois ministre, et que ses études sur le travail des femmes avaient placé au premier rang des sociologues modernes ¹. A Jules Simon on avait adjoint Burdeau, homme d'Etat et philosophe, normalien qui avait traduit en français une partie de l'œuvre de Schopenhauer, et qui, à ce titre, jouissait d'une certaine notoriété en Allemagne ²; Tolain, autodidacte dans toute la force du terme, qui avait fait connaître en France les *Trades Unions* anglaises, et Delahaye, ouvrier mécanicien, qui présentait cette particularité d'être socialiste sans avoir jamais voulu s'inféoder à aucune école. Ces

1. Jules-François Simon Suisse, dit Jules Simon né en 1814, mort en 1896, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, fut successivement : Conseiller d'Etat en 1848, député de la Seine de 1863 à la chute de l'Empire ; ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de la Défense nationale et dans le gouvernement de M. Thiers (4 septembre 1870-16 mai 1873), Président du Conseil (12 décembre 1876-16 mai 1877). Sénateur depuis 1876, il avait été élu à l'Académie française en 1875.

2. Auguste Burdeau né en 1851, mort en 1894, élu député du Rhône en 1885, a été ministre de la Marine dans le cabinet Ribot (6 décembre 1892-10 janvier 1893) et ministre des finances dans le cabinet Casimir-Périer (3 décembre 1893-22 mai 1894). Il fut ensuite Président de la Chambre jusqu'à sa mort.

quatre délégués devaient être assistés de deux secrétaires : un secrétaire pour la Conférence, M. Dumaine, conseiller de l'ambassade de France à Berlin, et un secrétaire particulier, M. André Lebon, alors chef du cabinet du Président du Sénat. Deux fonctionnaires spécialistes, M. Laporte, inspecteur du travail des enfants, celui-ci aidé de M. Jaquot, consul de France à Leipzig, et M. Linder, inspecteur général des mines, étaient en outre chargés de fournir à la délégation, en dehors des séances, tous les renseignements d'ordre technique qui pourraient lui être nécessaires.

La Conférence s'ouvrit le 15 mars, dans la salle du Congrès, à la Wilhelmstrasse. M. de Berlepsch, élu président par acclamations, remercia, au nom de l'empereur, les Etats qui s'étaient fait représenter : « J'ose espérer, dit-il, que les débats qui vont s'ouvrir ne resteront pas sans résultat. Ceux qui y prendront part sont des hommes qui, distingués par leur savoir et leur expérience, sont compétents au plus haut degré pour se prononcer sur les questions touchant l'industrie et le sort des ouvriers de leur pays ; *et ainsi il me sera permis, je pense, d'exprimer la conviction que vos travaux ne manqueront pas d'exercer une influence bienfaisante en Europe.* » A côté du sincère et louable désir d'aborder sous quelques-unes de ses faces la redoutable question sociale, le jeune empereur d'Allemagne goûtait ainsi la satisfaction de voir son initiative prendre les proportions d'un événement européen ¹.

Le premier soin de la Conférence, fut comme il est naturel, de se diviser en commissions chargées d'étudier : la première, le travail dans les mines ; la deuxième, le repos du dimanche ; la troisième, le travail des femmes et des

1. Guillaume II reçut de nombreuses lettres de félicitations, notamment du pape et du Tsar Alexandre. Celui-ci écrivait que la conférence ne pouvait « qu'être utile aux intérêts européens et montrer que les monarchies se préoccupent, par de louables initiatives, de la situation sociale des peuples dont la direction leur est confiée. »

enfants¹. Ces commissions se livrèrent à des études approfondies sur les questions spéciales qui leur étaient soumises. La Conférence tint six séances plénières, dont la dernière le 28 mars. Les résultats pratiques de ces nombreuses délibérations se ramènent à quelques vœux platoniques sur les réformes à introduire dans l'organisation du travail industriel. Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître que la solennité de ces assises internationales, la qualité et la compétence des délégués qui y prirent part, n'aient arrêté la sollicitude des gouvernements sur les problèmes d'ordre social auxquels les grèves récentes, le développement des partis révolutionnaires, montraient chaque jour davantage la nécessité de trouver au moins des solutions approximatives. A ce point de vue, l'histoire n'a le droit d'envisager et de retenir, dans l'initiative de Guillaume II, que son but généreux et humanitaire.

L'attention européenne, au cours de la Conférence, fut d'ailleurs bien vite détournée de la Conférence elle-même. Ses travaux étaient à peine commencés que survint le plus grave des événements de l'histoire allemande contemporaine.

Il y eut, en effet, au moins un Allemand qui, dès le jour où l'empereur d'Allemagne eut manifesté son intention de convier les Etats à délibérer, dans sa capitale, sur certains des rapports du capital et du travail, s'éleva sans indulgence contre ce projet : ce fut le prince Otto de Bismarck.

Tout, dans le projet de conférence, était fait pour soulever et révolter les idées et les sentiments du chancelier. Le principe lui-même, d'abord. Admettre ainsi, sous cette forme solennelle, à l'honneur d'une discussion internationale, l'idée socialiste qu'il avait si longtemps combattue,

1. Les Présidents de ces commissions étaient, respectivement : M Hauchecorne, conseiller des mines prussiens ; le prince-évêque Kopp et M. Jules Simon.

c'était miner à la base les principes de sa politique intérieure. Son réalisme se refusait en outre à croire possible une réglementation, même sur quelques points seulement, du travail ou du repos hebdomadaire. Le souverain de l'empire à la création duquel il avait tant contribué lui apparaissait vraiment comme le chef de l'Etat d'Utopie, et il croyait peut-être sincèrement que l'Allemagne allait marcher vers la décomposition ¹.

Peut-être aussi le rapprochement de Guillaume et du Pape sur ce terrain des réformes sociales lui était-il particulièrement odieux ? L'empereur, habilement, était entré dans les vues de Léon XIII, dont le socialisme chrétien s'affirma par une allocution publique, précisément le 2 mars. Il avait à dessein choisi le prince-évêque Kopp comme un des principaux délégués allemands. Cette manière de ramener les catholiques dans le parti gouvernemental déplaisait-elle à Bismarck, qui avait au contraire cherché, à l'époque du septennat, les bases d'un rapprochement avec Windthorst dans une extension des libertés confessionnelles ? C'est possible.

Quoi qu'il en fût, le chancelier ne cacha pas longtemps son sentiment. Du jour où il connut le projet de Guillaume, il y fit une opposition d'abord sourde et discrète, puis ouverte et de plus en plus violente. Il en traitait publiquement l'idée de « folie » et « d'utopie ». Il fit mieux, ou pire. Il s'efforça

1. N. B. Les détails inédits qu'on va lire, sur la retentissante démission de Bismarck, ont été recueillis par un des nombreux Français, momentanément en rapport avec le monde officiel, qui assistèrent les délégués de la France à la Conférence : à cette époque, ces détails furent connus de plusieurs personnes, dont quelques-unes, encore vivantes, pourraient en témoigner. Ils forment sans doute un des principaux attraits de ce fameux troisième volume des *Pensées et souvenirs* de Bismarck qui n'a jamais été édité.

Le prince de Hohenlohe a rappelé en ces termes l'attitude de Bismarck : « ... Mais Bismarck combattait en dessous le projet, et s'efforçait de décider la Suisse à persister dans son idée d'une conférence. Cette machination fut déjouée grâce à la loyauté de Roth, l'envoyé de Suisse à Berlin. A côté de cela, Bismarck travaillait contre la conférence auprès des diplomates. » *Mémoires*, III, pp. 280 et 281 de la traduction française.

d'en faire échouer la réalisation. Sachant que l'adhésion de la France républicaine et démocratique tenait à cœur, avant toutes les autres, à l'empereur, il voulut que la France refusât son adhésion, et il ne recula pas devant une démarche personnelle pour obtenir ce refus. Une sorte de rage froide s'était emparée de lui. Il ne voyait plus qu'un but à atteindre : faire échec à celui dont il pensait que le projet compromettait toute l'œuvre allemande des quarante ans écoulés, ou qui menaçait d'absorber complètement sa propre personnalité.

Quand Bismarck avait résolu d'avancer, il ne voyait devant lui qu'une voie, la plus droite et la plus courte. Il s'ouvrit donc sans ambages de son dessein, quelques jours avant la fin de février, à l'ambassadeur de France en personne. Mais M. Herbette, sans refuser — l'occasion était trop belle de prendre barre sur le chancelier — de transmettre à son gouvernement le désir de son redoutable interlocuteur, n'hésita pas à lui montrer les difficultés de sa réalisation. L'attitude du prince était connue. Un refus de la France équivaldrait presque à un acte de discourtoisie personnelle envers l'empereur. Le fait même de la démarche du chancelier n'étant pas douteux, du moins est-on autorisé à croire que ce fut là le sens général de la réponse de M. Herbette.

Mais Bismarck ne se découragea pas. S'il ne pouvait empêcher la réunion de la Conférence, il entrevit un moyen de la faire avorter et, une fois encore, ce fut à la France qu'il songea. Le choix des délégués pouvait avoir des conséquences... Il se rappela peut-être les discussions sans fin que Pouyer-Quertier avait soutenues contre lui, il y avait vingt ans, les lambeaux de territoire qu'à force de patience, d'adresse, de résistance aux fatigues de la table, le rusé et solide Normand lui avait arrachés... Le Français « né malin » dont parle le fabuliste était le seul qui pût entrer dans ses vues... Dans ce cerveau qui avait élaboré tant

de puissantes combinaisons, l'idée d'une petite machination germa.

L'exécution suivit immédiatement. Mais cette fois, ce fut le chancelier qui se rendit à l'ambassade de France. Le malheur, ou le pressentiment de sa disgrâce, l'avait rendu doux et cordial, et M. Herbette avait toujours représenté pour lui un adversaire loyal et intelligent, deux qualités qui avaient forcé son estime.

L'exorde fut insinuant ; Bismarck alla jusqu'à des protestations d'amitié pour la France :

— Vous ne pouvez pas refuser, en effet, dit-il à l'ambassadeur. Etant donné l'état d'esprit de l'empereur, un refus serait presque une offense, et l'on a vu des guerres entreprises pour des motifs plus futiles. Rappelez-vous les causes de la guerre du Palatinat : une fenêtre de Trianon que Louis XIV jugeait trop étroite, tandis que Louvois l'estimait à la mesure convenable ¹. Or, croyez-le, je ne veux pas de guerre avec la France. Je sais... Il y a celle de 1870... Je ne pouvais pas ne pas la faire. Mais la situation a

1. On sait que les Allemands ont souvent reproché et reprochent encore parfois à la France, les ravages commis et les incendies allumés au cours de la campagne de 1689 par les troupes de Louis XIV. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, attribue la cause occasionnelle de cette expédition, à laquelle Bismarck fait ici allusion, à une discussion survenue entre Louis XIV et Louvois, qui était surintendant des bâtiments, au sujet d'une fenêtre du « petit Trianon de porcelaine » qu'on était en train de reconstruire. Louis XIV soutenait que cette fenêtre n'était pas exactement de la même dimension que les autres ; Louvois prétendait le contraire. Le Nôtre, appelé à trancher le différend, mesura la fenêtre : le roi avait raison, et traita fort durement, devant les courtisans et les domestiques, Louvois qui était vaniteux et qui jura, paraît-il, de se venger, en engageant son souverain dans une guerre difficile :

« Il ne mit guère, dit Saint-Simon, à tenir parole. Il enfourna la guerre par l'affaire de la double élection de Cologne, du prince de Bavière et du cardinal de Fürstemberg ; il la confirma en portant les flammes dans le Palatinat et en laissant toute liberté au projet d'Angleterre ; il y mit le dernier sceau pour la rendre générale, et s'il eût pu éternelle, en désespérant le duc de Savoie, qui ne voulait que la paix, et qu'à l'insu du roi il traita si indignement qu'il le força à se jeter entre les bras de ses ennemis, et à devenir après, par la position de son pays, notre partie la plus difficile et la plus ruineuse. »

changé... Je n'ai pas de haine contre la France, au contraire. Donc, acceptez l'invitation de l'empereur. Envoyez des délégués... Mais choisissez ces délégués de manière à faire échouer la Conférence.

Et comme son interlocuteur l'interrogeait du regard :

— Oui, ajouta-t-il, il ne manque chez vous ni de techniciens de valeur, ni de Normands qui excellent dans la discussion. Il leur sera facile de prouver qu'une réglementation du travail, telle que la rêve l'empereur, est impraticable...

Et il entra lui-même dans les détails d'une argumentation qui prouvait sa parfaite connaissance du sujet, en même temps qu'un sens des réalités très aiguisé. A son avis, même l'uniformité du repos hebdomadaire était une utopie. Pouvait-on l'imposer dans les mêmes conditions aux ouvriers ruraux et aux ouvriers des villes ? Il fut insinuant, persuasif, presque affectueux, et peut-être un peu soulagé de s'être confié à quelqu'un qui fût capable de le comprendre, il quitta l'ambassade presque réconforté.

Quelques jours se passèrent. Tour à tour les divers États adhéraient à la proposition de Guillaume. L'hostilité de Bismarck s'affirmait et grandissait toutes les heures. « *Il* a écrit cette circulaire, disait-il, parce qu'il a en lui-même une confiance illimitée, quoi qu'il n'entende rien aux affaires. Sa circulaire ne peut causer que du mal. Je le *lui* ai dit, mais *Il* est bien trop prétentieux pour m'écouter...¹ ».

La colère de l'empereur, à qui ces propos étaient naturellement répétés, ne connaissait plus de bornes. Le 7 mars, à fin du banquet de la Diète de Brandebourg, parlant de ses projets de réformes sociales, il osa cet avertissement suprême :

— Ceux qui voudront m'aider dans l'accomplissement de cette tâche seront les très bien venus, quels qu'il soient

1. Maurice Busch ; *Mémoires de Bismarck*, t. II.

d'ailleurs ; ceux qui chercheront à m'entraver dans ce travail, je les briserai en mille morceaux¹ !

Les événements, cependant, se précipitaient. Les élections pour le Reichstag, avaient eu lieu du 21 au 28 février. Leur caractéristique, c'était le progrès des socialistes. Ils étaient 11 dans l'ancien Reichstag ; ils revenaient 36 ; le chiffre des suffrages qu'ils avaient obtenus en 1887 était de 763.128 ; il s'élevait, cette fois, à 1.341.587. Le Centre gagnait cinq sièges, les progressistes 39. Par contre, le déchet était considérable chez les gouvernementaux : les conservateurs, purs ou libres, perdaient 28 sièges, les nationaux-libéraux 56. La session allait s'ouvrir en l'état d'un Parlement où le gouvernement disposerait de 132 voix, l'opposition de 265.

On était ainsi arrivé à la veille de l'ouverture de la Conférence du travail, à laquelle la plupart des gouvernements, y compris celui de la France — qui n'avait naturellement pu donner suite aux propositions du chancelier — avaient successivement adhéré.

Le 14 mars, Bismarck qui n'avait qu'une ressource pour gouverner avec le nouveau Reichstag : s'entendre avec le Centre, reçut sur sa demande le vieux chef des catholiques, Windthorst. Ce fut le signal du conflit aigu, dont le développement est connu, et qui devait mettre fin à la lutte de l'empereur et du chancelier. Probablement poussé par M. de Bötticher, Guillaume II saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait de se débarrasser du vieux ministre. M. Hans Blum a tracé de cette chute retentissante un récit auquel sa concision a conservé toute sa saveur dramatique :

« Dès que l'empereur eut connaissance des conférences de M. de Bismarck avec M. Windthorst, il dépêcha auprès du chancelier le chef du cabinet civil, M. de Lucanus, et

1. *Archives diplomatiques*, 1890, II, p. 27.

lui fit dire ceci : « L'empereur exige que M. de Bismarck, « lorsqu'il veut recevoir chez lui des députés avec lesquels il « désire s'entretenir d'affaires politiques, prévienne d'abord « son souverain ».

« Le chancelier répondit à M. de Lucanus : « Je vous prie « de dire à Sa Majesté que je ne permets à personne d'ou- « vrir ou de fermer la porte de ma maison ».

« Là-dessus, Guillaume parut le 15 mars, de bon matin, dans le palais du chancelier, alors que M. de Bismarck était encore couché, et demanda à lui parler sur-le-champ.

« Le chancelier s'habilla en toute hâte et se présenta devant l'Empereur. Celui-ci, d'un ton très irrité, lui demanda ce que signifiaient ses négociations avec Windthorst. Bismarck répondit qu'il s'agissait d'affaires privées. L'empereur lui déclara qu'il avait le droit d'exiger qu'on le mît en temps utile au courant des négociations entamées par son chancelier avec un chef de parti tel que Windthorst. Bismarck repoussa cette exigence en disant qu'il ne soumettrait ses relations avec des députés à aucune surveillance et qu'il ne permettrait à personne de commander dans sa maison.

« Vous ne céderez pas, même si je vous donne mes « ordres comme votre souverain ? » répliqua Guillaume II, bouillant de colère. — « Les ordres de mon maître cessent « de compter sur le seuil du salon de ma femme, » fit Bismarck d'un ton ferme. Puis il ajouta : « Je ne suis resté « au pouvoir que pour faire honneur à une parole donnée à « l'empereur Guillaume I^{er}. Mais je suis prêt à me retirer si « je deviens une gêne pour Guillaume II ».

« Dans la matinée du 17 mars, l'empereur dépêcha le général de Hahncke auprès de M. de Bismarck avec la mission de dire ceci : « L'Empereur attend une lettre de M. de Bismarck demandant sa mise à la retraite ».

« Là-dessus, Bismarck rédigea du 18 au 19 mars, une lettre à l'empereur, et dans cette lettre, il faisait un

exposé de la situation politique et des raisons qui lui défendaient, en dépit de l'état de sa santé et de son âge, de se retirer à moins qu'un ordre précis de l'empereur ne lui fût remis. Dans cette pièce volumineuse, le chancelier s'expliquait longuement sur la position que le Président du ministère prussien occupait vis-à-vis de ses collègues. Puis il cherchait à prouver que, si on rognait ses attributions, il ne pouvait plus assumer la responsabilité du gouvernement et de la direction des affaires politiques, même en conservant le titre et les fonctions de chancelier. De sorte que, sous prétexte de demander sa mise à la retraite, il démontrait la nécessité de le laisser en fonction.

« Il n'est pas besoin de dire que Bismarck avait apporté dans la rédaction de cette pièce toute la vigueur et la force convaincante qu'il mettait d'ordinaire dans la rédaction d'un document officiel, car il y attachait réellement toute l'importance d'un pareil document. Ce qui le prouve, c'est que, toutes les fois que, dans la suite, il était l'objet d'une attaque de la part d'un membre du nouveau gouvernement, il répondait en l'invitant à publier son mémoire du 18 mars 1890. Les nouveaux gouvernants savaient évidemment pourquoi ils ne le publiaient pas.

« L'Empereur ne reçut le mémoire que le 20 mars, vers midi, et il venait probablement de le parcourir, lorsque, quelques heures après, M. de Lucanus, chef du cabinet civil, et M. de Hahncke, chef du cabinet militaire, vinrent remettre à M. de Bismarck une lettre le prévenant qu'il était mis à la retraite.

« L'empereur conférait en même temps au chancelier le titre du duc de Lauenbourg et lui promettait son portrait en pied.

« Le prince Bismarck se rendit le 26 mars au château pour prendre congé. Il resta au château près d'une heure et demie. L'Impératrice parut d'abord avec les princes. Puis,

après cette scène, parut l'empereur. Qu'est-ce qu'il dit à Bismarck ? On ne l'a pas su ¹ ».

Du moins, Bismarck ne s'en alla-t-il pas sans décocher à son ancien maître plusieurs flèches acérées. Quelques jours avant sa démission, il dit à une réception du corps diplomatique :

— J'étais un écran qui lui voilait ses rêves de gloire.

En apprenant que l'empereur lui conférait le titre de duc de Lauenbourg, il eut un mot qui donnait la mesure de son orgueil :

— Cela me servira à voyager incognito !

Il se retira bientôt à Friedrichsruhe. Une foule en délire l'accompagna au milieu des ovations jusqu'à la gare de Lehrte, envahit les quais, se coucha devant la locomotive... puis le grand homme parti, comme elle rencontrait l'empereur rentrant au château, elle l'acclama à son tour.

Ainsi, déjà significative par l'appui officiel et international qu'elle apportait à l'idée interventionniste, cette Conférence du travail devait rester encore mémorable par la chute du fondateur de l'Empire allemand, dont elle fut au moins une cause occasionnelle. Mais ce ne furent pas encore les deux seuls souvenirs qu'elle laissa. Au point de vue français, elle marqua le commencement d'une détente passagère dans les rapports avec l'Allemagne nouvelle.

La délégation française y fut en effet l'objet, de la part de toutes les autorités allemandes, et en première ligne de l'empereur, des attentions particulières les plus flatteuses.

Les réceptions avaient commencé le jour même de l'ouverture. Le 17, M. de Berlepsch, que n'était pas encore installé dans l'hôtel du ministère du Commerce, offrit une

1. Traduction du *Temps* du 22 novembre 1893.

Il va sans dire que le récit de M. Hans Blum est reproduit ici — où il s'agit avant tout des rapports franco-allemands — à titre simplement documentaire.

soirée à l'hôtel de Rome. Les délégués prirent contact, les présentations se firent générales, les conversations les plus animées s'établirent. « Les Français, dit le correspondant de l'*Agence Havas*, qui se haussait au rang d'historiographe, auraient pleinement justifié leur vieille réputation de politesse française. M. Jules Simon, en particulier, a fait preuve d'une verdeur remarquable malgré ses soixante-seize ans. L'un des assistants l'a qualifié d'*aimable patriarche*.

« A côté de lui, on remarquait beaucoup M. Burdeau, député.

« M. Dumaine, premier secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, s'est employé de son mieux à faire apprécier à ses compatriotes l'hospitalité berlinoise. D'après ce que l'on racontait, aucun de ces messieurs n'avait encore vu Berlin. Ils déclaraient avoir emporté une excellente impression de la première séance de la Conférence, aussi bien que de la réunion intime du lendemain. L'affabilité de M. de Berlepsch a charmé tout le monde ; on lui a su gré surtout des égards particuliers qu'il a témoignés à M. Jules Simon ».

Deux jours après, l'empereur offrit, au palais, un dîner aux délégués. L'impératrice était assise à côté de l'empereur ; à côté de l'impératrice, le prince évêque Kopp ; à côté de l'empereur, M. Jules Simon. Guillaume II eut avec son voisin français une conversation empreinte de la plus confiante cordialité. Il lui exprima avec chaleur le plaisir que lui avaient fait l'acception de la France de participer à la Conférence et le choix des délégués. Il lui dit :

— Vous êtes le père de la Conférence¹.

Il ne craignait pas d'ailleurs d'ajouter que ce qu'il désirait le plus, c'était d'entretenir des relations cordiales avec la France.

— Il serait peut-être possible, répondit Jules Simon, de

1. Lettre privée inédite.

réaliser ce désir, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous résoudrons cette question.

— Il n'est jamais trop tôt pour formuler une bonne idée, répliqua l'empereur ¹.

L'amabilité de Guillaume II ne se démentit pas, sans sortir pourtant d'une certaine réserve. Ayant invité le chef de la délégation française à l'une des réunions où il conviait quelques intimes, comme Jules Simon, avec « toute l'innocence dont il était capable de se décorer, » s'efforçait de remettre la conversation sur ce sujet brûlant, il dit, en parlant de la guerre d'une façon abstraite :

— J'ai beaucoup réfléchi depuis mon avènement, et je pense que, dans la situation où je suis, il vaut mieux faire du bien aux hommes, que de leur faire peur.

Et comme Jules Simon, plus pressant, se risquait à prononcer le mot de « guerre franco-allemande » :

— Je vous parle, dit Guillaume, avec une entière impartialité ; votre armée a travaillé ; elle a fait de grands progrès, elle est prête. Si, par impossible, elle se trouvait en champ clos avec l'armée allemande, nul ne pourrait préjuger les conséquences de la lutte. C'est pourquoi je regarderais comme un fou ou un criminel quiconque pousserait les deux peuples à se faire la guerre ².

Cette appréciation impériale résume en somme assez bien la situation nouvelle que la Conférence avait créée entre les deux pays : d'un échange de procédés courtois, un peu plus d'estime réciproque était sortie, partant un commencement de confiance. Mais pour parler de cordialité, d'amitié naissante, il aurait fallu des raisons plus profondes, des faits nouveaux d'une portée autrement générale, qui n'étaient pas survenus, et que personne ne pouvait prévoir.

1. *Le Galignagni's Messenger* du 20 mars 1890.

2. Récit de Jules Simon, dans la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1894, déjà cité.

VI

En y regardant même de près, l'incertitude de l'avenir, au lieu de diminuer, s'était au contraire pour le moment accentuée. On avait jusqu'alors, au moins du côté français, l'avantage de connaître les éléments et les personnes dont on avait à tenir compte. Maintenant, c'était un monde nouveau dont il allait falloir s'accommoder.

L'opinion ne s'y trompait pas. A cette question : d'où vient que la retraite de Bismarck « laisse derrière elle comme un sillon d'inquiétude » ? elle répondait sans hésiter :

« C'est que l'opinion comprend instinctivement qu'en politique et particulièrement en politique étrangère, les intentions ne comptent pas, qu'une main ferme étreignant avec vigueur les rênes vaut toutes les bonnes volontés du monde, qu'il est dangereux de déchaîner, pour quelque cause que ce soit, certaines forces dont l'effet est incalculable et qu'enfin un jeune homme ardent, n'ayant plus autour de lui que des instruments et non pas des conseillers, est moins à même qu'un vétéran de la diplomatie de tout prévoir, de tout peser et de tout contrôler ¹. »

Quelques mois en effet s'étaient à peine écoulés depuis son avènement et voici que le nouvel empereur, dont le caractère et les idées étaient déjà si difficiles à saisir, s'entourait d'un personnel à peu près inconnu en France. Bismarck congédié était remplacé à la chancellerie par le général de Caprivi, dont on ne disait qu'une chose, c'est qu'il était d'un loyalisme à toute épreuve et que Guillaume II, en lui annonçant sa nomination prochaine, l'avait rassuré en ces termes sur les responsabilités qu'il venait

1. Le Temps du 23 mars 1890.

d'assumer : « Vous n'aurez qu'à exécuter mes ordres. » Après huit jours de recherches, on avait trouvé comme successeur au comte Herbert de Bismarck, à l'Office extérieur, le baron Marschall de Bieberstein, ministre de Bade à Berlin et délégué badois au Conseil fédéral. Le grand-duc de Bade l'avait recommandé au choix de l'empereur, et ce diplomate ayant commencé sa carrière dans la magistrature, « cachait, paraissait-il, une âme rusée de procureur dans un corps de géant ». Ces deux choix ne confirmaient donc qu'une impression, c'est que l'empereur n'avait pas entendu trouver la monnaie du « grand disparu », mais de simples agents d'exécution de ses volontés.

Quelques semaines suffirent à montrer d'ailleurs que rien d'essentiel n'était changé dans les directions générales de la politique allemande. Le même navire s'avancait sur la même route. Le commandant toutefois avait assumé seul la charge de lever le point ; l'homme de barre ne rectifiait la direction que sur un ordre direct. Le commandant, c'était l'empereur ; l'homme de barre, c'était le chancelier, aidé d'un état-major de ministres, dont la liberté d'action ne devait s'exercer que dans la mesure où il s'agirait d'exécuter des ordres reçus.

Le premier discours du général de Caprivi ne fut qu'une paraphrase de cette idée générale.

Je suis convaincu, dit-il le 15 avril au Landtag de Prusse, que l'édifice élevé avec la puissante collaboration du prince Bismarck, avec sa force géniale, sa volonté de fer, son grand amour de la patrie est assez solidement fondé et construit pour résister au vent et à la tempête, même après que la main qui le protégeait s'est retirée.

Et, pour qu'aucune erreur ne fût possible sur le sens de ces paroles, il ajoutait :

Je crois aussi que c'est une preuve de la faveur spéciale de la Providence qu'au moment où le prince a quitté la vie

publique, elle a mis en relief si visiblement notre jeune et auguste monarque, dont la personnalité a été reconnue en Allemagne, à l'étranger, comme assez forte pour combler la lacune et empêcher les fissures.

Il n'y a donc rien de changé en Allemagne ; il n'y a que le prince de Bismarck de moins, et si le discours M. de Caprivi peut laisser quelque doute à cet égard, les événements qui vont suivre se chargeront de le dissiper. Comme au temps du chancelier de fer, on ne prépare la guerre que pour raffermir la paix. Mais, tout de même, on prépare la guerre : de nouvelles augmentations d'effectifs, de nouveaux armements sont annoncés.

Le 6 mai, Guillaume II ouvre le Reichstag élu deux mois plus tôt. Dans le discours du Trône qu'il lit à cette cérémonie, il est plus explicite encore que le général de Caprivi à la Chambre prussienne. Il s'étend bien, au début, sur les réformes sociales, sur les résultats de la Conférence du travail ; il affirme même, une fois encore, ses sentiments pacifiques, le désir de maintenir la paix qu'il a comme les princes confédérés.

Mais, ajoute-t-il, pour remplir cette tâche, l'Empire a besoin d'une puissance militaire répondant à la situation qu'il occupe au cœur de l'Europe.

Toute modification de la puissance relative des États met en danger l'équilibre politique et les garanties de succès de tous les efforts faits en vue du maintien de la paix. Depuis le moment où l'on a fixé pour un temps déterminé les bases de la constitution de notre armée, les institutions militaires des États voisins se sont développées et perfectionnées dans des proportions imprévues.

Bismarck n'aurait pas dit autre chose et ne l'aurait pas dit autrement. Comme Guillaume II, il aurait annoncé le dépôt d'un projet de loi militaire. Et, en effet, à la même séance d'ouverture du Reichstag, on fut fixé sur l'effort nouveau qui allait être demandé à l'Allemagne. Le Reichs-

anzeiger du matin exposait les grandes lignes du projet gouvernemental : augmentation de l'effectif s'élevant dans l'ensemble à 18.000 hommes ; l'artillerie de campagne accrue de soixante-dix batteries ; les deux nouveaux corps d'armée complétés par l'adjonction des troupes des armes spéciales qui leur manquaient. Le supplément des dépenses prévu par le projet pour le budget de la guerre s'élevait à 18 millions de marks par an. Ce budget passait ainsi de 379 millions à 397¹.

L'exposé des motifs invoquait franchement les progrès militaires accomplis par la France :

« Les augmentations de l'artillerie (allemande) qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, y lisait-on, ont eu pour conséquence d'amoinrir l'infanterie par suite du chiffre de présence que l'on maintenait rigoureusement.

« Les conditions de nos voisins ne permettent plus à l'avenir de pareils affaiblissements et c'est pour cela que le projet prévoit un nouvel effectif. En outre, il prévoit l'élévation de l'effectif de l'infanterie et de la cavalerie en garnison sur les frontières de l'Est et de l'Ouest, qui auraient, lors d'une déclaration de guerre, à franchir immédiatement les frontières pour s'opposer aux incursions ennemies, et cela sans attendre l'arrivée des hommes de la réserve. »

Renvoyé à la commission, le projet y fut l'objet d'un examen attentif et dénué de bienveillance. Le Centre catholique en tenait le sort entre ses mains. Le gouvernement n'avait plus qu'à réaliser l'idée qui avait valu sa disgrâce au prince de Bismarck : composer avec Wind-

1. Il ne faut pas confondre cette augmentation des crédits annuels ordinaires et permanents, avec les crédits supplémentaires occasionnels que le gouvernement impérial sollicite chaque année du Reichstag, et qui correspondent à ce qu'on appelle au Parlement français les *cahiers de crédits supplémentaires*, dont l'usage a soulevé de nombreuses protestations mais n'a jamais pu être aboli. Au cours de l'année 1890, ces crédits supplémentaires exceptionnels pour l'armée s'élevèrent en Allemagne à la somme respectable de 73.600.000 marks.

thorst. C'est ce que fit Caprivi, exactement comme l'aurait fait Bismarck.

Le 24 juin, lorsque la discussion en deuxième lecture s'ouvrit devant le Reichstag, la seule opposition irréductible s'éleva donc des bancs socialistes. Bebel, répondant le 25 au chancelier, reprit avec plus de force les arguments dont il s'était servi en 1887. Pour lui, il était, aujourd'hui comme alors, « scandaleux » en présence du développement pris par l'armée allemande, de venir dire que, si le projet était repoussé, la patrie serait en danger. Au demeurant la responsabilité des périls actuels, à supposer que ces périls existassent, remontait jusqu'aux fondateurs de l'Empire :

— La situation dont l'Europe souffre, dit-il, est la conséquence de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Cette annexion a rapproché la Russie et la France, ... la Russie qui, par sa situation géographique, est prédestinée à faire de la mer Baltique une mer russe et à conquérir les provinces allemandes de la Baltique. C'est ce fruit qui a donné naissance au double danger qui nous menace, à l'est et à l'ouest.

Le ministre de la Guerre n'avait pas davantage changé d'arguments. Le général de Verdy du Vernois reprit simplement les discours prononcés en 1887 sur les bancs du gouvernement : les provinces annexées furent une fois encore représentées comme la porte par laquelle les Français, au cours des siècles écoulés, étaient passés pour faire en Allemagne les incursions dont on invoquait le souvenir, inlassablement. Il n'y eut en somme qu'une nouveauté dans ce débat, l'appui apporté par Windthorst au gouvernement. Encore cet appui était-il conditionnel : l'Allemagne devait arrêter là ses surcharges militaires. « Une fois pour toutes, conclut le leader catholique, et *définitivement*, il faut renoncer à ces plans. » La question d'argent, c'est-à-dire les crédits nécessaires à la

réforme militaire, se trouvant en outre réservés, le concours du Centre devait être une deuxième fois nécessaire. Les conditions de Windhorst, exprimées sous forme de vœux, furent votées immédiatement après le projet gouvernemental¹.

Le général de Caprivi restait donc à la merci d'un Reichstag sans majorité. Mais cette considération n'avait de valeur qu'au point de vue de la politique intérieure de l'Empire. Vue du dehors, l'Allemagne accroissait encore sa puissance militaire; sa population, déjà si lourdement grevée d'impôts, pliait un peu plus sous le poids de la fatalité qui imposait à ses gouvernants la tâche de maintenir, entre l'Empire et ses voisins, cette avance dont Bismarck invoquait si rudement, mais avec tant de force expressive, l'inéluctable nécessité.

Des causes analogues amenaient en France des conséquences exactement semblables.

Première coïncidence curieuse : tandis que Guillaume II *démissionnait* Bismarck au milieu des travaux bruyants de la Conférence du travail, le Sénat français, le 14 mars, culbutait le cabinet Tirard sur une question de politique extérieure². Trois jours après, M. de Freycinet assumait pour la quatrième fois la présidence du Conseil, mais, attaché à l'œuvre de réorganisation militaire qu'il avait entreprise, conservait le portefeuille de la Guerre³. M. Spuller,

1. Le paragraphe premier — celui qui portait l'effectif en temps de paix à 486.983 hommes — fut adopté par 211 voix contre 128. La minorité comprenait : les socialistes, les progressistes, les membres du parti du peuple, les guelfes et 16 membres du centre.

2. Un débat s'était engagé à propos du traité de commerce franco-grec dont le ministre des Affaires étrangères avait laissé arriver le terme sans y songer. L'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement fut repoussé.

3. Le ministère du 17 mars 1890 était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Guerre* : M. de Freycinet; *Justice et Cultes* : M. Fallières; *Intérieur* : M. Constans; *Affaires étrangères* : M. Ribot; *Finances* : M. Rouvier; *Marine* : M. Barbey; *Instruction publique* : M. Bourgeois; *Travaux publics* : M. Yves Guyot; *Commerce* : M. Jules Roche; *Agriculture* : M. Develle.

que le vote du Sénat avait visé par-dessus M. Tirard, abandonnait le quai d'Orsay à M. Alexandre Ribot.

Le retour de M. de Freycinet à la tête du gouvernement, autant que la brièveté de la crise expliquaient suffisamment la ligne générale du nouveau ministère à l'extérieur. La France poursuivrait son relèvement militaire parallèlement à son essor économique. Pacifique, toujours son attitude envers l'Allemagne resterait courtoise et légale, mais, malgré la détente de l'opinion dans les deux pays depuis le départ de Bismarck, toujours éloignée de cette demi-intimité qui avait accompagné l'occupation de la Tunisie et la conquête du Tonkin. Il en allait même ainsi sans qu'il fût besoin de le dire, et en effet, la déclaration ministérielle se limita modestement aux réformes d'ordre intérieur, particulièrement à la revision du tarif général des douanes réclamée par un parti protectionniste de plus en plus agissant et puissant.

Mettant son programme en action sans retard, le ministre Freycinet pressa le dépôt du projet de budget pour 1891, de manière que certaines améliorations dans l'organisation de l'armée pussent être réalisées à très bref délai. L'effectif prévu de l'armée active, y compris la gendarmerie, fut en effet porté à 572.000 hommes. Ce chiffre, rapproché des réformes réalisées dans les cadres, l'état-major, l'artillerie, permettait de mesurer le chemin parcouru depuis les lois de 1872 et 1873. Le gouvernement allemand ne s'était point fait faute de l'invoquer devant le Reichstag.

L'action extérieure du nouveau cabinet fut plus significative encore. La collaboration apportée par M. Ribot à M. de Freycinet ouvrit immédiatement la perspective d'une détente dans les rapports avec l'Angleterre.

A une époque où la question d'Égypte et la politique d'expansion africaine avaient créé et continuaient à maintenir entre les deux grandes nations libérales une dange-

reuse atmosphère de méfiance, M. Ribot eut l'honneur de résister avec un courage clairvoyant, que l'avenir devait récompenser, à un courant d'hostilité systématique et aveugle qui menaçait de faire dévier l'axe de la politique extérieure française¹. Certes, il ne niait pas la gravité à de certaines heures, de la rivalité anglo-française. La position qu'il avait, plusieurs fois, prise à la Chambre, le prouvait. Mais, comme M. de Freycinet, il se refusait à croire à de machiavéliques machinations de la « perfide Albion » contre la France².

On l'accusait d'être anglomane. Il avait simplement une vue nette et juste, où son jugement avait autant de part que ses sympathies naturelles, des progrès qu'une entente franco-anglaise vaudrait à la cause de l'équilibre européen et de la « paix dans la dignité ».

Ancien magistrat, orateur avant d'entrer au Parlement, avec une culture française, M. Ribot était traditionnaliste

1. M. Alexandre Ribot est né à Saint-Omer le 7 février 1842. Licencié ès lettres, docteur en droit, il s'inscrivit au barreau de Paris en 1864, et fut premier secrétaire de la Conférence des avocats. Substitué au tribunal de la Seine en 1870, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice sous le ministère Dufaure (1875), il devint ensuite Conseiller d'Etat. Il démissionna à la chute de Dufaure et fit partie du comité de résistance au ministère du 16 mai. Elu député en 1878 et 1881, il échoua en 1885. Réélu en 1887, puis au scrutin d'arrondissement en 1889 dans l'arrondissement de Saint-Omer, il conserva ce mandat jusqu'en 1909, date à laquelle les électeurs sénatoriaux du Pas-de-Calais l'envoyèrent siéger au Luxembourg. M. Ribot a été successivement : ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de Freycinet (17 mars 1890-18 février 1892) et dans le cabinet Loubet (27 février-28 novembre 1892) ; Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (6 décembre 1892-10 janvier 1893) ; Président du Conseil et ministre de l'Intérieur (11 janvier-30 mars 1893) ; Président du Conseil et ministre des Finances (26 janvier-28 octobre 1895). M. Ribot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis le mois de novembre 1903, et de l'Académie française depuis le 25 janvier 1906, a publié de nombreux travaux, parmi lesquels : *Acte du 5 août pour l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre* (1874) ; *Biographie de lord Erskine* (1866) ; *La réforme de l'enseignement secondaire* (1900) ; *Quatre années d'opposition. Discours politiques* (1905).

2. M. de Freycinet, dans son magistral historique de la *Question d'Egypte*, a réduit à leur valeur ces accusations de machiavélisme, et donné de la politique anglaise les seules explications naturelles acceptables.

et réaliste comme un Anglais. La pratique des affaires, une scrupuleuse assiduité dans l'exercice des fonctions qu'il avait occupées ou du mandat législatif que ses électeurs lui avaient confié, lui avaient donné, en même temps que la connaissance des hommes, l'autorité de la parole. Cette précision que M. de Freycinet avait puisée dans les sciences exactes, il la devait à l'étude du droit, qui a formé tant d'orateurs français pour la barre ou pour la tribune. Une taille élevée, une voix docile et persuasive, un geste sobre, un regard dominateur dans une belle tête d'expression, en faisaient un *débater* d'autant plus redoutable qu'il usait de ces dons naturels avec mesure et à propos. Il aurait été un parlementaire dans tous les pays. En France, il était le Parlementaire, dans le sens le plus élevé du mot.

M. Ribot, en complet accord avec M. de Freycinet, s'orienta donc résolument, dès son entrée au quai d'Orsay, vers une politique plus confiante à l'égard de l'Angleterre. Il n'entendait d'ailleurs rien préjuger des grands débats qui subsistaient, comme la question d'Égypte, entre les deux pays. L'heure n'était pas venue de les aborder. Mais supprimer tous les points de friction possible lui parut désirable et réalisable par des concessions mutuelles. D'où les négociations qui aboutirent à l'accord du 5 août 1890, par lequel la France s'engageait « à reconnaître le protectorat britannique sur les îles de Zanzibar et de Pemba », tandis que l'Angleterre reconnaissait le protectorat de la France sur Madagascar et « la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barrua, sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto ¹ ».

1. Livre jaune. *Afrique. Arrangements, actes et conventions concernant le nord, l'ouest et le centre de l'Afrique 1881-1898.* Page 211.

Ce règlement partiel eut d'ailleurs un résultat plus général qu'un apaisement limité aux relations des deux pays qui venaient de le conclure. Préparé presque en même temps qu'un arrangement anglo-allemand relatif lui aussi à Zanzibar, et signé un mois seulement après ce dernier instrument, il contribua à une détente générale en Europe. Dégagée dans une certaine mesure du souci anglais, la politique française eut en outre plus de liberté d'allure. Le « bâton égyptien » dont Bismarck prétendait se servir pour menacer tour à tour la France ou l'Angleterre, n'avait pas disparu. Mais les successeurs de Bismarck ne pouvaient, de longtemps, s'en saisir. Un élément de discorde et d'hostilité s'atténuait, la politique européenne se trouvait d'autant soulagée, et les rapports franco-allemands eux-mêmes, par contre-coup, se détendaient à leur tour.

Sans que rien fût modifié dans la direction générale de la politique extérieure de la France, l'année 1890 put donc s'achever au milieu d'une atmosphère de calme relatif, dont l'Europe était déshabituée depuis 1885. Les reproches que, de deux côtés différents, l'opposition adressait à la politique de M. de Freycinet, tombaient d'eux-mêmes, se neutralisaient. La réserve loyale mais stricte qu'il avait imprimée à l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne avait été taxée par les uns de provocation. Or, voilà que cette réserve avait valu à la France plus de considération, même de la part de l'Allemagne. Sa résistance aux périlleuses outrances du boulangisme se résolvait, avait-on dit, en pusillanimité. Or, jamais la France, plus forte d'une armée mieux constituée, n'avait fait entendre paroles plus fermes et plus dignes, et Guillaume II lui-même cherchait à forcer au moins son estime.

Les menues avances, de l'autre côté des Vosges, se multiplièrent en effet après la Conférence du travail. Dès le milieu de juin, un nouvel et léger adoucissement fut apporté

au régime des passeports en Alsace-Lorraine ; les voyageurs traversant le pays d'empire, et munis de billets de chemins de fer valables pour les stations situées au delà de Kehl, furent dispensés de l'obligation du passeport¹. Les mesures de police visant les Alsaciens-Lorrains résidant en France et qui voulaient faire un séjour en Alsace-Lorraine, furent appliquées avec moins de rigueur. Sans doute, au cours de la discussion qui, au Reichstag, avait, le 10 juin, précédé ces décisions administratives, le chancelier de Caprivi, parlant du régime imposé aux pays annexés, avait justifié ce régime à peu près avec les mêmes arguments que Bismarck avait autrefois employés. Mais combien plus conciliant avait été son langage !

Pour éviter absolument, avait-il dit, la moindre apparence que le gouvernement allemand fût porté à agir déloyalement vis-à-vis de la France, on a abrogé l'obligation d'autorisation de séjour. Si maintenant encore, outre l'obligation de passeport, la police intervient de temps en temps dans les questions de séjour, cette intervention a lieu dans les limites du bon droit que chaque État a le droit de revendiquer, quand le repos et l'ordre publics sont troublés par des éléments étrangers. Les Français ne sont pas traités différemment que les autres étrangers. Les cas de ce genre n'attirent davantage l'attention que parce que le courant d'éléments français est le plus considérable de tous et donne par suite aux autorités plus d'occasions de se mettre en garde contre la possibilité d'excès.

N'était-ce pas déjà quelque chose que l'on essayât de donner à ce régime d'exception l'apparence d'un droit commun applicable aux Français comme il l'était à tous les étrangers ? Un an plus tôt seulement, on prenait moins de précautions oratoires !

Les relations étrangères à la politique, celles, par exemple,

1. La décision fut annoncée le 22 juin 1890 dans la *Correspondance officielle* de Strasbourg.

entre les milieux savants ou littéraires des deux pays, de meilleures devenaient presque cordiales. Après certaines réformes qui, dans l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire en France s'étaient inspirées, en les transformant, des institutions de l'Allemagne, un mouvement se dessinait en faveur d'un groupement autonome des Facultés sur le modèle des Universités allemandes¹. Le mouvement d'échanges intellectuels que la guerre avait interrompu, peu à peu reprenait avec activité. Ce n'était pas seulement l'étude de la langue allemande que l'on imposait dans les lycées. Les méthodes scientifiques et historiques qui avaient donné à l'Allemagne des savants comme Wirchow, des historiens comme Mommsen, des romanistes comme Ihering, des psychologues comme Wundt, sollicitaient l'attention des jeunes universitaires français, qui allaient chaque année en plus grand nombre compléter leurs études en Allemagne même. Une sorte d'engouement, de snobisme intellectuel, envahissait peu à peu la vieille Université française, figée depuis quatre-vingts ans dans la scolastique napoléonienne de M. de Fontane.

Au Congrès médical que la science allemande organisa à Berlin au mois d'août de cette idyllique année 1890, cent soixante-quinze médecins français accoururent avec empressement. Ils furent reçus avec plus de cordialité encore que les délégués à la Conférence du travail. Ce fut presque de la fraternisation. Les communications des professeurs Bouchard, Ollier, Péan, furent applaudies avec une insistance particulière. Au dîner d'adieu que les médecins français offrirent à M. Herbette et à Wirchow, le maître allemand protesta contre l'accusation qu'on avait portée contre

1. Les Universités françaises furent créées par la loi du 10 juillet 1896, due à la persévérance de M. L. Liard. Dans l'enseignement secondaire on peut citer comme exemple de l'influence allemande la réforme de l'*enseignement spécial*, inspirée par la division des établissements allemands en *Gymnasiums* et *Realschule*.

lui d'avoir prononcé, autrefois, des paroles outrageantes pour la France :

— Dans des temps agités, dit-il, on n'est pas toujours maître de ses paroles, cela peut arriver à tout homme. *Homo sum*. Si cela m'est arrivé, jamais du moins, ma pensée n'a été blessante pour votre nation. *Oublions cela*.

Quelques mois après, un nouvel incident, le plus grave qui fût survenu entre les deux pays depuis vingt ans, devait les mettre « à deux doigts de la guerre ». Il aurait passé à peu près inaperçu si l'on avait *oublié cela*. Il précipita au contraire la conclusion, entre la France et la Russie, d'une alliance que cinq années de confiance et de services réciproques n'avaient pu faire émerger des limbes d'une simple amitié.

DEUXIÈME PARTIE
L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE
1891-1894

CHAPITRE PREMIER

VERS L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN LA GENÈSE D'UNE AMITIÉ ENTRE NATIONS

(Des origines à janvier 1891).

- I. — Le passé lointain. — Projets d'alliance franco-russe de Pierre Le Grand à Napoléon. — La question d'Orient. — Les rapports russo-prussiens. — La Russie et les conséquences de la guerre de 1870. — L'alliance des trois empereurs.
- II. — Premières déceptions russes. — La guerre russo-turque et le congrès de Berlin. — Gortschakof et Bismarck. — Formation de la Triple-Alliance. — Essais infructueux de rapprochement franco-russe. — Le pacte de Skierniewice, apogée de la politique bismarckienne.
- III. — Les conséquences de la chute de Ferry. — L'insurrection de Roumélie. — Naissance de l'intimité franco-russe. — Rôle de M. de Freycinet. — Répercussion sur les rapports russo-allemands. — Les « précautions » de Bismarck.
- IV. — Le dissentiment russo-allemand. — Alexandre III et Bismarck. — Bismarck et sa conception des rapports russo-allemands. — Floquet et la Russie. — Premier emprunt russe en France. — La réfection de l'armement russe : M. de Freycinet noue une négociation.
- V. — Progrès successifs de l'idée d'entente franco-russe. — Le ralentissement des pourparlers et ses causes : Spuller au quai d'Orsay. — La rivalité anglo-française et l'inimitié anglo-russe. — M. Ribot succède à Spuller. — L'arrestation à Paris de terroristes russes.

L'année 1891 s'ouvrait sous d'heureux auspices. Depuis près de dix mois, Bismarck congédié, l'Europe se prenait à respirer. Le « bruit d'armes » qui, pendant six ans, avait

tenu les peuples haletants et les gouvernements attentifs, s'était peu à peu changé en un murmure apaisé. Il n'y avait plus à Berlin un vieillard tyrannique, pour lequel la puissance de l'Allemagne était devenue peu à peu l'instrument destiné à imposer sa propre volonté, mais un souverain jeune, qui s'efforçait d'attirer à lui les sympathies de tous, et surtout, semblait-il, les sympathies de la France. La Conférence du travail, le congrès médical qui l'avait suivie de quelques mois, avaient marqué la naissance d'une idylle franco-allemande à laquelle personne n'aurait pu croire deux ans plus tôt seulement, mais dont tout le monde était heureux d'accepter les bienfaits effets. L'idylle ne comportait d'ailleurs aucune promesse de mariage ou d'union morganatique. Elle ressemblait plutôt, au moins du côté français, à ces flirts américains, dont on a résumé la libre moralité dans cette formule un peu leste : tout, excepté tout. Mais la réticence elle-même ajoutait une sorte de charme à ce demi-abandon. On était d'autant plus heureux « d'aller très loin » qu'on était plus convaincu de ne jamais « aller jusqu'au bout ».

Comment se fit-il que, précisément au cours de cette année 1891, chacun reprit à la fois son attitude méfiante d'antan ? Comment, alors que ce flirt à l'américaine semblait devoir aller « aussi loin que possible », la France conclut-elle précisément l'union que pouvait le plus redouter l'Allemagne ?

Cette union avait donc de profondes racines dans le lointain passé ? Des circonstances mystérieuses l'avaient donc préparée au cours des dernières années ?

L'histoire, interrogée, répondait au moins à la première question. La seconde resta longtemps voilée de mystère.

I

On a dit souvent que c'était un jeu vain, une sorte de mode, que d'aller chercher trop loin des antécédents à l'entente de la France et de la Russie.

L'idée d'une alliance des deux grandes puissances « latérales » de l'Europe contre le danger d'un bloc central germanique paraît cependant s'être dégagée d'elle-même de nécessités politiques anciennes. Elle a été au moins l'une des raisons de la visite de Pierre I^{er} à la cour de France. Saint-Simon, qui traitait la politique, comme la langue, en féodal, mais ne manquait pas d'imagination, a écrit pittoresquement : « Le czar avait une passion extrême de s'unir avec la France. Rien ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses Etats d'Allemagne. Il tenait la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fit une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. »

Ce vœu de Saint-Simon ne fut pas exaucé. Soit pusillanimité de la cour de Versailles, soit prudence d'une politique qui s'efforçait avant tout à réparer les désastres de la fin du dernier règne, l'alliance du roi de France avec le « barbare du Nord » demeura dans le domaine des chimères¹. Des velléités analogues, au temps d'Elisabeth,

1. M. le comte d'Haussonville a raconté, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1896, les curieuses négociations qui se poursuivirent à la fin de mai 1717 à l'hôtel Lesdiguières. Il semble bien résulter de son récit que les propositions russes (un traité de garantie portant sur des territoires à conquérir) étaient inacceptables.

n'eurent pas une meilleure fortune. Louis XV dédaigna l'alliance qui, dit-on, lui fut offerte.

Ces premières velléités de réaliser l'idée d'équilibre européen par une entente franco-russe s'évanouirent avec la monarchie française. La République et l'Empire tournèrent bien, au moins à deux reprises, leurs regards vers Saint-Pétersbourg. Mais précisément parce que le terrain de l'entente proposée se trouva déplacé, ces deux essais aboutirent à deux échecs dont l'histoire vaut d'être rappelée.

La tourmente révolutionnaire passée, « la guerre aux tyrans » terminée, le Directoire, au lendemain même de la mort de Catherine II, avait essayé de renouer avec l'empire des Tsars des relations d'amitié et des « liaisons de commerce »¹. Paul I^{er} avait acquiescé, désigné même un plénipotentiaire. Une prétention imprévue et inexplicable des Directeurs de la République avait arrêté les pourparlers : tandis que le Tsar entendait « maintenir en leur place » l'Autriche et la Prusse, les Directeurs, dans un accès d'idéalisme imprévoyant, souhaitaient l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse ! L'objet de l'entente disparaissant, toute tractation devenait inutile.

Napoléon, à son tour, devait, neuf ans plus tard, rechercher l'alliance d'Alexandre I^{er}, successeur de Paul. Mais il en déplaça le but. Il ne se proposait plus en effet de contenir les puissances centrales, puisqu'il venait d'écraser la Prusse. C'est contre l'Angleterre qu'il cherchait un appui : « Dites à Romanzoff (ministre des Affaires étrangères), et à l'empereur, écrit-il à Caulaincourt, que je ne suis pas loin de penser à une expédition dans les Indes, au partage de l'empire ottoman, et à faire marcher à cet effet une armée de 20 à 25.000 Russes, de 8 à 10.000 Autrichiens et de 35 à 40.000 Français en Asie et de là dans l'Inde ; que rien

1. Voir *La France et la Russie pendant le Directoire*, par M. Georges Grosjean.

n'est facile comme cette opération ; qu'il est certain qu'avant que cette armée soit sur l'Euphrate, la terreur sera en Angleterre... » Enfin, ce n'était plus un simple projet politique qu'il avait en vue. L'idée de s'allier au Tsar par un mariage venait se greffer sur l'idée d'une alliance entre les deux pays. Mais soit répugnance du Tsar, soit trahison de Caulaincourt et de Talleyrand, le projet matrimonial, lié au projet politique, sombra avec lui. Devenu le gendre de l'empereur d'Autriche, l'époux de la « douce Allemande » Marie-Louise se détourna de la Russie, puis rompit avec Alexandre, parce qu'Alexandre entendait recevoir des gages d'une prochaine évacuation des pays occupés par les troupes françaises, et surtout de la Prusse¹. Le conquérant, condamné à étendre sans cesse ses conquêtes, n'eut que le choix entre les deux termes de cette alternative : devenir le maître de l'Europe où être écrasé par elle. La coalition l'anéantit.

En admettant donc que les circonstances l'eussent rendue possible, que les vues de Napoléon eussent pu être empreintes de cette modération qui n'est en somme que le sentiment exact des réalités, en un mot que les hommes et les choses eussent été autres que ce qu'ils furent, l'entente franco-russe aurait échoué faute de but naturel. L'alliance du roi de Prusse et du Tsar, au contraire, si occasionnel qu'en eût été le mobile : se débarrasser de l'ennemi commun, eut deux conséquences durables : elle créa entre les deux souverains un lien qui survécut à la chute de « l'usurpateur », et favorisa, au profit de la Prusse, la germination lente et continue de l'idée de l'unité allemande.

Ainsi s'établit ce premier titre de la Russie à la reconnaissance de la Prusse, dont Bismarck a parlé si souvent, et qui devait être, à partir de Frédéric-Guillaume III, un

1. Voir Albert Vandal : *Napoléon et Alexandre*.

des pivots de la politique des Hohenzollern ¹. Les Tsars ne voulaient pas à leur porte d'une plus *grande Prusse* : d'où l'empressement de Paul I^{er} à répondre aux avances du Directoire. Mais ils voulaient encore moins d'une *Prusse diminuée* au profit de l'étranger, et surtout sous la dépendance de Napoléon, c'est-à-dire d'un souverain militaire. Leur idéal était toujours de laisser les choses « en l'état » : le pays allemand divisé, autour d'une Prusse inspirant à tous la méfiance, et occupée à contenir les efforts de son tronçon polonais pour reformer la malheureuse République disparue. La solidarité entre dynasties s'ajoutant ensuite aux nécessités d'une garantie réciproque des territoires partagés, avait créé la Sainte-Alliance. Toutes les forces semblaient ainsi s'être réunies pour assurer une immobilité de dogme aux groupements monarchiques européens.

Mais des éléments de dissociation n'avaient pas tardé à apparaître. La question d'Orient s'était posée. Le rêve slave d'une Turquie ramenée sous le joug moscovite et orthodoxe s'était précisé en espérance. Après quelques hésitations, notamment en 1854, la France, rompant sous Napoléon III avec la tradition napoléonienne, s'était alliée à l'Angleterre pour s'opposer à sa réalisation. Le traité de Paris avait accordé à l'empire ottoman la garantie collective de l'Europe. L'effort russe à son tour, s'était brisé contre une coalition ².

L'accueil fait en France à l'insurrection polonaise de 1863 avait enfin comblé la mesure des méfiances russes. Le gouvernement de Napoléon III payait les dettes de gratitude que le prince-président avait contractées dans ce cercle de conspiration qui se tenait à l'hôtel Lambert, sous

1. Voir le discours de Bismark du 6 février 1888.

2. Sur l'attitude de Nicolas I^{er} envers la République de 1848, et sur ses dispositions envers Napoléon III, voir : *Les Origines de la guerre de Crimée. la France et la Russie de 1848 à 1854*, par Edmond Bapst.

la présidence du charmant Adam Czartoriski, et où rayonnaient les séductions de tant d'exquises femmes, Claudine Potocka, les comtesses Dzialynska, Radziwill, ombres gracieuses aujourd'hui estompées dans le mélancolique souvenir du passé...

Brusquement, brutalement, la défaite de 1870 avait placé la France devant la sévère réalité : l'isolement absolu, l'abandon complet à la merci du vainqueur.

Pourtant, même à cette heure décisive, la notion de l'équilibre européen ne subit pas une éclipse totale. Elle n'inspira pas seulement les tentatives de Thiers auprès de la Russie. Elle obligea la Prusse victorieuse à s'arrêter un moment pour composer avec le Tsar.

Si tragique que fût pour les vaincus le moment où tout espoir d'un retour de fortune militaire était perdu pour eux, l'anxiété n'était peut-être pas moindre en effet au camp du vainqueur. La France abattue, les armées allemandes encerclant Paris et s'appêtant à le bombarder pour le réduire, l'empire d'Allemagne proclamé, la rupture de « l'équilibre européen » devenait si apparente qu'une intervention des neutres était possible d'un jour à l'autre. Beust, pour l'Autriche, y pensait certainement. « C'était, dit Bismarck, la même situation qu'en 1866. Nous avons alors besoin d'en finir avec l'Autriche, avant qu'une intervention française ne pût devenir efficace dans l'Allemagne du Sud¹. »

Le risque d'une intervention, pour être moins immédiat, n'en était pas moins redoutable du côté russe. Alexandre II aurait reculé peut-être devant une initiative personnelle. Mais son chancelier Gortschakof pouvait accepter l'idée d'un Congrès, si Beust venait à en faire la proposition. Le conflit franco-allemand soumis ainsi à l'aréopage européen, le prix de la victoire allemande en sortirait certainement

1. *Pensées et Souvenirs*, p. 122 de la traduction française.

« rogné » au bénéfice de la France¹. La Conférence de Londres, en abolissant le principe de la neutralité de la mer Noire posé par le Congrès de Paris, apporta à la Russie la seule compensation qu'on pût lui offrir pour son abstention². Cet apaisement trouvé et accepté, Bismarck put dicter ses conditions à la France.

Le deuxième titre de la Russie à la reconnaissance de la Prusse et du nouvel empire était ainsi forgé. Guillaume I^{er} y mit sans retard sa signature : « La Prusse n'oubliera jamais, écrivit-il le 27 février 1871 à son neveu Alexandre, que c'est à Votre Majesté qu'elle doit l'heureuse issue de la guerre. » Cri du cœur, dont l'écho se fera entendre, plus ou moins affaibli, mais toujours distinct, même aux jours les plus sombres pour les rapports de l'Allemagne et de la Russie !

Un an et demi après, reprenant et modernisant l'idée d'où était sortie la Sainte-Alliance, Bismarck réalisait l'Alliance des trois Empereurs. Les augustes contractants, comme ceux de 1815, s'engageaient surtout à maintenir en Europe le statut territorial créé par les dernières conventions au profit de la Prusse, et à s'unir pour combattre et comprimer les efforts de la Révolution. La terreur du nihilisme, la nécessité de trouver un appui dans une lutte périlleuse contre le slavisme, avaient mis les mains d'Alexandre et de François-Joseph dans celles de leur nouveau « frère » Guillaume I^{er}.

Le pacte de 1872 ne devait pourtant pas mieux résister que celui de 1815 aux germes de mort qu'il portait en lui-même. La question d'Orient creusait alors comme autrefois un infranchissable fossé entre l'Autriche, avant-garde du germanisme, et la Russie, champion du slavisme. L'hégémonie de fait que la victoire avait donnée à l'Alle-

1. *Ibid.*, p. 121.

2. *Ibid.*, p. 124.

magne devint vite insupportable au Tsar et à son chancelier. Tout l'air respirable qu'il y avait en Europe, Bismarck l'absorbait. Anxieux de consolider l'édifice qu'il avait élevé au prix de tant d'efforts, son zèle l'entraînait à des interventions trop répétées. Sa main était partout, son regard surveillait tous les points de l'horizon. Le besoin d'un contre-poids se faisait sentir chaque jour davantage. La rupture d'équilibre qui avait suivi la défaite de la France prenait un aspect menaçant pour tous et surtout pour la Russie. Au moins importait-il d'éviter toute diminution nouvelle de la grande puissance occidentale. Revenir sur le fait accompli, courir les risques d'une nouvelle guerre, on n'y songeait pas ; on en écartait même l'idée. Mais on désirait avec d'autant plus de force que la France reprît son rang d'autrefois.

— Nous voulons, dit Gortschakof à Chaudordy, revoir la France grande et forte. Nous désirons voir Paris redevenir brillant comme autrefois : *Mais ne me parlez jamais de revanche*¹!

Ce qu'on pouvait attendre alors d'une entente quelconque avec la Russie se trouvait donc contenu dans ces mots. La Russie, dès 1873, était également opposée à une nouvelle agression de l'Allemagne contre la France et à toute discussion du nouveau statut territorial créé par le traité de Francfort. Tout ce qu'elle recherchait — et, certes, la France pouvait dores et déjà tirer parti de cette disposition — c'était le rétablissement en Europe d'un état d'équilibre qui lui permit de poursuivre, sans risque de heurt avec le monde germanique, son propre développement.

Les événements qui survinrent deux ans plus tard — ce qu'on a appelé, non sans quelque exagération « l'alerte de 1875 » — apportèrent une preuve de la sincérité de Gortschakof et de la communauté de ses vues avec les

1. Interview de M. le duc de Broglie dans le *Gaulois* du 20 mai 1890.

sentiments mêmes d'Alexandre. Le Parlement français s'étant attaché à une réorganisation méthodique de l'armée et la création d'un quatrième bataillon par régiment ayant été votée, les milieux militaires de Berlin en avaient conçu une émotion — réelle ou factice — qu'ils manifestaient bruyamment. On parlait d'une pression qu'ils exerçaient sur Bismarck, pour le contraindre à une nouvelle guerre destinée à « saigner à blanc » la France. Une intervention discrète, mais opportune et efficace du Tsar, apaisa les appréhensions du cabinet de Paris, qui paraît avoir redouté surtout que l'agitation du parti militaire allemand n'aboutît à une demande de limitation des armements français.

Attaque *préventive* de l'Allemagne ou pression en vue d'une restriction de la puissance militaire de la France, les deux solutions étaient en tous cas également odieuses à Alexandre et contraires aux intérêts russes. Recevant M. de Gontaut-Biron, à son passage à Berlin, le 11 mai, le Tsar lui dit : « Comptez sur moi et soyez tranquille. Dites au maréchal de Mac-Mahon mon estime pour sa personne et mes vœux pour que son gouvernement se consolide. J'espère que nos relations seront de plus en plus cordiales. Nous avons des intérêts communs, nous devons rester amis¹. »

Quelle était donc la source de ces intérêts communs, sinon le rétablissement de l'équilibre européen par la constitution, sur chacun des deux flancs du noyau central germanique, d'une puissance militaire capable de lui faire contrepoids ?

Au contraire, la désunion, ou même le simple défaut d'entente entre la France et la Russie, devait faire du

1. M. Hanotaux, dans sa magistrale *Histoire de la France contemporaine* (t. III, p. 217 et suiv.) a fait un récit définitif de cette fameuse « alerte de 1875 », et montré que la crainte du gouvernement français de se trouver en présence d'une demande de limitation des armements en a été le côté le plus tragique.

bloc austro-allemand l'arbitre des destinées européennes. Alexandre II n'allait pas tarder à l'expérimenter à ses dépens.

II

Le 30 décembre 1875, la « note Andrassy » marquait l'ouverture de la crise orientale. Au milieu du plus inextricable imbroglio qui se fût noué en Europe depuis celui que la guerre de Trente ans avait résolu, on distinguait cependant confusément les tendances de l'Autriche et de la Russie à chercher des compensations aux agrandissements de la Prusse et à la formation de l'empire allemand. Cette aspiration commune rapprocha d'abord les deux rivaux. Le 8 juillet 1876, à Reichstadt, Alexandre et François-Joseph se firent des concessions réciproques : le premier s'engageait à ne pas s'opposer à une occupation de la Bosnie-Herzégovine par les troupes austro-hongroises, tandis que le second promettait sa neutralité en cas de guerre russo-turque¹. L'empire ottoman faisait ainsi les frais de la réconciliation : un énorme tronçon, à l'est échéait à la Russie, tandis que l'Autriche s'attribuait, à l'ouest, un lambeau qui lui permettrait peut-être de s'avancer, plus tard, le long de la côte adriatique.

Comme il arrive souvent, l'événement dépassa les prévisions des gouvernants. La défaite de la Turquie, les préliminaires de San-Stefano posèrent à nouveau le problème oriental dans son entier. La « zone d'influence » nouvelle que la formation ou l'agrandissement des États balkaniques créait au profit de la Russie alarma à la fois les deux puissances germaniques et l'Angleterre. Gortschakof et Alexandre furent obligés d'accepter un Congrès

1. La convention fut signée le 15 janvier 1877.

des puissances où « tous les points du traité de San-Stefano » seraient mis en discussion. Ils convinrent cependant en secret avec l'Angleterre¹ que la Russie conserverait Kars et Batoum, mais que les limites de la Bulgarie seraient ramenées en deçà de la ligne arrêtée à San-Stefano; sous cette dernière réserve, le cabinet de Saint-James acquiesçait à un démembrement de la Turquie d'Europe.

Le 3 juin, Bismarck convoqua le Congrès, qui se réunit dix jours plus tard. Il dura un mois. Le bilan de chaque journée se solda par une déception pour la Russie. Les concessions de Schouvalof à Salisbury furent singulièrement élargies. A la signature de l'acte final, le 13 juillet, le périmètre de la *zone d'influence* russe était réduit des deux tiers, la part de cette influence elle-même ramenée presque à zéro². Adversaires et rivaux de la Russie se retiraient les mains pleines, ou nantis de promesses positives. La Russie seule, qui avait fait les frais de la guerre, se trouvait *dépouillée*, ou contenue par des restrictions et des prohibitions. Gortschakof, malade, rentra à Pétersbourg, jurant de prendre sa revanche des déceptions dont il faisait remonter la responsabilité au chancelier allemand plus encore qu'à l'Angleterre.

C'est le moment critique, si nettement exposé par Bismarck, où l'Allemagne put craindre avec le plus de raisons qu'une coalition vînt mettre en péril son existence. Une alliance « horizontale » était plausible : « Si la con-

1. C'est le fameux accord, signé à Londres le 30 mai, entre lord Salisbury et Schouvalof.

2. Le traité de San-Stefano accordait à la Bulgarie une superficie de 163.000 kilomètres carrés; celui de Berlin une superficie de 64.000 kilomètres carrés seulement. La population, de 4 millions d'habitants, était ramenée à 1.500.000. L'occupation de la Bulgarie par les troupes russes au lieu de deux ans, ne devait plus durer que neuf mois. Enfin ce n'était plus sous la surveillance d'un commissaire russe, mais sous celle d'une commission européenne que la nouvelle principauté était placée (Voir, Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. II, p. 524.)

vention secrète de Reichstadt, a écrit l'ancien chancelier, avait été possible sans notre consentement et à notre insu, l'ancienne coalition Kaunitz de la France, de l'Autriche et de la Russie n'était pas impossible, dès que les éléments favorables qui existaient à l'état latent en Autriche arriveraient au pouvoir.¹ » Bismarck se trouvait donc fatalement amené à chercher un garant, à signer le premier de ces pactes d'assurance dont il devait faire peu à peu comme une ligne de forteresses autour du nouvel empire.

Aucune hésitation n'était possible. Son choix devait nécessairement se porter sur l'Autriche. La détacher définitivement de la Russie, se faire ensuite au besoin l'arbitre entre les deux rivales, tel était le but à atteindre. La chute de Beust, l'arrivée au pouvoir d'Andrassy, survenant après une lettre menaçante d'Alexandre, préparèrent la réconciliation des deux adversaires de Sadowa. Le 7 octobre 1879, fut signé, à Vienne, le pacte par lequel les deux empereurs germaniques se promettaient une assistance mutuelle contre une attaque de la Russie. Les espérances que le traité de Berlin et les tractations privées qui l'avaient accompagné avaient laissées à l'Autriche, pourraient ainsi se réaliser avec l'appui de l'Allemagne. L'Allemagne, de son côté, en cas de conflit avec la France se trouvait dégagée à la fois du redoutable péril d'être attaquée par son ancienne victime de 1866, et du souci de défendre sa frontière ouest contre la Russie. La plus solide assise de l'œuvre diplomatique bismarckienne était posée. Son rude ouvrier pouvait se permettre désormais d'édifier les subtiles combinaisons que la complexe réalité, chaque jour déformée et renouvelée, serait susceptible de lui inspirer.

Comment les déceptions de la Russie n'amenèrent-elles point dès cette époque, par un choc en retour naturel, une

1. Bismarck, *Pensées et souvenirs*, t. II, p. 275.

entente franco-russe précise contre l'Allemagne? Posée à plus de trente ans de distance, la réponse paraît malaisée, C'est qu'à la vérité, la question ne comportait pas une réponse unique, mais plusieurs réponses.

L'amitié d'Alexandre II pour son oncle Guillaume amortissait d'abord les inimités nationales.

Le Tsar avait pu se risquer un jour à écrire à l'empereur d'Allemagne une lettre menaçante¹ — où Bismarck voyait d'ailleurs l'inspiration de Gortschakof —, malgré tout, l'éventualité d'une guerre russo-allemande devait lui apparaître comme une impossible monstruosité. Le pacte de 1872 était déchiré; mais quelque chose de son esprit survivait. Une lutte entre les descendants de ceux qui, jadis, conclurent la Sainte-Alliance, risquait de compromettre l'idée monarchique, et le risque n'était pas moins redoutable d'un côté de la Vistule que de l'autre. Pour faire litière de l'amitié de Guillaume, et se couvrir en même temps contre tout danger d'une révolution intérieure; pour se mettre seulement en mesure de prendre une position nettement hostile à l'Allemagne, il aurait fallu qu'Alexandre se résolût à un pacte avec la France.

Un pacte avec la France? Certes Gortschakof y avait songé depuis longtemps. Il en rêvait plus encore depuis

1. Bismarck, dans ses *Pensées et Souvenirs* (t. II, p. 279) ne fait allusion qu'à une seule lettre. M. Hans Blum, dans son ouvrage : *L'Empire allemand du temps de Bismarck*, parle de trois lettres. Ces lettres étaient relatives aux travaux de la commission réunie à Novi-Buzar pour délimiter à l'ouest les frontières de la Turquie. D'après M. Blum, le tsar demandait « que le représentant allemand fût tenu de faire toujours ce que demanderait le représentant russe ». La dernière lettre, toujours d'après le même auteur, pouvait se résumer ainsi : « L'acceptation par l'empereur Guillaume de la demande formulée par le Tsar est la condition du maintien de la paix entre les deux peuples ». Comme cette dernière lettre était la seule qui contint une menace véritable, la version de Bismarck concorderait assez bien avec celle de M. Blum. Il est utile d'ajouter cependant que ce dernier est avant tout un apologiste de l'ancien chancelier. Comme les documents auxquels il fait allusion n'ont jamais été publiés, il convient de n'accepter cette explication du dissentiment russo-allemand qu'avec une certaine réserve.

son retour du Congrès de Berlin. Il en rêvait même tout haut. Le 6 septembre 1879, il déclarait à un rédacteur du *Soleil*, Louis Peyramont, qu'Édouard Hervé lui avait envoyé à Baden, « qu'une nouvelle constellation politique était devenue possible en Europe », « que la France n'avait qu'à être forte pour que la Russie » recherchât son alliance¹.

Mais « l'idée » de Gortschakof se heurtait à deux obstacles infranchissables. Le premier venait de la France, le second de la Russie elle-même.

La France non plus n'était pas sortie les mains vides du Congrès de Berlin : Bismarck y avait mis le laissez-passer qui rendait libre la route de la Tunisie. Les regards de ses hommes d'État s'étaient détournés de la frontière de l'est vers les réalisations africaines. Les ambitions coloniales étaient nées, pour le succès desquelles la neutralité bienveillante du cabinet de Berlin était rigoureusement indispensable. Enfin, la constitution de 1875 jouant normalement, le parti républicain au pouvoir, au plus fort de la lutte d'influence entre Grévy et Gambetta, une alliance avec la République française apparaissait certainement à l'autocrate russe comme une union hors nature, et, en tous cas, pratiquement irréalisable. Son désir d'une sincère amitié franco-russe correspondait peut-être à un désir semblable de Grévy. Mais d'un côté comme de l'autre, on n'entrevoyait probablement rien au delà. Une visite du grand-duc Nicolas à Paris pendant l'hiver de 1879-1880 demeura sans résultat politique appréciable. Si profondes que fussent les discordes entre souverains d'Europe, ils formaient toujours un cercle de bonne compagnie, dont la République française, puisqu'elle se mettait décidément à être une République, devait être, par cela même, exclue. Un souverain « dissident » faisait-il mine de

1. Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 260.

tendre la main à l'excommuniée ? Le danger qu'on lui signalait en y insistant, de l'instabilité des gouvernements français, arrêta son geste avant que la France pût y répondre.

Deux années passèrent donc encore. Le 13 avril 1881, une bombe nihiliste jeta Alexandre II sanglant et mourant sur le pavé de sa capitale. Son fils Alexandre III devint l'espoir des protagonistes du mouvement germanophobe en Russie. Le soulèvement de la Bosnie-Herzégovine, en décembre 1881 et janvier 1882, ranima les espérances panslavistes. De Saint-Pétersbourg, de Moscou, les regards se tournèrent de nouveau vers la France. Tandis que Katkof reprenait contre Bismarck cette campagne que la mort seule devait arrêter¹, le général Skobelev², à Paris même, parlant le 16 février 1882 à des étudiants slaves, dénonçait l'« ennemi » de la Russie : « Si vous voulez, proclamait-il, que je vous dise comment s'appelle cet étranger, cet intrus, cet intrigant, cet ennemi si dangereux pour les Russes et pour les Slaves, je vais le nommer. C'est l'auteur du *Drang nach Osten*, vous le connaissez tous, c'est l'Allemand ! » Un an après l'ambassade extraordinaire que le gouvernement français avait envoyée au couronnement du Tsar était l'objet de manifestations répétées de sympathie de la part de la population et de l'aristocratie moscovites.

Mais comme en 1879, ces marques extérieures d'une amitié qui s'offrait, si elles ne devaient pas rester absolu-

1. Michel Katkof est né à Moscou en 1818. D'abord professeur à l'Université de Moscou, il fonda, en 1856, le *Ruski Wiestnik* où il défendit les idées libérales. Mais devenu en 1861 directeur de la *Gazette de Moscou*, il se fit l'apôtre du panslavisme, puis devint le chef du parti autocratique vieux-russe et anti-allemand. Katkof est mort à Moscou le 1^{er} août 1887.

2. Le général Michel Skobelev est né à Riazan en 1843, et mort à Moscou le 7 juillet 1882. Après diverses campagnes en Asie Centrale, il prit part en 1877 à la guerre contre la Turquie et se distingua au siège de Plewna. Ce fut lui qui dirigea l'expédition à laquelle la Russie dut la conquête du Turkestan.

ment sans échos, ne conduisirent encore à aucune entente. Des changements dans le personnel gouvernemental russe et français modifièrent, sinon les dispositions respectives des deux pays, du moins la mentalité de leurs représentants. Le 9 avril 1882, Gortschakof était congédié et remplacé par M. de Giers, d'éducation plutôt allemande, et qui n'avait pas, contre le prince de Bismarck les mêmes ressentiments personnels que son prédécesseur. En France, Jules Ferry prenait le pouvoir le 21 février 1883¹. L'homme d'État qui avait osé l'occupation de la Tunisie, s'était lancé cette fois dans l'expédition du Tonkin. Il ne méconnaissait pas le prix d'une entente avec la Russie, et il s'efforçait loyalement de servir les intérêts de cette puissance². Mais ses envois de troupe en Extrême-Orient, les frais de sa politique coloniale, diminuant nécessairement la puissance continentale de la France, l'obligeaient d'autant plus à une demi-entente, à des relations de confiance avec le cabinet de Berlin, que depuis le mois de mai 1882, l'Italie déçue dans les espérances qu'elle avait fondées sur la Tunisie, avait lié partie avec le bloc austro-allemand. En face de la Triplice ainsi constituée, obligée de se garder à la fois sur les Vosges et sur les Alpes, occupée à la conquête du lointain Tonkin et à la défense, en Egypte, de droits et d'intérêts depuis longtemps acquis et menacés par la politique

1. Il n'entra cependant au quai d'Orsay que le 20 décembre 1883, à la démission du Challemel-Lacour.

2. « Quand on fera l'histoire de mon ministère, on y constatera le constant effort de la diplomatie française pour créer entre la Russie et la France des liens positifs. On peut dire que la France a reconnu la première, en 1884, l'intérêt qu'a la Russie, à raison de ses possessions du Pacifique, à sauvegarder la liberté du canal de Suez. C'est elle qui a le plus énergiquement insisté pour que la Russie devint garante, avec les autres grandes puissances, de l'emprunt contracté par l'Egypte pour payer les indemnités d'Alexandrie et pour qu'elle fût représentée par un délégué dans l'Administration de la Caisse de la Dette, ce qui la plaçait au niveau des autres puissances pour le contrôle des affaires d'Egypte ». (Déclarations de M. Jules Ferry, citées dans *l'Alliance franco-russe*, par Jules Hansen, p. 13).

anglaise, la France de Ferry ne pouvait avoir, à l'égard de l'Allemagne, d'autre politique. *Volens nolens*, elle assurait l'hégémonie bismarckienne. Le « couvercle de fer », plus que jamais pesait sur l'Europe.

Ainsi, tandis que l'Autriche depuis 1879, l'Italie depuis 1882, avaient lié leur sort, quelques années à peine après sa naissance, au nouvel empire allemand, non seulement la France n'avait pu nouer aucune de ces alliances dont le fantôme empêchait Bismarck de dormir, mais encore elle se trouvait, au moins dans une large mesure, à la discrétion de son vainqueur de 1870.

Un seul souverain avait gardé les mains libres : Alexandre III. Bismarck réussit ce chef-d'œuvre de le lier à son tour, en dépit des sympathies russes pour la France, malgré son propre pacte avec l'Autriche. Ce fut la fameuse *contre-assurance* signée le 21 mars 1884, consacrée par les deux Empereurs au mois d'octobre suivant, au cours de leur entrevue de Skierniewice, et vraisemblablement valable pour trois ou six années¹.

Le mécanisme de ce contrat avait la simplicité des inventions de génie.

L'Allemagne, que le traité du 7 octobre 1879 obligeait à venir au secours de l'Autriche, au cas où cette puissance serait attaquée par la Russie, s'interdisait dorénavant de se solidariser avec l'Autriche si l'agression venait de celle-ci. En apparence, il n'y avait rien de changé à la situation contractuelle créée par Bismarck et Andrassy. L'alliance austro-allemande avait un caractère strictement défensif,

1. Le prince Clovis de Hohenlohe a soutenu à plusieurs reprises que le chancelier de Caprivi n'avait pas renouvelé le traité de Skierniewice :

« En chemin, nous devisâmes de Miquel, de Scholz, de la loi sur la comptabilité, qu'il réprovoe, puis du traité avec la Russie, que Caprivi n'a pas renouvelé parce qu'il trouvait cette politique trop compliquée. » *Mémoires de Hohenlohe*, III, 341, de la traduction française. La date à laquelle ce renouvellement devait être effectué ne pouvait être que l'année 1890, Hohenlohe rapportant également que ce sujet fut une des causes de la mésentente entre Guillaume II et Bismarck.

et Bismarck pouvait prétendre qu'il restait fidèle à la lettre de l'ancien pacte auquel, dans le nouveau, il s'engageait simplement, une fois de plus, à ne pas donner un caractère offensif. En fait, il se réservait l'interprétation de ces mots d'une définition si malaisée : offensive et défensive. Il y a des attaques préventives qui, en réalité, constituent de véritables défenses. L'inverse même peut être vraie : certaines défensives, venant après d'intolérables provocations, masquent de savantes agressions. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a pu dire à Vienne, douze ans plus tard, que le « contrat de mariage » de 1884 consacrait une *bigamie* si peu avouable que le texte — s'il fut communiqué au conjoint de 1879 — n'en fut jamais rendu public¹.

Quelles que fussent d'ailleurs les intentions secrètes du chancelier allemand lorsqu'il envisageait l'hypothèse d'une guerre austro-russe, l'instrument diplomatique qu'il venait de forger couronnait son œuvre. Le système d'*assurances* et de *contre-assurances* édifié pour la garantie du nouvel empire était désormais complet.

La position de l'Allemagne se trouvait même si forte que la France, dans sa lutte d'influence contre l'Angleterre, n'avait qu'un seul appui à rechercher : celui de Berlin. L'expédition du Tonkin, le règlement toujours en suspens de la question d'Égypte, la course aux acquisitions territoriales dans le bassin du Congo, avaient fait renaître, entre Londres et Paris, les vieilles haines du temps de Louis XV. A force d'entendre dénoncer la *perfide Albion*, une partie au moins de l'opinion française semblait s'être habituée

1. La *contre-assurance* russe, à la suite de sa révélation par Bismarck lui-même, fut l'objet au Reichstag, le 16 novembre 1896, d'un long débat. Des déclarations embarrassées que firent tour à tour le chancelier de Hohenlohe et le baron de Marschall, ministre des Affaires étrangères, il ressort sans aucun doute possible qu'elle a réellement existé et que ses conditions générales étaient bien celles indiquées par le journal bismarckien, les *Hamburger Nachrichten*.

à l'idée d'une entente tacite avec le vainqueur de 1870. La conférence africaine qui s'ouvrit à Berlin le 25 novembre 1884, sous la présidence de Bismarck, comme le congrès de 1878, et se clôtura le 26 février 1885 par l'Acte célèbre qui devait former le statut de la région équatoriale du continent noir, sembla sceller définitivement un bloc européen dont la consistance aurait été assurée par la pression même qu'exerçait sur lui la masse germanique. L'hégémonie allemande paraissait indestructible. L'alliance franco-russe, même une simple intimité entre les deux puissances « latérales », semblaient avoir disparu du champ des hypothèses réalisables.

Un mois après cependant, la chute de Jules Ferry marquait le commencement d'une lente et fatale diminution de l'édifice diplomatique élevé par Bismarck. Le terrain français dans lequel, en 1879, Gortschakof avait donné d'infructueux coups de sonde, allait devenir favorable à une entente entre l'Empire des Tsars et la patrie de la Révolution.

III

Sauf la *contre-assurance* de Bismarck, tous les événements qui avaient conditionné les rapports de la Russie avec l'Allemagne d'une part et avec la France de l'autre jusqu'en 1885 se trouvaient ainsi acquis à l'histoire, publics.

Une ombre discrète enveloppait au contraire si profondément la période de 1885 à 1891, qu'au moment où s'était scellé le pacte le plus important de la fin du XIX^e siècle, personne, ni en France ni en Russie, ne l'avait soupçonné. En 1891 même, on eût dit que la sympathie de l'opinion publique française allait d'elle-même à la Russie, poussée par une sorte d'instinct naturel vers la seule combinaison européenne susceptible de rétablir l'équilibre des forces

rompu depuis vingt ans. Un mariage se préparait. On le devinait, on le sentait, on le désirait. A son tour c'était la France, qui avait « une passion extrême de s'unir » avec la Russie. Mais ce mouvement paraissait si naturel et si profond, qu'un observateur non averti l'aurait cru spontané, comme le « coup de foudre » des romans de 1830.

La réalité, plus complexe, était cependant au moins aussi intéressante que cette explication sentimentale. Peu de périodes dans l'histoire de l'Europe et de la France, ont été mieux remplies d'événements connus ou secrets, ou à moitié secrets, suivis d'une réaction immédiate sur le milieu où ils se produisaient, ou gros de conséquences plus ou moins éloignées, que les cinq années écoulées depuis la chute de Jules Ferry jusqu'à la fin de 1890.

Les conditions mêmes dans lesquelles Henri Brisson avait, le 6 avril 1885, accepté le pouvoir, et l'avait ensuite, trois mois après les élections législatives, transmis le 7 janvier 1886 à M. de Freycinet, en arrêtant la France dans « la voie des expéditions lointaines », avaient amené une profonde modification dans les rapports entre cabinets français et allemand. La politique de demi-confiance que l'occupation de la Tunisie et l'expédition du Tonkin avaient imposée à Ferry, et sans laquelle M. de Courcel estimait impossible à remplir sa mission à Berlin, était devenue impraticable.

Sans doute, on n'avait pas rompu. On n'avait aucune raison de rompre, et, ayant jusque là causé familièrement avec l'Allemagne, de lui tourner brusquement le dos. Comme l'avait dit M. Herbette en présentant ses lettres de créance au vieil empereur Guillaume, il y avait entre les deux pays des « intérêts communs ». Des ententes spéciales étaient donc toujours possibles. La courtoisie pouvait encore présider aux tractations qui s'engageraient. L'apparence

persistait d'une harmonie sur laquelle personne n'avait le droit de jeter la suspicion.

En fait cependant, si peu visible qu'elle fût, la cassure avait été profonde et irréparable.

La limite posée aux « expéditions lointaines », en rassurant, si peu que ce fût, l'Angleterre, rendait moins immédiatement indispensable l'appui de l'Allemagne. Le retour à la politique continentale ramenait les regards sur la ligne bleue des Vosges. L'œuvre de réorganisation militaire s'imposant sans délai, lorsque la France voudrait reprendre son rang en Europe, l'Allemagne s'efforcerait de conserver l'avance qu'elle entendait avoir prise pour toujours.

Pour rétablir l'égalité des forces, il n'y avait donc qu'une solution : une entente avec une autre puissance ; qu'une entente possible : l'alliance avec la Russie. L'Italie enchaînée aux puissances centrales, l'Angleterre, bien qu'à moitié apaisée, redoutant toujours une immixtion dangereuse en Egypte, à Saint-Pétersbourg, et là seulement, la France pouvait trouver le point d'appui qui lui permettrait de résister à la pression du bloc allemand adossé à Vienne et à Rome. Mais une entente franco-russe n'était possible que si la rivalité germano-slave devenait à son tour assez vive pour séparer les trois empereurs, opposer la Russie aux deux Empires du centre. La mésintelligence russo-allemande était la condition du rapprochement des deux puissances latérales.

En revenant au Quai d'Orsay, lors de la formation du cabinet Brisson, M. de Freycinet n'avait pas seulement prévu la nécessité de ce déplacement des pièces sur l'échiquier européen. Il avait minutieusement reconnu le terrain sur lequel il pouvait se produire. Il l'avait souhaité, préparé pour autant qu'il était en son pouvoir. Puis, avec quelle discrétion, avec quelle prudence attentive et feutrée, il avait guetté les premiers symptômes qui lui permettraient de risquer ce geste précis et efficace qui

faisait de lui, autour de la table diplomatique, le plus redoutable des joueurs.

Son attente ne devait pas être déçue. Elle ne devait même pas être de longue durée. La querelle orientale, une fois encore, en rouvrant les blessures mal fermées de l'amour-propre moscovite, allait ébranler l'édifice diplomatique dont Bismarck avait posé les dernières pierres du mois de mars 1884 au mois de février 1885.

Le 13 juillet 1885, Henri de Battenberg, frère du prince régnant Alexandre de Bulgarie, épousait à Londres la princesse Béatrice, dernière fille de la reine Victoria, devenant ainsi en même temps le beau-frère du Kronprinz d'Allemagne et de Prusse Frédéric. Le modeste souverain de la petite Bulgarie créée par le Congrès de Berlin fut-il ébloui par l'éclat de cette alliance impériale et royale, dont quelques rayons allaient illuminer sa lointaine capitale orientale? Eut-il la pensée qu'il pourrait désormais compter sur l'appui simultané, ou au moins sur l'indulgence des deux cours anglaise et allemande pour agrandir son domaine? La supposition n'est pas invraisemblable. En tous cas, coïncidence fortuite ou conséquence indirecte, deux mois après cette princière hyménée, exactement le 18 septembre, les Bulgares de Philipopoli chassaient le gouverneur turc Gavril-Pacha et proclamaient leur union avec la principauté de Bulgarie. Alexandre de Battenberg se hâta d'accepter le fait accompli.

L'Europe, par contre, témoigna moins d'empressement.

Ce coup de force gênait toutes les puissances, parce qu'il bouleversait le dosage des influences dans la péninsule des Balkans adopté en 1878. Le *statu quo*, cette formule politique du principe du moindre effort, a toujours eu les préférences des chancelleries, auxquelles l'histoire a appris qu'un changement appelle invariablement d'autres changements. Et de fait, dès que les événements de

Philipopoli furent connus à Belgrade et à Athènes, les gouvernements serbe et hellène crièrent à la rupture d'équilibre, réclamèrent des compensations, commencèrent à prendre de menaçantes mesures militaires. Le Sultan, inquiet, y répondit par des *précautions* de même nature.

Chose curieuse, au moins en apparence, la Russie, dont l'intervention, huit ans auparavant, avait permis à l'État bulgare de naître sous la forme larvaire d'une principauté vassale du Sultan, ne fut pas la dernière à blâmer l'initiative du prince Alexandre. Depuis 1883, l'effort des Bulgares vers l'indépendance complète lui apparaissait comme de l'ingratitude. Elle se prenait à trouver des avantages, presque des charmes, à ce traité de Berlin dont le nom seul, suivant celui, plus glorieux, de San-Stefano, faisait naguère encore tressailler d'indignation les cœurs moscovites. Elle voulait bien d'une Bulgarie plus grande ou plus autonome, mais plus grande avec sa permission, et plus autonome par rapport au Sultan, non par rapport à sa *libératrice*. Bref, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne tarda pas à crier, lui aussi, et non le moins fort, à la violation de la foi jurée. Alexandre de Battenberg devint pour lui l'adversaire à abattre, ou, en attendant mieux, à contenir. Le 26 septembre, la Russie proposa d'inviter « sans retard les ambassadeurs respectifs des puissances à Constantinople à se réunir pour concerter le langage identique à tenir au nom de l'Europe aux deux parties »¹. Le 19 octobre, elle précisa sa pensée : « Nous prions le Sultan, dit M. de Morenheim à M. de Freycinet, de nous communiquer ses vues définitives quant à la solution qu'il proposerait en conférence et qui s'éloignerait le moins possible du *statu quo*, afin d'ôter tout prétexte à des revendications gréco-serbes. Dans notre pensée, une pareille solution pourrait

1. *Livre Jaune, Affaires de Roumélie et de Grèce, 1885-1886, pièce n° 56, p. 38.*

être basée sur une sommation préalable au prince Alexandre d'évacuer le territoire rouméliote, envahi *au mépris des traités et des droits du Sultan*, sauf à se concerter ensuite avec la Porte, sur les véritables mesures d'apaisement qu'il croirait pouvoir accorder¹. »

L'attitude de la Russie mettait à peu près tout le monde d'accord. Le cabinet de Berlin, qui n'était pas intéressé « au premier plan »², dans les affaires d'Orient, du moment que le cabinet de Vienne se prononçait contre l'union de la Roumélie à la Bulgarie, joignait lui-même sa voix à celle des autres juges européens pour condamner le prince Alexandre, l'origine allemande et les alliances de celui-ci pesant d'un poids fort léger aux yeux de Bismarck à côté de son désir d'entretenir avec la Russie de confiantes et cordiales relations.

Mais le cabinet de Saint-Pétersbourg s'embarrassait dans sa propre initiative. Quel serait le programme de la conférence proposée ? Quelles décisions serait-elle appelée à prendre ? Quels rôles se répartiraient le Sultan et les puissances ? L'imbroglio paraissait inextricable. Les événements se développant avec rapidité, il importait cependant d'en sortir au plus tôt.

C'est ici que le rôle de M. de Freycinet commence. C'est lui qui va servir de guide à la diplomatie russe. Sa claire intelligence mettra de l'ordre dans la pensée slave. Gambetta, qui l'appelait un *filtre*, aurait moins que jamais désavoué son mot. M. de Freycinet va donc expliquer à M. de Morenheim la procédure la plus conforme aux intérêts du cabinet de Saint-Pétersbourg :

« Les choses, selon moi, dit-il à l'ambassadeur russe, devraient se passer ainsi : 1° la Porte, usant du droit souverain qu'elle tient des traités, ferait la sommation ;

1. *Ibid.* Pièce 140, p. 117.

2. Discours de Bismarck au Reichstag, le 6 février 1888.

2° aussitôt après, vingt-quatre heures après si l'on veut, les ambassadeurs à Constantinople, procédant comme pour la déclaration du 13 octobre, enverraient à Sofia une note collective par laquelle ils avertiraient le prince Alexandre, que la Porte ayant décidé d'user de ses droits souverains, il exposera son pays aux plus grands malheurs, s'il ne rentre pas dans l'obéissance, les puissances ne devant lui prêter aucune sorte d'appui. En conséquence, elles l'invitent à se soumettre dans le délai fixé.

« Ces deux actes accomplis, la conférence elle-même se réunirait immédiatement. L'essentiel c'est que les deux tâches soient disjointes, celle qui incombe à la Turquie d'une part, et qui ne met les Cabinets en mouvement qu'au point de vue de l'humanité, et d'autre part, celle qui incombe à la conférence, à savoir la délibération sur les modifications au traité. Par là on aurait un double avantage : on respecterait les principes et en éviterait de créer un précédent qui peut, à un moment donné, avoir ses dangers ; 3° on placerait les responsabilités là où elles doivent être. ¹ »

On devine l'étonnement admiratif du baron de Morenheim à l'audition de ce lumineux exposé d'un problème politique prenant ainsi la forme élégante et précise d'un problème de mécanique. Avec quelle satisfaction intime, M. de Freycinet dut-il, son interlocuteur sorti, terminer la dépêche où il rendait compte de son entretien aux agents français à l'étranger, par les lignes suivantes :

« L'Ambassadeur de Russie a bien voulu me dire que ces considérations le frappaient par leur justesse ; que la marche que je suggérais lui semblait de nature à *remettre l'affaire sur les rails* et à vaincre les hésitations qui pouvaient subsister. ² »

1. *Livre Jaune*, déjà cité, pièce 153, p. 134.

2. *Ibid.*

On saisit là sur le vif la pensée directrice qui guidait le ministre des Affaires étrangères, on perçoit déjà le but lointain qu'il se proposait. Les intérêts essentiels de la France se trouvant d'accord avec les désirs de la chancellerie russe, un rôle naturel incombait au cabinet de Paris : gagner la confiance de la Russie en lui apportant une collaboration amicale et désintéressée. La Russie serait ensuite d'autant plus reconnaissante, et elle serait amenée d'autant plus facilement à donner des preuves de sa gratitude, que l'appui offert et prêté avec continuité aurait été plus discret et plus efficace.

L'événement, amplement, justifia ces prévisions.

Tout le temps que dura la crise rouméliote, M. de Freycinet se maintint avec succès dans ce rôle effacé, mais fécond, de conseiller désintéressé. Le roi Milan ayant réclamé, les armes à la main, des compensations, d'abord vainqueur des Bulgares, fut ensuite écrasé à Slivnitza, le 17 novembre, par l'armée d'Alexandre. La Conférence de Constantinople n'ayant pu trouver la solution qui satisfît les puissances et le Sultan, ce fut le Sultan qui trancha la difficulté en proposant de nommer le prince de Bulgarie gouverneur de la Roumélie pour cinq ans, les pouvoirs du prince étant renouvelables par simple décret. Alexandre accepta, le temps passa, le mécontentement russe augmenta. Finalement, la paix imposée aux Serbes, Alexandre obligé d'abdiquer le 7 septembre 1886, la couronne bulgare resta sans titulaire ; mais la preuve était faite que personne ne pouvait la poser sur sa tête ou l'y maintenir sans le consentement du Tsar blanc. Quant aux Grecs, dont le slavisme adultéré trouvait peu de sympathies à Pétersbourg, *un blocus pacifique* de leurs côtes les avait contraints à renvoyer à des jours meilleurs et lointains la réalisation de leurs espérances. En somme, si les solutions intervenues n'apportaient à la Russie que des satisfactions incomplètes, à tout le moins l'avenir de l'influence russe

dans les Balkans était-il réservé. Le *statu quo* demeurait théoriquement intact ; s'il devait être remis un jour en question, on pouvait croire en Russie qu'il ne serait jamais modifié au détriment des intérêts russes.

Le résultat voulu par M. de Freycinet se trouvait donc atteint. Les longues négociations auxquelles la crise avait donné lieu avaient conduit les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg à des rapports de confiance réciproque dont les relations générales entre les deux pays avaient, par contre-coup, largement profité. M. de Morenheim, ambassadeur de Russie à Paris, diplomate de la vieille école, ne nourrissait peut-être pas, en arrivant à Paris, de bien chaudes sympathies, sinon pour la République Française, au moins pour le personnel gouvernemental républicain¹. Etonné d'abord pour son propre compte, puis ravi par délégation de trouver en M. de Freycinet, en même temps qu'un appui pour son pays, le causeur idéal, celui qui clarifie sans qu'il y paraisse la pensée de son interlocuteur, il finit par concevoir pour le ministre des Affaires étrangères une amitié sincère et profonde, à laquelle il devait rester toujours fidèle. Il ne se fit point faute, peu de temps après l'abdication d'Alexandre de Battenberg, de lui exprimer verbalement sa reconnaissance. Il fit même mieux. Il lui écrivit pour la lui affirmer, tant en son nom qu'au nom de son gouvernement, et cette amitié ainsi épistolièrement exprimée put être considérée dès lors comme le germe fécond des futures ententes.

1. Le baron Arthur de Morenheim est né en 1824 à Varsovie d'une famille russe originaire des provinces baltiques. Il fut, à Moscou, le camarade d'école de Katkof. Plusieurs fois attaché, à des titres divers, au ministère des Affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg, il a été successivement secrétaire, puis conseiller à l'ambassade de Berlin, ministre plénipotentiaire à Copenhague, puis ambassadeur à Paris, où il présenta ses lettres de créance le 19 avril 1884. Il occupa ce dernier poste jusqu'au mois de décembre 1897, date à laquelle il fut remplacé par le prince Ouroussoff. M. de Morenheim, qui avait marié sa fille à un officier français, le vicomte de Sèze, prit sa retraite en France et mourut à Pau le 16 octobre 1906.

A côté de ces liens discrets mais solides qui se nouaient entre représentants officiels des deux pays, les manifestations publiques de la sympathie franco-russe et d'un désir commun de s'accorder commençaient à se multiplier parallèlement avec des manifestations anti-allemandes en Russie.

Vers la fin de 1885, le gouvernement allemand, poursuivant dans le grand duché de Posen, une œuvre de germanisation analogue à celle qu'il avait entreprise en Alsace-Lorraine, et ayant expulsé un certain nombre d'ouvriers agricoles polonais, le gouvernement russe riposta à cette mesure en chassant à son tour de la Pologne russe un nombre au moins égal de sujets allemands. On était loin des accordailles de Skiernewice ! Une certaine acidité apparut dans les rapports russo-allemands, que l'empressement de Bismarck à désavouer le geste d'Alexandre de Battenberg lors des événements de Roumélie ne parvint pas à neutraliser. Malgré tout, aux yeux des panslavistes, dont l'influence grandissait, l'Allemagne restait l'alliée de l'Autriche, rivale de la Russie en Orient. Le 19 mai 1886, à Sébastopol, Alexandre III adressait aux marins de la flotte de la mer Noire un ordre du jour belliqueux. Deux mois après, Katkof dans un leader de la *Gazette de Moscou*, tout en se défendant de souhaiter une alliance franco-russe, préconisait des relations amicales entre la France et la Russie : « Nous désirons, écrivait-il le 19 juillet, que la Russie reste dans des rapports libres et amicaux avec l'Allemagne, mais que des rapports pareils s'établissent avec les autres nations et surtout avec la France, qui, quoi qu'on dise, occupe de plus en plus en Europe une situation digne de sa puissance. A propos de quoi nous querellerions-nous avec elle et que nous importent ses affaires intérieures ? »

Le retour à la politique continentale, le réveil du sentiment national et l'œuvre de réorganisation militaire à

laquelle s'était attaché le ministère Freycinet, créaient en France une atmosphère où ces paroles venues de Russie trouvaient des échos sympathiques. M^{me} J. Adam dans la *Nouvelle Revue*, un grand nombre d'écrivains et de publicistes, devançaient les événements, parlaient d'une entente formelle. En ce même mois de juillet 1886, où la revue de Longchamp était l'occasion de patriotiques manifestations, le général Freedericksz, attaché militaire à l'ambassade russe, assistant à Nouart à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Chanzy, disait : « Je suis ici l'écho de la sympathie que cette cérémonie provoque en Russie, et je vous apporte un témoignage de l'amitié de mon pays. » Un de ces grands mouvements de l'opinion publique, si profonds et si puissants en France, commençait à se propager de Paris dans le pays tout entier.

Un seul incident, dont les fâcheuses conséquences purent être heureusement et rapidement conjurées, menaça de troubler cette amitié naissante. Le général Appert, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, pour lequel Alexandre III éprouvait une vive sympathie, vit sa mission interrompue au mois de septembre 1886¹. Mais le Tsar, malgré sa répugnance pour les visages nouveaux, s'accommoda vite de son successeur, M. de Laboulaye, qui présenta ses lettres de créance le 26 novembre, et devint, dans la

1. Le général Appert, né en 1817, est mort à Paris en 1891. Il avait fait les campagnes d'Algérie, de Crimée et pris part brillamment à la guerre de 1870-1871. Il était commandant du 17^e corps d'armée, à Toulouse, lorsque lui fut offerte l'ambassade de Saint-Pétersbourg, dont il resta le titulaire du 10 novembre 1883 au 28 octobre 1886.

Voici la liste de nos représentants à la cour de Russie depuis 1881, avec la date de leurs nominations :

L'amiral Jaurès, ambassadeur	16 février 1881.
Le général Appert, ambassadeur	10 novembre 1883.
De Laboulaye, ambassadeur	28 octobre 1886.
Le comte de Montebello, ambassadeur	1 ^{er} août 1891.
Bompard, ambassadeur	29 août 1902.
Le vice-amiral Touchard, ambassadeur	10 février 1909.
Louis, ambassadeur	14 juin 1910.
M. T. Delcassé, ambassadeur	25 février 1913.

suite, une des chevilles ouvrières du rapprochement entre les deux pays ¹.

Dans l'ensemble, sur l'échiquier européen, les pions se déplaçaient donc selon les prévisions et suivant les désirs de M. de Freycinet. Entre Paris et Saint-Pétersbourg l'intimité augmentait tous les jours. Un conseil, une suggestion habile, ne valent pas seulement par eux-mêmes. La manière dont l'un peut être donné ou l'autre semée comme par mégarde sur un terrain propice, en double le prix. M. de Freycinet était un maître dans cet art suprême de *diriger sans le paraître*, d'écouter plus que de parler, de ne parler que rarement, lorsqu'il le faut, et pour glisser sa propre pensée, comme un soutien invisible mais solide, sous la pensée de son interlocuteur. Ce n'était pas seulement de l'amitié qu'il en avait récoltée, du côté russe. C'était quelque chose de plus précieux en politique : la confiance. L'autocratie moscovite se faisait jusque-là de la France républicaine l'idée d'un pays où régnait la démagogie, incapable de se hausser jusqu'à une juste compréhension des problèmes internationaux. M. de Freycinet sut montrer à Alexandre III que la France est restée le pays du bon sens et de la finesse. Par son exemple, il put convaincre le Tsar qu'il trouverait toujours, même dans le personnel gouvernemental de ces bourgeois administrant le pays que Bismarck appelait encore le « royaume de France », une oreille attentive pour l'écouter, des lèvres intelligentes pour lui donner la réplique et, qui sait ? un bras solide peut-être pour l'aider. L'impression d'Alexandre III fut ineffaçable.

1. M. Lefebvre de Laboulaye, né à Paris en 1833, mort dans cette même ville en 1905, est entré à vingt-deux ans au ministère des Affaires étrangères. Il a été successivement : secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Bruxelles, à Berne, à Saint-Pétersbourg ; ministre plénipotentiaire à Lisbonne (janvier 1878-octobre 1882) ; enfin ambassadeur à Madrid (novembre 1882-septembre 1885) et à Saint-Pétersbourg (26 novembre 1886-11 août 1891).

Pourtant, à ce moment de la naissante intimité franco-russe, ni d'un côté, ni de l'autre, personne n'avait encore prononcé le mot d'alliance. L'idée d'un pacte écrit entre les deux pays, pour des raisons différentes, rencontrait ici et là une répulsion pareille. Katkof lui-même la répudiait avec énergie. L'entourage du Tsar, M. de Giers surtout, ne permettaient pas qu'on y fit allusion. L'influence allemande, malgré tout prépondérante à la cour russe, l'éducation du haut personnel gouvernemental, tout s'opposait à ce que l'amitié des deux pays fût consacrée et constatée sur parchemin. La France était tenue pour nécessaire à la politique russe, dans la mesure où elle servait à contenir l'envahissement de l'hégémonie hismarkienne. Personne, sauf peut-être le souverain, n'apercevait encore à Saint-Pétersbourg, où conduisait la voie dans laquelle on s'était insensiblement engagé.

M. de Freycinet, en transmettant à M. Flourens, le 11 décembre 1886, les services du quai d'Orsay, avait fait connaître à son successeur les grandes lignes de sa politique, et M. Flourens, dans sa compétence toute neuve en matière internationale, s'était engagé avec empressement dans une direction qu'il lui aurait été d'autant plus difficile de modifier, qu'elle était la résultante de changements dans les circonstances et non dans les personnes, et que les termes du problème politique à résoudre demeurant les mêmes, la solution n'en pouvait nécessairement pas varier.

Il y avait même, à la fin de 1886 et au commencement de 1887, quelques bonnes raisons de s'en tenir plus fermement que jamais, à la politique de M. de Freycinet, et ces raisons se dégageaient d'elles-mêmes de l'attitude nouvelle que prenait le prince de Bismarck, et qu'il accentuait chaque jour davantage.

Bismarck manifestait en effet, depuis quelques temps déjà, une certaine inquiétude. La position prise par le gouvernement français à l'égard de l'Allemagne après la

chute de Ferry, les rapports qui s'étaient noués à la faveur des derniers événements d'Orient entre les cabinets de Paris et de Saint-Petersbourg, n'avaient pas échappé à sa clairvoyance.

Il en est des relations internationales comme des rapports entre les personnes. Les nuances y ont une valeur de relativité considérable, car elles peuvent être les indices de changements profonds dans les dispositions. Aux yeux de tous, dans ce salon que forme l'Europe, la France conservait vis-à-vis de l'Allemagne la même attitude de correction à laquelle elle se tenait depuis près de vingt ans. Nul ne pouvait lui reprocher quelque geste que ce fût, susceptible de troubler la paix générale. Mais, si fragile qu'eût été la demi-confiance qui avait régné jusqu'en 1885 entre elle et l'Allemagne, cette demi-confiance avait cessé. De Paris à Berlin, on ne causait plus que pour *affaires de service*, chaque jour avec moins d'abandon. Si discrète qu'elle se fit, au contraire, l'intimité franco-russe se devinait, se percevait à cent de ces petits détails de la vie internationale qui n'échappent pas plus aux regards d'un Bismarck qu'une amitié ou une affection n'échappent, dans un monde où les invités se renouvellent peu, à la curiosité perspicace ou à la jalousie défiante.

Bismarck se serait accommodé d'une simple réserve de la France à l'égard de l'Allemagne. Mais, pareil à ces amoureux sans espoir qui se résignent à cette réponse : ni vous, ni personne, dès lors que la France tendait sa main vers une autre main que la sienne, il trouvait que « ce n'était pas de jeu, » et se fâchait, et le disait. Il fit donc connaître indirectement, mais par une voix sûre, au gouvernement français, que si « le jeu continuait », il serait obligé de prendre *certaines précautions*. Du moment que sa prépondérance était menacée, il estimait que l'existence même de l'Allemagne se trouvait en péril. Il ne voulait la guerre pas plus aujourd'hui qu'hier. Mais à son tour il devait, non

seulement imiter la France en augmentant les forces militaires de son pays, mais encore, comme il l'avait dit autrefois dans une lettre à son souverain, donner l'expression « *qu'il n'est pas nécessaire pour le maintien de la paix que la France soit sûre de ne jamais être attaquée sous aucun prétexte, quoi qu'elle fasse*¹. »

Le dépôt au Reichstag du projet de loi sur le Septennat, le régime appliqué à l'Alsace-Lorraine, l'attitude et l'activité de la diplomatie allemande s'exerçant jusque sur les rapports franco-italiens, montrèrent que l'avertissement donné par Bismarck dans la pensée, dont il est impossible de douter, que l'écho en parviendrait jusqu'à Saint-Pétersbourg, n'était pas une vaine menace.

L'amitié franco-russe ne s'en émut d'ailleurs pas. La confiance mutuelle entre les deux pays ne fut pas ébranlée. Mais on n'en pensait pas davantage au printemps de 1887 à une alliance formelle.

Du côté français, la prudence retenait tous les mouvements. L'existence du cabinet radical Goblet, qui avait succédé à celui de M. de Freycinet, se trouvait chaque jour en danger. Aucun dessein à longue portée n'apparaissait réalisable. Le sentiment le plus généralement répandu au quai d'Orsay, c'était qu'une alliance apporterait avec elle plus de risques que de garanties. A lier partie avec la Russie contre l'Allemagne, on s'exposerait à s'aliéner l'Angleterre, et à se trouver ainsi en présence d'une double hostilité, sans être certain de rencontrer, le jour où éclaterait un conflit, le secours qu'on aurait témérairement escompté. Mieux valait pratiquer une politique de bascule; user de patience, d'une patience poussée aussi loin que l'honneur le permettait, avec l'Allemagne; et améliorer autant que faire se pourrait les rapports russo-allemands, de manière à être en état de peser indirectement, à l'occa-

1. Lettre adressée le 13 août 1875 à Guillaume I^{er}, à l'occasion des bruits qu'on faisait courir d'une attaque possible de la France par l'Allemagne.

sion, par Saint-Pétersbourg, sur Berlin. « Modérer l'Allemagne par la Russie », telle était la formule adoptée.

L'opinion de la diplomatie russe ne différait sensiblement pas de l'opinion de la diplomatie française. A son tour, ce qu'elle recherchait dans l'amitié de la France, c'était un moyen de neutraliser, dans la mesure du possible, les effets de l'hégémonie allemande se répercutant, par l'Autriche, sur l'Orient, où l'influence russe intéresse l'avenir du slavisme tout entier. Le *Nord*, organe que M. de Giers faisait publier à Bruxelles, pour y exposer plus librement sa pensée en terrain neutre, repoussait explicitement, le 19 février 1887, le principe même de l'alliance ; et il ajoutait ces mots qui traçaient leurs limites aux ententes envisagées :

Ce que la Russie désire actuellement, c'est, d'une part, le maintien de la paix, et, d'autre part, celui de l'équilibre européen. Pour atteindre ce double but, elle doit donc agir de manière à éviter d'abord tout motif de conflit, comme le serait une alliance française, et à sauvegarder ensuite l'équilibre en question, s'il était menacé par l'explosion quand même d'un conflit franco-allemand ; et ce n'est certes pas en se rapprochant de Berlin qu'elle y parviendrait. Pour que la Russie soit à même de jouer un rôle prépondérant en cas de conflit franco-allemand, et de garantir l'équilibre européen s'il était menacé, il est absolument nécessaire qu'elle demeure l'X du problème et que, sans encourager ni menacer personne, elle donne à réfléchir à tout le monde.

Telle était, en cet hiver bruyant de 1886-1887 où Bismarck préparait le vote du Septennat, l'idée générale qui dominait les rapports franco-russes. On l'appliquait à Paris avec une méthode particulièrement attentive, surtout dans les affaires d'Orient, jamais résolues.

Le trône de Bulgarie restait toujours en effet sans titu-

laire. Les régents hésitaient. Proposeraient-ils au Sobranié un candidat favorable à la Russie, comme le prince de Mingrélie ? Mettraient-ils à profit au contraire cette vacance prolongée pour s'assurer, du côté de Saint-Pétersbourg, une indépendance définitive ? La deuxième solution avait leurs préférences secrètes. Mais ils ne pouvaient agir sans se ménager des appuis. Trois délégués bulgares visitèrent donc les capitales de l'Europe. Les concours sollicités ne vinrent pas. Berlin demeura froid, Londres tiède. Reçus « à titre privé » le 9 janvier, par M. Flourens, assisté de M. Francis Charmes, directeur des Affaires politiques, les délégués, MM. Grékof, Stoïlof et Kaltschef, recueillirent un refus courtois, mais ferme, et un conseil auquel ils ne s'attendaient peut-être pas. Tenir grand compte des intérêts de la Russie, à laquelle la Bulgarie devait l'existence, et aboutir ainsi à une solution aussi prompte que possible, de manière à supprimer un élément de trouble dangereux pour la paix de l'Europe, tels étaient les deux désirs principaux du gouvernement français. Pour le reste, à Paris, on s'en tenait aux traités existants, et l'on se refusait, étant sans titre pour cela, à jour les cavaliers seuls dans cette grave affaire.

C'était donc, au début de 1887, la tradition créée par M. de Freycinet que l'on retrouvait au quai d'Orsay. Se faire la collaboratrice discrète de la politique russe, tel était le but de la diplomatie française. Mais on ne parlait pas d'alliance ; on n'en voulait pas ; on en considérait le principe même comme contraire à la cause de la paix générale. On ne comptait que sur l'influence modératrice du Tsar ; on bornait son ambition à s'assurer cette influence par des preuves d'une amitié soutenue et utile. La demi-détente qui suivit le vote du Septennat, la solution relativement facile au point de vue diplomatique, malgré l'émotion de l'opinion publique en Allemagne et en France, de l'incident Schnæbelé, montrèrent que le terrain sur lequel on

s'était placé, même ainsi modestement circonscrit, ne manquait pas de solidité¹.

La préface proprement dite de l'entente franco-russe était cependant terminée. Des événements nouveaux ne tardèrent pas à survenir et à conduire les deux puissances amies de cette collaboration cordiale, mais facultative, à l'idée d'un pacte plus précis.

IV

L'année 1887 fut fatale aux rapports russo-allemands.

Le Tsar, de plus en plus dominé par le parti panslaviste et anti-germanique, prit, dès le 14/26 mars une décision qui irrita vivement l'opinion allemande.

Un oukase interdit aux étrangers l'acquisition des propriétés foncières dans les gouvernements de l'ouest de la Russie. C'était mettre un terme à l'immigration allemande dans la Pologne russe. Les organes agrariens, la *Gazette de la Croix* en tête, inspirés sans doute par quelques grands propriétaires fonciers lésés, entamèrent une violente campagne de dénigrement contre les finances russes et contre

1. Divers ouvrages, d'une valeur et d'une autorité historiques très contestables, ont parlé d'une intervention d'Alexandre III auprès de l'empereur Guillaume, pour le règlement pacifique de l'affaire Schnæbelé. Quelques auteurs ont même fait allusion à une lettre du Tsar. Sans discuter la source ou la vraisemblance des versions ainsi fournies, et dont quelques-unes relèvent de la fantaisie pure, on peut faire remarquer que la solution de l'affaire Schnæbelé s'explique suffisamment par la preuve apportée au chancelier, sous forme de photographies, du guet-apens tendu par le commissaire de police allemand Gautsch à son collègue français. (V. PREMIÈRE PARTIE, CH. II).

M. Jules Hansen, dans sa brochure sur l'*Alliance franco-russe*, dont il sera question plus loin, s'exprime ainsi à ce sujet :

« L'incident Schnæbelé, du mois d'avril 1887, prouva cependant que M. de Bismarck n'avait pas désarmé contre la France. (M. Hansen se trompe sur ce point : l'incident n'est pas dû à l'initiative de Bismarck). Mais la Russie n'eut pas à intervenir à cette occasion, l'affaire ayant été réglée par le gouvernement français seul, sans que le concours du Tsar eût été demandé à aucun moment. » (*L'Alliance franco-russe*, p. 33.)

M. Wyschnegradski, ministre russe des finances. Les fonds russes, le cours du rouble papier commencèrent à baisser à la Bourse de Berlin, dont ils étaient encore tributaires. Le régime des vexations administratives, douanières, judiciaires, devint la règle entre les deux pays.

Bismarck cependant vit le danger d'une tension exagérée et il n'est pas douteux qu'il s'efforça de le conjurer. Il protestait toujours officiellement de son amitié pour la Russie. Les affaires d'Orient lui fournirent même une occasion de mettre ses actes en harmonie avec ses paroles. Le Sobranié bulgare ayant élu prince de Bulgarie, le 7 juillet, à la place d'Alexandre de Battenberg, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha, et la Russie ayant refusé de reconnaître cette élection, la chancellerie allemande modela son attitude sur celle de la chancellerie russe. Quels que fussent les dissentiments qui séparaient les deux pays, Bismarck signifiait ainsi que ces dissentiments ne l'amèneraient jamais à prendre contre les intérêts essentiels de la Russie une attitude susceptible de l'entraîner à une rupture définitive.

Cette complaisance n'eut d'ailleurs pas les effets attendus.

Le tsar Alexandre III avait la loyauté, mais le caractère abrupt et tout d'une pièce d'un soldat. Les subtilités voulues ou subies de la politique bismarkienne, malgré les explications de la bureaucratie russe et de M. de Giers, l'exaspéraient. Il jugeait les événements en bloc et dans leur résultat d'ensemble. Or, il constatait une chose, qui suffisait à fixer son opinion : depuis qu'à Skierniewice il avait donné son acquiescement au pacte dont le chancelier allemand avait quelques mois plus tôt arrêté les conditions avec son ministre des Affaires étrangères, la politique russe dans les Balkans n'avait enregistré que des insuccès et des déboires. Rompre tout rapport avec Guillaume I^{er}, il n'y songeait certainement pas. Mais il entendait en finir avec le prince de Bismarck. Les attaques de la

presse agrarienne de Berlin contre les finances russes, et leurs premiers effets, avaient mis le comble à son exaspération. Par un mouvement naturel, il se retournait du côté de la France, dont les procédés amicaux, continués depuis plus de deux ans, lui avaient été fort sensibles, où une opération financière intéressant le crédit foncier russe avait réussi au delà de toute espérance, et d'où lui venaient des offres de prêt avantageuses¹.

C'est dans cet état d'esprit qu'au retour d'une villégiature en Danemark, il s'arrêta le 18 novembre 1887 à Berlin. Une explication eut lieu entre le Tsar et le chancelier. Rien n'en transpira officiellement². Mais il n'est pas téméraire de supposer — la suite des événements y autorise largement — qu'elle dut être plutôt froide et peut-être, étant donné le caractère d'Alexandre, orageuse. Bismarck ne réussit pas à justifier sa politique aux yeux du souverain. La campagne contre les fonds russes, de la presse d'opposition s'étendit à la presse notoirement officieuse, et les rapports entre Berlin et Saint-Pétersbourg se tendant encore davantage, tandis qu'au contraire l'amitié franco-russe se changeait en une intimité de plus en plus confiante et générale, le chancelier allemand déposa au Reichstag, à

1. V. *Histoire de l'entente franco-russe. Documents et souvenirs* (1886, 1894), par Elie de Cyon.

On trouvera dans ce livre un grand nombre de renseignements sur les origines de l'alliance franco-russe. Mais la plupart de ces renseignements ne doivent être accueillis qu'avec la plus extrême réserve et sous bénéfice d'inventaire. Les récits que fait l'auteur de certains événements, comme la contre-assurance russe de Bismarck, ou l'affaire Schnæbelé, ou les interventions du Tsar à Berlin, fourmillent des erreurs matérielles les plus étranges. En outre, les polémiques engagées contre certaines personnalités, la prépondérance exagérée donnée au côté financier des rapports franco-russes, enlèvent toute autorité aux conclusions de l'ouvrage.

M. Elie de Cyon, était l'agent du ministère russe des finances à Paris en 1887. Il fut plus tard remplacé par M. Arthur Raffalovitch. M. Elie de Cyon, qui a entretenu des rapports étroits avec Katkof, et a été directeur du *Gaulois*, est mort à Paris le 4 décembre 1912.

1. Plusieurs récits ont néanmoins été donnés de cet entretien, notamment dans l'ouvrage dont il est question à la note précédente. Il est à peine besoin de dire que ces récits sont sans valeur historique.

la fin de l'année, ce projet de réorganisation de la landwehr et du landsturm dont le but avoué, proclamé, était de mettre l'Allemagne en état de faire tête à la fois, sur le front ouest, à la France, sur le front oriental, à la Russie¹.

Il y a donc, à l'origine de l'entente franco-russe, à côté de causes politiques d'un caractère général, un mobile d'ordre personnel : le dissentiment entre Alexandre III et Bismarck, sans lequel bien des événements ultérieurs seraient inexplicables, et qu'il faut souligner au moment où il se produit et s'accroît.

D'une part, l'ouvrier solide et subtil à la fois du nouvel empire allemand. A coups d'audace, à force de patience, dans les lambeaux du Saint Empire disparu, autour de la Prusse, il a réalisé l'unité dont les Hohenzollern eux-mêmes osaient à peine rêver. Il a dû vaincre l'Autriche, et, l'ayant vaincue, la rassurer ; écraser la France et, sous la pression du parti militaire, la découronner, puis la contenir par la crainte. La neutralité de la Russie lui a été nécessaire pour construire son édifice. Son amitié lui est indispensable pour le conserver, ou sinon tout à fait pour le conserver, au moins pour avoir, pendant un très long temps, ce sentiment de sécurité qui lui permettra de donner peu à peu au peuple allemand une force de résistance capable de le faire sortir victorieux de tous les assauts.

Il a tout fait pour conquérir cette amitié russe. Que lui reproche-t-on en Russie ? Son alliance avec l'Autriche ? Mais pouvait-il s'en passer ? Pour avoir les mains libres vis-à-vis de la France, ne fallait-il pas qu'il fût assuré de ne pas être attaqué au sud ? Et pour prix de cette certitude, ne devait-il pas donner à la monarchie des Habsbourg l'espoir que grâce à l'amitié de l'Allemagne, elle pourrait

1. Voir ci-dessus, p. 128.

trouver dans une partie au moins des Balkans une compensation à la diminution relative que lui imposait la création d'un nouvel empire contigu ? C'est donc le développement naturel des faits qui l'a conduit à prendre, entre l'Autriche et la Russie, rivales en Orient, ce rôle de modérateur, d'« honnête courtier », que l'on dénature dans le camp panslaviste. Abandonner l'alliance autrichienne, il ne le peut pas. Mais il veut encore moins de l'hostilité russe, parce que cette hostilité l'oblige, étant donné la réserve et la rancune de la France, à préparer une lutte sur *deux fronts*. Il proteste de sa sincérité. Il s'est identifié avec son œuvre. Il ne comprend pas qu'on ne le comprenne pas. Il essaie de persuader. Il s'irrite de n'y avoir pas réussi.

Alexandre III, de son côté, est irréductible. Il est Russe avant tout, imbu de la tradition russe. Il a écouté, ravi, le métropolite de Moscou lui parler de la croix brillant à nouveau à Constantinople, sur la basilique byzantine de Sainte-Sophie, grâce aux armes russes, au Tsar blanc. Il se refuse à souscrire, d'avance, à ces dosages savants de l'influence russe et de l'influence autrichienne. Il constate un fait : l'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche, l'appui que l'Autriche en retire pour contrecarrer ses projets à lui, Alexandre, en Orient. Partout, il voit la main de l'Allemagne soutenant la rivale de la Russie. A son tour, il s'irrite, il se fâche. Il résiste aux suggestions de son entourage immédiat. Il impose sa passion à ses ministres, enclins eux, au contraire, au moins en majorité, à entrer dans les vues de Bismarck. Il commande, il ordonne. C'est vers la France que la Russie doit se tourner. Que lui importe la forme républicaine de son gouvernement ? Que lui importent, comme l'avait dit Katkof, « les querelles intérieures » des Français ?

Tel est à la fin de l'année 1887, l'état d'esprit de ces deux hommes, Alexandre et Bismarck, se heurtant au nom de

deux intérêts nationaux. On peut supposer que leur conflit s'est accompagné de violences tenues secrètes, que quelques circonstances en sont restées inconnues et le seront peut-être toujours. Le ressentiment du Tsar, la déception du chancelier suffisent à expliquer, dans leur ensemble, les événements ultérieurs.

La lutte continue donc, au commencement de 1888, entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Les fonds russes, le rouble-papier connaissent leur cours le plus bas. Les polémiques de presse font rage. Bismarck se décide à un coup d'éclat : il publie, le 3 février, le traité d'alliance défensive conclu le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie contre la Russie. Le 6 février, soutenant devant le Reichstag le projet de réorganisation de la landwehr et du landsturm, il le justifie par la nécessité de mettre l'Allemagne militairement en mesure de faire face à la fois à la France et à la Russie :

Si je dis que nous devons toujours tendre à être de taille à faire face à toutes les éventualités, je veux dire que, en raison de notre situation géographique, nous devons faire plus d'efforts que les autres nations. Nous sommes au centre de l'Europe. On peut nous attaquer de trois côtés, tandis que la France peut être attaquée à l'Est seulement et la Russie à l'Ouest. Nous sommes, mieux que toute autre nation, exposés aux coalitions en raison du développement historique, de la situation géographique et du peu de cohésion que nous avons eue. Dieu nous a mis dans une situation telle que nos voisins nous empêchent de devenir paresseux et de nous engourdir. Il a mis près de nous la nation la plus belliqueuse, la plus remuante, la nation française ; en Russie, il a fait grandir les vellétés belliqueuses qui n'existaient pas autrefois. Nous sommes donc éperonnés de deux côtés et contraints à des efforts que nous n'aurions peut-être pas faits. Les brochets dans le vivier européen

nous empêchent d'être des carpes, en nous faisant sentir dans nos deux flancs leurs éperons. Ils nous forcent même à l'union, tout à fait contraire à notre nature, qui penche vers la discorde. Mais le pressoir russo-français nous impose l'union et la pression augmentera notre force de cohésion jusqu'à ce que nous soyons aussi difficiles à déchirer que les autres nations.

Le chancelier proteste d'ailleurs toujours — plus que jamais — de ses sentiments amicaux envers la Russie. Mais l'Allemagne, ajoute-il, ne courra pas plus désormais après l'amitié de la Russie qu'elle ne tient à forcer l'amitié de la France :

Nous avons essayé de rétablir les anciens rapports de confiance, mais nous ne courons après personne. Nous ne nous imposons pas. Mais cela ne nous arrêtera pas ; au contraire, cela nous stimulera davantage à respecter, avec une double loyauté, les droits contractuels que la Russie possède par rapport à nous. De ces droits contractuels font aussi partie ceux qui ne sont pas reconnus par tous nos amis ; j'entends par là les droits que nous avons obtenus pour la Russie au Congrès de Berlin, relativement à la Bulgarie, et qui ont subsisté, absolument incontestés, jusqu'en 1885.

Bismarck ne renonce donc pas entièrement à ramener la Russie. Son projet militaire forme simplement une de ces *précautions* dont il a fait menacer le gouvernement français. Il a confiance quand même, toujours, dans les sentiments du Tsar vis à-vis de l'Allemagne. Il ne redoute pas d'être attaqué par la Russie, en cas de conflit franco-allemand...

Mais, alors que redoute-t-il ?

Sa réponse à cette question donne le secret de sa politique envers la Russie :

Il n'y a aucun prétexte, dit-il, qui puisse amener un monarque européen à fondre tout à coup sur ses voisins.

Je vais plus loin encore dans ma confiance ; je suis convaincu que si une explosion en France, que l'on ne saurait calculer d'avance et qui n'est certes pas dans les intentions du gouvernement français actuel, amenait une guerre avec nous, la guerre russe ne s'ensuivrait pas immédiatement et elle ne viendrait pas forcément.

Mais si, par contre, nous nous trouvions engagés dans une guerre russe, la guerre avec la France serait absolument certaine, car aucun gouvernement français n'aurait la force de l'empêcher, quand même il aurait la meilleure volonté. Mais en ce qui concerne la Russie, je déclare aujourd'hui encore que je n'attends pas d'agression et que je ne reprends rien de ce que j'ai dit l'année dernière.

Le voilà, le fond de la pensée bismarckienne sur la double question des rapports de l'Allemagne avec la France et avec la Russie ! La voilà, la vision du danger ! Si une guerre franco-allemande éclatait, ce n'est qu'après l'écrasement de la France, qu'une intervention russe pourrait être à craindre. Ainsi dix-sept ans auparavant, à Versailles, vivait-on dans l'appréhension d'une intervention autrichienne. Mais si, contre toute vraisemblance, l'attaque contre l'Allemagne venait du côté russe, alors la ruée de la France, la ruée immédiate, contre la volonté même du gouvernement français, serait inévitable.

Le péril que décrit Bismark, il y croit sans doute sincèrement. A peine le *pousse-t-il* légèrement pour lui donner ce relief qui frappera les yeux des parlementaires pour lesquels il parle et du peuple allemand auquel il s'adresse « par la fenêtre ». Ce péril est subordonné à cette condition que la Russie, la première, attaque l'Allemagne. Cette condition, il espère qu'elle ne se réalisera pas, il fera tout ce qui est possible humainement pour qu'elle ne se réalise pas. Mais si, par hasard, elle se réalisait ? Si la fin de l'amitié russe, qu'il vient de constater, marquait le début d'une hostilité irréductible ?

Il y a cependant une cause d'inquiétude qu'il garde pour lui : l'intimité franco-russe qui s'accroît tous les jours. Jusqu'où cette intimité glissera-t-elle ? Il ne pourrait le dire. Le pourrait-il qu'il serait impolitique de le faire. Feindre d'ignorer un danger, c'est quelquefois le seul moyen de le conjurer. Or, Bismarck est trop bien et trop fidèlement informé pour ignorer que le danger est pressant ; un avenir très proche ne va pas tarder à le démontrer.

Un mois à peine après le discours de Bismarck, Guillaume I^{er} était mort en recommandant, dit-on, à son fils d'entretenir de bonnes relations avec la Russie. Frédéric III disparu à son tour trois mois plus tard, Guillaume II s'était appliqué, sans grand succès, semblait-il, à suivre la recommandation de son aïeul, en réservant sa première visite pour Saint-Pétersbourg, mécontentant ainsi son allié François-Joseph et l'opinion autrichienne.

Entre temps, les événements se succédaient en France.

Le 3 avril, M. Tirard abandonnait la Présidence du Conseil à M. Floquet. Le nom seul de l'ancien président de la Chambre jeta quelque alarme parmi les partisans de l'amitié russe. M. Floquet était coupable, paraît-il, d'avoir, vers 1867, crié : Vive la Pologne Monsieur ! sur le passage d'Alexandre II, lors de la visite de ce souverain à Paris. Ce souvenir n'allait-il pas détourner de la France la sympathie du Tsar régnant ? Il y eut un moment d'émoi, dont on se remit vite lorsqu'on apprit que M. Floquet s'était réconcilié depuis quelques semaines avec l'ambassade de Russie¹. Le mot de Floquet était presque aussi vieux qu'un récit de l'Évangile ! On mit à l'oublier, de part et d'autre, une égale bonne volonté. Enfin, dans le nouveau cabinet, M. de Freycinet acceptait le portefeuille de la guerre, et

1. Cette réconciliation eut lieu le 7 février à une soirée que donnait M. Dautresme, ministre du Commerce (Jules Hansen, *op. cit.*, p. 45).

ce nom seul était une garantie que le nouveau gouvernement conserverait et accentuerait l'attitude amicale de ses prédécesseurs envers la Russie.

L'année ne s'était pas écoulée qu'on eut deux témoignages de la sincérité de cette disposition ; l'un public, l'autre qui devait rester longtemps connu des seuls intéressés ; tous les deux aussi décisifs.

La campagne contre les fonds russes s'aggravant à la Bourse de Berlin, Alexandre III et son ministre des Finances avaient fini par écouter favorablement les propositions qui leur venaient de France. Un emprunt de 500 millions de francs, du type 4 p. 100 or, fut décidé, sa tranche la plus importante devant être placée par les banques françaises. Il était destiné pour la plus grande part à rembourser un ancien emprunt émis en 1877 à 5 p. 100. Le 20 novembre 1888 un oukase rendit l'opération exécutive. Le 10 décembre, les établissements de crédit de Paris, Londres, Amsterdam et Saint-Pétersbourg ouvrirent leurs guichets aux souscripteurs. En dépit de la situation défavorable du marché de Paris — une émission de la Compagnie de Panama venait d'échouer — le succès dépassa toutes les espérances du gouvernement russe. En France seulement, un capital de 1 163 000 000 de francs fut offert. En même temps, par un effet prévu, les cours des fonds russes se raffermirent sur tous les marchés européens, sauf à Berlin. Les finances de la Russie étaient, pour toujours, affranchies de la tutelle allemande¹.

Tandis que s'engageaient et se poursuivaient les pourparlers relatifs à cette opération, un lien plus important encore se nouait entre les deux gouvernements.

On était à quelques mois de la formation du ministère

1. Le total nominal des emprunts d'Etat russes, cotés à la Bourse de Paris s'élève à la somme de 8.571.693.500 francs. La presque totalité de ces emprunts est détenue par le portefeuille français. Le dernier emprunt, de 1.220.000.000 francs, a été effectué le 19 décembre 1908.

Floquet. M. de Freycinet s'était attaché, avec la méthode et la tenacité qui lui étaient habituelles, à la réalisation de son programme de réorganisation militaire. Un jour, le général baron Freedericksz, attaché à l'ambassade de Russie, fort répandu dans les milieux militaires français, se fit annoncer à lui¹. M. de Freycinet connaissait le général depuis de longues années, et entretenait avec lui les relations les plus cordiales. La conversation s'engagea, dès les premiers mots, sur le ton de la plus amicale familiarité.

La visite du général avait un objet des plus graves.

La Russie, comme la France, travaillait à la réorganisation de son armée. Les progrès de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie sur ce terrain lui en faisaient une nécessité impérieuse. Son armement surtout laissait à désirer. Le modèle de son fusil la plaçait en état d'infériorité. Dans le plus bref délai possible, il fallait qu'il fût remplacé. Mais l'outillage russe était insuffisant... Dans ces conditions, le général avait pensé, avec son gouvernement, que la France dont les manufactures nationales ont une réputation établie, dont le fusil Lebel avait fait ses preuves, et qui, depuis quelques années, avait donné à la Russie tant de témoignages d'amitié, pourrait se charger de l'étude d'un nouveau modèle de fusil pour l'armée russe.

Etant donné la clairvoyance de M. de Freycinet, on imagine aisément sa satisfaction intime lorsqu'il entendit une pareille demande. Quelles perspectives de tractations fécondes s'ouvriraient devant le gouvernement français !

On peut supposer avec non moins de vraisemblance que le ministre de la Guerre ne laissa rien paraître de ses sentiments, et que sans donner une réponse favorable, mais en laissant entrevoir qu'elle serait telle, il dut s'abriter der-

1. Le baron Freedericksz a été attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris de 1883 à 1898. Très lié avec les généraux de Boisdeffre et de Miribel, il était, en vertu de son grade de général-major, le doyen de droit des attachés militaires étrangers à Paris.

rière la nécessité de prendre l'avis du Conseil des ministres.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'auprès de ses collègues, M. de Freycinet appuya la demande de la Russie et réussit sans peine à la faire agréer.

Peu de temps après, au commencement du mois de novembre, le grand-duc Wladimir, frère du Tsar, de passage à Paris, demanda à M. de Freycinet un exemplaire du fusil Lebel, avec quelques cartouches¹. Il fut donné satisfaction à cette demande dans les mêmes conditions qu'à la précédente.

Les études du fusil terminées, le général Fredericksz revint voir le ministre de la guerre. Cette fois, l'affaire prenait une portée plus ample encore. Il ne s'agissait de rien moins que de savoir si la France serait disposée à fabriquer pour la Russie 500 000 de ces fusils dont le modèle avait été arrêté. Pratiquement, cette commande était sans doute exécutable par l'usine de Châtellerault. En théorie, il y avait l'objection des règlements, qui ne prévoyaient pas le cas, et qu'il faudrait modifier. Enfin, une considération plus haute pourrait retenir les ministres français, lorsque M. de Freycinet leur soumettrait cette nouvelle demande. M. de Freycinet, moitié sérieusement, moitié en plaisantant, en précisa la nature :

— Nous ne demandons pas mieux, dit-il au général, que de vous donner satisfaction. Seulement nous voudrions bien être assurés que ces fusils ne tireront jamais sur nous.

— Nous l'entendons bien ainsi, répliqua sur le même ton le baron Fredericksz, et nous vous donnerons toute garantie à cet égard.

Mais le général n'avait pas qualité pour engager son

1. Le grand-duc Wladimir arriva à Paris le 4 novembre 1888. Son frère le grand-duc Alexis, s'y trouvait déjà.

Voir à ce sujet, dans la *Question d'Égypte*, par C. de Freycinet, p. 374, une note très importante qui contient la plupart des détails rappelés ici. Les autres détails sont le résultat d'une enquête personnelle de l'auteur.

gouvernement. Une parole de l'ambassadeur était nécessaire. Elle fut prononcée quelques jours plus tard. Rencontrant le baron de Morenheim, M. de Freycinet lui rappela la conversation qu'il avait eue avec son attaché militaire.

— Non seulement, dit l'ambassadeur, j'approuve ce que vous a dit Freedericksz, mais encore je suis prêt moi-même à prendre ces paroles à mon compte.

— Cela étant, répliqua M. de Freycinet, accepteriez-vous une conversation sur ce sujet avec notre ministre des Affaires étrangères, M. Goblet?

— Mais certainement, acquiesça M. de Morenheim.

La longue négociation d'où allaient sortir toutes les ententes franco-russes était nouée¹.

V

A cet instant décisif de l'histoire européenne, et sauf à se garder de généralisations trop absolues, un regard en arrière sur les étapes parcourues depuis trois années, aurait permis de prévoir la direction générale dans laquelle les pourparlers allaient s'engager :

1° Au moment où s'ouvre la crise bulgare, en 1885, la politique russe semble être retournée aux principes de la solidarité « entre les trois Empereurs ». Un an plus tôt, à Skierniewice, Alexandre III a reçu l'assurance que si la Russie était attaquée par l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne

1. On trouvera quelques précisions intéressantes sur la marche des pourparlers dans la brochure de M. Jules Hansen, citée plus haut et intitulée : *L'Alliance franco-russe* (2^e édition, Paris, 1897, Ernest Flammarion, éditeur).

M. Jules Hansen, Danois d'origine, naturalisé Français, avait entretenu des relations avec un grand nombre de personnalités diplomatiques en Europe, et a servi à plusieurs reprises d'intermédiaire entre le gouvernement français et l'ambassade de Russie. Il avait été nommé, en raison des services ainsi rendus, conseiller d'ambassade honoraire. M. Hansen est mort en 1907.

observerait la neutralité. Mais les événements se sont précipités. Alexandre a pu apprécier à sa valeur le prix de l'amitié française. Il veut bien laisser l'Allemagne se mesurer seule avec la France, si l'agression vient de la France. Mais si cette agression est rendue inévitable, savamment amenée... ?

On voit alors, au commencement de cette année 1887, apparaître, à travers les articles inspirés par la chancellerie russe, cette thèse que la Russie doit garder *les mains libres*. Les événements d'Orient, l'action envahissante du prince de Bismarck, la puissance toujours grandissante de l'Allemagne, ont ouvert les yeux d'Alexandre III. Il aperçoit le danger de se lier, même par des engagements limités, à son voisin de l'Ouest. Son entourage, plus accessible à l'influence allemande, traduit sa pensée en cette formule : *d'alliance avec personne, mais l'amitié de tous*¹, pour « donner à réfléchir à tout le monde ». Et la Russie cultive l'amitié française, en se gardant de fermer la porte à l'amitié allemande.

2° Le septennat allemand voté, Ferdinand de Cobourg installé sur le trône princier de Bulgarie, l'irritation d'Alexandre III contre l'Allemagne augmente en 1887. Les mécomptes de ses accords avec un voisin trop puissant lui apparaissent. Il entrevoit les avantages d'une intimité plus étroite avec la France, la possibilité de rétablir, par cette intimité, *l'équilibre européen*, qui permettrait à la Russie d'accomplir librement sa destinée.

Les alarmes de l'année 1887, l'attitude hautaine de l'Allemagne, modifient en même temps le point de vue français. On ne parle plus, dans les milieux dirigeants de la diplomatie française de « modérer l'Allemagne » en utilisant les rapports amicaux entre Berlin et Saint-Pétersbourg. On accepte peu à peu en 1888 l'idée d'une *intimité défensive*

1. Voir plus haut, p. 253.

de la Russie et de la France contre la poussée du bloc germanique.

Mais ni d'un côté ni de l'autre, on ne s'arrête encore à l'idée d'une alliance. Au moment même où le général Freedericksz engage avec M. de Freycinet une conversation sur l'aide que la Russie demande à la France de lui apporter en vue d'une réfection de son armement, l'alliance est loin de la pensée russe. Un journal parisien ayant annoncé que ce pacte est sur le point d'être conclu, le *Journal de Saint-Pétersbourg* dément ainsi une révélation aussi fantaisiste : « Les insinuations tendancieuses doivent avoir des limites. La Russie fait certainement des vœux pour que la France reprenne en Europe la position qui lui est due et qui est nécessaire à l'équilibre général ; mais le gouvernement du Tsar est persuadé que le maintien de la paix repose sur des considérations d'intérêts communs aux deux nations ¹. »

3° Au moment précis, cependant, où le gouvernement français va consentir à fabriquer 500 000 fusils pour l'armée russe, la question est de savoir quel engagement il va demander à la Russie. La phrase de M. de Freycinet au général Freedericksz : « Nous voudrions être assurés que ces fusils ne tireront pas sur nous », appelle une précision. Elle pose le problème diplomatique dont les négociateurs auront à rechercher la solution.

Cette solution, c'est dans la pensée, murie et développée au cours des dernières années, de la diplomatie russe, qu'on en trouvera les éléments, ou plutôt l'élément principal, la base. La puissance russe, en tant qu'elle coopérera avec la puissance française doit se proposer une *fin négative* : la limitation de la puissance allemande, le rétablissement de l'équilibre européen. Le pacte qui unira la France et la Russie ne devra pas seulement conserver un carac-

1. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 16 novembre 1888.

tère *strictement défensif*. Il ne devra pas prendre une allure *hostile* à l'Allemagne. En d'autres termes, il ne devra jouer que *dans la mesure où l'Allemagne menacera l'équilibre européen*, et des rapports cordiaux entre l'Allemagne et la Russie devront toujours être possibles. Ce qu'il va donc s'agir de définir, c'est d'une part, cet équilibre européen qu'on entend maintenir, et de l'autre les moyens que du côté russe et du côté français on s'engagera à *mettre en œuvre* pour le conserver ou le rétablir.

La difficulté de trouver une formule à la fois générale et précise, les fluctuations de la politique intérieure de la France, enfin la prudence que commandaient aux négociateurs les complications de la situation internationale expliquent suffisamment la durée des pourparlers qui vont suivre.

L'année 1889, dès ses premiers mois, inaugure donc une ère nouvelle de l'amitié franco-russe. L'appui financier de la France a été donné à la Russie, et la première opération effectuée sur le marché de Paris en appelle nécessairement d'autres. Les manufactures d'armes françaises commencent à fabriquer les nouveaux fusils de l'armée russe. En revanche, la Russie s'est engagée à étudier les bases d'un pacte en vertu duquel la puissance russe, sous une forme et dans une mesure à déterminer, consolidera la situation et la sécurité de la France. Pas plus à ce moment que deux ans plus tôt, il n'est question d'alliance. Mais il y a déjà, entre les deux pays, *engagement de lier partie*.

Le ministre Floquet tombé au milieu de février, le fâcheux incident de Sagallo¹ réglé, Spuller, au Quai d'Or-

1. Le 17 février, l'amiral Olry bombardait le camp établi par le cosaque Atchinof sur le territoire français d'Obosk. Atchinof avait l'intention de porter secours à Ménéliik, en lutte avec les Italiens. Quelques-uns de ses compagnons furent tués ou blessés. Le reste de la troupe et lui-même,

say, poursuit avec M. de Morenheim la conversation entamée par Goblet.

Mais la crise boulangiste bat son plein. Elle inspire à Alevandre III de vives appréhensions sur la stabilité du régime politique de la France, sans le décourager cependant¹. Le gouvernement français est absorbé par l'Exposition universelle, à laquelle la Russie, comme les autres États monarchiques de l'Europe, ne participe pas officiellement, mais à laquelle il encourage ses nationaux à apporter leur concours. « Les puissances, dit M. Tatistchef dans la *Gazette russe de Saint-Petersbourg*, allèguent de prétendues considérations monarchiques, tandis qu'en réalité leur abstention est plutôt motivée par des considérations politiques. On veut affirmer l'isolement de la France. La Russie n'a certainement aucun intérêt à contribuer à cet isolement au moment où la République lui témoigne une sincère amitié. » A la fin de l'année, le *Novoïé Vrémia*, dans un éditorial, exprime des sentiments semblables : « L'Exposition, dit-il, a obligé tous les peuples du monde à parler de nouveau de la France comme de la capitale du monde ». Les sympathies pour la Russie ne s'affirment pas moins publiquement ni avec moins de force en France. Les grands-ducs, frères et cousins du Tsar, prennent l'habitude de longs et fréquents séjours à Paris, où ils reçoivent un accueil de plus en plus chaleureux. M. de Morenheim, en villégiature dans le Sud-Ouest, est acclamé par la population de Salies-de-Béarn. La confiance réciproque des gouvernements s'appuie sur une amitié grandissante des peuples.

Les négociations cependant avancent avec une lenteur que la difficulté de trouver une formule d'accord ne suffit

faits prisonniers par les autorités françaises, furent transportés à Suez et remis à un navire russe. Le gouvernement russe s'empressa de reconnaître qu'Atchinoï n'avait aucune mission officielle.

1. Jules Hansen, *op. cit.*, p. 51.

pas à expliquer, non plus d'ailleurs que la situation intérieure de la France. On devine, de part et d'autre, des hésitations à aborder un problème si complexe. Après les premières craintes qu'avait fait naître le début du règne de Guillaume II, les paroles pacifiques avec insistance du nouvel empereur allemand, ont amené en Europe une détente. L'urgence de s'assurer contre le péril de la puissance germanique se fait moins vivement sentir. L'entourage du Tsar a réussi peut-être à le détourner de prendre, vis-à-vis de la France, un engagement même négatif, à le convaincre qu'une amitié qui laissera les mains tout à fait libres à la Russie est politiquement préférable. L'antagonisme austro-russe traverse d'autre part une période d'apaisement, qui semble préparer le terrain à un retour de l'alliance des trois Empereurs. Alexandre III ne renonce pourtant pas à donner au gouvernement français toute garantie dans le sens indiqué à la fin de 1888 par M. de Freycinet. Mais il met visiblement moins de hâte que l'année précédente à lier une négociation. Au retour d'un voyage à Copenhague, le 11 octobre, il s'arrête à Berlin, et si l'on peut écrire en France, que cette visite n'a pas d'autre portée que celle d'un simple geste de courtoisie, on peut répliquer en Allemagne, comme ne manque pas de le faire la *Gazette de Cologne*, qu'elle est néanmoins « de nature à fortifier la confiance dans le maintien de la paix »... de la paix au profit de l'Allemagne.

Patriote zélé, mais théoricien un peu lent, peut-être parce que d'une culture un peu trop exclusivement littéraire, Spuller enfin ne paraît pas non plus très pressé d'en finir, ou du moins agit comme si tel était son état d'esprit. La position de la France est meilleure. Il n'est pas jusqu'aux rapports franco-italiens qui ne se soient détendus ; en tous cas, la guerre économique que se faisaient les deux « sœurs latines » un peu lassées, est devenue moins violente, le Parlement italien ayant lui-même abrogé

à la fin de décembre les droits différentiels qui paralysaient le commerce entre les deux pays. Nonchalance naturelle de Spuller ou difficultés inhérentes à la négociation, on constate, au moins dans ses effets, un assouplissement des velléités plus précises d'antan. Bref, lorsqu'au mois de mars 1890, pour avoir oublié l'échéance d'un traité de commerce¹, Spuller entraîne le cabinet Tirard dans sa chute, on est autorisé à penser qu'à peu de chose près, les pourparlers franco-russes en sont au même point qu'au moment où Goblet avait quitté le Quai d'Orsay². Vraisemblablement même, il n'y a pas eu de pourparlers proprement dits, mais de simples échanges de vue, des *communications*.

Ce ralentissement n'affecte d'ailleurs nullement l'amitié confiante et agissante qui caractérise toujours les rapports entre les deux cabinets. En janvier et en mars 1890, le gouvernement russe émet sur le marché français deux nouveaux emprunts, d'une somme totale de 650 millions. Au mois de février, le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, cousin du Tsar, dont les sentiments francophiles sont connus, vient à Paris, où il est reçu et fêté au moins autant que les autres grands-ducs quelques mois auparavant. L'idée d'une entente avec la Russie, qui s'est exprimée dans un ordre du jour voté par la Chambre des députés lors de l'incident de Sagallo, devient de plus en plus populaire, même dans les milieux républicains avancés. Mais personne encore n'entrevoit quelle forme diploma-

1. Voir plus haut, p. 208.

2. Les rares travaux imprimés qui font allusion à cette période des négociations franco-russes laissent, très nette, l'impression qui est traduite ici. La note contenue dans le livre de M. de Freycinet, la *Question d'Égypte* et à laquelle il a été fait allusion plus haut, s'exprime ainsi : « Il s'engagea alors, avec l'actif concours de M. Goblet, ministre des Affaires étrangères, des *communications* qui ne tardèrent pas à prendre un caractère plus sérieux ; elles se continuèrent avec M. Spuller et se précisèrent tout à fait avec M. Ribot, qui avait succédé à M. Spuller dans le cabinet que je présidai en 1890 et 1891. » (p. 374).

tique prendra cette entente, ni à quelle date elle pourra être scellée.

Le quatrième cabinet Freycinet formé le 17 mars 1890 va remettre l'affaire sur les rails. M. Ribot, mis au courant dès son arrivée au Quai d'Orsay, avec quelques précautions et en n'avançant que très prudemment, donnera aux pourparlers une direction plus précise¹. Les obstacles, pourtant, sont nombreux encore. Une année entière et un événement imprévu seront nécessaires pour en venir à bout.

On était alors à l'un des tournants les plus dangereux de la rivalité anglo-française en Afrique, compliquée de la rivalité, presque de l'inimitié anglo-russe en Asie. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, dont on disait que le but de sa politique serait de chercher à recouvrer à tout prix l'amitié récalcitrante de la Grande-Bretagne, hésitait plus vraisemblablement à lier ouvertement partie avec la Russie, adversaire de l'expansion anglaise, sans avoir pris au préalable certaines sûretés indispensables. Au Niger, au Dahomey, à Madagascar, les entreprises coloniales de la France se trouvaient gênées, menacées même d'arrêt par les agents officiels ou par les intérêts commerciaux de l'Angleterre. La question d'Égypte conservait son caractère irritant ; le gouvernement de lord Salisbury, pour justifier le maintien de ses troupes dans la vallée du Nil, laissait entendre à Constantinople que la France n'attendait que leur départ pour l'occuper à son tour sans retard. Une certaine intimité, sur la portée de laquelle on laissait, à Londres, planer un doute habile, s'était établie entre le cabinet de Saint-James et la Wilhelmstrasse. Guillaume II ayant fait visite, au commencement d'août, à la cour d'Angleterre, on était en droit de se demander si Bismarck ne lui avait pas légué, en se retirant, le fameux

1. Voir la note précédente.

bâton égyptien grâce auquel il se flattait de mettre obstacle à une réconciliation des deux grandes puissances occidentales, et si le souverain allemand ne se laisserait pas persuader, un jour, d'en faire usage. Prendre ses assurances du côté de Londres, tel était donc le devoir de M. Ribot.

L'accord franco-anglais du 5 août 1890, en faisant disparaître deux points de friction dangereux, à Madagascar et à Zanzibar, rendit au gouvernement français, dans une mesure appréciable, la liberté de mouvements qui lui était nécessaire ¹. S'il est exact que les négociations d'où sortit cet accord apportèrent quelque retard à la marche des pourparlers franco-russes — et cela est impossible à établir — du moins est-on autorisé à penser que le terrain européen, déblayé d'un élément de discorde entre l'Angleterre et la France, se trouvait désormais plus favorable à la conclusion d'une entente dont la portée, mesurée strictement à des fins défensives, conserverait ainsi d'autant plus aisément le caractère pacifique qu'on s'était, dès le début, proposé de lui donner.

Les raisons de n'avancer qu'avec prudence et de manière à n'éveiller aucune inquiétude sont par ailleurs toujours dominantes dans cette première partie de l'année 1890. La chute de Bismarck et la Conférence du travail ont accentué en Europe la détente générale. Les relations franco-allemandes sont devenues mieux que courtoises. Guillaume II a fini par convaincre l'opinion de la sincérité de ses sentiments pacifiques. Pas plus en France qu'en Russie on ne tient à conclure un accord hâtif qui pourrait être le signal d'un retour à l'ère d'alarmes close par la retraite du chancelier de fer. La situation respective des deux pays éveille l'idée de deux fiancés raisonnables, sûrs de leur affection réciproque, et qui ne veulent échanger de serment

1. Voir plus haut, p. 244.

qu'après avoir réglé certaines questions d'intérêt qui ne touchent pas seulement eux-mêmes, mais leurs familles respectives et le monde auquel ils appartiennent.

Dans quelque esprit qu'il ait ainsi examiné, à son arrivée au Quai d'Orsay, les *communications* précédemment échangées et la direction qui leur avait été imprimée, M. Ribot donnait à cette même époque une preuve de son empressement amical à être agréable au gouvernement russe.

Au milieu du mois de mai 1890, l'ambassadeur de Russie informait le ministre des Affaires étrangères que des terroristes, sujets russes, installés dans les environs de Paris, préparaient un attentat contre la vie du Tsar. M. de Morenheim demandait, au nom de son gouvernement, que ces terroristes fussent arrêtés et poursuivis. Le Président du conseil et M. Ribot, sans hésitation, donnèrent des ordres conformes à ce désir, et le 29 mai au matin, treize individus qui s'étaient livrés à des expériences d'explosifs au Raincy, sur un point isolé de la campagne, étaient mis en état d'arrestation et une instruction était ouverte contre eux. Le jour même, M. de Morenheim félicitait M. Lozé, préfet de police, de l'habileté avec laquelle l'opération avait été conduite, et d'avoir ainsi conjuré « d'épouvantables malheurs ¹ ». Malgré les protestations du parti socialiste qui se déclarait « solidaire des socialistes et révolutionnaires russes » ², l'instruction suivit son cours. Sept des personnages arrêtés, dont deux femmes, furent renvoyés devant la juridiction correctionnelle, et cinq d'entre eux condamnés le 5 juillet à trois ans de prison et à 200 francs d'amende pour infraction à la loi du 19 juillet 1874 relative à la fabrication ou à la détention « de ma-

1. Voir la lettre de M. de Morenheim dans les *Mémoires* de M. Goron et dans le *Temps* du 11 octobre 1897.

2. Ordre du jour proposé par M. Vaillant et adopté dans un meeting tenu le 14 juin 1890.

chines ou engins meurtriers ou incendiaires, agissant par explosion ou autrement¹ ».

Le gouvernement russe fit exprimer à M. de Freycinet et à M. Ribot les sentiments de reconnaissance du Tsar et les siens. Alexandre III, dit-on, aurait ajouté ces mots : « Enfin, il y a un gouvernement en France » ! Vrai ou supposé, ce propos traduit parfaitement l'état d'esprit des milieux dirigeants russes. La France républicaine y était représentée jusque-là comme un foyer d'anarchisme, comme le refuge naturel des terroristes et des propagandistes par le fait, et il n'est pas douteux que certaines affaires antérieures — une affaire Kropotkine et Hartmann, notamment, — avaient contribué à entretenir dans l'esprit du Tsar des préventions défavorables à un accord avec la France. La condamnation des terroristes arrêtés au Raincy amena tout naturellement le Tsar à reviser le jugement qu'il portait jusque-là sur les procédés de gouvernement des républicains français.

Enfin et surtout, peut-être la volonté du Tsar fut-elle, au cours de cette année 1890, modifiée par une attitude nouvelle de l'Allemagne. S'il est vrai que le pacte de Skier-

1. Les deux femmes furent acquittées. Les condamnés étaient les nommés : Reinstein, Lavrénius, Levof, Stepanof et Katchinzen.

Le gouvernement français avait donné des instructions très précises au parquet de la Seine pour qu'aucun des noms qui pouvaient se trouver cités dans les papiers saisis chez les prévenus ne fût publié ou communiqué à qui que ce fût. Il tenait, ce faisant, à bien établir qu'il n'entendait nullement livrer à la répression des fonctionnaires russes, des personnalités que les terroristes auraient pu avoir simplement en vue de convertir à leurs doctrines, et dont la culpabilité échappait à son appréciation.

Les négociations entre les gouvernements français et russe relatives à des affaires criminelles ont souvent été fort délicates, et ont eu parfois une très grande influence sur les rapports entre les deux pays. Tel a été encore, dans l'été de 1912, le cas d'une affaire de faux monnayeurs. Le gouvernement français s'est attaché à cette règle de donner satisfaction au gouvernement russe dans la mesure où aucune confusion ne peut être possible entre une inculpation de droit commun et une inculpation de nature politique. Il va sans dire que la préparation d'un attentat contre la vie d'un souverain ou d'un ministre étranger rentre dans la première de ces deux catégories.

niewice¹ soit venu à expiration à cette époque et que le chancelier de Caprivi, qui venait de succéder à Bismarck, se soit refusé, d'accord avec Guillaume II, à le renouveler, la situation de la politique russe en Orient avait pris de ce fait une tournure particulièrement défavorable². La contre-assurance de Bismarck laissait en effet à la Russie une large initiative dans les Balkans. A supposer qu'elle voulût occuper la Bulgarie pour s'assurer la route de Constantinople, et que l'Autriche y mît obstacle, il aurait toujours été possible au Tsar de soutenir qu'il était *attaqué*, par conséquent que l'Allemagne ne devait, conformément à son pacte avec l'Autriche, aucun secours à cette dernière. Au contraire, le traité de Skierniewice dénoncé ou périmé, la position de l'Allemagne devenait menaçante, car à Berlin on signifiait ainsi qu'une intervention armée de la Russie en Bulgarie pourrait être à juste titre considérée par l'Autriche comme une *agression*. A l'assurance allemande défailante, Alexandre ne pouvait donc suppléer que par une assurance française.

Les nouvelles dispositions du Tsar, gagnant peu à peu son entourage, ne tardèrent pas à se manifester. M. de Laboulaye avait, depuis quelque temps, parlé à Saint-Pétersbourg d'une visite éventuelle d'un navire de guerre français dans les eaux russes. Dans l'été de 1890, le gouvernement russe fit rappeler par son ambassadeur à M. Barbey, ministre de la Marine, cette conversation, et demanda qu'il fût pris date pour la visite. M. de Morenheim et l'attaché naval russe insistèrent très amicalement à plusieurs reprises auprès de M. Barbey :

— Vous verrez, dirent-ils, quel accueil on fera à vos

1. Voir plus haut, p. 236.

2. Voir plus haut, p. 236, la version du prince Clovis de Hohenlohe. Cette version aurait l'avantage de donner une explication plus complète encore des longues hésitations d'Alexandre III à se lier avec la France.

marins. Ils seront reçus là-bas comme des frères par les marins russes.

La question fut portée devant le Conseil des ministres. « M. Carnot et M. Ribot acceptèrent en principe, et, dès le mois de mars 1891, M. de Laboulaye pouvait écrire à Paris que le Tsar avait consenti à recevoir une escadre française, commandée par le contre-amiral Gervais, vers la fin du mois de juillet¹. » Le gouvernement russe et le Tsar avaient désiré que les marins français ne se rencontrassent pas avec Guillaume II, qui vint en effet rendre visite à Alexandre III pendant l'été de 1890, sans que d'ailleurs cet visite eût paru modifier la réserve qu'on observait du côté russe à l'égard du souverain allemand.

Ainsi, au commencement de 1891, le terrain diplomatique est redevenu favorable à la reprise des pourparlers entre la France et la Russie. L'accord est dans la volonté des gouvernants, et les deux peuples l'approuvent d'avance. Une exposition française est annoncée à Moscou pour le mois de mai ; les participants y seront nombreux. Tout ce qui est russe, d'autre part, est assuré en France d'un accueil enthousiaste. Chaque soir, depuis le 1^{er} février, un théâtre parisien représente devant une salle en délire un drame intitulé *Sainte Russie*. Mais pour la conclusion de l'union si profondément désirée, il ne manque qu'une chose, ce rien, cette goutte de hasard que laisse tomber le Destin et qui cristallise les situations changeantes nées du jeu des forces naturelles et des combinaisons des hommes.

Or à ce moment précis, ce rien, cet imprévu, va survenir. Un incident, dont les plus douloureuses péripéties seront cachées à la foule, va tendre de nouveau, jusqu'à l'extrême limite de la résistance, les rapports de la France

1. Jules Hansen, *op. cit.*, p. 61.

et de l'Allemagne, si calmes, si aisés depuis un an. Le flirt va se changer en violente dispute. Pour la première fois depuis 1871, le spectre de la guerre va se dresser, menaçant, derrière la rancune mal assoupie et la déception brusquement éveillée.

CHAPITRE II

L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS

PREMIER ACCORD DIPLOMATIQUE FRANÇO-RUSSE :

(Janvier-août 1891).

- I. — Guillaume II et les artistes. — Projet d'une exposition des Beaux-Arts à Berlin. — Invitation aux artistes français. — Une initiative de l'impératrice Frédéric. — Arrivée à Paris. — Imprudences de la presse allemande.
- II. — Agitation à Paris. — Premiers désistements d'artistes français. — Visites de l'impératrice à Saint-Cloud et à Versailles. — La couronne d'Henri Regnault. — Le meeting de la salle Héliot. — Mesures prises par le gouvernement français. — Violences de la presse allemande. — Préparatifs de mobilisation en Allemagne. — L'entretien Herbette-Marschall. — Départ de l'impératrice.
- III. — Déception à Berlin. — Rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine. — Une circulaire de M. Ribot. — Ouvertures du Tsar à la France. — Le flirt anglo-triplicien.
- IV. — Les négociations franco-russes. — L'escadre française à Cronstadt. — Mission de M. de Morenheim en Russie. — L'accord du 22 août 1891.

Lorsque Wirchow avait dit aux médecins français : « oublions cela », lui-même n'avait peut-être en vue que les violences de langage qui, de la polémique politique, avaient pu, au cours des dernières années, se glisser dans les controverses entre savants allemands et français.

Mais il n'est pas douteux que cet appel à l'oubli réciproque, dans la pensée du gouvernement impérial et de Guillaume II, s'adressait, en même temps qu'aux injures

dont ces polémiques s'étaient accompagnées, aux événements historiques qui leur avaient donné naissance.

Non sans précautions de langage, mais avec un accent qui suppléait à l'imprécision de la formule, on disait en somme à la France : « Oublions, nous, que notre succès est sorti de votre défaite ; vous, la diminution subie. » Et l'on se mettait à l'œuvre de réconciliation, en commençant par la neutralisation du terrain scientifique. On poursuivrait sans doute ensuite l'application de la même méthode au terrain artistique, littéraire ou philosophique... Et plus tard, qui sait ?...

Or, il n'y avait qu'une question, dont on avait, à Berlin, omis l'examen ; c'était de savoir dans quelle mesure l'opinion française était prête à cette réconciliation.

A cette période où les dispositions d'Alexandre III étaient devenues particulièrement favorables à la France, où comme il est vraisemblable, le pacte de Skienierwice déchiré ou périmé, aucun lien contractuel spécial n'existait plus entre la Russie et l'Allemagne, une pareille omission risquait de conduire à des mécomptes et à des déceptions. C'est en effet ce qui advint.

I

L'art a toujours été l'une des préoccupations dominantes de Guillaume II. « L'empereur, dit M. Arren, est d'abord lui-même peintre. Sa mère, l'impératrice Frédéric, possédait un joli talent d'amateur, et elle eut soin que l'éducation artistique de son fils soit poussée assez loin. En 1886, on vit, à l'Exposition des Beaux-Arts de Berlin, un grand tableau signé « Guillaume de Prusse », et dont voici le sujet : un navire de guerre qui exécute des tirs dans une baie, que domine de hautes montagnes couvertes

de neige et dont la cime se perd dans les nuages¹. »

Dès le début de son règne, le jeune empereur s'affirma naturellement comme le protecteur et le conseiller des artistes. La vieille et modeste capitale de la Prusse de jadis, puisqu'elle était devenue la grande cité moderne où se trouvaient maintenant à la fois la tête et le cœur de l'Allemagne, se devait à elle-même de donner au monde la plus haute idée possible de l'art allemand. L'unité réalisée à jamais, c'en était fini des écoles régionales, de l'inspiration particulariste qui avait fait la gloire de Cologne, de Munich ou de Dresde. La recherche d'un « idéal » allemand, tel était le but qui s'offrait désormais aux artistes de l'Empire, la mission spéciale qui s'imposait à eux dans la grande mission assumée par l'Allemagne. « L'idéal, devait dire plus tard Guillaume II, compte pour nous Allemands, parmi les biens nationaux, tandis que les autres peuples y ont plus ou moins renoncé. Il n'y a plus que le peuple allemand qui soit appelé à défendre avant tout, à cultiver, à développer les grandes idées.² »

L'empereur était pourtant un peu moins exclusif dans les premières années de son règne. Les écoles italienne et française retenaient également son attention éclectique, et il n'appréciait pas avec moins de goût et d'impartialité la grâce stylisée des Watteau qui ornent le château de Postdam que les œuvres des vieux maîtres allemands, plus soucieux d'une notation méticuleuse des sentiments. Il avait à plusieurs reprises, avec la bonne grâce dont il est capable lorsqu'il tient à souligner un de ses gestes, exprimé son admiration pour le magnifique effort d'art qui est une des affirmations les plus émouvantes de la vitalité de la France. On ne l'ignorait ni à Berlin, ni dans certains milieux artistiques de Paris.

1. Jules Arren : *Guillaume II. Ce qu'il dit, ce qu'il pense*, p. 119.

2. Discours prononcé le 18 décembre 1901 aux artistes de l'allée de la Victoire (Jules Arren, *op. cit.*, p. 127).

Il était donc tout naturel, étant donnée la détente presque cordiale qui durait et s'accroissait depuis plus d'un an, que les organisateurs d'une Exposition des Beaux-Arts qui devait s'ouvrir à Berlin le 1^{er} mai 1891, eussent songé à inviter leurs confrères français à y prendre part. On ne voyait pas plus de raison de ne pas lancer, de Berlin, cette invitation, qu'on ne pouvait imaginer derrière quel prétexte, à Paris, on masquerait un refus.

De fait, tout s'arrangea d'abord au gré des artistes berlinois. M. A. von Werner, président de leur société, dans une lettre adressée à Edouard Detaille le 29 décembre 1890, demandait que les plus éminents des artistes français constituassent « un comité ou un jury » en vue de l'Exposition de Berlin. « Appréciant à sa juste valeur, ajoutait-il à la fin de sa lettre, l'importance de l'art français, notre comité a réservé aux artistes français des salles au centre même du bâtiment de l'Exposition.¹ »

Detaille accueillit sympathiquement la lettre de M. von Werner, et fit auprès de ses confrères, à Paris, les démarches attendues de lui. Toutefois, sur ses indications, et sur les conseils de Gérôme et de Bouguereau, le président du comité allemand, dans une lettre du 22 janvier 1891, demanda à l'ambassadeur de France à Berlin d'appuyer par son intervention auprès de son gouvernement une demande tendant à obtenir la nomination d'un « expert » chargé de constituer le jury. M. Herbette, après en avoir référé au quai d'Orsay, fut autorisé à répondre dans un sens favorable à cette démarche, mais en y mettant une restriction :

« Le gouvernement de la République, écrivit-il à M. A. von

1. Gaston Routier : *Un point d'histoire contemporaine. Le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris en 1891* (1 vol. in-18, Paris, 1901, Henri Daragon, éditeur). Ce livre contient la plupart des documents : lettres officielles ou d'artistes, relatifs à l'Exposition de Berlin, ainsi qu'un récit du séjour de l'impératrice Frédéric à Paris et des interviews d'hommes politiques et diplomates.

Werner le 31 janvier, a été sensible à cette obligeante communication dont je m'étais empressé de lui faire part, et, s'il ne peut intervenir officiellement dans une entreprise privée, il verrait du moins avec plaisir nos artistes répondre à votre appel. »

La restriction contenue dans cette réponse paraissait trop naturelle pour qu'elle fit renoncer les artistes berlinois à leur projet, ni même pour qu'elle amenât chez eux le moindre mouvement de mauvaise humeur. La lettre de l'ambassadeur était par elle-même autant que par l'encouragement qu'elle leur apportait, un témoignage suffisamment probant des dispositions favorables du gouvernement français. Si l'on songeait à ce qu'étaient les relations franco-allemandes deux ou trois ans auparavant, on pouvait mesurer le chemin parcouru. Il n'y avait donc plus, à Berlin, qu'à lancer, à titre privé, les invitations aux artistes français. Ce qui fut fait sans retard, peut-être hâtivement et un peu trop au hasard, d'après des listes d'exposants éventuels qu'on avait dressées sans prendre la précaution préalable de se renseigner sur les dispositions de chacun d'eux.

L'approbation donnée par le gouvernement impérial, dès le début, à l'initiative des artistes berlinois, avait pris une forme active sur la portée de laquelle il était impossible de se méprendre. Cette approbation ne se fût-elle pas manifestée publiquement qu'on l'aurait devinée au prix qu'on paraissait attacher à la participation des artistes français, et à l'emplacement qu'on leur avait réservé à l'Exposition. L'insertion de la lettre de M. Herbertte dans l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, établissait d'ailleurs amplement que les cercles officiels ne cachaient pas, et ne pensaient pas à cacher leurs sentiments. C'est avec une satisfaction non équivoque que l'on envisageait cette manière de consacrer publiquement — sur un terrain où l'oubli, pensait-on, était permis — près d'un an de bons rap-

ports entre les deux gouvernements, et une détente incontestable de l'opinion publique dans les deux pays.

L'empereur lui-même, sans l'assentiment duquel une décision de la chancellerie sur un sujet aussi grave aurait été impossible, avait manifesté, pour le projet de *ses* artistes, une sympathie agissante qui répondait bien aux tendances de sa nature et à son attitude générale envers la France depuis le départ du prince de Bismarck. On en eut précisément la preuve ou plutôt deux preuves, au lendemain même du jour où l'accueil fait par le cabinet de Paris à la demande de M. von Werner fut connu à Berlin.

Le 12 février, Guillaume II dîne à l'ambassade de France. Les autres convives allemands sont : le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur, et la princesse sa femme, le duc de Sagan, le chancelier de Caprivi, le baron de Marschall, secrétaire d'Etat à l'Office extérieur, le prince Radziwill et le Président lui-même des artistes berlinois, M. A. von Werner. L'art, cela va sans dire, fait le fond de la conversation. L'empereur ne tarit pas d'éloges sur la peinture française, sur Meissonnier particulièrement, mort deux semaines plus tôt, le 31 janvier.

Cette manifestation de sa sympathie, dans un cercle privé quoiqu'officiel, ne paraît pas suffisante à Guillaume II. Le 14 février, il charge le comte de Wedel, « général de la suite de S. M. », d'écrire à M. Herbet, avec prière de la faire parvenir à l'Académie des Beaux-Arts à Paris, c'est-à-dire avec l'autorisation de la publier, une lettre où il exprime les sentiments que lui inspire la mort du grand peintre militaire français. L'empereur, dit le comte de Wedel, « aimait surtout à reconnaître dans ses œuvres l'artiste consciencieux, l'homme de grand caractère qui, par un sentiment admirable de respect de soi-même, ne quitta jamais nul de ses tableaux sans avoir fait tout ce qui était en son pouvoir afin de le rendre parfait, un chef-d'œuvre ».

M. Herbet accuse réception, le jour même, de cette

moins elle le pense, et débordera même peut-être le terrain artistique, plus tard, qui sait? L'empereur, consulté, ne répond ni oui, ni non. Il pèse les avantages et les inconvénients du projet. Il hésite... Il esquisse même un commencement de résistance... Mais ce que femme veut, il n'y a pas de volonté impériale qui puisse l'empêcher. Le sort en est vite jeté. Le voyage se fera.

Le 16 février, sans avoir été consulté, l'ambassadeur de France est informé par un chambellan de la décision de l'impératrice. Sa Majesté partira le lendemain pour Paris, où elle séjournera *incognito*, pendant huit jours environ, sous le nom de comtesse de Lingen. Le but avoué de son voyage, ce sera des achats à faire pour son château de Kronberg. Mais on ne cache pas qu'elle se propose surtout d'intervenir, par des visites aux peintres français, en faveur de l'Exposition de Berlin.

Cette communication laisse l'ambassadeur fort ému. Mieux que personne, il connaît son pays, Paris, la nervosité de l'opinion française, les excès d'une certaine presse d'opposition. L'agitation boulangiste est loin d'être entièrement calmée. La détente dans les relations franco-allemandes ne date pas d'un an. On est si près encore des alarmes et des polémiques de l'affaire Schnæbelé, de l'année 1888, du boycottage de l'Exposition! Qui peut prévoir ce qui va se passer? Et *s'il se passe quelque chose*, qui peut dire les effets d'une déception à Berlin? Car il a mesuré aussi le caractère entier de la *sentimentalité* allemande, la susceptibilité des milieux gouvernementaux, la mobilité d'humeur de Guillaume II...

Et M. Herbette se hâte d'informer à son tour télégraphiquement le gouvernement français de l'arrivée imminente à Paris de la mère de l'empereur. Il souligne l'état des esprits à Berlin, l'importance de l'accueil qui sera fait à l'impératrice. A son avis, le moindre incident peut avoir des suites importantes, amener un changement dans

les dispositions du gouvernement allemand, l'entraîner même peut-être à des décisions graves... Bref, il conseille la plus grande prudence, les mesures les plus sérieuses pour assurer la protection de l'impériale voyageuse, éviter la moindre manifestation hostile ou irrespectueuse...

Le 17 seulement, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris est avisé à son tour que l'impératrice arrivera *incognito* le lendemain dans la nuit, accompagnée de la princesse Marguerite de Prusse, sa fille, de la comtesse Perponcher, sa dame d'honneur, et du comte de Seckendorff, grand-maître de sa cour.

Dans la nuit du lendemain en effet, à minuit quarante-six exactement, le train spécial qui amenait l'impératrice et sa suite, stoppait à la gare du Nord. Sur le quai, le comte de Münster et M^{lle} Marie de Münster, sa fille, M. de Schoen, premier secrétaire, et tout le personnel de l'ambassade d'Allemagne, ainsi que trois représentants de l'ambassadeur d'Angleterre recevaient les voyageurs. « Douze agents de la Sûreté et douze sergents de ville faisaient le service de police qui était d'ailleurs fort bien organisé par les soins de M. Lozé, et empêchaient le public d'envahir les quais de la gare. En outre, un inspecteur de la Sûreté avait, depuis la frontière, pris place dans le train impérial, par ordre du ministre. Aucun accident ne s'est produit¹. »

Une demi-heure après, l'impératrice et sa suite étaient rendues à l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille.

Lorsque la nouvelle de cette arrivée inopinée se répandit, le 19 au matin, dans Paris, elle y souleva une vive émotion. Sauf dans certains milieux artistiques en somme très restreints, personne ne pouvait soupçonner quel motif avait pu amener dans la capitale française la mère de

1. Récit de M. Gaston Calmette, dans le *Figaro* du 19 février 1891, cité par M. G. Routier, *op. cit.*, p. 1.

l'empereur allemand. Les journaux mentionnaient le fait en quelques lignes, ajoutant en une note visiblement inspirée que l'impératrice voyageait *incognito*. Mais l'impératrice était descendue à l'ambassade d'Allemagne et l'on ne crut guère à la réalité de cet *incognito*. Une méfiance instinctive du côté de l'opposition conservatrice et nationaliste, de la surprise mêlée d'inquiétude chez les républicains, tels furent donc les sentiments dans lesquels, le premier jour, fut accueillie la veuve de Frédéric III.

La journée du 19 se passa néanmoins sans incidents.

L'impératrice fit quelques promenades à pied dans Paris quelques visites à des expositions de peinture, favorisée par un beau soleil d'hiver et une température dont elle ne se lassait pas d'admirer la douceur. Le soir cependant, un dîner donné à l'ambassade et auquel assistaient l'ambassadeur d'Angleterre et lady Lytton, montrait déjà que son séjour n'avait pas un caractère aussi strictement privé qu'on l'avait prétendu le matin encore.

En même temps un article de la *Gazette de Voss*, télégraphié de Berlin, produisait une impression très nette de malaise :

Cette fois, disait l'organe libéral, l'Allemagne a donné un bel exemple de son désir de réconciliation; la France la suivra-t-elle dans cette voie? Ne pouvons-nous pas avoir l'espoir que les chefs de la nation française, à la vue des nobles intentions de la mère de l'empereur d'Allemagne, seront animés d'un esprit meilleur et chasseront les idées de revanche qui hantent le peuple français? Les nations saluent le voyage de l'impératrice Frédéric comme un événement historique et espèrent qu'il ne tardera pas à produire des effets salutaires.

Puisqu'on parlait dans la presse allemande — ne fût-ce que dans des notes que la chancellerie impériale pouvait renier — de chasser de l'esprit des Français « les idées de revanche » qui le hantent, c'est donc que le voyage de l'impératrice, derrière le but officiellement avoué, cachait des

desseins que l'on se proposait de dévoiler le moment venu ? Que valaient alors les mises au point officieuses publiées le matin même par la presse française ?

Les télégrammes des correspondants à Berlin des journaux parisiens accentuèrent l'inquiétude :

Le but avoué du voyage à Paris, disait l'un d'eux, est une mission artistique ; mais dans les cercles politiques, on est convaincu que la mère du souverain, qui a toujours rêvé une réconciliation de l'Empire allemand avec la France, a une autre mission bien plus importante à remplir.

L'impératrice Frédéric, dont les conseils sont très écoutés au palais impérial depuis la chute du prince de Bismarck, ne s'arrête pas à Paris exclusivement pour engager les peintres français à participer à l'Exposition des Beaux-Arts de Berlin. Son séjour dans la capitale française a une plus haute portée. On assure que, par l'entremise du comte de Münster, l'impératrice aura une entrevue avec une haute personnalité française.

Son voyage peut donc avoir une importance considérable ; c'est ce qu'on dit ici dans les sphères gouvernementales.

On croit, à la cour, que l'Empereur à l'intention de supprimer, pour le 1^{er} avril, les passeports en Alsace-Lorraine¹.

Le 20 au matin, les journaux d'opposition, ceux surtout qui avaient pris part à la campagne boulangiste, étaient naturellement passés de la surprise méfiante à la colère. Ils accusaient sans ambages le gouvernement français d'être d'accord avec le gouvernement allemand et de préparer une réconciliation qui ne serait pas autre chose qu'une abdication.

Cette deuxième journée s'écoula cependant sans plus d'incidents que la première. L'impératrice l'employa à peu près exclusivement en visites aux artistes, et se rendit notamment chez Édouard Detaille où elle demeura près d'une demi-heure.

1. Gaston Routier, *op. cit.*, p. 11.

Le 21, le diapason de la presse boulangiste monta de plusieurs tons. Les journaux modérés, républicains ou conservateurs, se firent plus réservés encore. Il y avait décidément « quelque chose », pensait-on généralement et ce « quelque chose », étant donné l'état des esprits en France, pouvait être gros de périls. Que voulait dire en effet ce jour-là la *Gazette de Francfort*, connue cependant pour son attitude sympathique envers la France, lorsqu'elle écrivait :

Ce voyage forme un nouvel anneau dans la chaîne qui est destinée à rétablir des relations amicales sur les terrains neutres, chaîne qui a commencé avec l'accueil particulièrement aimable fait à Berlin aux délégués français de la conférence pour la protection des ouvriers, et qui a été continuée par la bienvenue si sympathique et si démonstrative réservée aux médecins français par le congrès médical de Berlin.

Un organe aussi sérieusement informé n'écrivait certainement pas de pareilles phrases à la légère. En fait, que le voyage de l'impératrice, au moment où il avait été décidé, eût eu, ou n'eût pas eu l'approbation entière de l'empereur, que Guillaume II eût fixé ou non, de concert avec sa mère, le but politique de ce voyage, dès les journées du 20 et du 21, le public français était autorisé à croire que le caractère privé du séjour de l'impératrice à Paris n'était qu'un trompe-l'œil, et qu'en effet, ce que les milieux officiels de Berlin en espéraient sans le dire, c'était bien ce que les journaux allemands osaient proclamer avec une confiance unanime.

Seul, de sa villégiature forcée, le prince de Bismarck faisait entendre un rogne avertissement dans les *Nouvelles de Hambourg*. Comme on avait raconté que l'ex-chancelier devait à son tour se rendre en France, ce journal traitait d'*étourdis* ceux qui croyaient que le voyage de l'impératrice avait amené ou amènerait la réconciliation de la France

et de l'Allemagne ; il ajoutait que le prince de Bismarck n'avait nullement l'intention de fouler le sol sacré de la France et « qu'il ne voudrait jamais mettre les Français dans l'alternative de choisir entre les ressentiments naturels qu'ils doivent éprouver à son égard et l'urbanité qui caractérise leur nation. »

Ainsi, deux jours seulement après l'arrivée de l'impératrice à Paris, l'ensemble des notes parues dans la presse allemande sans qu'elles eussent amené une rectification ou un démenti officiel ou officieux, donnaient à la visite impériale une couleur politique.

II

Le premier effet de cette méconnaissance de l'opinion et du sentiment français ne se fit pas attendre.

Le soir même du 21 février, un meeting boulangiste se tint à la salle Wagram sous la présidence de M. Francis Laur, député. « Il y fut prononcé, raconte M. Routier, des discours violents, auxquels l'opinion publique n'aurait pas attaché grande importance en temps ordinaire. Un ordre du jour fut voté, qui décida que les membres les plus qualifiés de l'ancienne *Ligue des Patriotes*, alors dissoute légalement, iraient porter, le lendemain, une couronne au pied du monument élevé à la mémoire du peintre Henri Regnault, à l'École des Beaux-Arts. On sait qu'Henri Regnault mourut à Buzenval, en faisant noblement son devoir de bon Français ; la manifestation des boulangistes n'avait donc rien que de louable en soi et ne constituait qu'une affirmation de plus de notre culte aux héros morts pour la patrie. Mais les assistants au meeting de la salle Wagram crurent devoir accentuer leur attitude de défi envers l'empereur d'Allemagne en allant manifester devant la statue de Strasbourg. Je dois ajouter qu'ils défilèrent sans inci-

dent sur la place de la Concorde et en un nombre plutôt réduit¹. »

Le matin même, M. Paul Déroulède avait écrit à son ami Édouard Detaille une lettre de protestation indignée contre la décision prise par le peintre de participer à l'Exposition de Berlin. Et Detaille, impressionné, avait répondu qu'il s'était en effet trompé, que le patriotisme ne tolérait aucune subtilité, et qu'il renonçait à exposer à Berlin.

Deux journées, néanmoins, s'écoulèrent encore sans incidents graves. Les violences de la presse boulangiste entretenaient seules l'agitation dans certains milieux. Les journaux modérés continuaient à enregistrer sans commentaire les faits et gestes de l'impératrice et de ses hôtes, toujours confiants dans l'issue de la visite.

Brusquement, le 24, l'effervescence prit une tournure inquiétante. Deux faits graves furent en effet connus ce jour-là.

On apprit d'abord que l'impératrice Frédéric avait fait la veille, en compagnie de l'ambassadeur d'Allemagne et de sa suite, une excursion au parc de Saint-Cloud. La noble société, après avoir traversé le parc en deux voitures, dont un landau aux armes de l'ambassade, avait été déjeuner à l'Hôtel des Réservoirs, à Versailles.

Cette visite à l'emplacement d'un château que les troupes allemandes avaient brûlé en 1870, ce déjeuner dans la ville où l'Empire allemand avait été proclamé en 1871, furent naturellement commentés avec la violence que l'on devine par la presse boulangiste et même par une partie de la presse conservatrice. Encore ignorait-on que l'impératrice, dès le 21, avait fait une première promenade à Saint-Cloud.

Une autre nouvelle, qui se répandit dans la matinée de

1. Gaston Routier, *op. cit.*, p. 17.

cette même journée du 24 février, mit le comble à la colère des patriotes. La couronne que Paul Deroulède et deux de ses amis avaient déposée deux jours auparavant sur le monument d'Henri Regnault, à l'École des Beaux-Arts, avait été enlevée, « par ordre », répondit-on à l'École même à M. Pierre Richard, député de Paris. M. Déroulède et ses amis résolurent d'interpeller le gouvernement. M. Floquet, Président de la Chambre et M. de Freycinet, Président du Conseil, entrevirent les dangers d'un débat public sur un pareil sujet, tandis que l'impératrice Frédéric se trouvait encore à Paris. M. Floquet fit appel au patriotisme et à la raison de M. Déroulède. M. Paul de Cassagnac lui-même joignit ses instances à celles du Président. M. de Freycinet fit savoir aux interpellateurs que la couronne, qu'il affirma avoir été enlevée sur l'initiative d'un fonctionnaire des Beaux-Arts, serait replacée sur le monument. Bref, la demande d'interpellation fut retirée. Mais une émotion inaccoutumée avait gagné les couloirs de la Chambre. Une liste de souscriptions ouverte pour l'achat d'une deuxième couronne se couvrit immédiatement de noms de députés appartenant à tous les partis, et les journaux d'opposition paraissant le soir ne manquèrent pas d'accuser le gouvernement de servilité envers l'Allemagne, en des termes dont la violence et la brutalité variaient suivant leur nuance, mais dont le sens restait, chez tous, le même.

Les boulangistes enfin organisèrent le soir même un nouveau meeting « de protestation » à la salle Helliot, dans le septième arrondissement. A la vérité, les « militants » qui répondirent à l'appel de leurs chefs de files furent peu nombreux, trois cents environ, au dire des témoins impartiaux. Mais la violence et la qualité des expressions employées par les orateurs n'y perdirent rien, au contraire. MM. Déroulède, Pierre Richard, de Ménorval, présidèrent et prirent la parole à tour de rôle.

M. Francis Laur, racontèrent le lendemain les journaux boulangistes, fit appel au patriotisme des Parisiens. Ils devaient, aurait-il ajouté, manifester leur sentiment sur le passage de la mère de Guillaume, et donner ainsi « un soufflet sur la joue de l'empereur d'Allemagne ». En fin de réunion, un ordre du jour protesta « hautement » contre la présence à Paris de l'impératrice Frédéric, « prévenue » en outre que les patriotes étaient « résolus à ne pas tolérer la venue à Paris du roi de Prusse et empereur d'Allemagne Guillaume II, geôlier de l'Alsace-Lorraine ».

En elle-même, étant donné le petit nombre des assistants, la personnalité des organisateurs, cette réunion n'avait pas plus de portée qu'une foule d'autres qui se tiennent quotidiennement à Paris et où l'on vote la fin de « la société bourgeoise ». Mais le terrain patriotique, sur lequel s'étaient placés les orateurs, rendait imminent le danger d'une extension imprévue de l'agitation. La presse boulangiste du lendemain donna en effet de la réunion et des discours prononcés un compte rendu amplifié et coloré, annoncé par d'énormes manchettes qui, répandues et mises en évidence dans les grandes artères de la capitale, ne manquèrent pas d'y faire naître justement ce commencement d'agitation que l'on redoutait dans les milieux gouvernementaux, et qui parvint enfin, en échos atténués jusqu'aux oreilles de l'entourage de l'impératrice.

L'impératrice elle-même, toutefois, ne manifesta nulle émotion ni aucune velléité de modifier le moins du monde le programme de son séjour. Elle employa cette journée du 25, comme les journées précédentes, en promenades et en visites aux artistes. Le soir, un dîner diplomatique fut donné à l'ambassade. Après le dîner, quelques « notabilités » parisiennes vinrent présenter leurs hommages à la veuve de Frédéric III : deux ou trois vieux noms français,

fortement encadrés de notoriétés artistiques ou littéraires, de banquiers étrangers et de ces cosmopolites voyageurs dont Gyp décrivait si pittoresquement, à cette époque même, les travers. Aucune manifestation hostile ne s'étant produite dans la journée sur le passage de l'impératrice qui n'avait même été remarquée nulle part, tout ce petit cercle se félicitait de la *tournure* que prenaient les événements, sans se douter que le mélodrame allait bientôt tourner à la tragédie.

Dès le 25 en effet, les violences de la presse d'opposition boulangiste produisirent leur premier effet. Quelques artistes, parmi ceux dont les noms avaient été désignés par leurs confrères allemands comme simplement susceptibles de participer à l'Exposition de Berlin, firent connaître qu'ils n'avaient jamais songé à déférer à cette invitation. D'autres, qui avaient déjà accepté, publièrent qu'ils revenaient sur leur décision première. Un mouvement d'abstention se créait, dont il était facile de prévoir qu'il allait s'étendre à tous les artistes français.

Le malaise, de l'opinion, gagna rapidement les milieux gouvernementaux.

Le ministère avait fait tout son devoir, d'abord en refusant d'appuyer officiellement la démarche des organisateurs de l'Exposition berlinoise auprès des artistes parisiens, ensuite même, en manifestant sa sympathie officieuse par une participation qui n'était destinée à prendre aucun caractère politique. Il était impossible de distinguer avec plus de tact le domaine artistique du domaine diplomatique. Enfin, au point de vue des convenances internationales il avait rempli, en prenant toutes les mesures de protection et de précautions propres à éviter des manifestations hostiles à l'impératrice, toutes les obligations qui lui incombaient. Or, il ne commençait pas seulement à récolter des déboires sur le terrain artistique. Voici que, main-

tenant, à l'horizon politique, des nuages noirs apparaissaient, menaçants.

Des télégrammes de source diplomatique lui apprenaient en effet que la presse et l'opinion allemandes, étonnées d'abord simplement de voir la mère de l'empereur et les motifs de son voyage mis en discussion à Paris, exprimaient un commencement d'indignation qui englobait à la fois les agitateurs boulangistes, la population parisienne et la nation française.

Le 26 au matin, cette inquiétude gouvernementale devint de l'alarme.

De nouveaux télégrammes prévenaient le ministre des Affaires étrangères que l'indignation allemande se changeait en colère. Les éditions du matin des journaux contenaient de violents articles, dont l'unanimité laissait à penser qu'aucune consigne de modération ne leur était venue des cercles officiels. L'un de ces journaux entre autres, la *Gazette de Cologne*, ne reculait pas devant l'injure. Il disait :

Si les Français veulent continuer de regarder fixement la trouée des Vosges comme des hypnotisés, bien ! Ils ont le droit de régler leur conduite d'après la raison clairvoyante ou la passion aveugle.

Nous ne voulons pas leur arracher violemment du cœur le désir de la revanche, et nous préférons prendre froidement et sagement des mesures efficaces pour empêcher que ce sentiment, au culte duquel les Français attachent une si grande importance, ne nous surprenne pas quelque jour par une éruption volcanique.

Mais les Français n'ont pas le *droit d'offenser l'auguste chef de l'Empire allemand et sa noble mère par des insultes de polissons*. Tout Allemand qui a le moins du monde le sentiment de la dignité de la nation, se sent mortellement outragé dans la personne de son empereur.

Le peuple allemand a le droit de compter que le *gouvernement et le peuple français lui donneront une satisfaction suffisante et effaceront la tache faite à l'honneur de la France*,

en rappelant énergiquement à l'ordre les misérables que nous considérons, nous les Allemands, comme un rebut de la société humaine¹.

Le gouvernement français, au courant des usages de la presse allemande, ne pouvait douter un instant de la gravité d'un pareil déchaînement. L'article de la *Gazette de Cologne* n'avait peut-être pas été dicté au correspondant berlinois de ce journal. Mais il avait été, à tout le moins, *toléré*. Donc, il *traduisait* avec fidélité les sentiments qui dominaient à Berlin, dans les cercles de la *Cour et gouvernementaux*.

De fait, le gouvernement français apprit à peu près en même temps que les nouvelles des incidents survenus le 24 à Paris avaient produit, à la Cour de Berlin, une profonde émotion.

La déception de Guillaume II, lorsqu'il avait connu les premiers désistements des artistes français, avait été fort vive. La lecture des télégrammes de presse relatant le meeting boulangiste tenu à la salle Helliott, avait changé cette déception en une violente colère. L'empereur ne pouvait déjà comprendre comment, après un an de rapports presque cordiaux avec la France, après toutes les preuves de bon vouloir qu'il avait personnellement données à la nation française, il y avait encore à Paris un parti capable de soulever contre l'Allemagne une agitation qu'il jugeait injurieuse. L'ordre du jour voté à l'issue de ce meeting lui paraissait une violation des lois de l'hospitalité, la phrase du discours de M. Francis Laur où il était question de le « souffleter » l'avait mis hors de lui-même, et de ces deux « incorrections », il rendait tout naturellement le gouvernement français responsable. Peu lui importait les lois et les usages spéciaux de la France, la liberté de la parole dont on y jouissait ! Du moment que cette liberté pre-

1. Cité par Gaston Routier, *op. cit.*, p. 53.

nait une forme aussi grossière et insultante, elle devenait de la licence, et il était contraire à l'honneur de la tolérer !

Si bien cachés qu'eussent été tenus les effets de la colère impériale, le gouvernement français avait pu en être informé, et apprendre en outre que le 26, dans la soirée, Guillaume II avait eu avec le général de Waldersée, qui avait succédé au vieux Moltke dans les fonctions de chef d'état-major général, une longue conversation, à la suite de laquelle des dispositions avaient été prises en vue d'une mobilisation générale éventuelle.

Le ton de l'article de la *Gazette de Cologne* prenait ainsi une signification précise. On ne se trouvait plus en présence d'une simple polémique de presse, mais d'une menace empruntant pour s'exprimer une voie indirecte, et sur l'origine de laquelle il n'était permis de se faire aucune illusion. Que l'impériale visiteuse fût l'objet, publiquement, de la moindre manifestation irrespectueuse, et les plus graves complications, voire un conflit armé, pouvaient survenir !

L'impératrice, heureusement, mit fin aux alarmes du gouvernement en quittant Paris le lendemain 27 à dix heures du matin, pour gagner Londres par Calais. Et son départ, comme son arrivée, s'effectua sans incident.

Le soir même, l'ambassadeur de France à Berlin rendait compte par télégraphe d'une conversation qu'il avait eue dans l'après-midi, à la Wilhelmstrasse, avec le baron Marschall de Bieberstein, secrétaire d'Etat.

Cette conversation tenue longtemps secrète par les ministres et les personnalités parlementaires qui en eurent alors ou plus tard connaissance — avait commencé, du côté allemand, sur un ton auquel les représentants de la République en Allemagne, même aux jours les plus sombres qui avaient suivi la paix de Francfort, même lors des incidents Schnæbelé et de Raon-d'Étape, n'avaient jamais été accoutumés.

La personnalité du baron Marschall donnait d'ailleurs aux paroles qu'il prononçait par délégation une valeur spéciale. Le secrétaire d'Etat, qui était entré fort tard dans la carrière diplomatique, avait débuté dans la magistrature et pour cette raison, on commençait à cette époque à lui donner à la chancellerie, le sobriquet de « procureur ». C'était un homme de haute taille, avec une large figure très vivante, le regard perçant, la bouche mobile sous la moustache, grand parleur, quoique toujours maître de lui, ne disant que ce qu'il voulait dire, mais le disant avec animation et en termes précis¹.

Dès les premiers mots du ministre, M. Herbette avait pu mesurer la gravité de la discussion qui allait s'engager. L'affabilité qui caractérisait encore, huit jours plus tôt, les rapports de l'ambassade avec la chancellerie avait cessé. D'une voix tranchante, M. de Marschall reprit le récit des événements qui se déroulaient à Paris depuis quelques jours. Il dit les bonnes intentions de la mère de l'empereur, l'espoir qu'on était en droit de fonder à Berlin qu'elle serait courtoisement accueillie à Paris, et qu'à tout le moins elle serait protégée par le gouvernement contre les insultes de la population...

Et il ajouta, avec une insolence froide qu'on devinait préméditée et *autorisée* :

— Evidemment, on ne saurait exiger d'un gouvernement républicain ce qu'on peut attendre d'un gouvernement fort !...

... Mais la tolérance avait des bornes... et le baron

1. Le baron Adolphe-Hermann Marschall de Bieberstein est né à Carlsruhe le 12 octobre 1842, et mort à Badenweiler le 24 septembre 1912. D'abord procureur à Mannheim, il fut élu député au Landtag de Bade en 1875, puis au Reichstag en 1881. En 1883, il devint représentant du grand-duché de Bade au Conseil fédéral. A la chute de Bismarck il succéda au comte Herbert de Bismarck à l'Office extérieur (27 mars 1890), où il demeura jusqu'au 28 juin 1897. Après une courte période de disgrâce, il fut nommé ambassadeur à Constantinople en septembre 1897, puis envoyé en mai 1912 en la même qualité à Londres.

Marschall laissait clairement entendre que ces bornes étaient atteintes.

M. Herbet qui avait du sang-froid, avait aussi cet esprit de discussion fait de clairvoyance rapide et d'aisance naturelle dans l'expression de la pensée. Sans se troubler, il attendit une occasion « d'entrer » dans le monologue de son interlocuteur, et l'ayant trouvée, exposa brièvement, en quelques phrases substantielles et décisives, la conduite du gouvernement français : toutes les mesures avaient été prises pour assurer le respect et la sécurité dus à la mère du souverain allemand ; le risque même d'être accusé de condescendance, de faiblesse envers l'Allemagne par la presse boulangiste avait été couru et dédaigné ; une interpellation déposée à la Chambre, et qui d'ailleurs aurait pu être développée sans que le gouvernement de la République en eût pu être rendu le moins du monde responsable, avait même été évitée grâce à l'habileté du Président du Conseil et à l'autorité du Président de la Chambre et du ministre des Affaires étrangères. Le gouvernement français avait donc rempli le devoir que les convenances internationales lui imposaient. Quelques propos violents, tenus par cinq ou six orateurs exaltés devant deux ou trois cents boulangistes, et quelques articles injurieux, qu'on pouvait poursuivre mais non prévenir, ne sauraient lui être imputés à crime et pesaient bien peu à côté de la correction et même de la courtoisie dont tout le reste de la population parisienne avait fait preuve envers l'impératrice...

L'argumentation de l'ambassadeur était irréfutable. Elle aurait dû convaincre le secrétaire d'Etat. Il n'en fut rien cependant. M. de Marschall revint à ses premiers reproches : insuffisance des mesures prises, propos injurieux proférés en réunion publique, et à l'irritation de l'empereur... Reprenant une vieille préoccupation bismarkienne,

il alla même jusqu'à faire allusion à des machinations possibles avec la Russie.

Visiblement, le secrétaire d'Etat obéissait à une consigne. Et s'il n'y avait pas consigne formelle, son attitude n'en était que plus grave, puisqu'il estimait pouvoir prendre la responsabilité d'une pareille intransigeance.

Il n'y avait donc plus qu'à mettre fin à l'entretien. Ce que fit l'ambassadeur non sans protester une dernière fois que le gouvernement français ferait son devoir comme il l'avait fait jusque-là. Il avait confiance que cette déclaration, jointe à ses explications, donnerait au gouvernement impérial et à l'empereur lui-même toute satisfaction. Mais il sortit de la chancellerie avec le sentiment très net, dont il rendit compte au ministre des Affaires étrangères, que, le séjour de l'impératrice à Paris se prolongeant, un incident imprévu, la plus légère manifestation irrespectueuse envers la mère de Guillaume II, pouvaient déchaîner les pires catastrophes. Il ignorait encore, à ce moment, le départ pour Londres de l'impératrice.

On devine les sentiments dans lesquels fut accueilli à Paris le télégramme de M. Herbette, bien que tout danger d'incident injurieux fût alors conjuré à Paris.

Aucun doute n'était plus possible sur l'état d'esprit de Guillaume II. Le jeune souverain faisait une question personnelle des incidents qui s'étaient déroulés le 24. Il estimait son honneur engagé, et par suite de la solidarité de l'empire avec la dynastie des Hohenzollern, l'honneur de son pays atteint. Mais si explicables que fussent ces sentiments, ni le gouvernement ni la nation française ne pouvaient être, sans injustice, rendus responsables des violences injurieuses de quelques politiciens.

C'est pourquoi, quelques heures après le départ de l'impératrice, tandis que le baron de Marschall recevait

M. Herbet, une note Havas expliquait en ces termes l'attitude du gouvernement :

Nous sommes autorisés à déclarer que, contrairement à certaines assertions, l'ambassadeur de France à Berlin n'avait point été pressenti au sujet du voyage de l'impératrice Frédéric. L'arrivée de l'impératrice à Paris a été portée à la connaissance du gouvernement français par le comte Münster, ambassadeur d'Allemagne, qui a fait part au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères de l'intention de l'impératrice de passer quelques jours à Paris dans le plus strict incognito.

Nous pouvons ajouter qu'à aucun moment le gouvernement français n'est intervenu auprès des artistes au sujet de l'exposition de Berlin.

Le lendemain 28, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* à son tour, exposait sans aménité le point de vue allemand :

En présence de la qualité des gens qui ont mis en scène cette excitation misérable, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de se monter. Les insultes ne nous touchent pas, elles ne sont que honteuses pour ceux qui les ont proférées.

Par contre, il ne faut pas oublier que l'opinion publique française, même sous un gouvernement que l'on croyait fort, écoute une poignée de braillards de l'acabit d'un Déroulède ou d'un Laur. C'est incontestable et il ne faut pas l'oublier. Cette constatation éclairera l'Europe et lui fera comprendre de quel côté la paix, qui lui est si chère, se trouve menacée.

Le journal officieux de la chancellerie se disait en outre autorisé à affirmer que, à l'encontre des bruits qui avaient couru « au sujet du but et des intentions du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris, ce voyage avait été entrepris uniquement pour des affaires privées ». Officiellement, aucun démenti à cette assertion n'était possible. Mais combien plus près de la vérité complexe paraissait le *Mémorial diplomatique*, dont les inspirations venaient du Quai d'Orsay, lorsque, se demandant quelle

avait été la nature de l'invitation apportée aux artistes français, il répondait : « Confraternelle, ensuite officielle, puis politique. Elle a subi ces trois degrés et c'est là l'explication de bien des choses. Acceptée au premier titre, discutée en son second, elle vient d'être définitivement déclinée sous sa troisième espèce. »

A ce moment, en effet, tous les artistes français avaient fait savoir qu'ils renonçaient à prendre part à l'Exposition de Berlin.

III

Que le péril couru, et si heureusement évité, eût été surtout dans l'irritation de l'empereur Guillaume II, c'est ce dont le gouvernement français ne pouvait douter à la lecture des rapports qu'il avait reçus depuis quarante-huit heures, et moins encore lorsqu'il eut pris connaissance du télégramme de l'ambassadeur à Berlin, rendant compte de sa conversation avec le baron de Marschall.

Une preuve inattendue et convaincante de cet état d'esprit du souverain ne tarda d'ailleurs pas à devenir publique.

Le 28, un télégramme de Strasbourg annonça que sur des indications parties de Berlin, un arrêté venait de décider que : *A partir du samedi 3 mars 1891, à huit heures du matin, l'ordonnance du 22 mai 1888 relative à l'obligation des passeports devra être rétablie dans toutes ses dispositions ; en particulier, tous les adoucissements se rapportant à la circulation sur les chemins de fer avec des billets pris pour traverser le pays d'une frontière à l'autre, sont supprimés.*

Aucune raison ne justifiait une pareille mesure. La situation, au contraire, s'était tellement améliorée dans le pays d'Empire, l'apaisement progressif qui résultait de l'amé-

lioration même des rapports entre l'Allemagne et la France, était considéré par les autorités locales comme si général, qu'on avait annoncé, pour le 1^{er} avril, la suppression complète du régime d'exception inauguré en 1888.

Le revirement subit du gouvernement impérial ne comportait qu'une explication : il avait sa cause dans un changement soudain survenu dans les rapports entre les deux pays voisins et laissait apparaître le caractère personnel de la politique de l'empereur, la solidarité qu'il établissait entre la famille impériale et la politique de l'Empire. De fait, cette solidarité s'affirma encore deux semaines plus tard.

Le retour au régime de rigueur avait naturellement soulevé en Alsace-Lorraine une profonde émotion.

« Le malheur, disait le 2 mars le *Journal d'Alsace*, est que c'est nous qui allons subir les conséquences de cette affaire. Rien pourtant ne s'est produit dans notre pays qui ait pu faire prévoir une aggravation des règlements d'exception encore en vigueur. Pauvre pays qui ne fait que pâtir pour les autres ! » « Cette décision, ajoutait l'*Express* de Mulhouse, nous affecte d'autant plus que nous étions à la veille de voir la mesure des passeports supprimée d'un seul coup, et nous retournons au régime strict. Ce revirement nous est d'autant plus sensible que nous n'avons rien fait pour le provoquer. »

Quelques jours après, la Délégation d'Alsace-Lorraine décida d'envoyer à Berlin une députation chargée de demander à l'Empereur de revenir sur sa décision. Guillaume II reçut les députés le 14 mars, écouta leurs doléances et poliment, mais froidement, les renvoya à des jours meilleurs.

Le même jour, la *Correspondance politique* de Vienne publiait sur l'attitude générale du gouvernement allemand envers la France, sur sa conduite dans les derniers incidents, une note visiblement inspirée de la première à la

dernière ligne, et dont l'esprit a été trop souvent appliqué au cours de la dramatique histoire des rapports franco-allemands, pour qu'il soit permis d'en rien omettre :

En remontant un peu le cours des événements, on en arrive vite à reconnaître combien il est inexact de soutenir que l'opinion de l'Allemagne à l'égard de la France, après avoir été pendant quelque temps favorable à un rapprochement, y est actuellement devenue hostile.

Depuis la guerre, les appréciations sur ce point ont toujours différé suivant les gens. Les uns, après la conclusion de la paix, souhaitaient une reprise des bonnes relations avec la France et la regardaient comme possible. Les autres qui, comme avant, tenaient les Français pour les ennemis traditionnels de l'Allemagne, n'attachaient au traité de Francfort d'autre signification que celle d'un armistice prolongé.

Dans les cercles politiques, on admet depuis un certain temps que cette dernière manière de voir ne manque pas de fondement; mais que, dans l'intérêt du maintien de la paix, dont tout gouvernement patriote doit faire le plus essentiel des devoirs, il ne faudrait pas laisser apparaître une opinion aussi pessimiste : on était donc d'avis de poursuivre infatigablement l'œuvre si désirable du rapprochement, même en doutant que jamais il fût possible d'y parvenir...

Il en est résulté qu'à la longue de très bons rapports se sont établis entre la France et l'Allemagne, à ne parler du moins que de ceux entretenus directement par les deux gouvernements, et que même les derniers incidents n'y ont rien changé. Il n'a pourtant jamais été question de constater d'une façon spéciale l'attitude correcte gardée à cette occasion par le cabinet français, ce à quoi celui-ci ne s'attendait pas et ce qu'à plus forte raison, il n'a pas réclamé.

Le gouvernement allemand n'a rien voulu savoir des inconvenances d'un Déroulède, de même que, depuis des années, il avait gardé le silence sur des faits de cette nature. Cela n'a d'ailleurs été possible que parce qu'en cette circonstance n'ont pas été dépassées les limites au-delà desquelles la dignité de l'Allemagne l'eût obligé à exiger une sérieuse réparation.

L'impératrice Frédéric a pu, en somme, quitter Paris sans y avoir été insultée. Qu'on en soit redevable au sentiment des convenances du peuple français ou aux précautions prises

par le gouvernement français, ou seulement à un heureux hasard, c'est une question dont la solution ne modifierait pas l'état des choses. Si faible qu'elle se soit montrée vis-à-vis d'une poignée de chauvins, la France ne s'est pas laissée entraîner à des offenses réelles envers l'Allemagne, et le gouvernement impérial, par suite, ne s'est pas trouvé dans la pénible nécessité de réclamer satisfaction.

Quant à l'opinion publique, après ces incidents, elle s'est mise à envisager la situation avec les dispositions pessimistes indiquées ci-dessus, dont la violence est telle à présent qu'à l'étranger on ne peut s'en faire aucune idée. La grande majorité du peuple allemand est maintenant convaincue qu'un rapprochement entre les deux pays ne s'effectuerait, au gré de la France, qu'à des conditions auxquelles jamais l'Allemagne ne voudrait consentir.

Cet état d'esprit ne constitue pas à proprement parler un danger pour le maintien de la paix ; mais c'est un symptôme assez significatif pour qu'on doive se bien persuader en France que si l'irritation ressentie par les Allemands ne se manifeste pas d'une manière aussi grossière que la haine nourrie par les Français, de nouvelles attaques dirigées contre l'Empire, soit par des discours chauvins, soit par des articles de journaux, provoqueraient pourtant une riposte à laquelle ne s'attend guère la France, gâtée qu'elle est depuis vingt ans par la patience germanique.

Le gouvernement français ne s'y trompa point. Une difficulté de plus venait se superposer à toutes les difficultés qu'il avait à vaincre, de par la nature même des choses, dans ses rapports avec le gouvernement allemand. La susceptibilité dynastique et familiale de Guillaume II n'exposait pas seulement la France à des variations politiques de l'Allemagne amenées à l'improviste par des appréciations personnelles de son souverain, confondant tout naturellement son honneur propre et celui de sa famille avec la dignité de son pays. Le gouvernement de la République risquait encore d'être représenté, auprès des gouvernements monarchiques de l'Europe, comme incapable d'assurer le respect dû aux chefs d'Etat et aux hôtes

de la France, presque comme un protecteur de l'anarchie.

Il fallait, à tout prix et sans retard, parer à ce nouveau danger. La France devait garder devant le monde le renom d'urbanité et de courtoisie qui avait été et était resté son honneur.

M. Ribot, avec l'approbation de ses collègues du cabinet, rédigea donc et adressa aux ambassadeurs de la République auprès des grandes puissances une circulaire les invitant à fournir aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités des explications précises et détaillées sur les derniers événements qui venaient de se dérouler à Paris. Les circonstances qui avaient précédé et accompagné le séjour de l'impératrice Frédéric dans la capitale française y étaient minutieusement exposées. M. Ribot insistait particulièrement sur les mesures prises par le gouvernement de la République en vue d'assurer à la mère de l'empereur allemand, non seulement la sécurité à laquelle tout étranger a droit, et dont il jouit en effet en France, mais encore le respect et les égards particuliers dus à un membre d'une famille souveraine. A supposer qu'un incident isolé eût pu se produire sur le passage de l'impératrice, le gouvernement français et la population parisienne, dont l'attitude n'avait pas cessé d'être parfaitement correcte, n'auraient pas pu en être rendus plus responsables que l'opinion française ne pouvait être tenue pour solidaire des violences de langage de certains orateurs boulangistes. Une agression allemande aurait donc été une injustice, dont les conséquences européennes n'auraient pu être imputées à la France.

La circulaire de M. Ribot eut l'effet heureux qu'on était en droit d'en attendre. Elle éclaira définitivement les cabinets et les souverains sur la dignité et la sagesse des gouvernants républicains de la France. Elle eut même un résultat de plus que ceux qu'on attendait peut-être : elle donna

une impulsion nouvelle au rapprochement franco-russe¹.

Alexandre III, rassuré sur la continuité de la politique extérieure de la France, favorablement disposé depuis près d'un an par l'esprit de décision des ministres français dans l'affaire des terroristes russes du Raincy, vraisemblablement dégagé des liens du traité du Skierniewice, n'hésita plus à donner de sa volonté personnelle de lier partie avec la France, des preuves tangibles, les unes publiques, les autres destinées à rester secrètes. Son initiative assura la reprise active des *communications* échangées depuis deux ans, mais languissantes².

Le 26 mars, le baron de Morenheim se rendait à l'Élysée et remettait à M. Carnot, Président de la République, les insignes de l'ordre de Saint-André, qui, de droit, confère les ordres russes de Saint-Alexandre-Newsky, de l'Aigle-Blanc, de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas. Deux mois après, l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky était également conféré à M. Ribot. L'Exposition française de Moscou s'ouvrait le 1^{er} mai et l'appui officiel et effectif que lui donna le gouvernement russe en faisant dès le début une des manifestations les plus éclatantes de l'expansion française qu'on ait vues depuis longtemps. Le Tsar lui-même venait la visiter le 30 mai. Enfin, bien que le rappel de M. de Laboulaye fût décidé en principe dès le milieu d'avril pour des raisons personnelles à l'ambassadeur, la date de la visite d'une division navale française à Cronstadt était arrêtée pour le mois de juillet entre les deux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg, et les préparatifs de cette visite commencés.

1. « C'est au lendemain de la visite à Paris de l'impératrice Frédéric que l'empereur Alexandre III nous a fait *les offres* que nous avons acceptées. » (Discours prononcé par M. Ribot à la Chambre des députés, le 23 janvier 1903.)

2. « La Russie s'est rapprochée de la France ; c'est elle qui nous a fait les premières propositions en 1894. » (Discours prononcé le 6 avril 1911, au Sénat, par M. A. Ribot.)

En même temps, des pourparlers infiniment plus graves, et dont le but était de traduire en une formule concrète les conversations engagées deux ans et demi auparavant par M. de Freycinet, s'ouvraient entre M. Ribot et le baron de Morenhein. Sur le détail de leur développement, comme sur leur résultat, le secret devait être et a été en effet strictement gardé. Les conditions de la politique européenne à cette époque, la connaissance des événements antérieurs intéressant à la fois les rapports de l'Allemagne avec la Russie et avec la France, la divulgation ultérieure de certains faits qui parurent alors sans portée, permettent toutefois de reconstituer aussi approximativement que possible l'économie générale de la négociation.

Trois ordres de considérations pouvaient à ce moment déterminer la décision d'Alexandre III et tracer la ligne de conduite qu'il allait suivre.

La situation générale de la politique européenne était d'abord également défavorable à la France et à la Russie. Pour des raisons différentes, toutes deux demeuraient plus que jamais, chacune à l'une des extrémités du vieux continent, isolées en face de l'animosité, sinon de l'hostilité des autres nations. En Orient, en Asie, la diplomatie russe se heurtait ou à l'Autriche-Hongrie, alliée de l'Allemagne, ou à l'Angleterre, alors en coquetterie avec la Triple-Alliance. Le bloc germanique formait le centre d'attraction de toutes les forces rivales de la Russie.

Une circonstance particulière commandait ensuite un choix à bref délai à la diplomatie russe. Le renouvellement par anticipation de la Triple-Alliance, d'après certaines filtrations auxquelles on avait des raisons d'ajouter foi, s'il n'avait pas encore été signé, était imminent. Il en était question, en tous cas, dans les chancelleries depuis l'année précédente¹.

1. Le renouvellement de la Triple-Alliance fut connu dans les milieux diplomatiques européens à la fin du mois de mai 1891, et on crut alors

Le flirt anglo-triplicien devenait, de ce fait, plus dangereux à la fois pour la Russie et pour la France. La quasi-unanimité de la presse anglaise poussait le gouvernement de son pays dans les bras des dirigeants de l'Europe centrale : la politique britannique prendrait ainsi ses assurances, au nord du continent et par l'Allemagne, à la fois contre la France et contre la Russie ; dans la Méditerranée et par l'Italie, contre la France ; en Orient et par l'Autriche-Hongrie, contre la Russie. Ces invites trouvaient un accueil enthousiaste à Berlin, à Vienne et à Rome. Les ministres de la Reine ne leur opposaient qu'une résistance de principe et des objections de forme. La nature de la constitution anglaise ne permettait pas d'engager la nation dans les liens étroitement noués d'un traité. Mais rien n'interdisait au cabinet de Saint-James d'échanger avec certains cabinets européens des vues méthodiques, les conclusions de ces conversations équivalant pratiquement à des accords formels.

En 1887 déjà, Salisbury avait affirmé publiquement devant les lords « la sympathie de l'Angleterre » pour l'Italie et l'Autriche-Hongrie¹. L'expansion de la France en Afrique, la poussée de la Russie vers l'est et surtout en Afghanistan, avaient rendu cette sympathie de plus en plus agissante. Dès les premiers mois de cette année 1891 si fertile en événements et au milieu de laquelle on était arrivé, des conversations entre Rome et Londres avaient précisé la communauté des points de vue anglais et italien en ce qui concernait la maintien du *statu quo* et de l'équilibre des forces dans la Méditerranée. « L'Angleterre, devait dire sir James Ferguson le 9 juillet aux Communes

qu'il avait été signé à cette date. Dans un discours qu'il prononça au Reichstag le 27 novembre 1891, le chancelier de Caprivi affirma au contraire, pour réfuter un argument de M. Bebel, que ce renouvellement était un fait acquis depuis 1890.

1. Lémonon. *L'Europe et la politique britannique*, p. 65 (F. Alcan).

n'a contracté aucun engagement avec l'Italie. Il y a eu seulement échange de vues. » L'entente austro-anglaise n'était pas moins patente². L'apport au bloc central européen d'une force hostile à la Russie, sous la forme même atténuée d'un simple accord verbal, au moment où la Triple-Alliance voyait son existence assurée pour une nouvelle et longue période, donnait par une conséquence naturelle à la puissance austro-allemande, ainsi mise au service de la politique anglaise, l'aspect d'une menace dont l'une des pointes au moins aurait été dirigée contre la Russie. Un voyage de Guillaume II en Angleterre au mois de juillet de cette même année, et au cours duquel le souverain allemand, reçu magnifiquement par la Cour et le monde officiel, fut également acclamé par la population, devait rendre plus manifeste ce danger, et avoir vraisemblablement quelque part sur la détermination du Tsar.

Ainsi Alexandre III se trouvait naturellement amené à changer en divorce la simple séparation de fait que les événements survenus depuis 1885 avaient creusé entre l'Allemagne et lui. Et puisque la Triple-Alliance, par ses accords avec Londres, était devenue plus que jamais un danger pour la Russie, la politique *des mains tout à fait libres* à laquelle il était resté fidèle même pendant les alarmes de 1887, devait être abandonnée. L'amitié de la France, les ententes occasionnelles entre les gouvernements français et russe, devaient aboutir à un accord plus précis et plus permanent entre les deux puissances latérales.

Le danger d'un groupement anglo-germano-autrichien, joint à ses ressentiments personnels contre la politique bismarckienne et peut-être à sa froideur à l'égard de Guillaume II, telle fut, en résumé, la voie qui conduisit

1. *Ibid.*, p. 55 et *passim*.

Alexandre III à réaliser l'idée d'une entente avec la France. Le péril d'une Allemagne soutenant ses deux adversaires les plus redoutables, voilà le risque dont il eut en vue de faire la base d'un contrat d'assurance mutuelle.

Mais contre l'Allemagne isolément, c'est-à-dire abstraction faite des alliances de l'Allemagne avec les adversaires de la Russie, et indépendamment des questions de personnes, le souverain de la Russie ne nourrissait aucune hostilité systématique. Il n'entendait nullement remettre en question l'existence du nouvel empire, l'unité allemande, le statut territorial instauré en 1871. Le mot de Gortschakof : « Nous voulons une France forte ; mais pas de revanche », résumait encore sa pensée. Il n'oubliait ni sa parenté avec la maison de Hohenzollern, ni les longues relations amicales de la Russie avec la Prusse depuis 1813. Il pensait à prendre ses gages contre l'ingratitude possible d'un parent proche, à assurer son pays contre l'hostilité éventuelle d'une nation voisine. Rien de moins, mais rien de plus. Les liens qu'il était prêt à contracter ne devaient pas être un obstacle au rétablissement de bons rapports avec l'Allemagne.

Tout prouve que tels étaient bien les sentiments d'Alexandre à ce moment décisif de sa vie : ses longues hésitations, le mystère dont il avait demandé qu'on entourât et les négociations et le pacte qui allait en être la conclusion.

Des raisons différentes inspiraient au gouvernement français des sentiments analogues et lui imposèrent la même discrétion et la même mesure.

Ce n'était évidemment pas à un rapprochement avec l'Allemagne que l'entente à conclure devait pouvoir laisser la porte ouverte. De ce côté, la courtoisie ne dépasserait jamais les limites d'une prudente réserve. La leçon du passé lointain ou récent ne permettait nulle illusion. Mais une réconciliation avec l'Angleterre, lorsque les rivalités colo-

niales seraient apaisées ou devenues sans objet, comportait de tels avantages, qu'on ne pouvait y renoncer *a priori*. M. de Freycinet avait toujours répudié les exagérations d'un certain parti anglophobe qui, derrière les vicissitudes inévitables de la politique d'expansion, apercevait toujours la *main perfide d'Albion*. M. Ribot, plus encore, tenait à se garder et à garder la France de conclure un pacte dont l'hostilité contre l'Angleterre aurait formé l'une des bases. Son caractère, ses inclinations, autorisent même à supposer chez lui quelque hésitation au moment où la négociation russe se noua. La pensée qu'une France plus forte d'une puissante amitié, serait d'autant plus respectée de l'Angleterre d'abord, ensuite qu'une deuxième entente serait plus tard possible, le décida vraisemblablement. Mais de ce scrupule même on peut conclure que le terrain sur lequel se poursuivirent les pourparlers dut être, du côté français, aussi prudemment circonscrit que du côté russe.

Une conséquence fondamentale se déduit ainsi tout naturellement de la complexité même du problème auquel les deux diplomaties russe et française avaient la tâche de trouver une solution : c'est que la formule de l'entente devait être à la fois assez précise pour assurer à chacune des parties l'élément de sécurité internationale qui lui manquait, et assez générale pour laisser à sa politique propre la liberté que certaines nécessités spéciales et contingentes pouvaient lui imposer.

IV

Les pourparlers furent conduits rapidement.

Grâce à la détente qui avait suivi l'alerte du mois de février, les conditions étaient aussi favorables qu'on pouvait le désirer de part et d'autre. A Berlin même, le calme avait suivi l'orage. Sans le régime de rigueur auquel l'Al-

sace-Lorraine se trouvait de nouveau soumise, on aurait pu croire que Guillaume II tenait à effacer l'impression alarmante que son geste de menace avait laissée. Jamais il n'avait affirmé avec plus d'insistance ses intentions pacifiques : « Ah ! si je pouvais, disait-il le 4 mai à Düsseldorf, tenir dans mes mains la paix de l'Europe, je ferais en sorte qu'elle ne fût plus troublée ! »

L'Europe ne désirait pas moins la paix que l'empereur d'Allemagne. Mais il y avait désormais au moins deux puissances qui avaient pris la décision de ne plus laisser à un seul membre de la famille européenne la garde de cette paix si désirée.

M. de Laboulaye se trouvant en congé à Paris pour des motifs d'ordre privé, depuis le milieu d'avril, les premières conversations franco-russes s'engagèrent entre MM. Ribot et de Freycinet, d'une part, et le baron de Morenheim, d'autre part. La négociation, vers le milieu de juin, se trouva suffisamment avancée pour que l'ambassadeur de Russie pût aller faire une cure à Aix-les-Bains, tandis que M. de Giers, de son côté, quittait Saint-Pétersbourg pour sa propriété de Finlande¹.

Le 13 juillet, M. de Laboulaye était de retour dans la capitale russe. Il devait recevoir à Cronstadt l'escadre de l'amiral Gervais présenter ses lettres de rappel, mais entre temps poursuivre avec M. de Giers les pourparlers engagés à Paris. C'est en effet le programme qu'il exécuta ponctuellement².

Dans l'après-midi du 22 juillet, l'escadre française mouillait dans les eaux de Cronstadt. L'éclat avec lequel elle

1. *Le Mémorial diplomatique* des 3 juin et 4 juillet 1891.

On trouvera la plupart des dates concernant cette négociation dans la brochure, déjà citée, de M. Jules Hansen : *l'Alliance franco-russe*, et dans le livre du même auteur : *Ambassade à Paris du baron de Morenheim* (1884-1898), Paris 1907, Ernest Flammarion éditeur. Ce dernier volume n'est que le développement de la brochure précédente.

2. Hansen : *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, p. 118.

fut reçue, l'unanimité des sentiments exprimés par la presse russe, l'enthousiasme de la population, dépassèrent toutes les prévisions. Le 25, le Tsar et plusieurs membres de la famille impériale visitèrent les plus beaux cuirassés. Le lendemain, Alexandre III et le Président Carnot échangèrent des télégrammes où s'affirmait la sympathie réciproque des deux pays. Le 29, la municipalité de Saint-Pétersbourg offrit à l'amiral et à ses marins un banquet qui associait le peuple au gouvernement russe. Le 4 août seulement, l'escadre leva l'ancre pour retourner en France en faisant escale à Copenhague et à Portsmouth.

Le succès de ces fêtes inoubliables eut un retentissement européen. Il leva en outre les dernières hésitations du Tsar. Du jour du départ de l'amiral Gervais au 10 août, date à laquelle M. de Laboulaye présenta ses lettres de rappel, la négociation qui se poursuivit à Saint-Pétersbourg entre l'ambassadeur de France et M. de Giers, fit des progrès décisifs.

Le 15 août, le *Mémorial diplomatique* publia l'entrefilet suivant :

D'après une information officieuse que la *Correspondance* politique a reçue de Saint-Pétersbourg, M. de Morenheim, ambassadeur de Russie à Paris, vient d'être mandé dans la capitale russe où il restera quelque temps.

Le séjour un peu prolongé de M. de Morenheim à Saint-Pétersbourg sera, nous assure-t-on, consacré à d'importantes délibérations concernant la *politique générale*.

Cette information, la seule trace imprimée qu'il soit possible de retrouver des négociations engagées entre la France et la Russie était exacte.

Le 12 août, M. de Morenheim avait reçu à Cauterets, où il faisait une cure, un télégramme de M. de Giers l'invitant, par ordre du Tsar, à se rendre sans retard à Saint-Pétersbourg, où l'ambassadeur arrivait le 16, après avoir

eu à son passage à Paris, une longue conversation avec M. Ribot, qui l'avait mis au courant des conversations de M. de Laboulaye avec M. de Giers¹.

Le 18, le Tsar recevait M. de Morenheim, approuvait la rédaction du projet d'entente élaboré par M. de Giers et par M. de Laboulaye sur les instructions de M. Ribot, et l'autorisait à le porter à Paris, où l'ambassadeur de Russie était de retour le 22².

Dans cette même journée du 22 août, M. Ribot recevait M. de Morenheim au quai d'Orsay et échangeait avec lui deux lettres mémorables portant, l'une la signature du ministre des Affaires étrangères français, autorisé par le Président de la République, l'autre la signature de l'ambassadeur de Russie, autorisé par le tsar Alexandre III, et qui consacraient la première entente politique formelle de la France et de la Russie.

Ce serait un jeu vain que de tenter une reconstitution du texte de ces lettres. Il est nécessaire toutefois, et il n'est pas impossible, par le rapprochement des faits antérieurs à cette première entente et des événements ultérieurs, de se faire une idée approximative de leur portée.

Quelques hypothèses doivent tout d'abord être éliminées.

Ainsi il est presque superflu d'affirmer que l'accord du 22 août 1891 ne constitue pas une alliance générale.

Les alliances de cette nature sont très rares dans l'histoire. Elles supposent, chez chacun des contractants, la volonté de lier son destin au destin de l'autre ; une identité d'intérêts telle que toutes les grandes lignes de la politique de l'un coïncident avec les grandes lignes de la politique de l'autre ; un engagement réciproque de mettre au service de l'un toutes les forces et tous les moyens d'action de l'autre.

1. J. Hansen, *l'Alliance franco-russe*, p. 66.

2. J. Hansen, *Ibid.*, p. 67.

Toute l'histoire du laborieux rapprochement franco-russe s'élève contre la possibilité de cette solution. Sans doute, depuis 1887, on avait fait quelques progrès, de part et d'autre, sur l'idée d'une Russie et d'une France gardant chacune les *mains tout à fait libres!* Quatre ans et demi auparavant, au moment où M. de Giers faisait exposer cette théorie dans le *Nord*, il n'y avait eu ni les alarmes des années 1887 et 1888, ni l'hostilité d'Alexandre III et de Bismarck, ni l'appui financier prêté par la France à la Russie, ni l'exécution par les manufactures nationales françaises d'un nouveau fusil pour la Russie, ni l'alerte du mois de février 1891... Mais pas plus dans l'été de 1891 qu'au printemps de 1887, l'entourage du Tsar, et M. de Giers en tête, n'avaient envisagé l'hypothèse d'une rupture avec le cabinet de Berlin. Si l'on avait donc accepté à Saint-Pétersbourg, par persuasion ou sur l'ordre du souverain, de faire un pas de plus dans la voie d'un rapprochement avec la France, ce pas en avant ne pouvait aller jusqu'à une alliance générale.

L'hypothèse d'une alliance offensive s'élimine également d'elle-même.

Un tel pacte a pour objet une guerre imminente, et c'était précisément le danger d'une guerre que les contractants avaient en vue de conjurer.

Les lettres du 22 août 1891 consacrent-elles donc une alliance défensive proprement dite?

Pas précisément.

Sans doute, elles avaient pour but, dans la pensée de leurs auteurs, et elles eurent en effet pour conséquence immédiate d'assurer à la France et à la Russie le bénéfice d'une plus grande sécurité. Mais une alliance défensive prévoit un certain nombre de dispositions à prendre dans certaines hypothèses, par chacun des contractants, en vue de repousser une attaque venue d'une tierce puissance. Or, tout prouve que l'accord Ribot-Morenheim a une portée

plus générale : les accords qui devaient le compléter ultérieurement, et qui précisément devaient lui donner ce caractère défensif, et les termes mêmes dont on se servit pour parler du pacte conclu, au lendemain de sa signature.

Il n'était pas question non plus du statut territorial de l'Europe.

« Au lendemain de l'alliance, dit un jour M. Ribot au Sénat¹, on avait peut-être une confiance excessive, un peu trop débordante ». Quelques Français, dont le cœur était évidemment plus chaud que leur tête n'était solide, pensèrent que la route de Strasbourg allait s'ouvrir devant les armées de la République, Un plus petit nombre de Russes formèrent peut-être un espoir semblable en ce qui concerne Constantinople. En vérité, ni à Paris, ni à Saint-Pétersbourg, on ne pouvait avoir la pensée d'un remaniement concerté à l'avance de la carte d'Europe, car on serait alors retombé dans l'alliance offensive, et une entente à longue portée ne saurait avoir qu'un but pacifique.

Mais l'accord du 22 août ne pouvait contenir non plus une renonciation anticipée à toute modification du *statu quo* territorial, parce que deux Etats ne peuvent déterminer à l'avance, pour des hypothèses qui ne sont pas prévues, mais qui ne sont pas moins réalisables, une ligne de conduite immuable².

Quel était alors le but positif de l'accord du 22 août 1891 ?

Il ne pouvait y en avoir qu'un : le maintien de la paix

1. Discours prononcé le 6 avril 1911. (*Journal officiel* du 7 avril 1911, débats parlementaires, p. 386).

2. Envisageant l'ensemble des accords qui forment l'alliance russe, et non pas seulement les lettres du 22 août 1891, M. Ribot a dit également : « Donc l'alliance est défensive ; certains s'en emparent pour insinuer que cette alliance n'a été en réalité qu'une garantie au profit de l'Allemagne du *statu quo* territorial. Messieurs, rien n'est moins vrai, je dirais volontiers : rien n'est plus faux. Lorsque deux grands pays font une alliance d'une longue durée, ils lient leur politique non pas seulement en vue du maintien de la paix... ils la lient en vue de toutes les éventualités qu'on ne peut pas prévoir et dont eux-mêmes ne seront pas maîtres. » (*Ibid.*, p. 387, 2^e colonne).

en Europe ; mais d'une paix qui ne serait pas assurée par la prééminence d'une seule nation ou d'un seul groupe de nations, « étouffant les autres nations » sous son poids sous prétexte d'assurer sa sécurité ; d'une paix qui laisserait à chaque membre de la famille européenne « l'air respirable » dont il a besoin pour vivre et se développer sans étouffer la vie ni entraver le développement de personne.

De la conception nette et claire de ce but, le moyen propre à l'atteindre se dégageait aisément ; ce moyen, ce ne pouvait être que la réalisation et le maintien de l'état d'équilibre, dont la notion démesurée de sa force que l'Allemagne tirait de ses victoires avait peu à peu fait sortir l'Europe depuis vingt ans.

Chaque fois donc que l'entente franco-russe fera l'objet d'une déclaration de ses auteurs, ou des gouvernants successifs chargés de l'appliquer, ces mots : *maintien de la paix* et : *équilibre européen* reviendront comme un leit *motiv* sur les lèvres des orateurs officiels. Longtemps après 1891, on évitera, l'expression : *alliance*, qu'on ne se décidera à prononcer que plusieurs années après que le pacte de 1891 aura reçu ses développements naturels.

La reconnaissance de ce but commun et du moyen commun propre à l'atteindre, engendrait naturellement des obligations. Ces obligations, M. A. Ribot les a publiquement et explicitement définies, lorsqu'après avoir rappelé que tout pacte comporte des risques, il a ajouté :

— Ces risques, nous devons les accepter, à une condition toutefois, *c'est que les deux puissances contractantes se concerteraient sur toutes les questions qui intéresseraient la paix générale. C'était une nécessité du contrat ; c'est l'engagement qui a été pris*¹.

On pourrait ainsi, par une exégèse minutieuse des

1. Discours de M. A. Ribot, *Ibid.*

déclarations auxquelles l'entente franco-russe a donné lieu, par un examen patient des événements au cours desquels cette entente s'est affirmée, retrouver, sinon le texte, au moins le sens précis des clauses de l'accord de 1891.

Pour marquer l'étape à laquelle on est arrivé à cette date, planter sur la route un jalon qu'on puisse retrouver plus tard afin de mesurer une nouvelle étape parcourue, il suffira de conclure :

Les lettres du 22 août 1891 ne constatent pas une alliance proprement dite, mais un pacte sui generis contenant le germe des ententes plus précises que les événements ultérieurs ou une prévoyance plus nette de l'avenir pourront commander aux deux puissances contractantes ;

Ce pacte repose sur une base et comporte un engagement :

La base — ou, si l'on veut, le point de départ — c'est la reconnaissance par la France et la Russie de leur intérêt commun au maintien de la paix générale par le maintien d'un certain état d'équilibre en Europe ;

L'engagement — ou, si l'on veut, le point d'arrivée, le but du contrat — c'est la stipulation réciproque qui impose à chacun des contractants l'obligation de se concerter avec l'autre pour la sauvegarde de cet intérêt commun, chaque fois qu'une puissance ou un groupe de puissances, en Europe, menacera d'y porter atteinte.

Tel est l'accord « mystérieux » conclu en 1891 entre la France et la Russie. Tel est l'aboutissement d'une longue série de rapprochements, d'abord laissés au seul hasard, voulus ensuite et suscités par une vision claire et concordante des intérêts communs à sauvegarder, coordonnés enfin par des efforts méthodiques.

Mais cet aboutissement, à son tour, ne pouvait être qu'un point de départ.

Un principe avait été posé : l'obligation d'une entente continue entre les deux pays. Pour que cette entente eût

son plein effet, il fallait lui assigner le but suprême qu'elle aurait à envisager pour le jour, que personne ne souhaitait mais qu'on devait prévoir, où l'action diplomatique deviendrait insuffisante à assurer le maintien de l'équilibre européen désiré.

Ce fut l'œuvre des trois années qui suivirent.

CHAPITRE III

DE L'ENTENTE A L'ALLIANCE

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE PÉRIL ALLEMAND

(septembre 1891-mars 1894).

- I. — Détente européenne. — Suppression des passeports en Alsace-Lorraine. — Allusions à l'entente franco-russe.
- II. — La Triple-Alliance et l'entente franco-russe au point de vue militaire. — Négociations en vue d'une convention militaire. — M. de Giers à Paris. — Discours de M. de Caprivi au Reichstag. — Les scandales du Panama. — Le général de Boisdeffre en Russie. — Signature de la convention militaire.
- III. — Nouveau projet de loi militaire en Allemagne. — Nouveau discours du chancelier. — Difficultés intérieures en France. — M. Develle au quai d'Orsay. — Dissolution du Reichstag. — Tension franco-allemande. — Vote de la loi militaire par le nouveau Reichstag.
- IV. — Pourparlers en vue d'une alliance défensive franco-russe. — La flotte russe à Toulon. — Casimir-Périer succède à M. Develle. — Nouvelle détente franco-allemande. — L'« attentat d'Orléans ». — Le traité de commerce russo-allemand. — Conclusion de l'alliance franco-russe.

Lorsque M. Ribot et le baron de Morenheim, sans bruit, « modestement »¹, échangèrent les signatures qui liaient la France et la Russie, on peut dire sans exagération que le plus grand acte diplomatique qui se fût accompli en Europe depuis 1815 venait d'être consommé. L'accord du 22 août 1891, en constatant la nécessité d'une entente

1. Discours de M. A. Ribot, cité plus haut.

commune entre les diplomaties des deux pays, n'apportait pas seulement à un gouvernement qui pouvait être éphémère l'appui d'un grand empire. Il consacrait encore la mission propre de la France ainsi déclarée partie intégrante du patrimoine européen. Toute atteinte qui pouvait lui être portée était considérée comme une atteinte à une propriété commune.

Il est curieux cependant de constater que cet événement décisif mit plusieurs années à s'affirmer et à se manifester dans la politique internationale européenne.

Le seul secret dont avaient été entourés sa longue préparation et les derniers pourparlers auxquels il avait donné lieu, l'ignorance même dans lesquelles se trouvaient les chancelleries quant à son objet et à sa véritable portée, le souci attentif avec lequel les contractants, dans les premières allusions qu'ils y firent, s'efforcèrent de mettre en lumière le caractère pacifique de la nouvelle entente, contribuèrent d'abord à éloigner toute alarme exagérée de l'esprit des autres gouvernements. L'Allemagne elle-même, déçue dans ses espérances de réconciliation avec la France, s'accommodant peu à peu de l'opposition russe, et préparant depuis 1888 sa double défense à l'est et à l'ouest, se trouvait déjà en un état de méfiance résignée auquel l'accord franco-russe, même s'il avait été connu, aurait apporté peu de modifications. Ensuite, dans cette longue période des trois années qui vont suivre, les préoccupations intérieures absorbant l'activité des gouvernements, amènent un certain apaisement force des rivalités européennes. Les questions d'ordre économique — celle du régime douanier notamment — dominant, de chaque côté des Vosges, les questions d'ordre purement politique. Les entreprises coloniales, timidement d'abord, puis avec une assurance croissante, reparaissent et détournent l'attention de l'Europe vers l'Afrique ou l'Asie. Enfin, la France, à peine sortie de l'agitation boulangiste, entre

dans une ère d'agitations nouvelles, celle des scandales financiers et des violences anarchistes, particulièrement propres à détourner l'attention publique des événements extérieurs.

Il est d'autant plus remarquable que ce soit précisément pendant ces trois années que lentement, en dépit de tous les obstacles, le pacte d'entente générale conclu entre la France et la Russie se soit complété d'une assurance précise — autrement dit d'une véritable alliance défensive — contre le danger d'une « agression », conséquence de l'hypertrophie de la puissance allemande.

I

Quelques jours même avant de recevoir sa consécration officielle, l'entente franco-russe affirmait publiquement son caractère pacifique. L'escadre de l'amiral Gervais, à son retour de Cronstadt, s'arrêtait d'abord à Copenhague, puis à Portsmouth. Le petit royaume scandinave et le grand empire maritime firent aux marins français un accueil aussi enthousiaste que celui qu'ils avaient reçu en Russie. La reine Victoria elle-même visita le vaisseau amiral français. Ainsi la rivalité anglo-russe avait pu hâter la détermination d'Alexandre III, le pousser en quelque mesure dans les bras de la France ; la France n'épousait pas plus la querelle du Tsar qu'elle n'imposait au Tsar de servir ses propres ressentiments. La paix par l'équilibre, tel était le seul but commun que l'on poursuivît.

La flotte française rentrée à son port d'attache, le calme s'étend sur l'Europe. L'amitié franco-russe ne s'exprime plus qu'en paroles pacifiques. L'opinion française s'abandonne à la seule joie de voir la fin de l'isolement. La population de Caunterets, le 31 août, fête le baron de Morenheim à son départ pour Salies-de-Béarn. Deux grands-ducs par-

tagent leurs vacances entre Paris et les villes d'eaux françaises. L'intimité grandit chaque jour entre les deux pays.

Par une sorte de choc en retour, la détente se communique à l'Allemagne et aux rapports franco-allemands.

Malgré un discours belliqueux, au cours duquel le 14 septembre, à Erfurt, Guillaume II qualifie Napoléon de « parvenu corse¹ », le gouvernement impérial, depuis quelques semaines, manifeste des dispositions plus conciliantes. A six mois de distance, les passions du moment apaisées, il juge plus équitablement la conduite du gouvernement de la République lors du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris. Le chancelier de Caprivi a pu apprécier le tact et la dignité de l'ambassadeur de France. Galant homme avant tout, il estime à sa valeur le galant homme et le bon Français qu'est M. Herbette. Il le lui dit, ajoutant que l'intention de son souverain serait de lui en donner une preuve en lui conférant l'Aigle-Noire². Mais M. Herbette se refuse, et, mettant à profit, avec son habituel esprit de décision, les dispositions du chancelier, demande une satisfaction d'un intérêt plus général. Il n'a pas d'instructions qui lui prescrivent de formuler une demande ; mais puisqu'on lui témoigne une estime *personnelle*, il a bien le droit, en n'engageant que lui-même, de demander à *titre personnel*

1. C'est du moins le terme que l'on retrouve dans les journaux allemands du lendemain. Quelques jours après, le *Reichsanzeiger* donnait la version officielle suivante :

« C'est en cette ville (Erfurt) que le conquérant corse a humilié profondément les princes allemands et notre patrie battue. A cette époque germait dans l'âme de mon bisaïeul la pensée de pousser la résistance à l'extrême, pensée qui murit et qui amena le soulèvement vengeur de 1813. » (Voir Arren, *op. cit.*, p. 257).

2. Il avait été question, au commencement de juillet, du départ de Berlin de M. Herbette, et c'est à cette occasion que le gouvernement impérial avait été amené à envisager sa nomination dans l'ordre de l'Aigle-Noir. On trouvera, dans les numéros du mois de juillet du *Mémorial Diplomatique* et du journal le *Temps*, des traces de ce projet de déplacement de M. Herbette, à qui aurait été offert le poste de Constantinople.

une faveur d'intérêt public. Quelle faveur va-t-il donc essayer d'obtenir ?

L'ambassadeur n'hésite pas : c'est la suppression des passeports en Alsace-Lorraine qu'il réclame. A sa surprise, on ne lui répond pas par un refus. On le renvoie seulement à quelques jours. Et, en effet, une reprise de *Lohengrin* à Paris, s'étant passée, le 16 septembre, sans incidents, un arrêté du ministère d'Alsace-Lorraine, daté du 21, rapporte l'ordonnance du 22 mai 1888. Restent seuls soumis désormais à l'obligation du passeport : 1° les militaires en activité de service, les anciens officiers de l'armée active et les élèves des écoles organisées militairement de l'étranger ; 2° les personnes ayant perdu la nationalité allemande avant d'avoir satisfait complètement à la loi militaire ou n'ayant pas dépassé leur quarante-cinquième année¹.

« C'est ainsi, déclare le même jour l'officieuse *Correspondance de Strasbourg*, que se réalise l'espoir qu'avait donné l'Empereur à la députation du *Landesausschuss*, alors que celle-ci a remis au souverain, le 14 mars dernier, en audience solennelle, la requête de l'Assemblée provinciale. »

Et pour donner de la mesure nouvelle une explication acceptable en Allemagne, l'organe allemand de Strasbourg, ajoute cet avertissement :

« Maintenant que le passeport a été appliqué pendant trois ans, il y a lieu de supposer qu'il a fait une impression durable sur les esprits². »

1. Les dispositions de police établies par les arrêtés relatifs au *séjour* des étrangers étaient maintenues.

2. L'application rigoureuse du régime des passeports, avait donné lieu, à la Chambre, le 17 juillet, à une interpellation de M. Francis Laur. M. Ribot avait demandé l'ajournement indéfini de l'interpellation, en invoquant en ces termes éloquents la nécessité de ne pas aborder à la tribune française certains sujets *réservés* : « La politique de la France républicaine est une politique pacifique ; elle ne provoque personne, mais elle n'abandonne rien ; il y a quelque fierté dans cette attitude silencieuse que

une faveur d'intérêt public. Quelle faveur va-t-il donc essayer d'obtenir ?

L'ambassadeur n'hésite pas : c'est la suppression des passeports en Alsace-Lorraine qu'il réclame. A sa surprise, on ne lui répond pas par un refus. On le renvoie seulement à quelques jours. Et, en effet, une reprise de *Lohengrin* à Paris, s'étant passée, le 16 septembre, sans incidents, un arrêté du ministère d'Alsace-Lorraine, daté du 21, rapporte l'ordonnance du 22 mai 1888. Restent seuls soumis désormais à l'obligation du passeport : 1° les militaires en activité de service, les anciens officiers de l'armée active et les élèves des écoles organisées militairement de l'étranger ; 2° les personnes ayant perdu la nationalité allemande avant d'avoir satisfait complètement à la loi militaire ou n'ayant pas dépassé leur quarante-cinquième année¹.

« C'est ainsi, déclare le même jour l'officieuse *Correspondance de Strasbourg*, que se réalise l'espoir qu'avait donné l'Empereur à la députation du *Landesausschuss*, alors que celle-ci a remis au souverain, le 14 mars dernier, en audience solennelle, la requête de l'Assemblée provinciale. »

Et pour donner de la mesure nouvelle une explication acceptable en Allemagne, l'organe allemand de Strasbourg, ajoute cet avertissement :

« Maintenant que le passeport a été appliqué pendant trois ans, il y a lieu de supposer qu'il a fait une impression durable sur les esprits². »

1. Les dispositions de police établies par les arrêtés relatifs au séjour des étrangers étaient maintenues.

2. L'application rigoureuse du régime des passeports, avait donné lieu, à la Chambre, le 17 juillet, à une interpellation de M. Francis Laur. M. Ribot avait demandé l'ajournement indéfini de l'interpellation, en invoquant en ces termes éloquents la nécessité de ne pas aborder à la tribune française certains sujets réservés : « La politique de la France républicaine est une politique pacifique ; elle ne provoque personne, mais elle n'abandonne rien ; il y a quelque fierté dans cette attitude silencieuse que

Ainsi, coïncidence heureuse, sans que le gouvernement français ait risqué la moindre intervention, se soit départi de son *attitude silencieuse* sur la douloureuse question alsacienne, la France recueille le premier fruit de sa sagesse et de sa correction, quelques jours à peine après son entente avec la Russie.

Cependant, on ne fait point état avec ostentation, du côté français, de ces deux succès. Le pacte conclu reste toujours le secret de ses auteurs, du moins quant à ses termes et aux circonstances au milieu desquelles il est né. Mais rien n'interdit d'y faire des allusions discrètes. Les manifestations d'amitié réciproque se multipliant en France et en Russie, il importe au contraire d'indiquer officiellement le sens que les gouvernements leur attachent. La *situation nouvelle* doit être définie dans ses grandes lignes. M. de Freycinet, le 10 septembre effleure, d'une main légère, ce sujet brûlant : « Personne, dit-il au cours des manœuvres d'automne, ne doute aujourd'hui que nous soyons forts ; nous prouverons que nous sommes sages. Nous saurons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement. »

Le 29 septembre, à Bapaume, M. Ribot, inaugurant un monument au général Faidherbe, précise à son tour la portée de l'amitié qui est venue à la France :

L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice : un souverain, prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre. La nation russe s'est associée avec son empereur pour nous témoigner une amitié cordiale. Vous savez quelle réciprocité ces sentiments ont trouvé chez nous. Les incidents de Cronstadt ont retenti jusqu'au fond de la plus petite de nos bourgades et du moindre de nos villages.

la France s'est imposée depuis des années. » L'ajournement fut voté par 312 voix contre 103 et 100 abstentions.

Ce qui est vrai de la politique intérieure, l'est plus encore de la politique étrangère : les résultats ne s'improvisent pas ; ils sont la conséquence et le prix d'une longue suite d'efforts et quand ils se manifestent, ceux-là seuls sont étonnés, qui n'avaient pas été attentifs à la série d'actes qui les avaient silencieusement préparés.

Et ici, Messieurs, je ne parle pas seulement du ministère actuel, mais de tous ceux qui se sont succédé dans la République depuis vingt années. Tous ont été fidèles à la même tradition et chacun a apporté son concours à l'œuvre nationale. C'est la grandeur de la France, qu'elles qu'aient été ses dissensions intérieures, aujourd'hui si diminuées, d'être unie devant l'étranger ; notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays.

Il en est résulté pour nous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle, ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique. Celle que nous avons suivie nous a été trop favorable pour que nous la désertions le jour même où la valeur en apparaît à tous les yeux et où nous commençons à en recueillir les fruits.

Ce n'est pas au moment où nous pouvons pratiquer la paix avec plus de dignité que nous nous exposerons à la compromettre. La France, ayant conscience de sa force et confiance en son avenir, continuera de montrer les qualités de prudence et de sang-froid qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde¹.

De prudence et de sang-froid, le gouvernement allait en effet, plus que jamais, avoir besoin.

Le lendemain de la cérémonie de Bapaume, le général Boulanger se suicidait romanesquement dans un cimetière de Bruxelles. Mais les débris de son parti mort ne devaient pas tarder, grâce à des scandales financiers qui couvaient depuis de longues années, à provoquer une nouvelle crise de régime, dont les répercussions devaient se faire sentir sur la politique extérieure elle-même.

1. *Mémorial diplomatique* du 3 octobre 1891.

II

L'accord du 22 août 1891 posait un principe dont la sanction n'était pas pèrvue. La France et la Russie, puisqu'elles s'engageaient à donner à leur diplomatie un double but commun : la paix et l'équilibre européen, devaient être nécessairement amenées à arrêter de concert les moyens propres à rendre leur entente efficace. La théorie de l'équilibre se ramenait pratiquement, on pourrait dire presque mécaniquement, à une question de puissance. Cette question de puissance elle-même se résolvait en une équation de forces militaires. En d'autres termes, puisqu'on était d'accord sur ce point que la France et la Russie, devaient faire contrepoids à la Triple-Alliance, l'accord diplomatique franco-russe devait se compléter d'une convention militaire.

L'urgence impérieuse d'une pareille convention préoccupait depuis longtemps M. de Freycinet. On peut même dire, si l'on se rappelle sa conversation avec le général Freederiksz, au moment où le gouvernement russe sollicitait de la France l'exécution d'une commande de fusils¹, que les avantages d'une entente franco-russe lui paraissaient surtout s'imposer dans l'ordre militaire.

Ce n'était pas seulement en effet par sa seule masse que le bloc des trois puissances centrales s'était assuré en Europe une prépondérance politique dont les manifestations pesaient sur tous les autres états. Les accords militaires très précis qui les liaient les unes aux autres, en coordonnant leurs efforts particuliers, leur valaient une avance redoutable, dans l'éventualité d'un conflit armé, à la fois sur la France et sur la Russie.

Des informations fragmentaires, mais patiemment et minutieusement rapprochées, qu'on avait pu réunir en

1. Voir plus haut. p. 265.

France sur ce grave sujet, la situation de la Triple-Alliance apparaissait comme particulièrement avantageuse.

Constituée le 20 mai 1882 — vraisemblablement sous la forme d'un traité spécial — par l'accession de l'Italie au traité d'alliance austro-allemand du 7 octobre 1882, et renouvelée en 1887, puis, tout récemment, en 1890 ou en 1891, la Triple-Alliance, outre les pactes conclus aux dates ci-dessus indiquées, comportait, d'après les suppositions les plus fondées :

1° « Des engagements verbaux passés entre le roi Humbert et l'empereur Guillaume et d'après lesquels ces deux monarques s'engageaient, sur leur parole d'honneur, à demeurer fidèles à l'alliance et à peser sur les résolutions de leurs ministres pour empêcher, le cas échéant, qu'elle fût rompue. Ces accords confidentiels ont été communiqués à l'empereur François-Joseph qui s'y est associé, et cette entente, conclue en 1889, a été consignée dans des lettres autographes que les trois souverains ont échangées¹. »

2° Des conventions militaires, dont le principe était déjà contenu dans les conventions diplomatiques, dont les grandes lignes avaient été arrêtées par les États-Majors des trois états, et dont les dispositions de détail avaient été fixées, croyait-on, quelque temps après le voyage de Crispi à Friedrichsruhe, au mois d'octobre 1887².

1. Jules Hansen : *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, p. 91. L'auteur dit encore : « Ajoutons que, dans ces lettres, l'empereur François-Joseph a voulu que le caractère de l'alliance, tel qu'il a été défini dans les stipulations diplomatiques, fût synthétisé d'une façon concrète et explicite, et qu'il fût bien établi que l'accord avait un objectif purement défensif, et que le *casus fœderis* se produirait uniquement dans le cas où une des trois puissances alliées serait attaquée et ne pourrait être invoqué lorsque l'une d'elles jugerait à propos de s'engager pour son compte ».

Il est évidemment impossible d'accorder aux révélations de M. Jules Hansen un caractère officiellement authentique. Mais les explications contenues dans son livre sur des détails de la négociation franco-russe que nous avons pu reconnaître exacts, et la concordance de son récit relatif à la Triple-Alliance avec certains faits connus, permettent de penser que ce récit, au moins dans ses grandes lignes, approche de très près la vérité.

2. J. Hansen, *Ibid.*, p. 93.

Bien que le secret le plus rigoureux eût été gardé autour de ces dernières conventions, il n'était pas difficile de deviner quel en pourrait être l'objet, à l'égard de la France. Le seul secours que l'Italie pût apporter à l'Allemagne, au cas d'un conflit armé, c'était d'immobiliser sur les Alpes une armée française dont la libre disposition eût pu assurer à la France la victoire sur sa frontière de l'est. Des accords spéciaux assuraient donc vraisemblablement, pour le début d'hostilités éventuelles, la concordance de la mobilisation et de la concentration des troupes italiennes et allemandes.

D'autres accords analogues réglaient certainement la coopération militaire de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne contre la Russie.

Ainsi, du côté français, on avait, en cas de guerre, un double choc à soutenir : sur les Vosges et sur les Alpes. On y avait pourvu, il est vrai, dans la mesure du possible par la construction rationnelle de chemins de fer stratégiques, par la répartition sur le territoire des corps d'armées et des autres formations en temps de paix, et par l'adoption de plans de mobilisation appropriés aux différentes hypothèses — dans la défensive ou dans l'offensive — qui pourraient se produire.

Mais les dispositions militaires adoptées ne s'étaient pas bornées à envisager seulement le cas où la France serait seule contre l'Allemagne et l'Italie ou contre l'une de ces puissances, une fois les hostilités ouvertes. Elles avaient encore été conçues pour ne servir, dans l'action diplomatique, qu'une situation isolée. Puisque la France et la Russie avaient reconnu la nécessité d'un certain état d'équilibre en Europe, il fallait donc qu'à côté d'une entente diplomatique jouant pour le maintien de cet équilibre, les deux pays organisassent leurs forces militaires respectives de telle manière qu'elles fissent à leur tour contrepoids aux forces militaires de la Triple-Alliance.

Or, si du côté français, une simple modification des plans pouvait adapter les organes existants et les mouvements prévus — mobilisation et concentration — à la situation nouvelle créée par l'entente conclue le 22 août, il était loin d'en être de même en Russie. Là, ni la répartition des formations en temps de paix, ni le réseau des chemins de fer, ni les dispositions adoptées pour la mobilisation et la concentration, n'avaient été établis en vue d'hostilités possibles avec l'Allemagne qui, naturellement, pouvait sans risque faire porter tout son effort sur sa frontière ouest, c'est-à-dire contre la France.

M. de Freycinet estimait certes, à son prix, l'accord politique récemment conclu. Mais la nécessité d'une convention militaire lui en paraissait le corollaire indispensable. La prudence avec laquelle on avait formulé les engagements pris de part et d'autre dans les lettres du 22 août lui était une raison de plus de demander à la Russie d'aller jusqu'au bout de sa nouvelle ligne politique. Une véritable alliance n'était pas pour l'effrayer, du moment qu'elle apporterait à la France, déjà sortie de l'isolement diplomatique, un appui militaire bien déterminé et réglé à l'avance. Il avait eu à ce sujet quelques conversations avec le général Vannovski, ministre russe de la guerre, qui paraissait partager son sentiment. ¹ Avec son approbation, des officiers russes avaient été mis « en rapport avec l'état-major français afin de s'initier aux procédés de transports de troupes et d'approvisionnements². »

La nécessité d'une convention militaire devenait d'autant plus pressante que dans le courant du mois d'octobre on avait appris la nomination d'une commission mixte austro-allemande, composée d'officiers d'état-major pris dans les armées des deux pays et destinée à assurer, d'une manière

1. J. Hansen, *op. cit.*, p. 86.

2. J. Hansen, *Ibid.*, p. 132.

permanente, la collaboration éventuelle des forces alliées contre la Russie.

A ce moment, on avait peut-être quelques raisons de croire que l'empereur Alexandre III irait jusqu'au bout de ses sentiments amicaux envers la France, et surtout qu'il avait déjà apprécié l'intérêt pour son pays de compléter l'accord du 22 août. Mais il semble bien que le gouvernement français n'était pas fixé sur le point de savoir si, oui ou non, le Tsar consentirait à signer une convention militaire¹. M. de Freycinet, d'accord avec M. Ribot, résolut de mettre à profit un voyage projeté de M. de Giers en France pour résoudre, au moins en principe, cette question capitale.

M. de Giers, dont l'état de santé était très précaire, avait pris un long congé de convalescence qu'il avait passé dans l'Allemagne du Sud. M. Ribot et son collègue de la guerre étaient d'autant plus désireux d'avoir avec lui une conversation décisive, qu'il passait toujours, et non sans vraisemblance, pour un adversaire irréductible d'une alliance franco-russe. Tout le monde avait remarqué son absence aux fêtes de Cronstadt et de Saint-Petersbourg et l'on répétait volontiers, quoique sans preuve, qu'il n'avait acquiescé à l'accord du 22 août que sur l'ordre formel du Tsar. En tous cas, ses attaches et ses tendances germanophiles étaient notoires, et il ne cachait pas que, d'après lui, une des raisons de la Russie d'entretenir avant tout avec l'Allemagne des rapports confiants, c'est que son avenir était plutôt en Asie qu'à l'Orient de l'Europe. La suggestion allemande à la Russie : « Votre mission est de porter la civilisation à l'est », avait en lui un défenseur officiel et avoué. Bref, l'axe de la politique du ministre russe des Affaires étrangères pouvait se placer sur une ligne qui aurait séparé les possessions asiatiques et les

1. J. Hansen, *Ibid.*, p. 133.

territoires européens de l'Empire, tandis que toute la politique française se trouvait dominée par la situation de l'Europe centrale¹. Enfin, il n'est pas douteux qu'à cette prévention de principe contre une alliance formelle avec la France, M. de Giers joignait une certaine méfiance à l'égard du régime républicain et du personnel gouvernemental français.

Tel était, à grands traits, l'homme d'Etat qu'il s'agissait, pour MM. Ribot et de Freycinet, d'amener à une attitude plus favorable à la politique française, fût-ce au prix de quelques concessions à ses idées favorites.

M. de Giers accepta de venir *causer* à Paris vers le milieu de novembre, et le résultat des conversations justifia les espérances qu'on avait fondées.

Le ministre arriva le jeudi soir 17 novembre et descendit à l'ambassade de Russie. Le lendemain matin il rendit visite successivement au Président de la République, à M. de Freycinet, puis à M. Ribot; le soir un dîner fut offert en son honneur à l'Élysée. Le samedi, dans la matinée, une importante conférence eut lieu à l'ambassade de Russie entre M. de Giers, le baron de Morenheim, MM. de Freycinet et Ribot². Le même jour, un dîner fut offert à l'ambassade de Russie, auquel assistèrent tous les personnages qui avaient pris part aux conversations, et le lendemain 22 novembre, M. de Giers reprenait le Nord-Express pour rentrer à Saint-Pétersbourg, *via* Berlin.

Comment furent conduites au cours de ces trois journées, les conversations des représentants de la France et de la

1. Nicolas Karlovitch de Giers est né le 9 mai 1820 en Finlande, d'une famille d'origine suédoise. Il a été successivement secrétaire au consulat de Jassy; consul général en Egypte en 1858, puis à Téhéran en 1863; ministre à Stockholm en 1872; il épousa une parente éloignée de Gortschakof, qui l'appela auprès de lui comme adjoint (*tovaritchch*) au ministre des Affaires étrangères. Ministre d'Etat à son tour le 9 avril 1882, il demeura dans ses hautes fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 26 janvier 1895.

2. J. Hansen, *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, p. 137.

Russie, c'est ce qu'il est naturellement impossible de connaître dans le détail. L'essentiel cependant peut se déduire aisément des quelques communications faites ultérieurement, des résultats auxquels elles aboutirent, aussi bien que de la valeur personnelle des négociateurs français.

Il n'est pas douteux en effet que l'impression de M. de Giers, dès son premier contact avec le Président Carnot, puis avec MM. Ribot et de Freycinet, modifia profondément l'opinion préconçue qu'il pouvait avoir du régime gouvernemental français. Ces trois « grands bourgeois », représentatifs au plus haut point de ce qu'il y avait alors à la fois de plus grave, de plus distingué et de plus intelligent dans la société française, n'avaient pas seulement, chacun à sa place, avec une physionomie propre, ce que l'on appelle de l'allure. Leur sagesse et leur modération, le sentiment profond qu'ils avaient de leurs devoirs et de leurs responsabilités, en même temps que de la grandeur de leur pays, les égalait aux plus remarquables des autres gouvernants d'Europe. Même à côté des grands hommes d'Etat qui avaient fait la France d'autrefois ou réparé les désastres de la France moderne, ils auraient fait figure. M. de Giers n'avait pas en face de lui des mauvais bergers de la démagogie dont on lui avait peut-être parlé, mais les véritables chefs d'une démocratie policée et consciencieuse qui, de la vieille tradition, ne répudiait que ce qui s'opposait aux progrès du grand pays que la France était demeurée.

Puisqu'on pouvait « causer » avec ces trois républicains, on pouvait également conclure, ou plutôt s'engager à poursuivre des pourparlers dans un esprit favorable à leur conclusion. De fait, tel fut bien le résultat de la « conversation » du 21 novembre.

M. de Giers, peu à peu, se sentait « en confiance ». On insistait surtout, du côté français, « sur le caractère pacifique du rapprochement entre la France et la Russie », dont « le but principal était le rétablissement et l'équilibre

européen¹ ». On ne méditait d'agression contre personne, pas plus contre l'Allemagne que contre aucune autre puissance ; on ne demandait pas plus à la Russie d'épouser les ressentiments de la France que de coopérer à une guerre de revanche ; on s'était engagé, trois mois auparavant, à une action diplomatique commune dont aucune pointe n'était tournée contre personne, mais qui avait pour but d'empêcher le groupe des puissances centrales de se poser en arbitre de la paix. Tout ce qu'on voulait, c'était rendre cette action diplomatique plus efficace. L'amitié de la France était déjà acquise à la Russie. Son concours, sous toutes les formes qu'il était possible de prévoir, lui serait continué avec dévouement.

M. de Giers acquiesça donc en principe à l'idée d'une convention militaire avec la France. Mais l'empereur Alexandre, qu'il croyait également favorable à ce projet, s'était réservé de traiter « personnellement cette affaire à Saint-Pétersbourg »². En réalité, il ne s'agissait de rien moins que d'une alliance défensive, et « il fallait mûrement réfléchir avant de prendre des résolutions définitives à ce sujet ». La convention militaire devait, en effet, pour prendre sa véritable valeur, soit être insérée dans un protocole spécial, soit faire l'objet, sous une forme quelconque : convention, échanges de lettres, peu importait, d'un accord spécial déterminant le cas où elle *jouerait*. En d'autres termes, il fallait, la convention militaire établie, définir le *casus fœderis*. L'œuvre à mener à bien comportait ainsi deux parties distinctes : un accord de nature purement technique, d'ordre militaire, à consigner dans une convention entre les départements ministériels de la guerre russe et français, et un traité diplomatique donnant à la convention sa pleine valeur. Il fut convenu que M. de Freycinet rédigerait le

1. J. Hansen, *Op. cit.*, p. 137.

2. J. Hansen, *Ibid.*

projet de convention militaire qui serait soumis au Tsar, et qui pourrait être accepté par les deux ministres de la guerre, tandis que se poursuivraient parallèlement, des pourparlers relatifs au traité politique.

Il n'est pas difficile de deviner que l'argumentation de MM. Ribot et de Freycinet fut conduite avec une maîtrise qui ne laissait place à aucune autre solution que celle qui fut adoptée. « Le baron de Morenheim disait — écrivit plus tard un confident de l'ambassadeur russe — que les déclarations des ministres français avaient été très importantes et que principalement celles de M. de Freycinet avaient été tellement claires et nettes qu'il les avait pour ainsi dire sténographiées dans un rapport qu'il avait envoyé au Tsar sur l'entrevue. ¹ »

M. de Giers parti, M. de Freycinet, sans perdre de temps et en dépit d'une situation parlementaire et intérieure particulièrement agitée, se mit à l'œuvre. La rédaction d'une convention militaire, appropriée aux ressources et aux nécessités de la stratégie moderne, présentait de nombreuses difficultés en elle-même. La situation de l'armée russe à cette époque, tant au point de vue de l'organisation qu'à celui de la mobilisation, rendait la tâche encore plus ardue. M. de Freycinet eut le rare bonheur de s'assurer, pour la mener à bien, la collaboration d'un des hommes les mieux au courant des problèmes délicats qu'elle soulevait : le général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée ².

M. de Giers cependant avait regagné la Russie en s'arrê-

1. J. Hansen, *Op. cit.*, p. 137.

2. Le général J. de Miribel, né le 14 septembre 1831, à Montbonnot (Isère), est mort le 13 septembre 1893 au château du Châtelard (Drôme). Elève de l'École polytechnique, officier d'artillerie, il fit les campagnes de Crimée, du Mexique, d'Italie, prit part à la guerre franco-allemande. Général de brigade en 1885; général de division en 1880, il fut à trois reprises chef d'état-major général : sous les ministères Rochebouët, Gambetta et Freycinet (1890).

tant à Berlin. L'accueil qu'il reçut dans la capitale allemande fut assez frais. On n'était pas loin de l'y considérer un peu comme un transfuge et, en tous cas, on le lui fit sentir avec une telle insistance qu'il était évident qu'on obéissait à un mot d'ordre venu de haut. Dans le monde diplomatique et de la Cour, on répétait un propos qu'on attribuait à l'empereur : M. de Giers était traité de *commis voyageur sans mandat*. Le ministre eut néanmoins une audience du souverain. « Guillaume II, dit une correspondance qu'il y a de bonnes raisons de croire fondée, dans l'entretien qu'il a eu avec M. de Giers, a été très catégorique ; il a demandé que la Russie abandonnât ses préparatifs militaires et renonçât à sa politique douanière : il aurait même donné à entendre qu'à son avis, les difficultés économiques qui assiègent la Russie amèneront à résipiscence le Tsar Alexandre¹. » Quoiqu'il en fût des détails de cet entretien, comme des conversations que M. de Giers put avoir ensuite avec le chancelier et le baron de Marschall, ce qui était vrai d'une manière générale, c'est que le voyage de Paris marquait la fin de cette intimité confiante qui avait régné pendant si longtemps entre le Pont-aux-Chantres et la Wilhelmstrasse.

Publiquement d'ailleurs, rien ne transpira de l'inquiétude que le gouvernement allemand avait pu concevoir. Attitude spontanée ou résultat d'une consigne, le monde officiel de Berlin ne modifia rien de sa politique apparente. Le rapprochement franco-russe, y laissait-on entendre, puisqu'il n'avait pour but que le maintien de la paix générale, ne pouvait être considéré que d'un œil favorable par l'Allemagne.

Trois jours après le passage de M. de Giers, le 27 novembre, le chancelier de Caprivi affirmait à la tribune du Reichstag cette impression optimiste :

1. Le *Mémorial diplomatique* du 28 novembre 1891.

On s'est montré inquiet, dit-il en réponse à une demande de M. Bebel, parce que la flotte d'un de nos voisins s'est rendue dans le port d'un autre de nos voisins, et parce qu'on l'a reçue amicalement et en lui donnant de grandes fêtes. On donne à entendre que pareille chose ne pouvait se passer que sous ce gouvernement. Eh bien! Je l'avoue, je ne sais pas ce que nous aurions pu faire pour empêcher que d'autres gens se donnent la main les uns aux autres. Nous n'avons aucun moyen d'empêcher cela... L'entrevue de Cronstadt a tout simplement rendu visible aux yeux du monde une situation qui existait depuis longtemps.

La guerre s'est-elle rapprochée d'un pouce à la suite de l'entrevue de Cronstadt? Je ne le crois pas. Je ne suis pas prophète. Il est possible que la guerre éclate, et que nous ayons à faire face à l'ennemi de deux côtés, mais que l'entrevue de Cronstadt donne lieu à des inquiétudes plus grandes que celles que l'on a eues jusqu'ici, je le conteste résolument. J'ai la conviction la plus ferme — ferme comme un roc — que les intentions personnelles de l'empereur de Russie sont les plus pacifiques du monde.

Et pour mettre en bonne lumière les raisons d'avoir confiance dans la force défensive de l'Empire, le successeur de Bismarck donnait en passant une justification officielle de la suppression du régime des passeports en Alsace-Lorraine :

... L'assimilation de l'élément alsacien-lorrain a fait dans ces dernières années des progrès ; elle continuera à en faire ; mais il ne faut pas s'inquiéter si elle n'est pas achevée du jour au lendemain. On n'a qu'à se rappeler combien de temps il a fallu pour prussifier la province rhénane. Eh bien! Nous attendrons aussi longtemps en Alsace-Lorraine. Il me semble que cela ne va pas plus mal en Alsace-Lorraine que dans la province rhénane.

En fait, la confiance du gouvernement impérial était moindre qu'il ne le proclamait au Reichstag. Quelques

mois après ce discours du chancelier de Caprivi, le 30 mai 1892, le Parlement allemand adoptait une loi permettant aux autorités militaires régionales de proclamer sans autorisation préalable, et sauf à en référer sans retard au gouvernement, l'état de siège dans le pays d'Empire, tandis que l'état-major de Berlin préparait un nouveau projet destiné à renforcer encore la puissance militaire de l'Allemagne.

Sur le territoire même de l'Alsace-Lorraine, malgré la suppression des passeports, le régime de la germanisation obligatoire reprenait sans ménagements. Au début de cette même année 1892, en vertu d'une décision rendue publique, « soixante-quatorze communes situées sur la frontière française, où l'on ne parle que notre langue, et qui avaient été jusque-là dispensées d'employer l'allemand pour la correspondance officielle, furent soumises à cette obligation à partir du 30 juin. Les représentations théâtrales françaises furent interdites à Mulhouse¹ ».

Les rapports franco-allemands en étaient ainsi revenus à peu près à l'état où ils se trouvaient avant la chute de Bismarck : correction officielle, méfiance intime, hostilité toujours latente de l'opinion dans les deux pays. Il y avait seulement une légère différence de degré, au bénéfice de la détente.

M. de Freycinet cependant, secondé par le ministre des Affaires étrangères et par le général de Miribel, poursuivait l'élaboration du projet de convention militaire franco-russe auquel il s'était attaché.

La tâche ne présentait pas seulement des difficultés d'ordre technique, dont l'expérience du ministre de la Guerre et de son chef d'état-major devait en somme venir à bout. Les principes de la convention dégagés, la rédac-

1. Maréchal, *Op. cit.*, p. 681.

tion établie, encore fallait-il la discuter et la faire accepter par le Tsar, et, en même temps, assurer en France la durée du gouvernement qui avait posé la première pierre de l'entente franco-russe.

Alexandre III s'était engagé à examiner l'opportunité de la convention, à en discuter les termes lorsqu'un projet lui serait soumis. Mais il fallait compter avec la force d'inertie opposée par certains fonctionnaires russes, avec le parti allemand, avec les hésitations de M. de Giers lui-même. Quelques organes de la presse, les *Novosti* entre autres, vinrent heureusement à la rescousse du ministre de la Guerre français : leurs articles sur la nécessité de modifier l'organisation et la répartition de l'armée, de compléter le réseau des voies ferrées de l'Empire en l'adaptant aux besoins de la défense, impressionnèrent profondément l'opinion slave. Le général Vannovski, ministre de la Guerre, le général Obroutchef, sous-chef d'état-major, marié à une Française et dont l'ancienne amitié pour la France était connue, contribuèrent de leur côté à la formation, dans le haut commandement russe et dans la société pétersbourgeoise, d'un courant favorable à une entente militaire franco-russe¹.

Il y eut un moment cependant où les efforts de M. de Freycinet et de M. Ribot faillirent « se perdre dans les sables » de la politique intérieure.

Les complications en France, se multipliaient. Le ministre avait eu d'abord à conduire, au milieu de quels écueils ! les débats parlementaires qui s'étaient ouverts depuis près d'un an sur la réforme du régime douanier. Le but de cette

1. Voir Arthur Meyer, *Ce que je peux dire*, p. 319 et suivantes. On trouvera, dans le vivant et très intéressant volume du directeur du *Gaulois*, une foule d'anecdotes sur les personnalités ayant joué un rôle dans ces délicates négociations.

Le général Vannovski, né en 1822, avait pris part à la guerre russo-turque de 1887, et était ministre de la Guerre depuis 1881. Il avait surtout travaillé à améliorer les conditions de la mobilisation de l'armée russe.

réforme était surtout, par l'établissement d'un droit protecteur sur les blés, d'attacher définitivement le paysan à la République en empêchant « le libre jeu de la concurrence » de le réduire à la misère. Mais il avait fallu toute la largeur de vue et toute l'habileté de M. Ribot pour que le tarif protecteur ne fût pas établi de telle sorte qu'il désarmât le gouvernement, si des négociations venaient à s'ouvrir avec d'autres Etats en vue de traités de commerce qui pourraient être avantageux. Le 11 janvier 1892 seulement était promulguée la loi dont les principes dominant encore le régime douanier français.

Un des résultats de cette loi était à noter : désormais les transactions commerciales de la France et de l'Allemagne s'effectueraient dans des conditions équitables, ce qui n'était plus le cas depuis quelques années. L'article 11 du traité de Francfort stipulait en effet au bénéfice réciproque des deux pays le traitement de la nation la plus favorisée. Tant que l'Allemagne avait vécu sous le régime du libre échange ou sous un régime très voisin du libre échange, l'égalité de traitement que cet article 11 avait visé à établir avait bien correspondu avec la réalité des faits. Mais depuis que l'Empire allemand, en 1879, était entré dans la voie du protectionnisme, il « jouait » au détriment de la France, les exportateurs français en Allemagne étant obligés d'acquitter des droits de douanes dont les importateurs allemands en France n'étaient pas grevés. Le système du double tarif de 1892 rétablissait en fait l'égalité de traitement qui n'existait plus que théoriquement¹.

Mais la réforme douanière votée, des événements graves s'étaient succédé avec rapidité.

Du problème économique, le gouvernement était tombé

1. Voir *La Politique douanière de la France*, par Charles Augier et Angel Marvaud, Paris, F. Alcan, 1941.

dans le guêpier religieux. Il devait y succomber. Refusant d'entrer en lutte déclarée avec le Saint-Siège, qui venait de donner aux catholiques le conseil de se rallier à la République, le ministère avait néanmoins déposé un projet de loi relatif aux associations. « Le 18 février, M. Hubbard demanda qu'on votât l'urgence, en alléguant, avec MM. Pichon et Julien, « la nécessité de poursuivre la lutte du pouvoir civil contre le pouvoir clérical ». M. de Freycinet déclara que si l'on voulait donner au vote de l'urgence le caractère d'une préface à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le gouvernement s'y opposait, et il se rallia à un ordre du jour proposé par MM. Trouillot, Maurice Lasserre et Pourquery de Boisserin. La droite, qui en trouvait les termes trop significatifs, l'extrême gauche, qui leur reprochait de ne pas l'être assez, enfin les adversaires du Cabinet, se réunirent pour le faire repousser par 304 voix contre 212. Les ministres donnèrent aussitôt leur démission ¹. »

L'œuvre nationale entreprise par le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères allait-elle sombrer avec le cabinet? La voie ouverte par la visite de M. de Giers à Paris allait-elle aboutir à une impasse? La nécessité d'une réelle continuité dans les pourparlers engagés s'accommodait mal d'un changement complet de personnes du côté des négociateurs français.

L'influence personnelle du président Carnot semble s'être heureusement exercée pour éviter une solution de continuité qui aurait été désastreuse. Après dix jours de crise, un nouveau ministère fut constitué, dans lequel M. de Freycinet et M. Ribot conservèrent leurs portefeuilles respectifs ². Le nouveau Président du Conseil, M. Émile

1. Maréchal, *Op. cit.*, p. 268.

2. Le ministère du 27 février 1892 était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Intérieur* : M. Emile Loubet; *Justice et Cultes* : M. Ricard; *Affaires étrangères* : M. Ribot; *Finances* : M. Rouvier; *Guerre* : M. de

Loubet, passait à juste titre pour un homme d'Etat prudent et habile, aussi ferme républicain que dévoué aux intérêts du pays. Quelques conférences préalables suffirent à faire apparaître l'accord le plus complet entre lui et les promoteurs de l'entente russe sur la direction générale à donner à la politique extérieure. Les délicates négociations entamées depuis le mois de novembre pourraient ainsi être poursuivies dans le même esprit qui les avait inspirées à leur début : donner une sanction pratique à l'accord du 22 août 1891, c'est-à-dire assurer le maintien de la paix par la permanence d'un certain état d'équilibre militaire en Europe.

Les conversations reprirent donc quelque temps après la constitution du nouveau cabinet, entre Paris et Saint-Pétersbourg. Le projet de convention militaire était rédigé. Il avait l'approbation du ministre de la Guerre russe. Restait seulement à obtenir la sanction du Tsar. Le nouvel ambassadeur de France, M. de Montebello, qui avait présenté ses lettres de créance le 10 décembre précédent, s'y employa utilement et avec bonheur. M. de Montebello n'avait pas tardé en effet à prendre à la Cour et dans la société pétersbourgeoise une influence prépondérante. L'origine napoléonienne du titre qu'il portait, la fortune considérable dont il jouissait et qui lui permettait de faire de l'ambassade un des centres les plus élégants de la capitale russe, ajoutaient à l'éclat de ses hautes fonctions. Il devait parachever aussi rapidement que les circonstances allaient le permettre l'œuvre qu'avait si brillamment commencée M. de Laboulaye.

Alexandre III ne cessait d'ailleurs pas de donner les preuves les moins équivoques de son attachement à l'idée d'une entente avec la France. Au commencement du mois

Freycinet; *Marine* : M. Cavaignac; *Instruction publique* : M. Bourgeois; *Travaux publics* : M. Viette; *Commerce* : M. Jules Roche; *Agriculture* : M. Develle.

de juin, tandis qu'il faisait, à Kiel, une visite de courtoisie à Guillaume II, il invitait le grand-duc Constantin, à se rendre à Nancy, où se donnaient de grandes fêtes universitaires, pour y saluer le président Carnot. L'oncle de l'empereur de Russie y fut accueilli avec enthousiasme par la jeunesse universitaire et par la population.

M. Ribot et M. de Freycinet, après avoir obtenu l'acquiescement du Tsar, chargèrent donc le général Le Mouton de Boisdeffre de se rendre en Russie pour faire signer la convention militaire par le chef d'état-major de l'armée. Le général de Boisdeffre était particulièrement qualifié pour remplir cette délicate mission. De 1879 à 1882, il avait été adjoint, en qualité d'attaché militaire, au général Chanzy, alors ambassadeur de France auprès d'Alexandre II. Le Tsarevitch, celui-là même qui était devenu Alexandre III, et la grande-duchesse Maria Féodorovna, lui avaient témoigné une sympathie et une estime dont le souvenir n'était pas perdu¹. Et de fait, la mission du général de Boisdeffre eut un plein succès. Arrivé vers le milieu du mois d'août à Saint-Pétersbourg, sous le prétexte avoué d'assister aux grandes manœuvres de l'armée russe, le général réussit à échanger avec le général Obroutchef, à la fin de ce même mois, les signatures par lesquelles la France et la Russie s'engageaient à donner à leurs forces militaires respectives, dans une mesure déterminée, certaines dispositions en vue d'un but commun.

Plus encore que pour l'accord du 22 août 1891, il serait vain de chercher à reconstituer les clauses précises de la

1. J. Hansen, *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, p. 139.

Le général Le Mouton de Boisdeffre est né à Alençon en 1839. Chef d'escadron et aide de camp de Chanzy pendant la campagne de 1870, il avait été promu général de brigade en 1887, et appelé en 1890 aux fonctions de sous-chef d'état-major général par le général de Miribel, auquel il succéda en 1893. Chargé de représenter la France aux obsèques d'Alexandre III, en 1894, puis au couronnement de Nicolas II, il fut mis en disponibilité en 1898, à la suite de l'incident connu sous le nom de « faux Henry » et passa, en 1904, dans le cadre de réserve.

convention militaire franco-russe. L'objet même de cet instrument, les circonstances au milieu desquelles il a été élaboré, les nécessités politiques et militaires auxquelles il répond, permettent cependant d'en déduire les grandes lignes.

De quoi s'agissait-il en effet ?

De rétablir pratiquement, c'est-à-dire surtout par une nouvelle organisation de l'armée russe, adaptée à certaines fins relatives à la mobilisation, l'équilibre militaire rompu depuis vingt ans, comme l'équilibre politique, au préjudice de la France.

La situation militaire de l'Allemagne obligeait la France à un effort qu'il fallait à tout prix alléger. Le but principal devait donc être de mettre à la charge de l'armée russe cette part de l'effort qui incombait jusqu'ici à l'armée française.

En d'autres termes, l'armée russe devait être organisée, tant au point de vue de sa répartition en temps de paix qu'au point de vue de sa mobilisation et de sa concentration, de telle manière qu'elle fût en mesure d'attirer à elle, puis de combattre une certaine partie de l'armée allemande.

Les détails de cette organisation et de ces plans de mobilisation ne pouvaient, il est à peine besoin de l'indiquer, se trouver prévus une fois pour toutes. L'armée allemande était exposée en effet à subir à son tour des modifications ou même de simples augmentations qui appelleraient d'autres modifications ou augmentations en France ou en Russie. Il n'y avait donc qu'à poser certains principes, à fixer certaines proportions entre les armées des deux pays contractants et l'armée allemande, enfin à admettre la nécessité de plans de mobilisation concertés en vue de certaines hypothèses¹.

1. A la fin de l'année 1910, une réorganisation et une nouvelle répartition de l'armée russe, qui avaient eu pour effet de dégarnir de ses troupes la Pologne russe, provoquèrent une assez vive émotion dans certains mi-

C'est là vraisemblablement ce qui a été fait. Les principes posés, les proportions établies, il incomberait naturellement aux autorités militaires de chacun des deux pays d'appliquer de concert, selon les circonstances, c'est-à-dire suivant les modifications mêmes de l'armée allemande, telles mesures qui découleraient des lignes générales de la convention. Cette tâche de mise au point continue serait laissée soit aux états-majors des deux pays, soit à une commission mixte analogue à la commission austro-allemande qui avait été organisée à l'automne précédent.

Telle est, dans ses grandes lignes, ou, plus exactement, telle doit être cette convention militaire franco-russe du mois d'août 1892, destinée dans la pensée de ses auteurs, à donner sa valeur pratique au principe de *l'action diplomatique commune en vue de la paix et de l'équilibre européen* posé par l'accord du 22 août 1891¹.

Mais cette convention Boisdeffre-Obroucheff était conclue seulement entre départements ministériels russe et français. Diplomatiquement, on en restait à l'accord de 1891. En d'autres termes, la convention militaire était rédigée en vue d'un *casus fœderis* qui n'était pas défini par l'accord de 1891. On s'était entendu sur la nécessité de

lieux français. Une question fut même posée par un député, le 12 janvier 1911, à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Le journal la *France militaire*, dont les informations de source officielle ont une si grande autorité, expliqua en quatre articles publiés les 25 janvier et 2, 7 et 15 février 1911, que cette réorganisation avait pour but et effectivement pour résultat d'améliorer les conditions de la mobilisation de l'armée russe. Il semble donc bien ressortir de là que la convention militaire de 1892 ne fixe ni des chiffres d'effectifs, ni une répartition conventionnelle de ses effectifs en temps de paix.

1. CONVENTION NAVALE DE 1912. — L'alliance franco-russe s'est complétée en 1912 par une importante convention navale qui a été rédigée au mois de juin à Paris, par l'amiral prince de Lieven, chef d'état-major général de la marine russe, et par le ministère de la marine français, dont le titulaire était M. Th. Delcassé.

Cette convention navale, *mutatis mutandis*, est semblable, quant à la forme et quant aux principes posés, à la convention militaire de 1892. Elle a été signée à Paris le 13 juillet 1912.

maintenir la paix et l'équilibre européen. On avait pris certaines mesures pour que l'équilibre fût réalisé militairement. Mais dans quels cas, cet équilibre venant à être rompu par une agression allemande, il y aurait lieu à une coopération militaire franco-russe, c'est ce qu'on ne disait pas encore. Le pacte d'alliance restait à conclure.

III

Tandis que se négociait la convention militaire franco-russe, l'Allemagne traversait la plus grave crise intérieure qu'elle eût connue depuis la fondation de l'Empire. Les affaires stagnaient, les salaires diminuaient, le prix des denrées haussait. Au commencement de cette année 1892, de sanglantes collisions se produisirent entre des ouvriers sans travail et la police, à Berlin, Dantzig, Leipzig. Le mécontentement grondait. L'empereur s'irritait. « Ne vaudrait-il pas mieux, dit-il le 24 février au banquet de la Diète de Brandebourg, que tous les mécontents qui nous dénigrent secouassent de leurs souliers la poussière allemande et échappassent ainsi à notre misérable condition ? Pour eux, ce serait le salut, et eux, ils nous rendraient par là un bien grand service. »

Le solitaire de Friedrichsruhe inspirait la plupart des attaques contre le souverain et son gouvernement. Le 1^{er} avril, anniversaire de sa naissance, un pèlerinage de vieux partisans et de jeunes catéchumènes vint l'acclamer dans sa retraite. Deux mois après, comme il se rendait à Vienne au mariage de son fils, le comte Herbert, des manifestants l'applaudirent à Berlin, à Dresde. Son retour par Munich et Kissingen fut le prétexte d'ovations du même genre. Peu à peu le fondateur de l'empire devenait le centre de cristallisation de tous les mécontentements contre l'empereur et contre le régime. Son audace croissait. La

divulgarion des secrets d'Etat les plus graves ne l'arrêtaient plus. Il alla jusqu'à expliquer, ou à laisser raconter, dans les *Nouvelles de Hambourg*, son organe attitré, la scène dramatique au cours de laquelle il avait fait publier, en 1870, une analyse tronquée et torturée de la fameuse dépêche d'Ems, analyse d'où la guerre, et par conséquent l'unité allemande, étaient sorties.

A ces violences, à la crise économique, un terrible fléau vint bientôt s'ajouter. Le choléra décima Hambourg, s'étendant peu à peu à toutes les régions de l'Empire. Une fatalité semblait, cette année-là, peser sur l'Allemagne.

On comprend, dans ces conditions, l'émoi du peuple allemand, et surtout de la population laborieuse, lorsque se répandit, au début de l'automne, le bruit que le gouvernement préparait un nouveau projet augmentant les forces militaires et, en même temps, les charges du pays. On se refusa d'abord à y croire. Il fallut bientôt cependant se rendre à l'évidence. Des notes officieuses et précises exposèrent, dès le mois d'octobre, les détails du projet.

Soit qu'il eût eu vent des dernières tractations franco-russes, soit parce que ses propres rapports avec la Russie se fussent tendus encore, le gouvernement impérial allait demander au Reichstag un accroissement formidable de l'armée. L'effectif de présence comprenant les simples soldats, les premiers soldats et les caporaux, devait être, pendant les années allant du 1^{er} octobre 1893 au 31 mars 1899, porté à 492.068 hommes en moyenne. Il y aurait une augmentation de 2.138 officiers, 234 chirurgiens, 209 armuriers et capitaines d'armes, 23 vétérinaires, 1 sellier, 11.875 sous-officiers, 72.073 soldats et 6.130 chevaux. L'infanterie, la réforme accomplie, formerait 711 bataillons; la cavalerie 477 escadrons; l'artillerie de campagne, 494 batteries; l'artillerie à pied, 377 bataillons; le corps des pionniers, 24 bataillons; le corps des troupes de che-

mins de fer, 7 bataillons; le train des équipages, 24 bataillons.

Le prix de ces accroissements ne laissait pas d'être impressionnant. La surcharge annuelle qui devait en résulter ne s'élèverait pas à moins de 66.800.000 marks, dont 61 millions pour l'année 1893-1894.

La faculté laissée par le projet au gouvernement d'abaisser à deux années la durée du service militaire, n'apaisa pas l'irritation populaire. Les journaux officieux avaient beau représenter le danger des armements de la Russie contre l'Autriche, les *Annales prussiennes* eurent beau écrire : « La fin de l'Autriche serait aussi la fin de l'Allemagne », une opposition redoutable s'organisa et, dans le Reichstag même, prit ses positions de combat. Bismarck lui-même, oublieux des luttes de 1887 et de 1888, la soutenait, alimentant la polémique, portant à son comble l'exaspération de l'empereur et de son chancelier.

Cependant lorsque, le 23 novembre, le projet vint en discussion, l'argumentation du général de Caprivi ressembla étrangement à celle de son prédécesseur.

Comme Bismarck, le chancelier de 1892 entendait seulement « prendre ses précautions »; comme Bismarck, il répudiait l'idée d'une guerre d'agression contre la France. L'Allemagne *rassasiée*, quel profit pouvait-on attendre d'une pareille guerre?

La guerre préventive à laquelle on nous conseille d'avoir recours devrait être une guerre offensive à la fois au point de vue politique et au point de vue militaire. Mais si je dois entreprendre une pareille guerre, il faut que je commence par me rendre très exactement compte de ce que doit être le prix de la victoire. Eh bien, admettons que nous nous jetions sur la France pour mettre fin à la situation difficile où nous nous trouvons : quel serait le prix de la victoire? Nous ne désirons pas même nous annexer un kilomètre carré du territoire français. Ce serait nous préparer

des embarras que d'incorporer à l'Empire allemand des gens qui ne sont pas Allemands.

Quand nous avons pris des milliards, nous avons trouvé, à plus d'un point de vue, un cheveu dans ces milliards ; et quand enfin on vient nous dire : Prenez donc des colonies françaises, je réponds : Mais nous en avons déjà assez avec nos propres colonies. Des colonies nous créeraient des difficultés et nous imposeraient des charges que nous ne pourrions supporter à la fin d'une telle guerre préventive.

Le gouvernement allemand ne se dissimulait d'ailleurs pas les difficultés techniques d'une nouvelle guerre. Le chancelier tenait à ce que le Reichstag et le pays les mesurassent exactement : l'armée française reconstituée, accrue, consolidée ; les forteresses de la frontière : Nancy, Toul, Verdun, redoutablement constituées et réorganisées, on « n'entrerait pas » en France comme en 1870. Le faible cordon de troupes que les armées confédérées avaient rompu avec tant de facilité s'était changé en un rempart solide de poitrines, de murailles et de forts.

Pourtant, si M. de Caprivi, comme Bismarck répudiait, jusqu'à l'idée non seulement d'une guerre d'agression, mais d'une *guerre préventive*, il croyait avec autant de force que son prédécesseur que l'Allemagne devait être prête à repousser une attaque. Pas plus en 1892 qu'en 1887 et en 1888, le gouvernement français ne lui paraissait méditer une revanche. Mais ce gouvernement pouvait changer, un boulangisme nouveau pouvait s'emparer du pouvoir. Le tempérament français, disait-il, était resté le même à travers toutes les vicissitudes :

Les Français aiment la guerre pour la gloire qu'elle procure ; plus leurs armements sont complets, plus la conscience de leur force se développe en eux.

Cette tendance du caractère français est devenue d'autant plus dangereuse aux yeux du chancelier, que la France s'est rapprochée de la Russie. Le général de Caprivi

ignore-t-il l'accord Ribot-Morenheim? Feint-il de l'ignorer? En tous cas, il ne peut méconnaître la sincérité des déclarations pacifiques du gouvernement français. L'attachement du Tsar à la paix ne lui inspire pas, d'autre part, le plus léger doute.

Quelles raisons ont donc décidé le gouvernement impérial à exiger du peuple allemand de nouveaux sacrifices? Exactement celles qui avaient, en 1888, déterminé Bismarck à demander une réorganisation de la landwehr et du landsturm : la conviction que, dans l'hypothèse d'une guerre russo-allemande, aucun gouvernement français ne pourrait résister à la poussée de l'opinion, empêcher que l'armée française ne se ruât sur l'Allemagne :

Il existe un rapprochement entre la Russie et la France. Il nous est impossible d'abandonner l'Alsace-Lorraine ou de rompre nos relations avec l'Autriche-Hongrie. En renforçant nos forces militaires nous ne menaçons pas la Russie. Nous voulons uniquement être en mesure de repousser une attaque si elle venait à se produire. Nous sommes obligés de prévoir comme probable la guerre simultanée entre deux ennemis.

Si la Russie voulait faire la guerre, elle serait assurée de l'alliance française. Quant au cas inverse je ne peux pas me prononcer à cet égard. De toute manière la Russie immobilisera une partie de nos forces. Nous ne serions pas en état de soutenir une pareille guerre. Pourtant nous nous défendrions même contre le nombre; les hommes de 1813 éprouveraient une sainte colère si nous ne le faisons pas.

Comme en 1888, le devoir de l'Allemagne est donc de se préparer à repousser une attaque sur les « deux flancs » :

Faites en sorte, conclut le chancelier, que dans une future guerre chacun puisse dire comme autrefois « Patrie, tu peux être tranquille¹ ».

1. C'est dans ce discours que le général de Caprivi a essayé de réfuter

Cet appel au patriotisme du Reichstag restait pourtant sans écho. L'opinion populaire s'élevait avec plus de force que jamais contre les charges financières nécessitées par l'augmentation de l'armée. L'opposition au Reichstag grandissait ; le Centre, comme au temps de Windhorst, prétendait mettre son concours au plus haut prix ; l'agitation socialiste devenait menaçante. Le 12 janvier 1893, la Commission chargée d'examiner le projet le rejeta. La discussion reprit donc au commencement de mars devant le Reichstag. Mais le chancelier eut beau développer avec plus de véhémence encore son argumentation du mois de novembre précédent, l'hostilité resta irréductible. Le 6 mai, à la majorité écrasante de 210 voix contre 62, un amendement transactionnel, présenté par le baron Huene fut repoussé. Comme Bismarck en 1887, le général de Caprivi se leva et lut un rescrit impérial qui dissolvait l'Assemblée.

Cette période d'un an qui s'étend du printemps de 1892 au printemps de 1893, n'avait pas été pour l'Allemagne seule une période de crises et d'agitations intérieures. En France, le cabinet Loubet se débattait contre les mêmes difficultés, contre les mêmes dissensions du parti républicain qui avaient entraîné la chute du cabinet Freycinet. En même temps, un imprévu redoutable surgissait, dont la politique extérieure du pays devait subir les répercussions. L'anarchisme prenait la forme impressionnante de la propagande par le fait, et l'affaire dite du Panama, en dévoilant la corruption de quelques parlementaires, menaçait de superposer une crise de régime à un simple malaise politique.

Devant le péril anarchiste, le Parlement s'était ressaisi.

le récit donné par Bismarck, quelques mois auparavant, de la scène historique au cours de laquelle, en juillet 1870, fut élaborée une analyse tronquée de la fameuse dépêche d'Ems.

A la suite des attentats commis par Ravachol et ses *compagnons* à Paris : le 11 mars 1892 au boulevard Saint-Germain, le 15 mars à la caserne Lebon, quelques jours plus tard rue de Clichy et boulevard Magenta, enfin de l'explosion qui, le 8 novembre, fit cinq victimes au commissariat de police de la rue des Bons-Enfants, et sur un discours énergique du Président du Conseil, les Chambres votèrent une loi permettant de faire arrêter préventivement les auteurs de provocation à des crimes ou à des délits, et de saisir, toujours préventivement, les écrits contenant ces provocations ¹.

Le péril des scandales laissa par contre le gouvernement et les Chambres plus hésitants. Les impossibilités financières et les difficultés techniques dans lesquelles s'enlizait, sous la présidence de Ferdinand de Lesseps, l'entreprise du percement du canal de Panama, avaient suscité les soupçons les plus outrageants à l'égard du « grand Français » et de certaines personnalités du monde politique dont le concours lui avait été nécessaire au Parlement. Une instruction, ouverte au début de l'année, menaçait d'être classée. Les révélations se succédaient. Le 20 novembre, un des organisateurs de l'affaire, le baron de Reinach, se suicidait. Le lendemain, la Chambre nommait une commission d'enquête, et le 28, demandait au gouvernement, qui s'y refusait, de faire procéder à l'autopsie du défunt. Le cabinet Loubet démissionnait, et le 6 décembre seulement, M. Ribot assumait une deuxième fois la présidence du Conseil, tout en conservant le portefeuille des Affaires étrangères. Quant à M. de Freycinet, il demeurait rue Saint-Dominique ².

1. C'est la loi qui fut promulguée le 6 mars 1893. L'explosion de la rue des Bons-Enfants avait soulevé une émotion d'autant plus grande que l'engin meurtrier avait été déposé avenue de l'Opéra devant les bureaux de la Compagnie de Carmaux, qui avait eu à surmonter une grève très longue à laquelle un arbitrage de M. Loubet avait mis fin.

2. Le ministère du 6 décembre 1892 était ainsi composé : *Présidence du*

L'ère des convulsions n'était pas close. La commission d'enquête fonctionnait. Le ministère s'effritait. Au début du mois de décembre, M. Rouvier, ministre des Finances, accusé d'être intervenu pour arrêter la campagne menée quelques semaines auparavant contre le baron de Reinach, abandonnait son portefeuille, qui était confié à M. Tirard. Le 20, la Chambre autorisait des poursuites contre six de ses membres. Le 10 janvier, à la suite de violentes polémiques de presse engagées autour de l'action gouvernementale, le ministère Ribot démissionnait, pour se reconstituer le lendemain sous une forme nouvelle : M. Ribot, qui gardait la Présidence, émigrerait du quai d'Orsay à la place Beauvau ; mais MM. de Freycinet, Loubet et Burdeau étaient écartés. Un des membres du cabinet, M. J. Develle, passait de l'Agriculture aux Affaires étrangères.

Ce ministère « replâtré » n'offrit pas une longue résistance. Peu de temps après les deux procès auxquels aboutit l'instruction ouverte sur l'affaire de Panama¹, et sur une question budgétaire, il fut mis en minorité et démissionna le 30 mars 1893. M. Ribot, cette fois, se retira définitivement et M. Ch. Dupuy lui succéda, conservant aux Affaires étrangères M. J. Develle².

Les conséquences de ces convulsions internes menacèrent de prendre, au point de vue extérieur, une grave tournure. Dans le feu des polémiques, le nom du baron de

Conseil et Affaires étrangères : M. A. Ribot ; *Justice* M. L. Bourgeois ; *Intérieur* : M. Loubet ; *Finances* : M. Rouvier ; *Guerre* : M. de Freycinet ; *Marine* : M. Burdeau ; *Instruction publique* : M. Ch. Dupuy ; *Travaux publics* : M. Viette ; *Commerce* : M. Jules Roche ; *Agriculture* : M. J. Develle.

1. Le premier procès se déroula du 10 janvier au 9 février devant la première chambre de la Cour d'appel de Paris, le second du 7 au 21 mars devant la Cour d'assises de la Seine.

2. Le ministère du 4 avril 1893 était ainsi composé : *Présidence du conseil et Intérieur* : M. Ch. Dupuy ; *Justice* : M. Guérin ; *Guerre* : général Loizillon ; *Marine* : vice-amiral Rieunier ; *Affaires étrangères* : M. Develle ; *Finances* : M. Peytral ; *Instruction publique* : M. R. Poincaré ; *Travaux publics* : M. Viette ; *Commerce* : M. Terrier ; *Agriculture* : M. Viger ; *Sous-secrétaire d'Etat aux colonies* : M. Delcassé.

Morenheim avait été prononcé. L'ambassadeur de Russie avait d'abord été accusé — à peine est-il besoin d'ajouter : odieusement et sans preuves — de s'être fait le distributeur de subventions anglaises à la presse française ! L'affaire du Panama devint vite l'occasion de nouvelles et non moins ridicules légendes. Certains journaux français ou étrangers insinuèrent que le baron de Morenheim pourrait bien être le fameux X figurant sur un des talons des chèques distribués par la Compagnie de Panama : une somme aurait en outre été remise autrefois à l'ambassadeur en vue d'acheter la *Gazette de Moscou*, qu'on disait convoitée par le gouvernement allemand¹.

Le 6 mars, M. Develle, après M. Ribot et au nom du gouvernement français, fit justice à la tribune de la Chambre des députés de ces accusations qui compromettaient les résultats de plusieurs années d'efforts et de négociations laborieuses. Le ministère demandait à la Chambre de voter un projet de loi ayant pour but de *correctionnaliser* les outrages aux ambassadeurs, *infractions* qualifiées jusque-là de crimes, et par conséquent déférées à l'aléatoire répression des jurys. Les raisons invoquées par le ministre des Affaires étrangères laissaient deviner à quelle extrémité on en avait été réduit pour atténuer, dans la mesure du possible, le déplorable effet produit par les accusations calomnieuses lancées contre le baron de Morenheim : « Je ne saurais accepter, dit M. Develle, que la législation ne me permettant pas d'offrir des satisfactions suffisantes, le ministre des Affaires étrangères soit obligé de s'humilier et de présenter les excuses ou les regrets de la France. »

Le 31 du même mois, M. J. Develle, en transmettant à

1. C'est du moins ce qu'on croit comprendre à la lecture des récits de l'incident donnés par divers auteurs, de valeur morale très différente. Voir *Rapport général* de M. Vallé sur l'affaire du Panama (Annexe I, p. 13), Elie de Cyon. *op. cit.*, ch. xvi, et Jules Hansen, *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, ch. xiv.

l'ambassadeur de Russie le procès-verbal d'une des séances de la commission d'enquête de la Chambre d'où ressortait sans discussion possible la parfaite correction du baron de Morenheim, ajoutait : « Ainsi, M. l'ambassadeur, se trouve démontré une fois de plus l'absurdité des allégations perfides que M. le Président du Conseil a, du haut de la tribune, qualifiées d'odieuses et d'ineptes, et que certains organes de la presse étrangère avaient les premiers dirigées contre vous. Ces abominables calomnies ne pouvaient vous atteindre et le bon sens public en avait déjà fait justice. »

Cette absurde campagne avait néanmoins irrité vivement l'empereur Alexandre III, et ranimé par là même la confiance des adversaires russes d'une alliance avec la France. Elle avait créé à Saint-Pétersbourg une atmosphère telle que le gouvernement français, au printemps de 1893, n'avait pu encore nouer les négociations projetées en vue de la conclusion d'une alliance défensive formelle, ou du moins que, s'il les avait nouées, il n'avait pu encore leur donner aucune suite sérieuse. Il fallait donc, avant tout, ramener le Tsar à de meilleures dispositions. C'est ce qui fut fait en effet au commencement d'avril. « Les ministres (du cabinet Dupuy) prièrent le Président de la République d'adresser à l'Empereur de Russie une lettre expliquant l'incident. M. Carnot y consentit, et quelques jours après M. de Chichkine qui gérait alors le ministère des Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg, télégraphia à M. de Morenheim pour l'informer que le Tsar s'était déclaré satisfait et qu'il considérait désormais l'incident comme clos¹. »

Ce retour heureux du Tsar à des dispositions favorables à la France fut accueilli avec d'autant plus de satisfaction que les événements en Allemagne se déroulaient dans le sens désiré par le gouvernement impérial.

1. Jules Hansen, *op. cit.*, p. 154.

Le Reichstag dissous, la campagne électorale avait commencé avec une violence qui rappelait l'agitation de 1887. Les socialistes surtout menaient la charge contre l'accroissement des impôts. Les résultats des scrutins qui durèrent du 15 au 26 juin justifièrent leurs espérances. Ils enlevèrent 44 sièges et gagnèrent 364.000 voix. Mais le gouvernement était assuré d'une majorité docile. Les conservateurs revinrent 74 ; les conservateurs libéraux, 24 ; les nationaux libéraux, 50 ; les membres du centre, 96 ; les membres de l'Union libérale, 12 ; les démocrates de l'Allemagne du Sud, 11 ; les Polonais, 19 ; les Hanovriens, 7 ; les antisémites, 16 ; les Alsaciens-Lorrains protestataires, 7 ; les Alsaciens-Lorrains gouvernementaux, 3 ; les Danois seuls n'enlevèrent qu'un siège. Le 4 juillet, sur un discours du Trône où s'affirmait la satisfaction impériale, la session s'ouvrit, et le 15, après une courte discussion, la loi militaire fut votée par 201 voix contre 185.

L'activité de la politique extérieure allemande prit en même temps une allure particulièrement rude. Deux mois à peine après ce vote, les grandes manœuvres de l'armée impériale se déroulèrent à proximité de la frontière française, dans la vallée de la Moselle, en Lorraine. L'anniversaire de Sedan fut célébré sur les champs de bataille de 1870. Guillaume II fit dans Metz une entrée sensationnelle, au milieu de 25.000 hommes, tandis que les sonneries des cloches se mêlaient aux détonations des salves d'artillerie. « Vous êtes Allemands, dit-il aux Lorrains dans un banquet, vous le resterez ! » La présence des prince royal d'Italie à ces manifestations soulignait l'attraction que la puissance militaire de l'Allemagne exerçait sur les monarchies européennes. Quant aux habitants du pays annexé, après la période des adoucissements inaugurée en septembre 1891 par l'abolition des passeports, le régime auquel ils se trouvaient soumis devenait à nouveau de plus en plus hostile au souvenir français. Au com-

mencement du mois d'octobre 1893, une ordonnance annonça qu'à partir du 1^{er} janvier 1894 les registres de l'état-civil des communes seraient tenus exclusivement en allemand. La langue du conquérant devenait la seule et unique langue pour tous les actes administratifs sur tout le territoire d'Alsace-Lorraine sans exception, même pour les communes frontières parlant exclusivement le français¹.

Ainsi, selon l'expression que chancelier de Caprivi appliquait à la France, la « conscience de sa force » donnait à la politique de l'Allemagne une direction et un ton qui n'avaient peut-être pas pour but immédiat d'amener une rupture de la paix, mais dont l'effet principal était encore moins de créer en Europe une atmosphère d'apaisement. On en eut bientôt la preuve, lorsqu'au mois d'octobre de la même année, un dramatique fait-divers survenu à Aigues-Mortes mit aux prises les deux diplomaties italienne et française. Le meurtre regrettable certes de quelques ouvriers italiens souleva dans toute l'Italie de violentes manifestations gallophobes, dont plusieurs nationaux français, notamment à Naples, eurent à subir les excès. Sur les Vosges, sur les Alpes, des nuages menaçants se formèrent. Il était temps que les accords franco-russes signés au cours des deux années précédentes reçussent leur sanction définitive.

IV

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les pourparlers engagés entre la France et la Russie, c'est qu'ils aient pu, une fois sortis de la longue période de préparation qui s'étend de 1885 à 1891, se poursuivre et aboutir en dépit des obstacles, des oppositions mêmes que l'idée de l'alliance rencontrait en France.

1. Le *Temps* du 12 octobre 1893.

Ce n'était pas assez en effet que les attaques contre le baron de Morenheim eussent arrêté pendant quelque temps la bonne volonté du Tsar. La situation intérieure, une renaissance de la politique coloniale purent faire croire un moment que, même après la signature de la convention militaire, le gouvernement français ne parviendrait pas à conclure le pacte sans lequel l'accord du 22 août 1891 risquait de demeurer dans le domaine de la pure spéculation diplomatique.

Le cabinet Dupuy s'épuisait tour à tour à résoudre les difficultés d'ordre social et l'épineux problème religieux. Attaqué par l'Extrême Gauche pour la rigueur avec laquelle il avait réprimé, au commencement de juillet 1893, les émeutes du quartier latin et les manifestations ouvrières devant la Bourse du Travail, le Président du Conseil avait encore à lutter contre les dissensions qu'avait fait naître au sein même du ministère l'application de la loi sur les congrégations. M. Peytral, ministre des Finances, avait menacé de démissionner. Des élections législatives des mois d'août et septembre s'était bien dégagée la possibilité de gouverner avec une majorité de républicains modérés ; mais la présence d'un élément radical dans le cabinet, précisément, ne s'expliquait plus. La politique de concentration avait fait son temps. 330 républicains pouvaient, contre une minorité de 150 radicaux, de 50 socialistes et d'un nombre à peu près égal de membres de la Droite, permettre à un gouvernement de vivre et de poursuivre la réalisation d'un programme exclusif de tout équivoque. Mais avant d'abandonner leur part d'influence, les partis extrêmes devaient lutter jusqu'au bout et mettre à profit les mouvements grévistes qui agitèrent, au moment même des élections, certains centres ouvriers comme le Pas-de-Calais.

Une nouvelle poussée d'expansion coloniale — conséquence inévitable d'anciennes positions prises et de situa-

tions acquises — mettait en même temps aux prises la diplomatie française avec la diplomatie vigilante de l'Angleterre. Au milieu de violentes polémiques de presse, M. Develle, après M. Ribot, faisait avec énergie valoir les droits de la France contre le Siam soutenu par le cabinet de Saint-James. Le Dahomey, conquis en 1892, était organisé. Il n'en fallait pas davantage pour faire renaître, contre le gouvernement de 1893, l'accusation portée dix ans auparavant contre les gouvernements précédents, de s'exposer à un conflit avec l'Angleterre, en détournant vers les « pays lointains » les énergies qu'on aurait dû réserver pour la défense de la France « continentale ».

Mais il advint précisément que ces difficultés intérieures et extérieures, au lieu de détourner la politique française de la direction qu'elle avait prise depuis 1885, lui fournirent au contraire des points d'appui nouveaux et inattendus. Tant il est vrai que la lutte est la condition même de la vie, et par conséquent du succès !

A cet automne de 1893 où l'on était arrivé, la position internationale de la France était en effet plus forte que jamais. La discussion, puis le vote de la nouvelle loi militaire au Reichstag, avaient permis à l'opinion russe, au cours de l'année écoulée, de mesurer, avec l'étendue du péril allemand, la valeur de la garantie qu'offrait l'alliance française. Et ne fût-ce que pour cette raison, Alexandre III, en dépit des tristes incidents qui avaient surgi au cours de l'affaire du Panama, n'avait pas abandonné l'idée de fortifier et d'étendre l'accord de 1891. Enfin, le réveil de la rivalité franco-anglaise fournissait encore à la Russie un nouveau motif de rapprochement avec la France. Déçue dans ses espérances du côté de la Bulgarie et de Constantinople, l'activité russe s'était reportée avec une méthode et une ténacité inlassables du côté de l'Asie. M. de Giers, peu à peu, avait gagné le Tsar à ses idées. Les premiers tronçons du transsibérien entraient dans la période de

construction. Un plan grandiose s'échafaudait. Le moment apparaissait proche où, l'empire russe s'étendant de la Vistule au Pacifique, l'Afghanistan, la Mongolie, la Chine elle-même s'ouvriraient à sa pénétration. Mais ce plan se heurtait à l'hostilité de l'Angleterre, maîtresse de la mer. L'appui de la France, désirable certes pour le maintien de l'équilibre européen, devenait en outre indispensable en Asie.

On comprend ainsi qu'au moment où M. Develle, continuant la tradition de M. de Freycinet et de M. Ribot, offrit au cabinet de Saint-Pétersbourg de renouer les négociations un moment stationnaires, il rencontra du côté russe les dispositions les plus favorables qu'il pût souhaiter.

Le prétexte, ou si l'on veut, l'occasion de cette reprise était d'ailleurs tout trouvé.

Après la visite de l'escadre française à Cronstadt, il avait été convenu entre les deux gouvernements que cette visite serait rendue par une escadre russe, dans un port de guerre français. Aucune date n'avait pourtant été fixée. M. Develle fit donc sonder les intentions du gouvernement russe, et, après quelques pourparlers aisés, il fut arrêté que la visite des marins russes aurait lieu dans le courant du mois d'octobre¹.

Le succès des fêtes de Toulon, Marseille, Lyon et Paris dépassa toutes les espérances. Ceux qui en furent témoins peuvent même ajouter qu'il dépassa un peu la mesure. On eût dit que la France était enivrée de sortir enfin de cet isolement où la défaite l'avait placée pendant vingt ans, et cela excuse peut-être quelques fautes de goût inséparables d'un enthousiasme populaire. Quoi qu'il en soit, il y eut un moment où tous les Français parurent recon-

1. J. Hansen, *Ambassade à Paris du baron de Morenheim*, p. 157 et suivantes.

ciliés entre eux et même, ce qui était peut-être unique dans l'histoire mouvementée de leur pays, avec leur gouvernement.

Le 13 octobre, l'escadre de l'amiral Avellane jetait l'ancre à Toulon. Le 17, l'amiral lui-même, accompagné de son état-major arrivait à Paris. L'enthousiasme méridional de Toulon fut largement distancé. Le séjour des marins russes dans la capitale française fut rempli par d'innombrables manifestations, banquets, réceptions, retraites aux flambeaux, auxquelles toutes les classes de la population participèrent. Edouard Hervé, directeur de l'*Orléaniste Soleil*, dit à l'amiral russe : « Vous nous avez tous mis d'accord. Il y avait en France, au moyen âge, ce qu'on appelait la trêve de Dieu ; nous avons aujourd'hui ce que j'appellerai la trêve de la Russie ».

Le 27 octobre, le Président Carnot, après avoir assisté à Toulon au lancement du cuirassé *Jauréguiberry* et passé en revue l'escadre russe, portait au banquet qui suivit ces deux cérémonies un toast chaleureux :

Après les manifestations si spontanées, si cordiales et si loyalement pacifiques auxquelles donnèrent lieu, en Russie et en France, les visites échangées par nos escadres à Cronstadt et à Toulon, j'ai à cœur de remercier la marine russe et la marine française, que je réunis ici dans un même souhait de bonheur, d'avoir dignement rempli leur noble mission en servant de trait d'union aux sympathies des deux peuples.

A la santé que j'ai l'honneur de porter à L.L. M.M. l'empereur et l'impératrice de Russie, je joins un toast qui répond aux vœux de tous : A l'amitié des deux grandes nations et, par elles, à la paix du monde.

Le lendemain les journaux publiaient un télégramme du Tsar qui mettait le comble à l'enthousiasme national :

Gatchina, le 27 octobre, 11 h. 35 s.

*A son Excellence Monsieur le Président
de la République française, Paris.*

Au moment où l'escadre russe quitte la France, il me tient à cœur de vous exprimer combien je suis touché et reconnaissant de l'accueil chaleureux et splendide que nos marins ont trouvé partout sur le sol français.

Les témoignages de vive sympathie qui se sont manifestés encore une fois avec tant d'éloquence joindront un nouveau lien à ceux qui unissent nos deux pays et contribueront, je l'espère, à l'affermissement de la paix générale, objet de leurs efforts et de leurs vœux les plus constants.

ALEXANDRE.

Par une coïncidence heureuse, mais non pas tout à fait fortuite, la capitale de Danemark était à peu près en même temps le théâtre d'une manifestation analogue.

La petite cour de Copenhague, ou plus spécialement le château de Fredensborg, était la villégiature préférée d'Alexandre III, gendre du vieux roi Christian. Le Tsar aimait à s'y délasser des soucis du pouvoir, et même dans une certaine mesure, de l'étiquette de sa cour, et à y mener cette vie de famille pour laquelle il se sentait au fond plus de goût que pour le métier de souverain. Il y trouvait aussi l'avantage de se rencontrer sur un terrain neutre avec la famille royale d'Angleterre et d'oublier pendant quelques semaines les rivalités nationales.

Or, le hasard des unions princières avait placé dans cette famille royale idyllique une princesse française, la fille du duc de Chartres, Marie d'Orléans, épouse du prince Waldemar, dixième enfant du souverain danois¹. Très

1. La princesse Marie d'Orléans, fille du duc de Chartres et de la prin-

appréciée d'Alexandre III, la princesse Waldemar avait dérivé vers son pays natal le plus qu'elle avait pu de cette sympathie impériale qui l'entourait. Sans sortir de la discrétion que lui imposait sa position à la cour, elle sut cultiver habilement les dispositions favorables du Tsar envers la France¹. Aussi lorsque fut proposé au souverain russe l'envoi de deux croiseurs français à Copenhague au moment où lui-même s'y trouvait, Alexandre III accepta-t-il avec empressement.

L'*Isly* et le *Surcouf* mouillèrent donc le 10 octobre à l'entrée du port intérieur de Copenhague, non loin de l'*Etoile Polaire*, yacht impérial russe, et le 12, le Tsar, le Tsarevitch et le grand-duc Michel avec leur suite visitèrent l'*Isly*, à bord duquel ils demeurèrent plus de vingt minutes. Le train spécial qui les avait conduits de Fredensborg les ramenait quelques instants plus tard.

Le succès de ces fêtes ne fit pas seulement en Europe une profonde impression. Il eut encore, du côté russe, un résultat tangible. « Quant au tsar Alexandre, qui avait

cesse Françoise d'Orléans, fille du prince de Joinville, est née à Ham le 13 janvier 1865. Mariée le 22 octobre 1885 au prince Waldemar de Danemark, elle est morte à Copenhague le 10 juin 1909.

1. Il semble que le rôle de la princesse Waldemar ait été alternativement exagéré ou trop diminué. Un article récent d'un grand journal (12 juin 1909) lui attribue une part importante : dans les négociations qui amenèrent la conclusion de l'entente franco-russe, sans que l'auteur spécifie d'ailleurs s'il s'agit de l'accord de 1891 ou de l'alliance de 1894; dans le règlement de l'incident Schnæbelé, etc... Un livre de souvenirs sur la princesse, paru à Copenhague en 1912, et signé de M^{lle} Johannes Høeck, rapporte que la princesse Waldemar se défendit à plusieurs reprises d'avoir servi d'intermédiaire entre le gouvernement français et le Tsar. Mais ceci doit être accueilli avec des réserves, car la princesse pouvait désirer qu'on ignorât à la cour de Copenhague le concours qu'elle prêtait à sa patrie d'origine.

Quoi qu'il en soit, les rapports de la princesse Marie Waldemar avec la légation de France à Copenhague amenèrent un incident qui n'a au fond qu'un intérêt anecdotique, et une polémique de presse à la suite de laquelle M. le comte d'Aunay, ministre plénipotentiaire, fut révoqué par décret le 28 février 1894, et M. de Beauchamp, attaché militaire à la légation de Copenhague, affecté le 26 du même mois à l'atelier de construction de Bourges. (Voir Le *Figaro* des 25 février 1894 et jours suivants).

attendu, dit M. Hansen, cette dernière preuve de la sagesse et de la modération du peuple français pour se lier irrévocablement à lui, il donna aussitôt des ordres pour terminer le plus promptement possible les négociations pendantes. Les deux ministres des Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg et de Paris s'empressèrent de mettre la dernière main à la rédaction du nouveau pacte. *Les négociations furent virtuellement terminées au mois de novembre.*

Mais l'instabilité de la situation intérieure en France devait faire subir un nouvel ajournement à la conclusion définitive de l'alliance.

La contradiction entre la majorité républicaine homogène de la Chambre et la présence d'un élément radical dans le ministère mettaient le Président du Conseil en posture difficile. M. Ch. Dupuy, gros homme et bonhomme conciliant, avait beau « changer son fusil d'épaule », il se trouvait pris entre deux feux. De la concentration, personne ne voulait plus. Il fallait être d'un côté ou de l'autre ; avec les partis de gauche, ou avec les républicains modérés. M. Peytral, qui se refusait à évoluer avec la même aisance que le chef du gouvernement, donna sa démission. Ce fut le signal de la débâcle. Un vote formel de méfiance ne fut pas nécessaire. M. Dupuy dut se retirer le 25 novembre, laissant inachevées les négociations entamées avec la Russie.

M. Casimir-Périer, qui lui succéda le 3 décembre à la Présidence du Conseil, en prenant en même temps au quai d'Orsay la place de M. J. Develle, eut au moins le mérite de former un ministère auquel personne ne pouvait reprocher de manquer d'homogénéité¹. M. Casimir-Périer² sym-

1. Le ministère du 3 décembre 1893 était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Affaires étrangères* : M. Casimir-Périer ; *Justice* : M. A. Dubost ; *Guerre* : général Mercier ; *Marine* : amiral Lefèvre ; *Finances* : M. Burdeau ; *Instruction publique* : M. Spuller ; *Travaux publics* : M. Jonnart ; *Intérieur* : M. Raynal ; *Commerce* : M. Marty ; *Agriculture* : M. Viger.

2. M. Jean Casimir-Périer est né à Paris le 8 novembre 1847 et mort à Paris

bolisait la bourgeoisie libérale et le capital intelligent. Ses ancêtres, en des périodes où « pour servir la France il fallait d'abord servir la royauté », avaient mis à la disposition de leur pays l'activité traditionnelle et l'indépendance que leur assurait la plus ancienne fortune mobilière connue. Le nouveau Président du Conseil, qui était républicain parce qu'il avait la conviction que la République était devenue la seule forme de gouvernement possible en France, se déclarait partisan de réformes fiscales étendues. Une répartition plus équitable des charges publiques, c'est-à-dire de l'impôt, disait la *déclaration ministérielle*, était inséparable de toute idée de progrès. Mais il répudiait le projet d'impôt sur le revenu présenté au nom des radicaux par M. Peytral.

Les débuts du cabinet semblèrent d'abord lui garantir une existence assez longue. Le bloc modéré gardait ses avantages. Par une sorte de chassé-croisé significatif, M. Ch. Dupuy remplaça Casimir-Périer à Présidence de la Chambre, battant Henri Brisson de 38 voix. Il se formait alors en France deux grands partis, l'un de droite, l'autre de gauche, sur le modèle des partis tory et whigs en Angleterre. L'opposition constitutionnelle était disparue ou masquait provisoirement ses desseins. Le bloc modéré puisait en outre dans les attentats anarchistes qui recommencèrent précisément à ce moment une force de cohésion nouvelle. La bombe que Vaillant jeta sur la Chambre, le 9 décembre, quelques jours à peine après la constitution du ministère, obligea les hésitants à prendre

le 11 mars 1907. Décoré de la Légion d'Honneur pendant la guerre de 1870. M. Casimir-Périer débuta dans la carrière politique comme chef de cabinet de son père au ministère de l'Intérieur. Député de Nogent-sur-Seine en 1876, il fut successivement sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique dans le quatrième cabinet Dufaure (13 décembre 1877-30 janvier 1879) et à la guerre dans le deuxième cabinet Ferry (18 octobre 1883-30 mars 1885) ; président de la Chambre des députés (15 novembre-3 décembre 1893) ; Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (3 décembre 1893-22 mai 1894) ; enfin, Président de la République (27 juin 1894-15 janvier 1895).

parti. Une loi aggravant les peines édictées contre les auteurs de provocations au vol, au meurtre et en général à tous les crimes ou délits, même quand ces provocations ne sont pas suivies d'effet, fut votée d'urgence, malgré l'opposition des radicaux. La force des choses faisait la République conservatrice dont Thiers avait rêvé.

Les conditions de la politique intérieure mettaient donc le gouvernement français en posture particulièrement favorable pour mener à bout cette fois les pourparlers que M. Develle avait renoués avec la Russie, et pour conclure le pacte sur les termes duquel on était déjà à peu près entièrement d'accord.

La vie internationale de l'Europe entrait en outre dans une période d'assoupissement telle qu'au mois de juillet précédent, lors du vote de la loi militaire allemande, on n'aurait pas cru pouvoir l'espérer.

Toutes les animosités paraissaient s'apaiser.

Les manœuvres de l'armée allemande en Lorraine une fois terminées, l'émotion qu'elles avaient soulevée en France et même en Russie, s'était calmée. Le gouvernement allemand s'absorbait dans la négociation délicate de traités de commerce destinés à donner à l'industrie nationale le régime stable dont elle avait besoin pour assurer définitivement son essor. Avant tout, il tenait à renouer, sur ce terrain, les relations avec la Russie. L'état de guerre déclarée, qui avait succédé au régime des vexations, durait depuis le 1^{er} février. Il fallait en finir. Des intermédiaires officieux facilitèrent les premières conversations, des négociateurs furent nommés de part et d'autre à la fin de septembre, et les conférences s'ouvrirent à Berlin le 1^{er} octobre 1893¹. Elles aboutirent le 1^{er} février suivant à la conclusion d'un traité par lequel l'Allemagne et la Russie

1. *Journal du Ministère des Finances russe* du 24 septembre 1893.

s'assuraient réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée¹.

Les rapports franco-allemands, durant cette période de tractations économiques, subissaient naturellement le contre-coup de la détente générale. Sans qu'on l'eût voulu, cette fois à Paris, Berlin se trouvait « modéré par Saint-Pétersbourg ». Il y eut même échange de procédés courtois. Le maréchal de Mac-Mahon étant mort le 17 octobre, l'empereur Guillaume II fit adresser ses condoléances à la maréchale par le comte de Münster. « Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, disait le télégramme de l'ambassadeur, dès qu'elle a eu connaissance de la perte cruelle que vous venez de faire, m'a chargé, dans une pensée de profonde sympathie, de déposer en son nom une couronne sur le cercueil du vaillant et noble maréchal. » C'était le début de ce qu'on devait appeler plaisamment dans la suite « la politique des couronnes ». De menus incidents de frontière — les affaires Biné et Clément — furent réglés sans difficulté quelques jours avant la chute du cabinet Dupuy.

Même un incident qui prit dans la presse le nom un peu outré d'« attentats d'Orléans », et dont les suites cependant auraient pu être graves, passa comme un nuage rapide sur l'horizon éclairci. Le dimanche 26 novembre 1893, deux colis suspects parvinrent à Berlin à l'adresse de l'empereur et du chancelier Caprivi. A l'examen, on constata qu'ils contenaient une poudre noire de mauvaise qualité, et un détonateur destiné à amener la déflagration. L'expédition en ayant été faite d'Orléans, quelques journaux allemands saisirent l'occasion d'accuser le gouvernement français, sinon de complicité, au moins de négligence coupable : « Les amis russes de la République française sont prévenus, conclut l'un d'eux. » Cette insinuation n'eut pourtant pas d'échos. Le gouvernement français mit à faire procéder à

1. Ch. Augier et Angel Marvaud, *Op. cit.*, p. 73.

une enquête dans les services postaux et de chemins de fer, à Orléans, un indiscutable empressement, et il fut à peu près établi, par la lettre qui accompagnait l'envoi, qu'il s'agissait d'une vengeance de policiers allemands congédiés. La polémique tomba d'elle-même et l'incident ne tarda pas à être classé. Survenu d'ailleurs au cours de la crise d'où sortit le cabinet Casimir-Périer, il n'avait soulevé dans les deux pays qu'une très faible émotion.

Quelques jours après, M. Haussmann et le capitaine Monteil partaient pour Berlin négocier un traité de délimitation du Congo et du Cameroun rendu nécessaire par le développement pris au cours des dernières années par ces deux colonies. Bien que la discussion dût se poursuivre d'une manière souvent très âpre et serrée du côté allemand, la volonté d'aboutir à un accord n'était pas douteuse.

Il n'était pas enfin jusqu'aux rapports de la France et de l'Italie qui ne se fussent eux-mêmes apaisés. Les violences de la polémique auxquelles avait donné naissance l'incident d'Aigues-Mortes, par leur exagération même, avaient réveillé dans le cœur d'un grand nombre d'Italiens les vieux souvenirs de 1859. Comme Guillaume II, le roi Humbert, à la mort de Mac-Mahon, attesta la permanence de ses sentiments par un télégramme affectueux à la veuve de l'ancien combattant de l'indépendance italienne, et l'on vit le curé de Magenta suivre le cercueil du maréchal qui portait le nom de la petite ville lombarde délivrée du joug autrichien par la fraternelle collaboration des armées française et piémontaise¹.

La situation internationale, sur le continent européen, pouvait donc à la fin de 1873 se résumer d'un mot : assouplissement. Les inimitiés nées des groupements de puissances ou des conflits d'intérêts s'atténuaient. Partout, le même attachement à la paix s'affirmait. Les préoccupations

1. Cette détente persista même sous le nouveau cabinet Crispi qui, le 15 décembre, avait succédé au cabinet Giolitti.

d'ordre économique dominaient les gouvernements. Les peuples entendaient vivre d'abord, surmonter la crise des transactions qui les appauvrirent au milieu des excès de la production. Les gouvernements devaient, à ces considérations matérielles, mais irréductibles, subordonner tous leurs plans diplomatiques.

C'est au milieu de ces conditions générales de la politique européenne que M. Casimir-Périer eut à reprendre, pour les conduire jusqu'à leur conclusion, les pourparlers engagés avec la Russie, et sans doute cette conclusion aurait-elle été acquise dès le commencement de l'année 1894, si précisément à cette époque, M. de Giers ne fût tombé malade.

Le retard ne fut d'ailleurs pas considérable. Il eut même ce résultat heureux de permettre au gouvernement allemand de déposer au Reichstag le traité de commerce avec la Russie, signé par les plénipotentiaires le 1^{er} février, et d'accentuer encore son attitude pacifique :

« Nous n'aspérons pas à la gloire guerrière, insista le chancelier de Caprivi le 27 février, au Reichstag ; la gloire que nous désirons est celle de résoudre les problèmes que nous pose la civilisation, de faciliter les rapports pacifiques entre les peuples et de contribuer à l'union des forces de l'Europe, afin de préparer cette union pour l'avenir, dans le cas où il serait nécessaire d'établir une politique économique commune dans un groupe de grands États. »

On ne pouvait désirer, à Paris ou à Saint-Pétersbourg, une autre « atmosphère européenne ». L'accord de 1891 avait pour but le maintien de la paix et de l'équilibre. Puisqu'on en négociait l'extension naturelle, rien ne valait mieux que de conclure dans les conditions de calme et de sang-froid qui devaient entourer un pacte à aussi longue et d'une aussi grande portée.

Les derniers pourparlers se poursuivirent au cours des mois de février et de mars 1894. Le baron de Morenheim

mit à profit un long séjour qu'il fit à cette époque en Russie pour obtenir l'approbation du Tsar, dont il eut une audience le 6 mars. Quelques jours après, M. de Giers à Saint-Pétersbourg, M. Casimir Périer à Paris, signaient le traité qui donnait à l'entente de 1891 sa pleine valeur¹. La convention militaire de 1892 était en même temps rendue diplomatiquement exécutoire².

Le 15 mars, à Berlin, les délégués français et allemands avaient signé le traité de délimitation du Congo et du Cameroun. Le 16, le Reichstag, après une longue discussion, avait voté le *traité de commerce avec la Russie*.

Quel est, maintenant, le sens précis ou, si l'on veut, le contenu du traité franco-russe de 1894 ?

Le réponse à cette question est encore plus malaisée que pour les deux accords dont ce traité est l'aboutissement. Le gouvernement russe avait demandé que le secret le plus absolu fût observé. La parole donnée par les signataires, du côté français, a été *scrupuleusement* observée. Leurs successeurs se sont estimés, à juste titre, eux aussi, tenus par cette consigne.

Dans ses grandes lignes cependant, le pacte de 1894 n'est pas tout à fait inaccessible à l'investigation historique.

Il consacre d'abord une alliance défensive formelle. Les déclarations officielles sont nombreuses et concordantes sur ce point. Toasts du Tsar et du Président de la Répu-

1. Voir Jules Hansen, *Op. cit.*, p. 164.

Cette date a été confirmée à l'auteur par les personnalités politiques les mieux qualifiées pour le faire. Mais l'auteur n'a pu connaître — comme cela lui a été possible pour l'accord de 1891 — la forme dans laquelle a été conclu le pacte d'alliance de 1894. Selon toute vraisemblance, et étant donné que ce pacte porte les signatures des deux ministres des Affaires étrangères, données l'une à Saint-Pétersbourg, l'autre à Paris, l'alliance a été conclue sous forme de lettres.

2. Jules Hansen, *L'Alliance franco-russe*, p. 118, et enquête personnelle de l'auteur.

blique française, discours parlementaires, du côté russe et du côté français, ne laissent place à aucun doute.

Mais précisément tout l'intérêt de la question est de savoir quelle définition du *casus foederis* a été adoptée. Autrement dit, dans quel cas l'une des nations contractantes devra-t-elle mettre ses forces politiques ou militaires à la disposition de l'autre.

L'accord du 22 août 1891 est la seule base sur laquelle il soit possible de fonder quelque induction. Mais cette base, au moins pour la partie qui en est connue, ne manque ni de solidité ni de largeur¹.

Quels sont en effet les deux caractères essentiels, les deux colonnes, de l'accord Ribot-Morenheim ? C'est d'une part la constatation d'un double but commun à atteindre : la paix et l'équilibre européen ; c'est de l'autre la reconnaissance d'une obligation réciproque : la France et la Russie s'engageant à *s'entendre* pour atteindre le but qu'elles ont assigné à leur action. Une collaboration intime sur le terrain diplomatique, chaque fois que la paix ou l'équilibre de l'Europe pourront être compromis, telle est la formule à la fois compréhensive et très précise qui lie les deux pays.

Mais aucune sanction n'avait été prévue. En d'autres termes, si la paix et l'équilibre de l'Europe, en dépit de l'entente franco-russe, venaient à être troublés au préjudice de l'un ou de l'autre des deux contractants, il n'y avait aucune obligation formelle pour celui des deux que ce trouble n'atteindrait pas, de mettre au service de l'autre sa force politique ou militaire. Si l'on supposait la France victime d'une agression allemande, l'atteinte injuste à la paix européenne une fois constatée, l'effort diplomatique commun pour conjurer le péril une fois fourni par les diplomaties françaises et russes, la Russie restait maîtresse

1. Voir plus haut, p. 318 et suiv.

d'apporter ou de refuser à la France l'appui de ses armes. L'hypothèse inverse était, naturellement, possible : que la Russie vînt à être attaquée par l'Allemagne, et la France pouvait, même au cas où le caractère injuste de cette attaque aurait été reconnu, assister à la lutte sans y prendre part.

Sans doute, on pouvait répondre que le lien créé en 1891, contenait, sinon une obligation formelle, au moins ce que les juristes appellent une obligation *naturelle*. La paix ou l'équilibre de l'Europe venaient-ils à être troublés au préjudice de l'un des contractants ? En droit, le contractant non attaqué gardait sa liberté d'action. Moralement, l'abstention était peu à près impossible. Lorsque deux puissances sont arrivées à ce point de reconnaître que certaines conditions internationales sont également et essentiellement nécessaires à leur existence respective, comment, ces conditions se trouvant modifiées par le fait d'un tiers, pourraient-elles ne pas associer leurs forces politiques ou matérielles pour les rétablir ?

Ce qu'il y avait de particulièrement admirable dans cet accord si savamment préparé par MM. de Freycinet et Ribot, c'est que précisément, sans spécifier explicitement une sanction, il la rendait inévitable. Les circonstances, en 1891, n'avaient pas permis d'aller plus loin. Mais n'était-ce pas déjà un résultat inespéré que d'avoir pu, dès lors et en cette mesure, lier la France, isolée depuis vingt ans, à cet Empire russe dont la politique tenace et « compliquée » de Bismarck s'épuisait à assurer l'amitié à l'Allemagne.

Le but essentiel du nouveau pacte de 1894, ce doit être donc, vraisemblablement, de stipuler en termes exprès, que l'entente prévue en 1891, au cas où, diplomatiquement, elle ne suffirait plus à assurer la paix et l'équilibre de l'Europe, se transformerait en une collaboration matérielle, c'est-à-dire militaire. En d'autres termes, le *casus foederis*

qui fait le fond du traité Giers-Casimir Périer, ne peut être, d'une manière générale, que le trouble apporté à cet état de paix et d'équilibre par une tierce puissance, et cette puissance ne peut être que l'Allemagne. Repousser toute agression allemande contre l'un ou l'autre des contractants, tel est le but de l'alliance.

Il est possible que certaines modalités de ce *casus fœderis* aient été explicitement stipulées au traité. Mais rien n'autorise ni à le croire, ni à le nier. En outre, on comprend aisément que les questions de rédaction, en pareilles matières, prennent une portée capitale. Ici, plus que jamais, les données connues de l'inconnue à dégager font défaut totalement et tout essai, même approximatif, de reconstitution d'un texte demeure impossible. L'idée générale à laquelle ce traité de 1894 a répondu, apparaît d'ailleurs avec assez de netteté, pour permettre d'apprécier, en même temps que la nature de l'instrument forgé en ces trois années écoulées depuis le 22 août 1891, la valeur politique de cet instrument.

L'alliance franco-russe ainsi établie peut donc se définir en résumé et approximativement :

Un contrat en vertu duquel la France et la Russie, reconnaissant leur intérêt commun au maintien de la paix et de l'équilibre européen, s'engagent d'abord à se concerter pour le maintien de cet état de paix et d'équilibre (accord de 1891), ensuite à unir leurs forces pour rétablir cet état de paix et d'équilibre, au cas où un tiers y porterait atteinte par une agression contre l'un des contractants (accord de 1894).

La convention militaire de 1892 détermine les conditions techniques de la collaboration matérielle prévue.

Tel est ce pacte célèbre, contre-partie et conséquence de la Triple-Alliance bismarckienne.

Il vaudra par l'usage qu'en feront ceux auxquels les

événements et les jeux de la politique intérieure en confieront dans l'avenir l'exécution. Une critique dédaigneuse, d'un côté, ou un enthousiasme irréfléchi et qui aurait peut-être demandé à être contenu, d'autre part, en amoindriront ou en exagéreront tour à tour la portée. Tel qu'il est, à l'heure où les dernières signatures sont échangées, il atteste le relèvement de la vaincue de 1870. La France ne sera plus isolée. Elle ne montera plus, seule sous les armes en face de la puissance germanique aggravée des forces austro-italiennes, la garde de la paix européenne et de sa propre dignité. *L'hégémonie que sa victoire semblait avoir assurée à l'Allemagne, ne sera plus désormais qu'un souvenir*, et l'Allemagne elle-même n'y prétendra plus qu'à de longs intervalles et comme par soubresauts. L'ère de Bismarck est cette fois définitivement close. L'équilibre rompu est rétabli.

CONCLUSION

Deux grands faits, dont l'un n'est que la conséquence ou, si l'on veut, la contre-partie de l'autre, dominent cette période de dix années dont nous venons de rappeler, en essayant de dégager leur enchaînement logique, les principaux événements.

Le premier, c'est à partir de la chute de Jules Ferry, le retour à la politique continentale. Le second, c'est la fin de cet isolement dans lequel se débattait la France depuis la paix de Francfort, par la conclusion de l'alliance avec la Russie. Les enseignements que l'on peut aujourd'hui, grâce au recul des années, tirer de l'un et de l'autre, sont également caractéristiques.

*
* *

La séance historique du 30 mars 1885 à la Chambre des députés marque un réveil du malaise biologique dont souffre la France depuis l'amputation qu'elle a subie en 1871.

Distraite de ce malaise pendant les quelques années où elle agrandit brusquement son ancien empire colonial, la France reprend ensuite conscience du rôle qu'elle a le droit de jouer en Europe. Elle entend que sa défaite ne soit considérée par personne comme une *capitis diminutio*. L'infortune l'a assagié : elle ne rêve pas de vengeance

sanglante. Mais le rang qu'elle avait autrefois, elle entend le conserver, et elle arme, non pour des représailles, mais pour assurer son indépendance morale et matérielle. « La paix dans la dignité », à laquelle ses hommes d'État se déclarent avec insistance attachés, ce n'est pas pour elle une vaine formule de politique électorale. La dignité, cela veut dire : le respect dû par tous les peuples aux droits que lui donnent un passé glorieux et sa vitalité demeurée intacte.

La reconstitution de sa force militaire accompagne donc nécessairement le réveil du sentiment national de la France. Mais ce n'est pas elle qui a « commencé » à armer. Elle entend seulement, à partir de 1885, que toutes les autres nations, y compris l'Allemagne, traitent avec elle d'égale à égale.

Ses hommes d'État n'ont pas créé cette situation. Ils l'ont interprétée, et leur rôle a été d'autant plus grand qu'ils l'ont mieux traduite, qu'il s'en sont plus fortement inspirés. C'est pourquoi il était naturel qu'un Freycinet succédât à un Jules Ferry, qu'un retour à la politique européenne suivît la première période d'expansion coloniale. Ferry ni Freycinet ne pouvaient agir autrement qu'ils l'ont fait. L'un et l'autre obéissaient à des nécessités qu'il ne dépendait pas d'eux de supprimer ou de modifier. L'œuvre de l'un n'exclut pas l'œuvre de l'autre ; elle la complète. Immédiatement après la guerre, et surtout après le Congrès de Berlin, il fallait assurer l'avenir de la France hors d'Europe, et la double acquisition de la Tunisie et du Tonkin s'expliquait. Mais l'expansion coloniale ne devait pas s'accomplir au préjudice de la situation de la France par rapport aux autres puissances continentales. L'arrêter au moment précis où elle pouvait devenir, par son développement, dangereuse pour l'existence même du pays, il n'y avait pas là seulement un devoir. Agir autrement était une impossibilité.

Ce retour à la politique européenne a d'ailleurs aussi

des causes d'ordre psychologique. Ce ne sont pas les moins importantes.

En 1885, la France a une révolte de l'âme et du cœur. Elle repousse même l'apparence d'une compromission avec le vainqueur qui l'a démembrée. Mais ce n'est pas seulement l'honneur qui lui commande de se reprendre jalousement, d'affirmer son indépendance. C'est aussi la force d'un instinct fait d'une infinité de sentiments, dont les sources innombrables se perdent dans la forêt du passé. Elle est une nation au sens le plus profond du mot. La mutilation de 1871 a été une atteinte à son intégrité morale et le plus libéré de ses enfants a conscience d'une diminution subie, mais non acceptée.

La puissance de ce sentiment national excluait tous les calculs de l'intérêt matériel. La France ne pouvait payer ses « acquisitions lointaines » d'un accord prolongé avec l'Allemagne. Le boulangisme a été l'expression, déformée par l'esprit de parti et l'ambition individuelle, de ce sentiment. La formule : *réserve courtoise dans les rapports avec l'Allemagne*, adoptée par les hommes d'Etat responsables des destinées du pays, l'a fait passer dans la réalité, en l'adaptant aux nécessités de la vie internationale.

*
* *

L'Allemagne, de son côté, en présence de la *réserve* française, a pris l'attitude que son passé et sa situation actuelles lui commandaient.

On peut déplorer ou discuter la fatalité qui a pesé sur la formation de la grande nation allemande. Mais c'est un fait que, pacifique dans sa masse, elle n'a assuré son unité que par la force des armes, et qu'il y a ainsi, dans son histoire et à la base de son organisation un élément artificiel qui affecte encore sa vie politique dans le présent et engage son avenir. Les essais de germanisation de l'Alsace-Lorraine en fournissent la vivante démonstration.

L'unité allemande, réalisée au détriment de la France, ne pouvait donc assurer sa permanence que contre la France, ou avec son consentement renouvelé. D'où, à partir de 1885 et surtout de 1886, ces « précautions » dont Bismarck avait fait menacer M. de Freycinet. Le chancelier avait vu juste lorsqu'il avait dit au mois de janvier 1887 que le « procès historique » qui se débattait entre les deux pays était une « question de frontière ». Mais peut-être se trompait-il — ou essayait-il de se tromper lui-même — lorsqu'il affirmait que la violence ayant tranché la querelle, suffirait aussi à assurer la paisible possession de « l'objet en litige ». On ne « nationalise » pas par la force. Or, la question d'Alsace-Lorraine est une question de nationalité, non de race.

Ainsi, comme ce n'est pas un « procès », mais un duel qui avait tranché la « question de frontière », l'Allemagne devait *s'assurer* contre toute renaissance de la force matérielle chez son adversaire de la veille. Le Septennat de 1887 et les lois militaires qui l'ont suivi, ont été la conséquence de cette nécessité, comme les mesures militaires et la loi du 15 juillet 1889 ont été en France le corollaire naturel d'un réveil du sentiment national et du retour à la politique européenne. La France avait beau affirmer sa volonté de ne pas confier encore une fois au sort des armes le soin de juger le « procès » ; dès lors qu'elle recouvrait, avec son indépendance diplomatique, sa force matérielle, l'Allemagne s'efforçait nécessairement de conserver à sa puissance militaire l'avance qu'elle estimait avoir prise en 1870. D'où le paradoxe de la *paix armée*.

La tension diplomatique, les polémiques de presse dont cette tension s'accompagne, s'aggravent encore, pendant cette période, de l'opposition naturelle née de la différence des deux mentalités française et allemande. Cette opposition a été quelquefois niée, le plus souvent négligée ou insoupçonnée. Est-elle niable pourtant?

La conception du rôle et des pouvoirs de l'État d'un côté et de l'autre de la frontière est essentiellement contradictoire : on n'a qu'à relire l'entretien du comte Herbert de Bismarck et de M. Raindre lors du règlement de l'incident de Raon-l'Étape pour s'en convaincre. Il n'y a pas un Français qui accepterait cette théorie développée par le secrétaire d'État allemand, en vertu de laquelle l'impunité fut assurée au soldat Kaufmann. L'inculpation de « haute trahison » relevée contre M. Schnæbelé ne choque pas moins les notions françaises sur la souveraineté de l'État. Le droit privé allemand contient lui-même un grand nombre de dispositions en opposition violente avec les principes dont s'inspire notre législation. La puissance publique, en Allemagne, étend son empire sur le domaine de la vie intime des citoyens jusqu'à des limites auxquelles, en France, elle n'oserait même pas songer. Des différences analogues se constatent dans le domaine de la littérature, de l'art, et même de la science. Leur somme crée entre les deux nations une sourde animosité qui éclate bruyamment chaque fois que les relations qui naissent nécessairement de leur voisinage amènent une controverse entre leurs gouvernements.

Il n'est donc pas tout à fait inexact de dire que l'Allemagne et la France « se gênent » réciproquement en Europe. A travers la complexité des événements qui se sont succédé de 1885 à 1894, on aperçoit d'abord, parmi les causes immédiates de leur rivalité et de la tension de leurs rapports, ce fait historique : 1870. Mais en y regardant de près, on distingue aussi cette autre chose : la différence de leur idéal national respectif, c'est-à-dire de la mentalité générale des deux peuples. Il y a, de chaque côté des Vosges, des civilisations si opposées que leur contiguïté crée, en une certaine mesure, un danger permanent de conflit.

*
* *

Les origines, la conclusion et les effets de l'alliance franco-russe, envisagés au point de vue des rapports franco-allemands, ne sont pas moins dignes de retenir l'attention.

Des événements complexes, des négociations laborieuses et touffues qui ont amené le rapprochement entre les deux grandes nations « latérales », un grand fait se dégage : de part et d'autre, on a pris insensiblement conscience de la nécessité d'un certain état d'équilibre en Europe. On peut soutenir que le dissentiment entre la Russie et l'Allemagne a eu pour cause principale le dissentiment personnel survenu entre Bismarck et Alexandre III ; qu'Alexandre III ne s'est tourné définitivement vers la France que lorsque, le chancelier de fer en disgrâce, Caprivi aurait laissé périmer le traité de Skierniewice ; que la nécessité de prendre des garanties contre l'Angleterre l'a poussée dans les bras de la seule puissance qui pouvait lui apporter son appui en Asie. Le résultat seul importe, parce qu'au moment où l'on contracte, ce ne sont pas les motifs pour lesquels on contracte qu'il s'agit de discuter, mais la nature des liens dans lesquels on s'engage pour l'avenir.

Or il n'est pas douteux que la France et la Russie, grâce à la clairvoyance et à la sagesse de leurs hommes d'État ont conclu exactement le pacte qu'elles voulaient et qu'elles pouvaient conclure.

Toutes deux souffraient de l'hypertrophie de la puissance allemande. Toutes deux aspiraient à cette paix stable qui était la condition première de leur vie de tous les jours et de leur légitime développement.

Elles se sont donc engagées à une entente diplomatique continue en vue du maintien de la paix et de l'équilibre en

Europe. Elles ont ensuite donné, par une convention militaire et par un pacte formel d'alliance, une sanction pratique à cette promesse d'entente. Elles ont jugé qu'une chaîne légère suffisait, pourvu qu'elle fût artistement et solidement forgée.

L'événement a donné raison à leur modération et à leur confiance mutuelle. La preuve en est dans l'attitude prise par l'Allemagne envers cette alliance. D'abord soupçonneuse et méfiante, elle a ensuite accepté le fait accompli comme un gage de paix dont elle pourrait à son tour bénéficier. S'il est vrai qu'il y ait quelque affectation dans le ton un peu dédaigneux avec lequel elle en parla parfois, cette affectation même est un hommage au résultat obtenu.

Au printemps de cette année 1894 dont la seconde moitié devait voir tant d'événements tragiques, la France pouvait donc avoir confiance dans l'œuvre de ses hommes d'État. Il n'y avait plus pour leurs successeurs qu'à *pratiquer* l'alliance dans l'esprit où elle avait été élaborée et conclue.

INDEX ALPHABÉTIQUE¹

- ADALBERT**, prince de Prusse, 151.
ADAM (M^{me} Juliette), 16, 248.
ALEXANDRE I^{er}, empereur de Russie, 223.
ALEXANDRE II, empereur de Russie, 163, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 234, 263, 347.
ALEXANDRE III, empereur de Russie, v, vi, vii, 128, 162, 164, 191, 234, 236, 247, 248, 249, 255, 256, 257, 258, 259 et *passim*.
ALEXANDRE DE BATTENBERG, ex-prince régnant de Bulgarie, 31, 32, 48, 134, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 256.
ALEXIS-ALEXANDROVITCH, grand-duc de Russie, 266.
ALLAIN-TARGÉ, ancien ministre, 13.
ANDRASSY (comte), premier ministre austro-hongrois, 229, 231, 236.
ANTOINE, député au Reichstag, 115, 176.
APPELL (M. et M^{me}), 174.
APPERT (général), 125, 248.
ARNIM (comte Harry d'), ambassadeur d'Allemagne, 114.
ARNOUX, ancien adjudant, 116.
ARREN (Jules), publiciste, 282, 283, 327.
ATCHINOF, cosaque, 270, 271.
AUBE (amiral), ministre de la Marine, 24, 40.
AUBERTIN, 125.
AUGIER (Charles), économiste, 344, 371.
AUGUSTA (Marie-Louise), impératrice d'Allemagne, 132, 133.
AUGUSTA-VICTORIA, impératrice d'Allemagne, 151.
AUGUSTE-GUILLAUME, prince de Prusse, 151.
AUMALE (duc d'), 28.
AUNAY (comte d'), ministre plénipotentiaire, 367.
AVELLANE (amiral), 365.
AVENEL (vicomte G. d'), historien, 112.
AVRIL (baron d'), diplomate français, III.
BAÏHAUT, ministre, 24.
BALLESTREM (comte de), député au Reichstag, 70.
BAPST (Edmond), diplomate et historien, 224.
BARBE, ministre, 110.
BARBEY, ministre, 109, 208, 278.
BATTENBERG (prince Henri de), 241.
BAUDELAIRE (Charles), 105.
BÉATRICE, princesse de Grande-Bretagne, 241.
BEAUCHAMP (capitaine de), attaché militaire, 367.
BEBEL, député au Reichstag, 207, 312, 341.
BEETHOVEN, musicien allemand, 104, 105.
BERLEPSCH, ministre prussien, 186, 191, 200, 201.
BERLIOZ, musicien français, 104, 105.
BERTHELOT (Marcellin), ministre, 40, 106, 112.

1. Brèves notices biographiques aux pages marquées d'un astérisque.

- BEUST** (comte de), chancelier autrichien, 225, 231.
BILLOT (A.), ambassadeur, 173.
BINÉ, 371.
BISMARCK (Otto de), chancelier de l'Empire allemand, v, vi, vii, 19, 20, 31, 38, 47, 48, 52, 53, 54, 55 et *passim*.
BISMARCK (comte Herbert de), secrétaire d'Etat, 36, 71, 81, 92, 93, 94, 95, 120, 121, 122, 123, 163, 165, 204, 301, 350, 383.
BISMARCK (Otto de), petit-fils du chancelier, 163.
BIZET, musicien français, 104.
BLOCH, 115.
BLUM (Hans), publiciste, 197, 200, 232.
BOETTICHER (de), secrétaire d'Etat, 115, 197.
BOISDEFRE (général Le Mouton de) sous-chef d'état-major général, 265, 347, 349.
BOMPARD, ambassadeur, 248.
BONNEMAIS (M^{me} de), 27.
BOUCHARD (Docteur), 214.
BOUGUEREAU, peintre, 284.
BOULANGER (général Georges), ministre de la Guerre, 24, 26*, 28, 40, 42, 47, 51, 68, 69, 70, 71, 72, 101, 103, 107, 108, 109, 111, 125, 167, 170, 181, 330.
BOURGEOIS (Léon), ministre, 208, 346, 357.
BOYER (Antide), député, 189.
BRIÈRE DE L'ISLE (général), 4, 6.
BRIGNON, employé d'industrie, 116, 117, 118, 120, 122.
BRISSON (Henri), président du Conseil et de la Chambre des députés, 13*, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 40, 75, 108, 110, 125, 171, 239, 240, 369.
BROGLIE (duc Albert de), ancien président du Conseil, 227.
BRONSART DE SCHELLENDORF (général), ministre de la Guerre de Prusse, 42, 69.
BURDEAU (Auguste), député, 190*, 201, 357, 368.
BUSCH (Maurice), historiographe, 196.
CALMETTE (Gaston), publiciste, 289.
CAMPBELL, représentant du gouvernement chinois, 5, 6.
CAMPENON (général), 13.
CAPRIVI (général comte de), chancelier allemand, 203, 204, 205, 207, 208, 212, 286, 312, 327, 340, 342, 352, 353, 354, 355, 361, 371, 373.
CARNOT (Lazare), 180.
CARNOT (Sadi), président de la République française, 13, 24, 39, 125, 126, 130, 167, 180, 279, 310, 317, 337, 345, 347, 359, 365.
CASIMIR-PÉRIER (Jean), président du Conseil, 190, 368*, 369, 372, 373, 374, 377.
CASSAGNAC (Paul de), député, 8, 189, 295.
CATHERINE II, impératrice de Russie, 222.
CAULAINCOURT (général), 222, 223.
CAVAIGNAC, ministre, 346.
CÉCILE, duchesse de Mecklembourg, princesse impériale d'Allemagne, 151.
CHALLEMEL-LACOUR, 235.
CHANBRUN (comte de), musicographe français, 105.
CHANZY (général), 248, 347.
CHARLES-FRÉDÉRIC (duc de Saxe-Weimar), 132.
CHARLOTTE (Victoria-Élisabeth-Augusta), princesse de Prusse, 132.
CHARMES (Francis), directeur des affaires politiques, 254.
CHARPENTIER (baron), secrétaire du Landesauchuss alsacien-lorrain, 137.
CHARTRES (duc de), 366.
CHAUDORDY (comte de), ambassadeur, 227.
CHICHKINE (de), sous-secrétaire d'Etat russe, 359.
CHRISTIAN IX, roi de Danemark, 366.
CLAMAGERAN, ministre, 13.
CLEMENCEAU (Georges), député, 8, 21, 22, 107.
CLÉMENT, 371.
COMBES (Emile), ministre et président du Conseil, 110.
CONSTANS (Antoine-Ernest), ministre, 168, 208.

- CONSTANTIN, prince royal de Grèce, 132, 165.
 CONSTANTIN-NICOLAIEVITCH, grand-duc de Russie, 347.
 COURCEL (baron de), ambassadeur, VIII, 31, 32, 33, 34, 35, 239.
 CRISPI, président du Conseil italien, 172, 173, 332, 372.
 CYON (Elie de), publiciste et agent financier, 257*, 358.
 CZARTORISKY (prince Adam), 225.
 DAUPHIN, ministre, 40.
 DAUTRESME, ministre, 110, 126, 263.
 DEBIDOUR, historien, 230.
 DELAFOSSE (Jules), député, 8.
 DELAHAYE, ouvrier mécanicien, 190.
 DELCASSÉ (Théophile), député et ministre, 5, 248, 349, 357.
 DELUNS-MONTAUD, ministre, 146.
 DEMÔLE, ministre, 24.
 DEPRETIS, président du Conseil italien 172.
 DEROUËDE (Paul), député, 94, 103, 125, 294, 295, 307.
 DESPAGNET (Frantz), historien, 173.
 DETAÏLE (Edouard), peintre, 284, 291, 293.
 DEVELLE (Jules), ministre des Affaires étrangères, 7, 25, 40, 208, 346, 357, 358, 263, 364, 368, 370.
 DIDON (le Père), dominicain, x.
 DIETRICH (de), député au Reichstag, 115.
 DIETZ (M. et M^{me}), 174.
 DOUMER, ministre, 13.
 DREYFUS (Alfred), capitaine, 13.
 DU BELLAY (Joachim), poète, 112.
 DUBOST (Antonin), député et ministre, 21, 368.
 DUCLERC, président du Conseil, 168.
 DUFAURE, ancien président du Conseil, 15, 210, 369.
 DUMAINE, conseiller d'ambassade, 191, 201.
 DUPUY (Charles), ministre et président du Conseil, 13, 357, 359, 362, 368, 369, 371.
 DZIALINSKA (comtesse), 225.
 EITEL-FRÉDÉRIC, prince de Prusse 151.
 ELISABETH, impératrice de Russie, 221.
 FAIDHERBE (général), 329.
 FALLIÈRES (Armand), ministre, 109, 126, 168, 208.
 FAYE, ministre, 126, 168.
 FERDINAND de Saxe-Cobourg, prince régnant de Bulgarie, 256, 268.
 FERGUSON (sir James), sous-secrétaire d'Etat anglais, 312.
 FERRON (général), 109.
 FERROUILLAT, ministre, 146.
 FERRY (Jules), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, III, 4*, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 21, 23, 31, 45, 73, 74, 110, 125, 168, 169, 171, 235, 236, 238, 239, 251, 369, 379, 380.
 FLEURIAL, agent de la police française, 99.
 FLOQUET (Charles), président du Conseil et de la Chambre des députés, 13, 15, 40, 146*, 168, 263, 265, 270, 295.
 FLOURENS (Emile), ministre des Affaires étrangères, VII, 40, 41, 47, 61, 80, 81, 82, 84, 85, 90, 91, 92, 93, 109, 119, 120, 122, 123, 124, 126, 250, 253.
 FONTANE (de), ministre de Napoléon I^{er}, 214.
 FRANÇOIS-JOSEPH, empereur d'Autriche, roi de Hongrie, 164, 165, 226, 229, 263, 332.
 FRÉDÉRIC III, empereur d'Allemagne, 132*, 133, 134, 135, 136, 149, 150, 151, 156, 160, 161, 163, 166, 182, 241, 263, 290, 296.
 FRÉDÉRIC (Impératrice), V. VICTORIA.
 FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade, 132.
 FRÉDÉRIC-CHARLES, prince de Hesse, 132.
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince impérial d'Allemagne, 151.
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse 223.
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, 132.
 FREDERICKSZ (général), attaché mili-

- taire russe, 248, 265, 266, 267, 269, 331.
- FREYCINET (Charles de), président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et de la Guerre, 4, 13, 14, 15* et *passim*.
- FREYTAG, historien, 134.
- FÜRSTENBERG (cardinal de), 195.
- G**
- GAILLARD, député, 8.
- GALIBERT (amiral), ministre de la Marine, 13.
- GAMBETTA (Léon), 15, 55, 61, 101, 110, 115, 169, 170, 233, 243, 339.
- GAUTSCH, commissaire de police allemand, 82, 86, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 255.
- GAVRIL-PACHA, gouverneur de Philippopoli, 241.
- GEFFKEN, professeur et historien allemand, 134, 160, 161.
- GEORGES I^{er}, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, 221.
- GERBER, commissaire de police français, 100.
- GÉRÔME, peintre, 284.
- GERVAIS (contre-amiral), 279, 316, 317, 326.
- GIERS (Nicolas de), ministre des Affaires étrangères de Russie, 71, 235, 250, 253, 256, 316, 317, 318, 319, 335, 336*, et *passim*.
- GIOLITTI, président du Conseil des ministres italien, 372.
- GLUCK, musicien allemand, 104.
- GOBLET (René), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, VII, 13, 24, 26, 40*, 41, 49, 50, 61, 62, 75, 80, 107, 108, 109, 110, 146, 147, 149, 172, 173, 252, 267, 273.
- GOLDENBERG, député au Reichstag, 115.
- GONTAUT-BIRON (vicomte de), diplomate français, III, 228.
- GORON, ancien chef de la Sûreté, 276.
- GORTSCHAKOF, chancelier de l'Empire russe, 225, 226, 229, 230, 232, 233, 235, 238, 314, 336.
- GRAD, député au Reichstag, 115.
- GRAND-CARTERET, historien, 105.
- GRANET (Félix), ministre, 25, 40.
- GREBERT (Martin), industriel, 98, 100, 116.
- GRÉGOIRE, conventionnel, II.
- GREKOF, délégué bulgare, 254.
- GRÉVY (Jules), président de la République française, 12, 24*, 85, 87, 91, 109, 125, 130, 233.
- GRILLENBERGER, député au Reichstag, 52*.
- GROSJEAN (Georges), historien, 222.
- GUERBER (abbé), député au Reichstag, 115.
- GUÉRIN (Eugène), ministre, 357.
- GUILLAUME I^{er}, empereur d'Allemagne, 34, 36, 100, 132*, 151, 152, 163, 183, 198, 226, 232, 239, 252, 256, 263, 332.
- GUILLAUME II, empereur d'Allemagne, 53, 132, 134, 150, 151*, et *passim*.
- GUIZOT, président du Conseil, 111.
- GUYOT (Yves), ministre, 168, 208.
- GYP (comtesse de Martel), 297.
- H**
- HABENECK, chef d'orchestre français, 104.
- HAHNCKE (général de), chef du cabinet militaire de Guillaume II, 198, 199.
- HANOTAUX (Gabriel), historien et ministre des Affaires étrangères, III, 228.
- HANSEN (Jules), 235, 255, 263, 267*, 271, 279, 316, 318, 332, 334, 335, 336, 338, 339, 347, 358, 359, 364, 368, 374.
- HART (sir Robert), inspecteur général des douanes chinoises, 6.
- HARTMANN, 277.
- HAUCHECORNE, fonctionnaire prussien, 192.
- HAUSSMANN, fonctionnaire colonial français, 372.
- HAUSSONVILLE (comte d'), historien, 221.
- HAYDN, musicien, 104.
- HELMHOLTZ, physicien allemand, 287.
- HENRI (Albert-Guillaume), prince de Prusse, 132, 155, 165, 286.
- HENRI II, roi de France, 57.
- HERBETTE (Jules), ambassadeur, 34*, 35 et *passim*.
- HERBINGER (colonel), 10.

- HÉRÉDIA (de), ministre, 110.
 HERRFURTH, ministre prussien, 160.
 HERVÉ (Edouard), directeur du *Soleil*, 233, 365.
 HERVÉ-MANGON, ministre, 13.
 HIPPEAU (Edmond), publiciste, III.
 HIRSCHAUER, agent français d'information, 99.
 HOECK (M^{lle} Johannès), 367.
 HOHENLOHE (prince Clovis de), ambassadeur, statthalter d'Alsace-Lorraine, chancelier de l'Empire allemand, 7, 114*, 115, 136, 143, 173, 184, 193, 236, 237, 278.
 HOYOS (comtesse), 163.
 HUBBARD, député, 345.
 HUENE (baron), député au Reichstag, 355.
 HUGO (Victor), 105.
 HUMBERT I^{er}, roi d'Italie, 332, 372.
 IHERING, romaniste, 214.
 JACOBINI, cardinal-secrétaire d'Etat, 69.
 JACQUOT, consul, 191.
 JAUNEZ, député au Reichstag, 115.
 JAURÈS (amiral), 168, 248.
 JOACHIM, prince de Prusse, 151.
 JOINVILLE (prince de), 367.
 JONNART, ministre, 368.
 JULIEN, député, 345.
 KABLÉ, député au Reichstag, 115.
 KALTSCHER, délégué bulgare, 254.
 KATCHINZEN, 277.
 KATKOF (Michel), publiciste, 234*, 246, 247, 250, 257, 259.
 KAUFFMANN (Richard), chasseur à pied allemand, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 383.
 KAUNITZ (prince Anton de), diplomate autrichien, 231.
 KLEIN (Tobias), représentant de commerce, 96, 98, 99, 100, 116.
 KOEHLIN-CLAUDON, industriel, 115, 125.
 KOPP (prince-évêque), 192, 193, 201.
 KRANTZ (amiral), 146.
 KROPOTKINE (Pierre), 277.
 LABOULAYE (de), ambassadeur, 71, 248, 249*, 278, 279, 310, 316, 317, 318, 346.
 LALANCE, député au Reichstag, 115.
 LAMOUREUX, chef d'orchestre français, 104, 105, 106, 107.
 LANG, député au Reichstag, 115.
 LAPORTE, inspecteur du travail, 191.
 LASSERRE (Maurice), député, 345.
 LA TOUR D'AUVERGNE, 180.
 LAUNAY (comte de), ambassadeur italien, 173.
 LAUR (Francis), député, 189, 293, 296, 299, 328.
 LEBÈGUE, industriel, 116, 117, 121.
 LEBON (André), chef du cabinet du président du Sénat, 191.
 LEFÈVRE (amiral), 368.
 LEGRAND (Pierre), ministre, 13, 146.
 LÉMONON, historien, 312, 313.
 LE NÔTRE, architecte et dessinateur de jardins, 195.
 LÉON XIII, pape, 69, 72, 193.
 LESSEPS (Ferdinand de), 73, 356.
 LEVOF, 277.
 LEWENTZOW (comte de), président du Reichstag, 70.
 LIARD, professeur, 214.
 LIEVEN (amiral prince de), 349.
 LINDER, inspecteur général des mines, 191.
 LITTAUER, voyageur de commerce, 140, 141, 143.
 LOCKROY (Edouard), ministre, 25, 40, 146.
 LOGEROT (général), 126.
 LOZILLON (général), 357.
 LOUBET (Emile), ministre et président du Conseil, 15, 110, 126, 210, 345, 346, 355, 356, 357.
 LOUIS (Georges), ambassadeur, 248.
 LOUIS XIII, roi de France, 132.
 LOUIS XIV, roi de France, 195.
 LOUIS XV, roi de France, 222, 237.
 LOUISE, reine de Prusse, 73.
 LOUISE (Marie-Elisabeth), princesse de Prusse, 132.
 LOUVOIS, ministre de Louis XIV, 195.
 LOZÉ, préfet de police, 276, 289.
 LUCANUS (de), chef du cabinet civil de Guillaume II, 197, 198, 199.
 LYDEN (de), conseiller d'ambassade, 81, 85, 90, 92.

- LYTTON (lord), ambassadeur d'Angleterre.
 LYTTON (lady), 290.
- MACKENZIE**, médecin anglais, 166.
- MAC-MAHON** (maréchal de), président de la République, 7, 228, 372.
- MAHY** (de), ministre, 126.
- MANTEUFFEL**, stathalter d'Alsace-Lorraine, 11, 20, 114.
- MARCEAU**, 180.
- MARÉCHAL**, historien, 47, 115, 342, 345.
- MARET** (Henry), publiciste, 107.
- MARGUERITE** (Béatrix-Féodora), princesse de Prusse, 132, 289.
- MARIA-FÉODOROVNA**, impératrice de Russie, 347.
- MARIE-LOUISE**, impératrice des Français, 223.
- MARIE-WALDEMAR** (princesse d'Orléans), 366, 367.
- MARSCHALL DE BIEBERSTEIN** (baron), secrétaire d'Etat allemand, 204, 237, 286, 300, 301*, 302, 303, 305, 340.
- MARTY**, ministre, 368.
- MARVAUD** (Angel), historien, 344, 371.
- MASSENET**, musicien français, 104.
- MAYBACH** (de), ministre prussien, 186, 187.
- MAZEAU**, ministre, 110.
- MEISSONNIER**, peintre, 286.
- MENDELSONN**, musicien allemand, 104.
- MENDÈS** (Catulle), écrivain, 105.
- MÉNÉLIK**, négus d'Abyssinie, 270.
- MÉNORVAL** (de), 295.
- MERCIER** (général), 368.
- MERMEIX**, ancien député, publiciste, 27.
- MEYER** (Arthur), directeur du *Gaulois*, 343.
- MEYERBEER**, musicien allemand, 104.
- MICHEL-ALEXANDROVITCH**, grand-duc de Russie, 367.
- MILAN**, roi de Serbie, 245.
- MILLAUD**, ministre, 40.
- MINGRÉLIE** (prince de), 254.
- MIQUEL**, ministre prussien, 236.
- MIRIBEL** (général de), 265, 339*, 342, 347.
- MOLTKE** (feld-maréchal de), 33, 46, 56, 59, 70, 74, 161, 300.
- MOMMSEN**, historien, 214.
- MONTBELLO** (comte Lannes de), ambassadeur, 248, 346.
- MONTEIL** (capitaine), 372.
- MORENHEIM** (baron Arthur de), ambassadeur de Russie, 7, 242, 243, 244, 246*, 267, 271, 276, 278, 310, 311, 316, 317, 318, 319, 325, 326, 336, 339, 347, 354, 358, 359, 362, 373, 375.
- MOZART**, musicien allemand, 104.
- MUEHLEISEN**, député au Reichstag, 115.
- MÜNSTER** (comte de), ambassadeur d'Allemagne, 38*, 81, 122, 123, 124, 173, 180, 187, 188, 189, 289, 291, 304, 371.
- MÜNSTER** (Marie de), 289.
- NAPOLEON I^{er}**, II, 76, 222, 223, 224, 327.
- NAPOLEON III**, 59, 67, 68, 224.
- NÉGRIER** (général de), 4, 5, 6, 10.
- NICOLAS I^{er}**, empereur de Russie, 224.
- NICOLAS II**, empereur de Russie, 347.
- NICOLAS-NICOLAIÉVITCH**, grand-duc de Russie, 233, 273.
- OBROUTCHEF** (général), chef d'état-major général russe, 343, 347, 349.
- OLLIER** (Docteur), 214.
- OLRY** (amiral), 270.
- ORLÉANS** (princesse Française d'), 367.
- OSCAR**, prince de Prusse, 151.
- OUROUSSOF** (prince), ambassadeur, 246.
- PASDELOUP**, chef d'orchestre, 104.
- PASTEUR** (Louis), chimiste, 112.
- PATENOTRE**, ministre plénipotentiaire, 9.
- PAUL I^{er}**, empereur de Russie, 222, 224.
- PÉAN** (docteur), 214.
- PELLETAN** (Camille), député, 22.
- PERPONCHER** (comtesse), 289.
- PERRIN**, 180.
- PEYRAMONT** (Louis), publiciste, 233.
- PEYTRAL**, ministre, 146, 357, 362, 368, 369.

- PICHON (Stephen), député, 345, 349.
 PIERI, député au Landesauschuss, 175.
 PIERRE I^{er}, LE GRAND, empereur de Russie, 221.
 PLUMKETT, imprésario.
 POINCARÉ (Raymond), ministre, 357.
 POTOCKA (Claudine), 225.
 POURQUERY DE BOISSERIN, député, 345.
 POUYER-QUERTIER, 494.
 PUTTKAMER (de), secrétaire d'État allemand, 135, 160.
- R**
 RADZIWILL (prince), 286.
 RADZIWILL (comtesse), 225.
 RAFFALOVITCH (Arthur), publiciste et agent financier, 257.
 RAINDE, conseiller d'ambassade, 119, 120, 122, 123, 383.
 RAVACHOL, anarchiste, 356.
 RAYNAL, ministre, 368.
 REGNAULT (Henri), peintre, 293, 295.
 REINACH (Joseph), historien et député, II.
 REINSTEIN, 277.
 REVER, musicien français, 104.
 RIBOT (Alexandre), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, VII, 8, 14, 15, 110, 190, 208, 209, 210* et *passim*.
 RICARD, ministre, 345.
 RICHARD (Pierre), député, 295.
 RICHELIEU (cardinal de), 132.
 RICHTER, député au Reichstag, 52*.
 RIEUNIER (amiral), 357.
 ROCHE (Jules), ministre, 208, 346, 357.
 ROCHEBOUËT, ancien président du Conseil, 339.
 ROCHEFORT (Henri), publiciste, 107.
 RODD (RENNELL), publiciste, 134.
 ROHL, publiciste, 100.
 ROMANZOFF, ministre russe, 222.
 ROSSINI, musicien italien, 104.
 ROTH, diplomate suisse, 193.
 ROUTIER (Gaston), publiciste, 284, 289, 291, 293, 294, 299.
 ROUVIER (Maurice), président du Conseil et ministre, 108, 109, 110*, 113, 125, 126, 168, 208, 345, 357.
- S**
 SADOUL, procureur général, 80, 82, 84, 90, 91, 92, 93.
 SAGAN (duc de), 286.
 SAINT-SIMON (duc de), auteur des *Mémoires*, 195, 221.
 SALISBURY (lord), premier ministre anglais, 230, 274, 312.
 SARRIEN, ministre, 13, 24, 39, 40, 80, 126.
 SAUSSIER (général), 125.
 SAVOIE (duc de), 195.
 SAXE (maréchal de), 176.
 SAXE-MEININGEN (prince de), 132.
 SCHAUMBURG-LIPPE (prince de), 132.
 SCHIFFMACHER, 115.
 SCHMERB, préfet de Nancy, 80, 85, 86.
 SCHNÄBELÉ, commissaire spécial de police, V, VI, VII, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 116, 119, 124, 148, 254, 255, 257, 288, 300, 367, 383.
 SCHOEN (baron de), conseiller d'ambassade, 180, 289.
 SCHOLZ, 236.
 SCHOPENHAUER (Arthur), philosophe allemand, 190.
 SCHOUVALOF (comte), diplomate russe, 230.
 SECKENDORFF (comte de), 289.
 SEWART, officier danois, 100.
 SÈZE (vicomte de) 246.
 SIEFFERMANN, député au Reichstag, 115.
 SIMON (Jules), sénateur historien, 151, 152, 190*, 192, 201, 202.
 SIMONIS (abbé), député au Reichstag, 115.
 SKOBELEF (général), 234*.
 SOPHIE-DOROTHÉE (Ulrique - Alice), princesse de Prusse, 132, 165.
 SPULLER (Eugène), ministre, 109, 168, 169*, 170, 171, 187, 188, 189, 190, 208, 270, 272, 273, 368.
 STAUFFENBERG, député au Reichstag, 70.
 STEIN (Ignace), 115.
 STEPANOF, 277.
 STOFFEL (colonel), 177*.
 STOÏLOF, délégué bulgare, 234.
 STÜVE, ministre hanovrien, 53.

- TALLEYRAND-PÉRIGORD (prince de Bénévent, duc de), 223.
- TAUTSCHEF, publiciste, 271.
- TERRIER, ministre, 357.
- THÉVENET, ministre, 168.
- THIERS (Adolphe), chef du Pouvoir Exécutif, 21, 59, 190, 225, 370.
- TIRARD, président du Conseil, 15, 110, 126, 146, 168*, 169, 170, 208, 209, 263, 273, 357.
- TISZA, ministre hongrois, 149.
- TOLAIN, député, 190.
- TOUCHARD (amiral), ambassadeur, 248.
- TRAP, employé, 115.
- TROUILLOT, député, 345.
- VAILLANT, anarchiste, 369.
- VAILLANT, député, 276.
- VALENTIN, garde-chasse, 116.
- VALFREY, rédacteur au *Figaro*, 94.
- VALLÉ, député, 358.
- VANDAL (Albert), historien, 223.
- VANNOVSKI (général), ministre russe de la Guerre, 334, 343*.
- VEBDY DU Vernois (général de), ministre de la Guerre prussien, 207.
- VICTORIA, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, 132, 134, 165, 184, 241, 326.
- VICTORIA (Adélaïde-Marie-Louise), impératrice d'Allemagne, (impératrice Frédéric), 132, 134, 161, 281, 282, 284, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 307, 309, 310, 327.
- VICTORIA (Frédérique-Amélie-Wilhelmine), princesse de Prusse, 132, 134.
- VICTORIA-LOUISE, princesse de Prusse, 151.
- VLETTE, ministre, 126, 146, 346, 357.
- VIGER, ministre, 357, 368.
- VINCENT (colonel), chef du bureau des renseignements, 99, 100.
- WADDINGTON, président du conseil, 4, 15, 168.
- WAGNER (Richard), musicien allemand, 103, 104, 105, 106.
- WALDEMAR (princesse Marie). V. MARIE WALDEMAR.
- WALDEMAR, prince de Danemark, 366.
- WALDEMAR (Joachim-Frédéric-Ernest), prince de Prusse, 132.
- WALDERSÉE (général de), chef d'état-major général allemand, 300.
- WALLOT, architecte allemand, 52.
- WANGEN (de), officier français, 116, 117, 122.
- WATTEAU (Antoine), peintre, 283.
- WEBER, musicien allemand, 104.
- WEDEL (général de), 286.
- WELSCHINGER (Henri), historien français, 55.
- WENDEL (de), député au Reichstag, 115.
- WERNER (Arthur von), peintre, 284, 285, 286.
- WINDTHORST, député au Reichstag, 52, 53*, 54, 55, 56, 69, 193, 197, 198, 206, 207, 208, 355.
- WINTERER (abbé), député au Reichstag, 115.
- WIRCHOW (docteur), 214, 281.
- WISSMANN (major), 183.
- WLADIMIR-ALEXANDROVITCH, grand-duc de Russie, 266.
- WOLF (Albert), publiciste, 105.
- WUNDT, psychologue, 214.
- WYSCHNEGRADSKI, ministre russe des finances, 256.
- ZOLA (Emile), romancier, 113.
- ZORN DE BÜLACH, 115.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE

L'ISOLEMENT

(1885-1891)

CHAPITRE PREMIER

LES SUITES DE LANG-SON. — DE LA POLITIQUE CONTINENTALE AU SEPTENNAT ALLEMAND

I. LA SÉANCE DU 30 MARS 1885 AU PALAIS-BOURBON. — Ténacité de J. Ferry, p. 4. — La retraite de Lang-son, p. 6. — A la Chambre des députés, p. 7. — Discours de MM. Clemenceau et Ribot, p. 8. — La démission, p. 9. — La paix avec la Chine, p. 9. — Désaffection à l'égard de la politique coloniale, p. 10.

II. LA SUCCESSION DE FERRY. — Le cabinet du 6 avril 1885, p. 12. — Henri Brisson, p. 14. — C. de Freycinet, p. 15. — Situation générale de la politique internationale, p. 19. — Déclarations ministérielles, p. 21. — Les élections législatives de 1885 en France, p. 23. — Le cabinet Freycinet du 7 janvier 1886, p. 24. — Déclaration ministérielle : « la paix dans la dignité », p. 25. — Le général Boulanger et le projet de loi militaire, p. 26. — Attitude équivoque du ministre de la guerre, p. 28.

III. NAISSANCE DU BOULANGISME. — Un général politicien, p. 29. — Conceptions de M. de Freycinet sur l'attitude à observer à l'égard de l'Allemagne, p. 30. — M. de Courcel demande à ce qu'on mette fin à sa mission, p. 32. — M. Jules Herbette est nommé ambassadeur à Berlin, p. 34. — M. Herbette remet ses lettres de créance : discours de l'ambassadeur et réponse de Guillaume I^{er}, p. 36. — Le comte de Münster, p. 38.

IV. L'ÈRE DES ARMEMENTS. — Chute du cabinet Freycinet, p. 39. — Le ministre Goblet du 10 décembre 1886, p. 40. — M. Flourens au quai d'Orsay, p. 41. — Rien n'est changé que les personnes : la déclaration ministérielle, p. 41. — Le projet de loi militaire en Allemagne, p. 42. — Résistance de l'opinion allemande, p. 45. — Premières escarmouches au Reichstag, p. 46. — Polémiques et bruits de guerre, p. 47. — Déclarations pacifiques mais réservées de Goblet, p. 49.

V. UN GRAND DÉBAT AU REICHSTAG. — Un amendement : *jeden Mann, jeden Groschen*, p. 50. — Les coups de boutoir de Windthorst, p. 53.

— Un discours de Bismarck sur les rapports franco-allemands, p. 56. — « Un procès historique », p. 57. — « Ne touchez pas au Rhin », p. 58. — L'idée de la « guerre préventive », p. 58. — L'Allemagne rassasiée : Metz et Belfort, p. 59. — La question des 100.000 hommes, p. 59. — L'idée de revanche en France d'après Bismarck, p. 60. — Bismarck et le gouvernement français, p. 60. — « Le procès historique n'est point fini », p. 63. — L'esprit militaire des Français, d'après Bismarck, p. 63. — Le chancelier évoque le *péril boulangiste*, p. 67.

VI. LE VOTE DU SEPTENNAT. — Derniers efforts de Bismarck pour faire voter le projet, p. 69. — Dissolution du Reichstag, p. 70. — Une campagne électorale en Allemagne, p. 70. — Convocation de 72.000 réservistes allemands, p. 71. — La Chambre française vote 80 millions pour l'armement, p. 72. — Le nouveau Reichstag vote le Septennat, p. 72. — Retour au calme ; M. F. de Lesseps à Berlin, p. 73. — Récapitulations et réflexions p. 73.

CHAPITRE II

ANNÉE D'ALARME. — UNE SÉRIE D'INCIDENTS LE RÈGNE DE FRÉDÉRIC III

I. L'AFFAIRE SCHNÆBELÉ. — La nouvelle de l'arrestation de M. Schnæbelé, p. 78. — Les récits de l'incident, p. 79. — Premières négociations diplomatiques, p. 81. — L'enquête du Procureur général de Nancy, p. 82. — Explication du chargé d'affaires allemand à Paris, p. 83. — Le dossier est expédié à M. Herbette, p. 85. — Le guet-apens de Gautsch, p. 86. — La note Grévy, p. 87. — Prudence de la presse officieuse allemande, p. 88. — Une déclaration provocante de Bismarck, p. 89. — Conversation de MM. Flourens et de Lyden, p. 90. — Les photographies des lettres de Gautsch, p. 92. — Entretiens Herbette-Herbert de Bismarck, p. 92. — Note Bismarck à M. Herbette, p. 96. — *Schnæbelé est relâché*, p. 99.

II. INCIDENTS ET POLÉMIQUES. — La morale de l'affaire Schnæbelé, p. 100. — *Lohengrin* à l'Eden-Théâtre, p. 103. — Le cas Wagner, p. 104. — L'émeute des petits pâtisseries, p. 106. — Démission du cabinet Goblet et formation du cabinet Rouvier (31 mai 1887), p. 108. — Développement économique de la France : la bourgeoisie pacifique, p. 111.

III. LA « QUESTION DE FRONTIÈRE ». — La situation en Alsace-Lorraine, p. 114. — La germanisation, p. 115. — Le drame de Raon-l'Étape (24 septembre 1887), p. 116. — Enquête franco-allemande, p. 117. — Attitude calme de l'opinion, p. 118. — Démarches de M. Raindre à Berlin, p. 120. — Situation privilégiée du militaire en Allemagne, p. 121. — Le règlement de l'incident, p. 123.

IV. AGITATIONS ET BRUITS D'ARMES. — Le mouvement boulangiste, p. 124. — L'élection de Sadi-Carnot et le cabinet Tirard, p. 125. — Le projet de loi militaire à la Chambre française, p. 127. — Le projet de réorganisation de la Landwehr et du Landsturm en Allemagne, p. 128. — Discours de Bismarck au Reichstag (6 février 1888), p. 130. — Les relations russo-allemandes d'après le chancelier, p. 131. — Vote du projet allemand p. 132.

V. FRÉDÉRIC III. — La mort de Guillaume I^{er}, p. 132. — Frédéric III et Bismarck, p. 133. — Frédéric III et la France, p. 133. — Maladie et mort du nouvel empereur, p. 135. — L'Alsace-Lorraine sous le nouveau règne, p. 136. — L'incident Littauer, p. 140. — Le régime des passeports, p. 141. — Texte de l'arrêté, p. 141. — Explication de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, p. 145.

VI. LE BOULANGISME. — Chute du cabinet Tirard et constitution du cabinet Floquet (3 avril 1888), p. 146. — M. de Freycinet ministre de la guerre, p. 147. — Le boycottage de l'Exposition de 1889, p. 149.

CHAPITRE III

GUILLAUME II. — CHUTE DE BISMARCK
UNE ÈRE D'APAISEMENT

I. UN JEUNE EMPEREUR. — Caractère et tendances de Guillaume II, p. 151. — Ses dispositions à l'égard de la France, p. 154. — Proclamations à l'armée et à la marine, p. 155. — Manifeste au peuple allemand, p. 156. — Premier discours du Trône pacifique, p. 156. — L'impression en France, p. 158.

II. VOYAGES EN EUROPE. — Politique intérieure : entente de Guillaume II et de Bismarck, p. 160. — Nouveau discours du Trône pacifique (41 novembre 1888), p. 162. — Départ pour Saint-Petersbourg, p. 162. — Retour par Stockholm et Copenhague et périple autour de l'Allemagne, p. 164. — Pèlerinage en Orient, p. 165. — Guillaume II et la reine d'Angleterre, p. 165.

III. FRANCE ET ALLEMAGNE. — La réserve persiste, p. 166. — La loi française sur la déclaration de séjour des étrangers en France (2 octobre 1888), p. 167. — Boulanger et l'opinion allemande, p. 167. — Nouveau cabinet Tirard (22 février 1889), p. 168. — Spuller au quai d'Orsay, p. 169. — Vote de la loi militaire française (15 juillet 1889), p. 170. — L'incident de Massaouah et l'intervention de l'Allemagne, p. 172. — La situation en Alsace-Lorraine, p. 173. — Nouveaux projets militaires annoncés en Allemagne, p. 177.

IV. L'EMPEREUR ET LE CHANCELIER DE FER. — Premiers symptômes de dissentiments entre Bismarck et Guillaume II, p. 178. — L'empereur dîne chez M. Herbette, p. 180. — La discorde entre chancelier et souverain, p. 182.

V. LA CHUTE DE BISMARCK. — La Conférence du Travail, p. 185. — La France y prendra part, p. 188. — Instructions de Spuller à M. Herbette, p. 188. — Débat au Palais-Bourbon (6 mars, 1890), p. 189. — Ouverture de la Conférence (15 mars), p. 191. — Attitude de Bismarck, p. 192. — Bismarck à l'ambassade de France, p. 195. — Menaces de Guillaume II, p. 196. — La démission, p. 197. — L'empereur et les délégués français, p. 200.

VI. UNE FAUSSE IDYLLE. — Les rapports franco-allemands restent les mêmes, p. 203. — Caprivi et Marschall de Bieberstein, p. 203. — Le nouveau projet de loi militaire au Reichstag, p. 205. — Bebel et l'Alsace-Lorraine, p. 207. — Chute du cabinet Tirard : M. de Freycinet forme son quatrième ministère (17 mars 1898), p. 208. — M. Ribot au quai d'Orsay, p. 209. — L'accord franco-anglais du 5 août 1890, p. 211. — Détente progressive des rapports franco-allemands, p. 212. — Le Congrès médical de Berlin (août 1890), p. 214. — « Oubliions cela », p. 215.

DEUXIÈME PARTIE

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

(1891-1894).

CHAPITRE PREMIER

VERS L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN. — LES ORIGINES
D'UNE AMITIÉ ENTRE NATIONS

I. LE PASSÉ LOINTAIN. — Pierre le Grand à la Cour de France, p. 221. — Elisabeth et Louis XV, p. 222. — Tentatives de rapprochement sous

Directoire, p. 222. — Avances de Napoléon à Alexandre I^{er}, p. 222. — L'alliance russo-prussienne, p. 223. — La question d'Orient et la Russie, p. 224. — Le traité de Paris, p. 224. — L'insurrection polonaise de 1863, p. 224. — Attitude de la Russie en 1870-1871, p. 224. — L'alliance des trois empereurs de 1872, p. 226. — Premières sympathies de Gortschakof pour la France, p. 227. — L'alerte de 1875 : attitude d'Alexandre II, p. 227.

II. DÉCEPTIONS RUSSES. — La crise orientale de 1875, p. 229. — Le Congrès de Berlin, p. 230. — L'alliance austro-allemande du 7 octobre 1879, p. 231. — Pourquoi ne fut pas réalisée l'idée d'une entente franco-russe, p. 231. — Mort d'Alexandre II et renaissance des idées panslavistes, p. 234. — Gortschakof est remplacé par M. de Giers, p. 235. — Formation de la Triple-Alliance, p. 235. — Le système d'assurances de Bismarck, p. 236. — Le traité russo-allemand du 21 mars 1884 et l'entrevue de Skierniewice, p. 236. — Apogée de la puissance de Bismarck, p. 237.

III. LES PRODOMES DE L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE. — Les conséquences de la chute de Ferry : nécessité pour la France d'un appui en Europe, p. 239. — Insurrection de la Roumélie orientale, p. 241. — Attitude de la Russie, p. 242. — M. de Freycinet *clarifie* la proposition russe de Conférence, p. 243. — Abdication d'Alexandre de Battenberg, p. 243. — Gratitude du gouvernement russe envers M. de Freycinet, p. 246. — Manifestations publiques de la sympathie franco-russe, p. 247. — Un *leader* de Katkof, p. 247. — Le rappel du général Appert, p. 248. — En France et en Russie, on parle d'amitié, mais non d'alliance, p. 250. — Soupçons et mécontentement de Bismarck, p. 251. — La formule française : « Modérer l'Allemagne par la Russie », p. 252. — Un article du *Nord* (19 février 1887), p. 253. — M. Flourens continue la politique de M. de Freycinet : une délégation bulgare à Paris, p. 254.

IV. LE DISSENTIMENT RUSSO-ALLEMAND. — La propriété foncière interdite aux étrangers en Pologne russe, p. 255. — Election de Ferdinand de Saxe-Cobourg au trône de Bulgarie : prudence de Bismarck, p. 256. — Le Tsar à Berlin (18 novembre 1887), p. 257. — Alexandre III et la politique « compliquée » de Bismarck, p. 258. — Publication du traité austro-allemand et discours de Bismarck du 5 février 1888, p. 260. — *Ce que craint le chancelier de fer* : en cas de guerre russo-allemande, une attaque de la France, p. 261. — Une recommandation de Guillaume I^{er} moribond à son fils, p. 263. — L'emprunt russe du 10 décembre 1888, p. 264. — Une visite du baron Freedericksz à M. de Freycinet, p. 265. — Commandes de fusils par la Russie à la manufacture de Châtellerault, p. 266. — Un mot de M. de Morenheim, p. 267.

V. UNE NÉGOCIATION LABORIEUSE. — Les étapes du rapprochement franco-russe, p. 267. — L'idée de l'équilibre européen, p. 269. — L'incident de Sagallo, p. 270. — La Russie et l'Exposition de 1889, p. 271. — Ralentissement des pourparlers franco-russes, p. 271. — Nouvel emprunt russe à Paris, p. 273. — M. Ribot et l'idée de l'entente franco-russe, p. 274. — L'accord franco-anglais du 5 août 1890 et la Russie, p. 275. — Arrestations et condamnations de terroristes russes à Paris, p. 276. — Péremption vraisemblable de l'accord de Skierniewice, p. 277. — Visite décidée d'une escadre française à Cronstadt, p. 278. — Caractère favorable du terrain diplomatique pour une activité nouvelle des pourparlers franco-russes au début de 1891, p. 279.

CHAPITRE II

L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS PREMIER ACCORD DIPLOMATIQUE FRANCO-RUSSE.

I. LE TERRAIN « NEUTRE DE L'ART ». — Guillaume II et les artistes, p. 282. — Projet d'exposition à Berlin, p. 284. — Edouard Detaille et A. von Werner,

p. 284. — Appel à l'ambassadeur de France, p. 284. — Intervention de Guillaume II et du gouvernement impérial, p. 285. — L'empereur dîne à l'ambassade de France, p. 286. — Condoléances impériales à l'occasion de la mort de Meissonnier, p. 286. — L'impératrice Frédéric décide d'aller à Paris, p. 287. — Appréhensions de M. Herbette, p. 290. — Arrivée de l'impératrice à Paris, p. 289. — Imprudences de la presse allemande, p. 290. — Premières attaques des journaux boulangistes, p. 291. — Un article de la *Gazette de Francfort*, p. 292. — Bismarck reste sceptique et goguenard, p. 292.

II. L'ALERTE. — Le meeting du 21 février à la salle Wagram, p. 293. — Detaille et Déroulède, p. 294. — Les visites de l'impératrice à Saint-Cloud et à Versailles, p. 294. — La couronne du monument Henri Regnault, p. 295. — Le meeting de la salle Helliot : violences de langage, p. 295. — Nouveaux désistements d'artistes français, p. 297. — Télégrammes diplomatiques alarmants, p. 298. — Un article injurieux de la *Gazette de Cologne*, p. 298. — Irritation de Guillaume II ; dispositions en vue d'une mobilisation éventuelle, p. 299. — L'ambassadeur de France à la Wilhelmstrasse, p. 300. — Attitude insolente du baron de Marschall, p. 301. — L'impératrice Frédéric quitte Paris, p. 300. — Une note Havas, p. 304. — Une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, p. 304.

III. CONTRE-COUPS ET RÉPERCUSSIONS. — Rétablissement des passeports en Alsace-Lorraine, p. 305. — Une note de la *Correspondance politique* de Vienne, p. 307. — Circulaire de M. Ribot aux ambassadeurs de la République, p. 309. — Ouvertures d'Alexandre III à la France, p. 310. — La date de la visite à Cronstadt des marins français est arrêtée, p. 310. — Les pourparlers franco-russes à Paris, p. 311. — Le renouvellement de la Triple-Alliance, p. 311. — Le flirt anglo-triplicien, p. 312. — Les accords anglo-italiens relatifs à la Méditerranée, p. 312. — Limites posées par Alexandre III à l'entente franco-russe, p. 313. — Le point de vue français : nécessité de laisser la porte ouverte à une réconciliation avec l'Angleterre, p. 314.

IV. L'ACCORD DU 22 AOÛT 1891. — Dernière phase des pourparlers, p. 315. — L'escadre de l'amiral Gervais à Cronstadt, p. 316. — M. de Morenheim appelé en Russie, p. 317. — M. de Morenheim reçu par le Tsar, p. 318. — Son retour à Paris : les lettres du 22 août 1891, p. 318. — Ce que l'accord ne contient pas, p. 319. — Ce qu'il contient, p. 320. — Les prolongements qu'il appelle, p. 322.

CHAPITRE III

DE L'ENTENTE A L'ALLIANCE. — ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE PÉRIL ALLEMAND

I. UNE DÉTENTE EUROPÉENNE. — La flotte de l'amiral Gervais à Copenhague et à Portsmouth, p. 326. — Guillaume II parle du « parvenu corse », p. 327. — Suppression des passeports en Alsace-Lorraine, p. 328. — Allusion, par M. de Freycinet, à « la situation nouvelle », p. 329. — Discours de M. Ribot à Bapaume (29 septembre 1891), p. 329. — Suicide du général Boulanger (30 septembre 1891), p. 330.

II. LA CONVENTION MILITAIRE FRANCO-RUSSE. — Nécessité de compléter l'accord du 22 août 1891, p. 331. — Supériorité militaire de la Triple-Alliance, p. 331. — Lacunes de la Double-Entente, p. 333. — Une commission militaire austro-allemande, p. 334. — Attitude de M. de Giers, p. 335. — M. de Giers à Paris (19-22 novembre 1891), p. 336. — Revirement favorable du ministre russe, p. 337. — Rédaction de la convention militaire par M. de Freycinet, p. 339. — M. de Giers à Berlin, p. 339. — Déclarations de M. de Caprivi au Reichstag sur le rapprochement franco-russe (27 novembre

1891), p. 340. — Loi allemande sur l'état de siège, p. 342. — La germanisation en Alsace-Lorraine, p. 343. — Sympathique concours des généraux Vannovski et Obrouthef en faveur de la convention militaire, p. 343. — Le tarif des douanes françaises du 14 janvier 1892, p. 343. — L'article 11 du traité de Francfort, p. 344. — Chute du cabinet de Freycinet (18 février 1892), p. 345. — Le cabinet Loubet, p. 345. — Influence de M. de Montebello à Saint-Petersbourg, p. 346. — Mission du général de Boisdeffre, p. 347. — Signature de la convention militaire, p. 347. — Contenu et nature de cette convention, p. 348.

III. UNE PÉRIODE DIFFICILE. — Crise économique en Allemagne, p. 350. — La dépêche d'Ems, p. 351. — Nouveau projet militaire allemand, p. 351. — Discours du chancelier de Caprivi au Reichstag (23 novembre 1892), p. 352. — « Pas de guerre préventive », p. 353. — L'Allemagne et le rapprochement franco-russe, p. 354. — Dissolution du Reichstag (6 mai 1893), p. 355. — Les attentats anarchistes en France, p. 355. — Le Panama, p. 356. — Chute des cabinets Loubet et Ribot, p. 356. — Attaques contre M. de Morenheim, p. 357. — Déclarations du gouvernement à la tribune, p. 358. — Lettre de M. Carnot au Tsar, p. 359. — Vote de la loi militaire au Reichstag, p. 360. — Guillaume II en Lorraine, p. 360. — L'incident d'Aigues-Mortes p. 361.

IV. LA CONCLUSION DE L'ALLIANCE. — Situation difficile du cabinet Dupuy, p. 362. — Renaissance de la politique coloniale, p. 363. — La rivalité anglo-russe s'accroît, p. 363. — Les marins russes à Toulon et à Paris (octobre 1893), p. 364. — Echange de télégrammes entre le Tsar et M. Carnot, p. 365. — Visites de navires de guerre français à Copenhague, p. 366. — La princesse Marie Waldemar, p. 366. — Alexandre III à bord de l'*Isly*, p. 367. — Pourparlers actifs en vue d'une véritable alliance défensive franco-russe, p. 367. — Chute du cabinet Dupuy : Casimir-Périer au Quai d'Orsay (3 décembre 1893), p. 378. — Lois sur les anarchistes, p. 369. — Assouplissement des questions irritantes en Europe, p. 370. — Télégramme de Guillaume II à la veuve de Mac-Mahon, p. 371. — L'« attentat d'Orléans », p. 371. — Négociations pour la délimitation du Congo et du Cameroun, p. 372. — Détente franco-italienne, p. 372. — Le traité de commerce russo-allemand, p. 373. — Voyage de M. de Morenheim en Russie, p. 373. — Signature du traité d'alliance franco-russe, p. 374. — Nature et contenu de ce traité, p. 374. — Le *casus foederis*, p. 375. — L'équilibre européen est rétabli, p. 377.

CONCLUSION.	379
INDEX ALPHABÉTIQUE.	387

